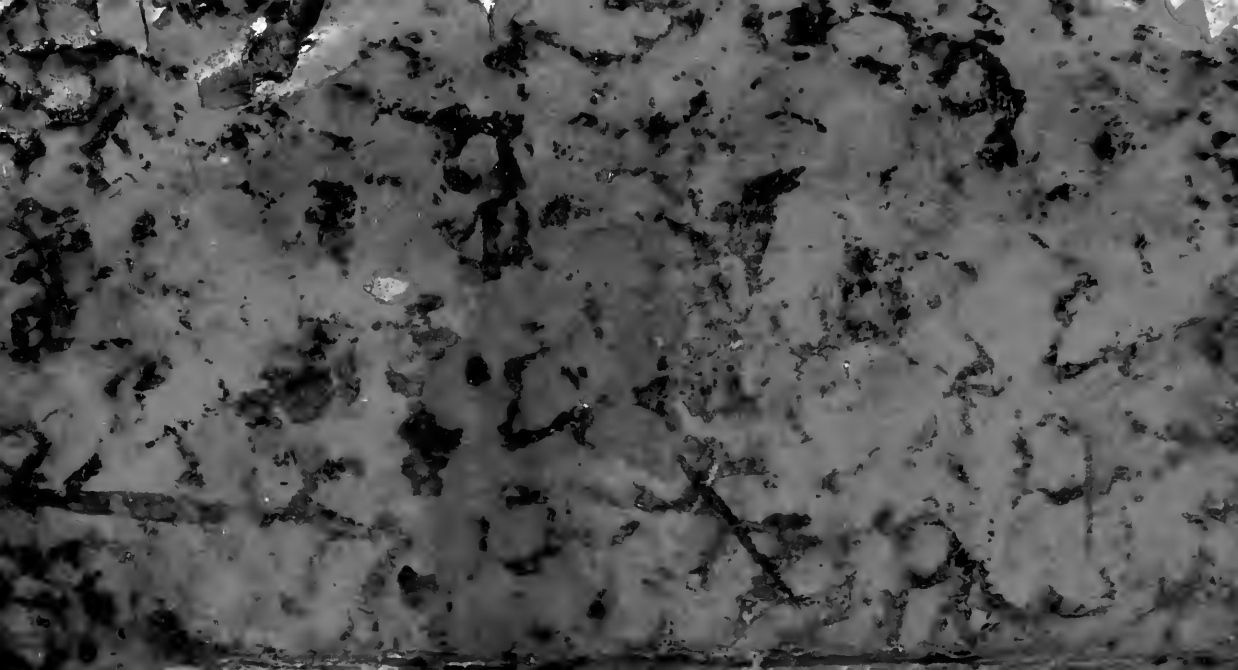

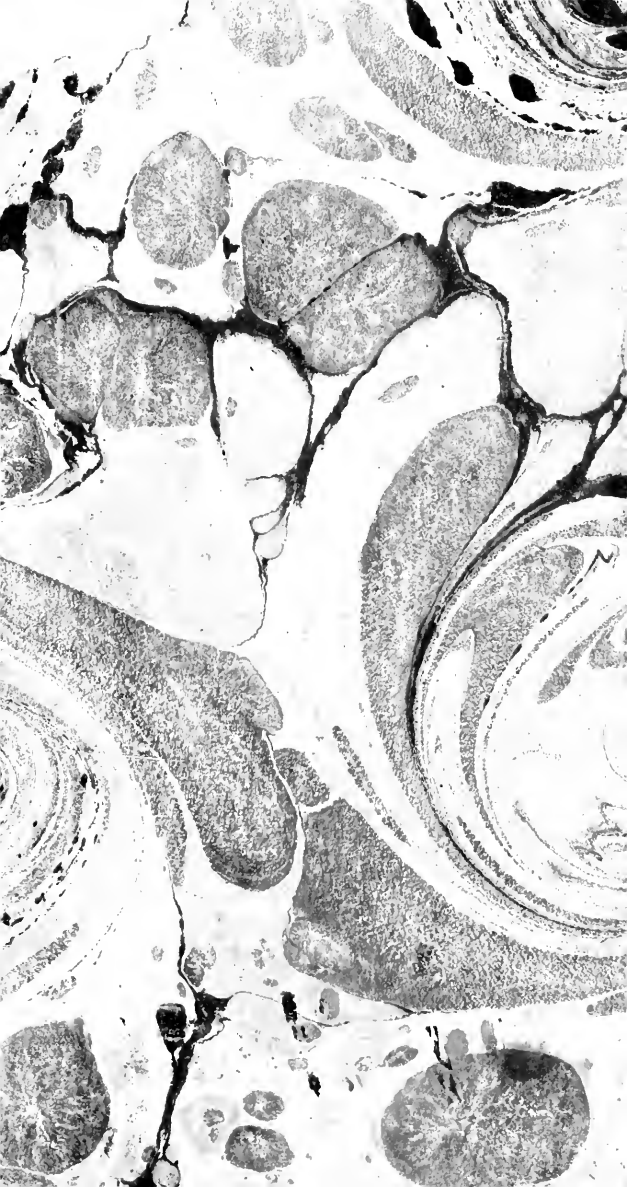

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME QUATORZIE'ME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,

DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ;

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET

d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME QUATORZIÉME.

A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoiregnra14pr

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

SUITE DU LIVRE IXe

ET

DE LA DESCRIPTION DE LA GUINÉE,

Contenant la Geographie & l'Hiſtoire Civile & Naturelle du Pays.

CHAPITRE VII.

Negres de la Côte d'Or.

§ VIII. *Gouvernement. Nobleſſe. Degrés du Peuple.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Cinq claſſes ou cinq Ordre de Negres.

LES Negres de Guinée ſont diſtingués en cinq claſſes. Leurs Rois forment la premiere. La ſeconde, eſt celle des *Cabaſchirs* (1), ou des Chefs, qui peuvent être regardés comme les Ma-

(1) Atkins, pag. 105.

NEGRES DE LA CÔTE D'O'R.

giſtrats civils ; car leur office conſiſte uniquement à prendre ſoin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages ; à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les appaiſer.

La troiſieme claſſe comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont repréſentés comme les Nobles. La quatrieme compoſe le Peuple, c'eſt-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquieme claſſe eſt celle des Eſclaves, ſoit qu'ils aient été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triſte ſort par la pauvreté.

Dans la plûpart des Pays de la Guinée, la dignité de Roi deſcend du pere au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle paſſe au plus proche héritier du même ſang ; quoique les richeſſes en or & en Eſclaves faſſent quelquefois préferer un Etranger au légitime ſucceſſeur.

Inauguration des Rois.

L'inauguration des Rois n'eſt point accompagnée de cérémonies pompeuſes. Les Negres ne connoiſſent ni couronnement, ni l'uſage de faire prêter des ſermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi eſt préſenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de ſon Domaine ; mais

un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant si quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti se lie à son chef par un serment de fidelité. Mais hors de ces occasions qui sont fort rares, tout se passe fort paisiblement; & les plus grandes cérémonies sont des offrandes de Religion, qui se font avec les solemnités ordinaires. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Chefs ou les Cabaschirs, qui composent la seconde classe, sont ordinairement en certain nombre, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort le diminue, tout l'Ordre s'assemble, pour choisir des successeurs entre les personnes âgées de la Nation, car les jeunes gens sont rarement admis dans cette honorable Assemblée. Les Candidats font présent aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de palmier ou d'eau-de-vie; après quoi ils entrent en possession de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'usage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non seulement que le Candidat soit du Pays, mais qu'il ait une maison habitée par une de ses femmes, & qu'il y réside quelquefois lui-même. Comme les Hollandois s'attribuent le droit de présider à ces élections, Fonction des Cabaschirs. Cérémonies de leur création.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les nouveaux Cabaſchirs doivent ſe préſenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il conſent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, ſur la Bible, un ſerment par lequel ils s'engagent à ſervir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes ſortes d'ennemis Européens ou Négres, & à ſe conduire en toutes ſortes d'occaſions comme de fideles ſujets. Ils font enſuite le même ſerment pour leur propre ſociété, en ſouhaitant, par une imprécation ſolemnelle, que Dieu leur ôte la vie ſur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conſcience, & s'ils violent jamais leur promeſſe. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible ſur la tête & ſur la poitrine. Enſuite ayant enregiſtré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur aſſemblée & leur accorde tous les droits & les privileges que les Hollandois ont attachés à cette qualité. Lorſqu'ils ont joint les préſens ordinaires à cette cérémonie, ils jouiſſent pendant toute leur vie du titre & du rang de Cabaſchirs (2).

Nobleſſe du Pays.

La troiſieme eſpece des Negres eſt compoſée des riches, ſoit qu'ils aient reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils

(2) Boſman, pag. 132, & ſuivantes.

CITÉ DE LOANGO
tirée de Dapper

A. Palais du Roy.
B. Palais des Femmes.
C. Tour du Cœur.
D. Cellier Royal.
E. Salle Royale des Festins
F. Salle d'Audience.
G. Jardins du Roy.
H. Jardin des Reines.
I. Mokisso
K. Grand Chemin ou l'on
exécute les Criminels
L. Autre Mokisso

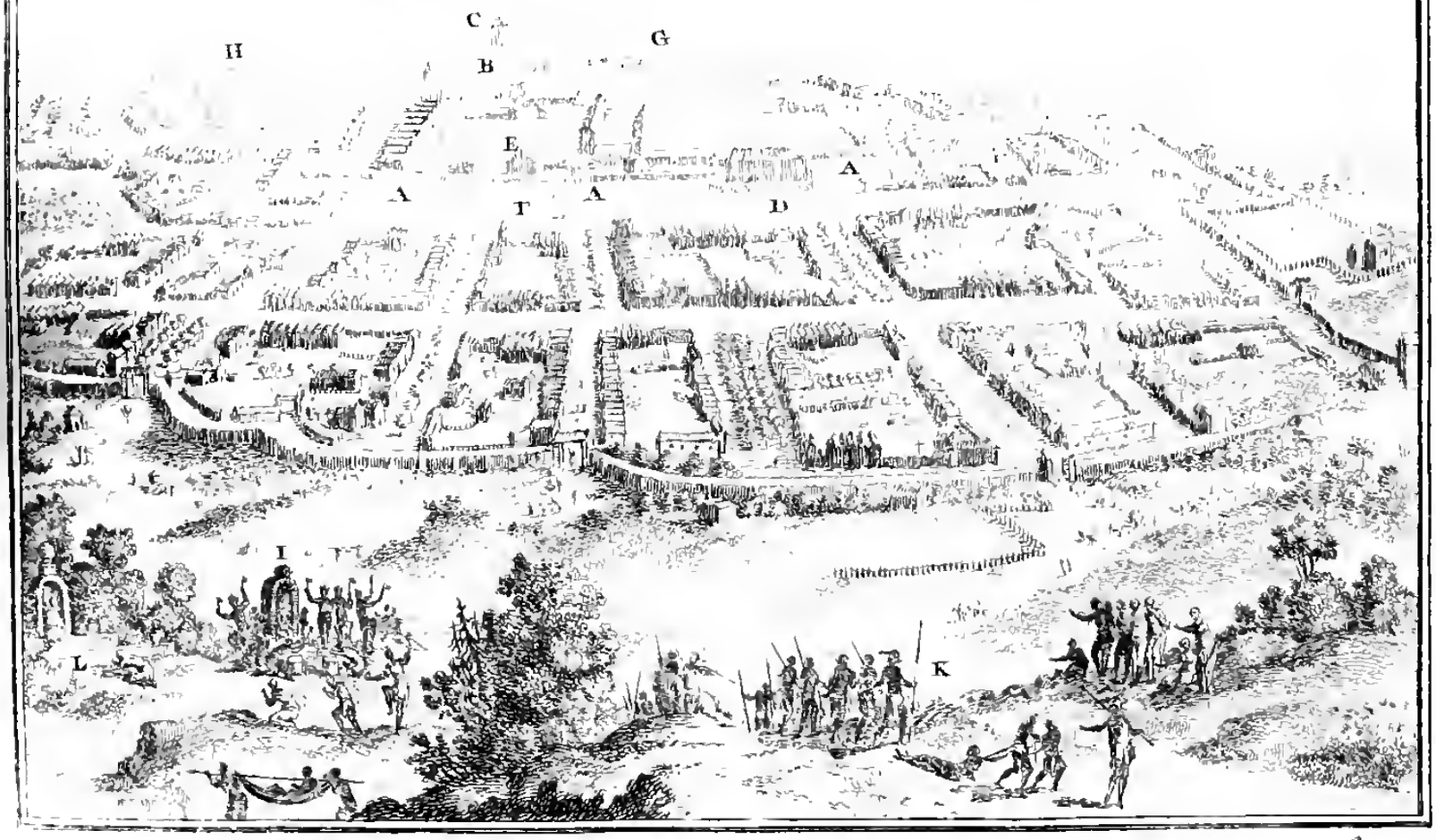

T. IV. N.° XX.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

la doivent à leur propre induſtrie. Ceux qui ſe trouvent éleves à cet ordre, achetent ſept petites dents d'Éléphans, dont ils font une ſorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domeſtiques à jouer, ſur ces inſtrumens, les airs communs du Pays. Lorſqu'ils les croient aſſez formés à cet exercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils ſont prêts à célébrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le pere de famille, ſes femmes, ſes enfans, & tous ſes Eſclaves, ſont vétus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de luſtre à leur parure. Ils diſtribuent des préſens, ils font durer les réjouiſſances & les feſtins pendant pluſieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépenſe exceſſive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquierent le droit de ſouffler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'eſt permis qu'à ceux qui ſont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilege eſt ſi excluſif, que les Negres ſubalternes, qui voudroient ſe réjouir avec des cornets de la même eſpece, ſont obligés de les

En quoi elle conſiſte.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

emprunter d'eux & d'obtenir leur permission.

Veille d'armes pour les Nobles.

Un Negre, qui s'eſt élevé à cet honneur, achete, ou ſe procure par d'autres voyes, de nouvelles armes & pluſieurs boucliers, dont il fait une pompeuſe parade aux yeux du Public. Il eſt obligé de faire une veille, c'eſt-à-dire, de paſſer une nuit à l'air, armé de toutes pieces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il eſt diſpoſé à toutes ſortes de fatigues. Il emploie le reſte de cette ſeconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de ſon adreſſe ou de ſa force dans tous les exercices militaires. Ses femmes & toute ſa famille ne ſont pas moins parées qu'à la premiere Fête. Toutes ſes richeſſes ſont expoſées à la vûe du Public, & changent pluſieurs fois de place, pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au lieu de faire des préſens, c'eſt lui qui en reçoit de tous ſes amis, & que chacun ſe pique dans ces occaſions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilege glorieux, qui n'appartient qu'aux Negres du même rang.

Telle eſt la nobleſſe que pluſieurs Ecrivains ont vantée ſur cette Côte. Elle ne vient ni de la naiſſance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Negre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait ſouhaiter des diſtinctions dans ſa Patrie. En un mot, tous les poſtes d'honneur ſont également ouverts à ceux qui ont aſſez de bien pour en ſoutenir la depenſe. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en ſont revétus au ſervice du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarraſſent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en ſont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Boſman ne laiſſe pas d'aſſurer qu'il eut pendant pluſieurs années à ſon ſervice un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de ſimple Laquais (3).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Idée que Boſman donne de la nobleſſe des Negres.

Barbot penſe fort différemment de Boſman; & jugeant mieux de cette Nobleſſe, il prétend que les cornets d'yvoire n'en ſont que le caractere diſtinctif ou la marque. Ils ſont, dit-il, gravés fort curieuſement & revétus de

Opinion de Barbot.

(3) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 335 & ſuiv.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

pluſieurs ornemens rares & précieux. Il en compte auſſi ſept. Mais d'autres Voyageurs connoiſſent parmi les Negres deux, trois, ou même quatre dégrés de Nobleſſe. Elle s'obtient, ſuivant Villault, par les ſervices qu'on rend à l'Etat, ou par une ſomme d'argent qui ſert à l'acheter. Les Négres qui peuvent ſe procurer ce Titre, y emploient tout leur bien, au riſque de demeurer pauvres (4).

Opinion de Villault.

Opinion de Des-Marchais.

Des-Marchais diſtingue entr'eux quatre dégrés de Nobleſſe. La premiere, de ceux qui ſont Nobles par le ſang. La ſeconde, de ceux qui ſont annoblis par leurs emplois. La troiſiéme, comme à Veniſe, de ceux qui achetent avec une ſomme d'argent, la nobleſſe, ou des Offices qui la donnent. Enfin, le dégré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes actions militaires, ou par d'autres ſervices rendus à l'Etat, ſont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Aſſemblée de tous les Grands.

Création d'un Noble.

Dans ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble eſt conduit devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Nobleſſe; par ſes amis & par quelques Officiers de la Maiſon Royale. Il ſe proſterne aux pieds du Monarque,

(4) Villault, pag. 250.

en

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

en se couvrant la tête de poussiere ; & dans cette posture, il lui fait ses remercimens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il est élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour, & de quelques trompettes d'ivoire, & lui donne le droit d'exercer le Commerce avec les Blancs, privilege propre à la Noblesse, avec celui d'acheter & de vendre des Esclaves, &c.

Fête qu'il donne à cette occasion.

Après cette création, le nouveau Noble est porté par toute la Ville sur les épaules de ses Esclaves, au bruit des tambours & des autres instrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danses, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voisins. Cette pompe ne cesse point jusqu'à sa maison, où il est attendu par le reste de sa famille, dans un sallon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand festin à la Noblesse & aux Officiers du Roi qui ont composé son cortege. Les divertissemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier est célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rotir un bœuf & distribuer

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

une profusion de vin de palmier. Ces Fêtes ont quelquefois coûté plus de (5) deux cens marcs d'or ; & l'on a vû des Nobles appauvris tout d'un coup par les frais excessifs de leur installation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la Noblesse. Les Negres ne vivent pas long tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occasions de querelle ; & chaque Nation souhaite d'en venir aux armes, pour se procurer des Esclaves qui sont vendus aux Européens.

Noblesse qui s'achete.

Artus explique la création des Nobles, qui acherent cette qualité pour une somme d'argent. Il observe que, sans avoir beaucoup d'avantage à tirer de la Noblesse, les Negres de Guinée y aspirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amasser assez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix est fixé. Mais ils sont obligés de faire trois présens pour l'obtenir. Un chien qu'ils appellent *Cabra-de Matto*, ou une brebis sauvage ; une brebis privée ou une chevre ; un bœuf ou une vache ; sans compter d'autres dépenses. Ces présens sont partagés entre les Nobles & les Grands.

(5) Six mille quatre cens livres sterling.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

La premiere démarche du Candidat, eſt de donner ſon nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce enſuite, par une proclamation ſolemnelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit ſe faire un certain jour. Toute la Nobleſſe ſe prépare à l'inſtallation, & le Candidat fait de ſon côté ſes préparatifs pour la Fête. Il amaſſe particuliérement de la volaille, & du vin de palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin.

Cérémonies pour la Nobleſſe qui s'achete.

Le jour arrivé. Tous les Habitans de la Ville s'aſſemblent au Marché. Il y a des Places aſſignées pour les Chefs ou les Magiſtrats, qui prennent ſéance au bruit des tambours, des cornets & des autres inſtrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant du Roi, ſe préſente au milieu de l'Aſſemblée, couvert de ſes armes, eſcorté de ſes Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le viſage & tout le corps barbouillés de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il eſt accompagné de pluſieurs perſonnes de même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Negre

Réception du nouveau Noble.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

porte sa sellete derriere lui. Tous ses parens & ses amis s'avancent, pour le saluer, le féliciter, & jetter sous ses pas chacun leur poignée de paille, de l'espece qui sert à couvrir leurs maisons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouse du nouveau Noble. Elles aident à parer ses cheveux de Fétiches d'or, & ses bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit Bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queue de cheval pour chasser les mouches.

Marche ou Procession.

Ces préludes sont suivis de la procession, dans l'ordre suivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il est suivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre sexe, qui exprime sa joie dans cette marche, par des chants, des danses, & toutes sortes de contorsions ridicules. Le nouveau Noble & sa femme sont portés par les jeunes gens, sur deux chaises ou deux selles, au milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues jusqu'au soir. La procession retourne ensuite au Marché, on attache le bœuf à son pilier, les tambours se font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'Assemblée se met à dan-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſer. L'attention de tout le monde ſe tourne vers le nouveau Noble & vers ſa femme. On n'eſt occupé que du ſoin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a perſonne qui n'abandonne ſon travail, & qui ne ſe livre à des tranſports de joie; comme ſi chacun ſe croyoit intéreſſé à la ſplendeur & au ſuccès de la Fête. On porte enfin le Noble à ſa maiſon, & le reſte de la nuit ſe paſſe tranquillement.

Mais le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans ſe raſſemblent à ſa porte, & le reconduiſent au Marché, avec les mêmes céremonies que le jour précédent. Ces réjouiſſances durent trois jours, pendant leſquels on voit voltiger au ſommet de ſa maiſon, une piece de cotton blanc, qui eſt comme l'enſeigne de la joie publique. Le troiſieme jour, on égorge le bœuf; & ſur le champ, il eſt diſtribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à ſa femme, de goûter de cette chair, parce qu'on eſt perſuadé qu'ils en mourroient tous deux avant la fin de l'année.

Tête de bœuf, qui ſert de preuve à la Nobleſſe.

A la fin des trois jours de Fête, on porte la tête du bœuf à la maiſon du Noble. Elle y eſt peinte de diverſes couleurs, farcie de paille Fétiche, & ſuſ-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

pendue comme un monument de sa nouvelle dignité & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux sont celui d'acheter des Esclaves, & celui d'exercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Negre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur. Il s'en vante sans cesse aux Etrangers ; quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il se trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de sa fortune, & qu'il est forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelqu'autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenses ordinaires, dans ces occasions, montent à huit Bandas, qui font une livre d'or. Mais si l'on déduit de cette somme les présens que le Noble reçoit de ses amis, avec un peu de conduite & de modération il en est quitte pour six onces.

Confrairie & fête anniversaire des Nobles.

La Noblesse de la Côte d'or est unie par une espece de Confrairie, qui observe une Fête anniversaire, à laquelle chaque Noble invite ses amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs ; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rapeller le souvenir des Promotions. Outre cet anniversaire, les Nobles ont une

autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils se peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des colliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maisons; & le soir ils s'assemblent à la maison du Gouverneur, qui leur donne un grand festin (6). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

A l'égard des deux dernieres classes des Negres, qui sont le Peuple & les Esclaves, on n'a point de remarques à faire ici, sur leur caractere & leurs occupations, qui n'aient déja trouvé place dans les différentes sections de cet article. Cependant on doit observer, comme une perfection du gouvernement de Guinée à laquelle on n'est point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Negres, on n'y voit point de Mendians (7). Les vieillards & les Estropiés sont emploiés, sous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne surpasse point leurs forces. Les uns servent aux soufflets des Forgerons, d'autres à presser l'huile de palmier, à broier Classes inférieures. Il n'y a point de pauvres en Guinée. Pourquoi.

(6) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI, pag. 86, & suiv.

(7) Le même, pag. 91; & Barbot, pag. 256.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les couleurs dont on peint les nattes ; à vendre les provisions au Marché. Les jeunes gens oisifs sont enrollés pour la profession des armes.

Mais Bosman paroît avoir ignoré cette méthode des Negres ; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de Mendians, il en apporte une raison tout-à-fait différente. Un Negre, dit-il, qui ne trouve plus le moyen de subsister, s'engage au service d'autrui pour une certaine somme d'argent, quelquefois même au service de ses meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'employe point à des travaux trop serviles. La principale occupation qu'il lui donne, est le soin de ses terres, c'est-à-dire, celui de semer, dans la saison, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces. A cette condition, il se charge de son entretien & de sa défense, avec moins d'égard à l'interêt qu'au devoir de l'humanité (8).

Gouvernement de divers Pays de la Côte d'Or.

Mais après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reste à s'étendre un peu sur le Gouvernement. On a déja fait remarquer qu'au long de la Côte, les Etats sont ou Monarchiques ou Répu-

(8) Description de la Guinée par Bosman, pag. 161 & suiv.

bliquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & pluſieurs autres. Axim & Anta paroiſſent les plus réguliers. Boſman s'eſt borné à leur deſcription, quoiqu'il reconnoiſſe que leur méthode de Juſtice & d'adminiſtration eſt ſi confuſe, qu'il n'eſt pas aiſé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer.

Le gouvernement d'Axim conſiſte en doux corps; celui des Cabaſchirs, ou des Chefs; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manſéros*. Toutes les affaires civiles reſſortiſſent à l'Aſſemblée des Cabaſchirs: mais la connoiſſance des interêts publics, tel que celui de la guerre ou de la paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; & dans ces occaſions, les Manſeros emportent ſouvent la balance, ſur-tout ſi les Cabaſchirs ne ſont pas aſſez riches en or & en Eſclaves pour former un contrepoids de force égale. Une autorité ſi foible dans les Chefs de l'Etat devient ſouvent la cauſe d'une infinité de déſordres. Elle produit une adminiſtration languiſſante, qui jointe à quantité d'uſages abſurdes, donne naiſſance à quan-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

tité de guerres étrangeres ou domestiques (9).

Ancien titre des Rois Negres.

Commendo, Fétu, Sabu, Acra & plusieurs autres Pays sont des Etats monarchiques, dont les Rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette Côte, on n'y connoissoit pas de titre plus relevé que celui d'*Ohin* ou d'*Ahin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Negres entendoient toujours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Isle. Dans la suite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis la distinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (10).

Sentiment d'Artus sur leur succession.

Artus assure expressément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires sur la Côte d'Or, c'est-à-dire, de Pays où les enfans succedent sur le thrône à leur pere, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en élisent un autre, qui (11) prend possession du Palais, & de toutes les richesses de son Prédécesseur. Le même Voyageur ajoute que si les premiers exclus sont les enfans &

(9) Bosman, pag. 164 & suiv.

(10) Le même, pag. 167.

(11) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, pag. 56.

les parens du mort, on rejette auſſi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offenſé ou qui ſont entrés pendant ſa vie dans des interêts oppoſés au ſien. Le nouveau Roi, dit-il, eſt immédiatement conduit au Palais, & mis en poſſeſſion du thréſor & des effets roiaux, comme s'ils deſcendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reſte aux enfans du Mort que le bien dont le pere jouiſſoit avant ſon élection, qui leur eſt fidellement reſtitué, ou diviſé entr'eux, ſuivant l'uſage établi dans la Nation (12).

Opinion de Barbot ſur les mêmes ſujets.

Barbot, qui repréſente quelques Monarchies comme héréditaires, obſerve que dans les Royaumes électifs, le frere, ou le plus proche parent mâle eſt choiſi pour ſucceder au Thrône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on appelle toujours à la ſucceſſion, quelque Prince étranger du ſang royal. Dans le Royaume de Fétu, on viole quelquefois cette conſtitution, pour élire un ſujet qui ne touche point au Roi par le ſang, pourvû qu'il ſoit aſſez puiſſant pour faire, diſent les Negres, tout ce qu'il juge à propos, & qu'ils n'ayent rien à faire eux mêmes pour ſon ſervice. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'eſt le Fatayra,

(12) Le même, page 59.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui eſt choiſi pour lui ſucceder.

Simplicité des cérémonies de la ſucceſſion.

Dans le Royaume de Fétu, les inaugurations ſont fort ſimples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élu ſort de ſa maiſon, où il s'eſt tenu renfermé depuis la mort de ſon Prédeceſſeur, & ſe montre au Peuple, avec un cortege des principaux Seigneurs du Païs. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de ſon Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit enſuite au Palais du Roi, où il eſt placé ſur un trône, & proclamé par ſon nom. Les Prêtres paroiſſent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied deſquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi, le Monarque entre en poſſeſſion de l'autorité & du thréſor de ſon Prédeceſſeur. Ses femmes & ſes enfans, qu'on amene le même jour au Palais, ſont logés dans les appartemens deſtinés à leur uſage. Depuis ce moment, elles ne ſortent plus à pied, ni dans d'autres voitures, que des Hamacs.

Pendant ce premier jour, le Roi eſt obligé de faire de grands préſens au Peuple, & de commencer des réjouiſſances qui durent l'eſpace de huit jours. C'eſt dans le cours de cette fête que

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les Princes voisins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des présens. Ils viennent ensuite lui renouveller leurs complimens de bouche (13).

Les Rois soutiennent leur autorité par la force.

Bosman raconte que les Rois de ce Pays ne soutiennent leur autorité que par la force, & que le respect qu'on leur porte se mesure sur leurs richesses & sur le nombre de leurs Esclaves. Sans ces deux appuis de leur thrône, ils trouvent si peu de soumission parmi leurs sujets, qu'ils sont obligés de payer leurs moindres services. D'un autre côté, lorsqu'ils sont riches & puissans, leur inclination ne les porte que trop souvent à la tyrannie. Ils ne pensent qu'à grossir leurs richesses par toutes sortes de violences & d'exactions. Les moindres crimes sont punis par des amendes excessives ou par l'Esclavage. On trouve des Negres si durement traités par leur Roi, qu'ils en conservent du ressentiment pendant toute leur vie (14).

La bonté leur réussit mieux.

Artus pense au contraire que la générosité est le seul moyen qui reussisse aux Rois Negres, pour assurer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de son Peuple, il doit

(13) Description de la Guinée par Barbot, pag. 186.

(14) Bosman, pag. 188.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

commencer par de libérales distributions de viandes & de vin de palmier. Ils sont passionnés pour un maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il est avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le déthrôner tôt ou tard, pour lui donner un successeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le sort du Roi de Sabu; pendant le séjour que l'Auteur fit sur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choisi par les Negres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit aussi resserré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses sujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ses richesses & de son autorité, ils le forcerent de retourner honteusement dans sa Patrie. La libéralité est donc une vertu nécessaire aux Rois Negres; & la plûpart l'exercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte souvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conseillers & les Grands du Royaume y sont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chevres pour traiter le Peuple. La

Fêtes royales.

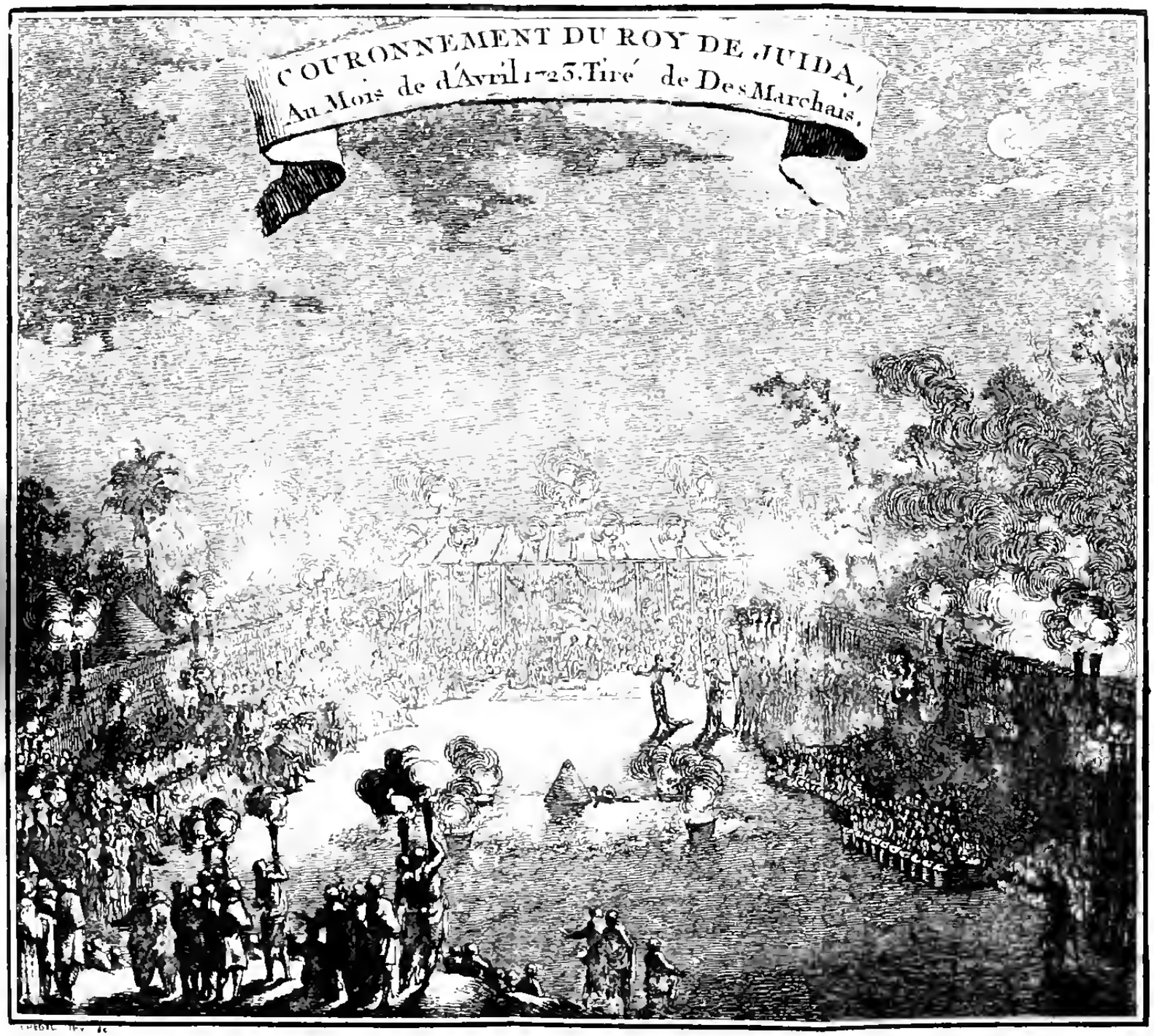
COURONNEMENT DU ROY DE JUIDA,
Au Mois de d'Avril 1723. Tiré de Des Marchais.

T. II. N.° XVII.

joie regne alors dans toutes les Villes. Après cette solemnité, on place, dans le Palais royal, les têtes de bœufs qui ont servi aux festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de Fétiches & suspendues, à la maniere de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Princes ont une autre fête solemnelle, qui est l'anniversaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fériche. Ils y invitent non seulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voisins avec toute leur Cour. La dépense n'y est point épargnée. C'est dans ce jour que le Roi fait des sacrifices publics à son Fétiche, qui est ordinairement le plus grand arbre du Pays. La musique, la danse, le vin & la bonne chere, deviennent l'amusement de plusieurs Nations, qui prennent la même part à cette solemnité. Chaque Roi faisant la même fête à son tour, on prend soin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre; & le temps qu'on choisit est ordinairement celui de l'Eté. Enfin les Rois célebrent chaque semaine un autre jour consacré aux Fétiches, qui répond au Sabbat des Juifs ou à notre Diman- Jour Fétiche des Rois.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

che. Il donne à souper ce jour-là aux Nobles de sa Cour & à toute sa maison. C'est la seule fois qu'il rassemble ses femmes & ses enfans, dans le cours de la semaine (15).

Familiarité des Rois avec leurs Sujets.

Bosman, qui accuse les Rois Negres de paresse & de débauche, n'a peut-être fondé son accusation que sur ces usages. Dans la saison, dit-il, où le vin de palmier arrive en abondance des Pays intérieurs, tous les Negres, Roi, Maîtres & Esclaves, se rendent ensemble au Marché, s'y placent à terre, ou sur leurs selles, & se livrent au plaisir de boire. A mesure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaisir à boire des rasades, & souvent à vuider d'un seul coup leurs calebasses, qui sont de différentes grandeurs. Mais en buvant, ils laissent toujours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de soi de petits ruisseaux de vin, & cette profusion passe pour magnificence ou galanterie. Les Européens mêmes prennent volontiers part à ces amusemens. Pour quatre ou cinq Schellings, un Matelot peut s'enivrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Assemblées ne

Yvresse & médisances.

(15) Artus, *ubi sub.* p. 56 & suiv.

peut être mieux comparé qu'à celui de la ſynagogue Allemande d'Amſterdam. Les diſcours y ſont fort libres. On n'eſt point ſcandaliſé d'entendre ſortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'Auteur, c'eſt une parfaite école de médiſance & d'obſcenité. Chacun parle ſans ménagement de ſon voiſin; avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on ſe tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la ſatyre s'exercent en préſence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent emploier les mêmes armes pour ſe venger.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Mais quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Eſclaves, il arrive ſouvent que pour les moindres ſujets de plainte, ils s'emportent juſqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes caſſées, ſuivant l'expreſſion de Boſman. Les ſeuls qui ſoient à couvert de ces outrages, ſont ceux dont la réputation eſt bien établie parmi le Peuple; car il ſe trouve des Eſclaves, ajoute le même Auteur, qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par exercer un Commerce dépendant, ils ſont parvenus à ſe procurer eux-mêmes quelques Eſclaves; & par dégrés, leur induſtrie les a rendus

Autorité de certains Eſclaves.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

si puissans, que leurs Patrons n'osent plus se plaindre d'eux que des yeux. Ils résistent quelquefois à leur Maître avec tant d'obstination qu'il faut des présens pour les appaiser (15).

Simplicité des Rois Negres dans leurs Palais.

Les Rois n'ont aucune majesté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte, ni de Courtisans empressés à les servir. S'ils paroissent dans la Ville, c'est sans autre suite que deux ou trois Esclaves, dont l'un porte leur sabre, un autre leur chaise ou leur sellette. Ceux qui se trouvent à leur rencontre ne leur donnent aucune marque de respect. Le plus vil Esclave ne feroit point un pas pour leur rendre le passage plus facile. Mais lorsqu'ils visitent quelqu'autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque personne de distinction, ils affectent d'étaller leur grandeur. Une troupe de gens armés compose leur cortége. On porte autour d'eux des targetes pour leur défense, & des parasols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes sont parées de bijoux d'or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur résidence, un Roi & ses femmes sont si mal vétus, qu'on les distingue à peine de leurs Esclaves. Mais cette simplicité n'est pas

Faste de leurs visites.

(16) Description de la Guinée par Bosman pag. 190.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

surprenante. La plûpart sont pauvres, & leurs Etats si petits, que souvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (17).

Etat de leurs femmes.

Leurs femmes sont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent beaucoup les plus vieilles, après avoir établis des fonds pour leur subsistance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens séparés, & des revenus assignés pour l'entretien de (18) leur famille. *Inchero*, Roi de Commendo ou de Guaffo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (19) logées sous ses yeux, dans des cabanes différentes. Ce Prince, qui étoit fort riche, faisoit pour elles une dépense considérable (20).

Etat de leurs enfans.

A l'égard de leurs enfans, Bosman confesse qu'il n'a jamais pû découvrir la moindre différence entre l'éducation royale & celle du commun des Negres. Un Prince, qui arrive à l'âge du travail, choisit quelque profession honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à son entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit

(17) Le même, pag. 187.
(18) Astus, *ubi sup.* p. 52.
(19) C'est peut-être une erreur pour quatre-vingt.
(20) Barbot, pag. 290.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

de ſon travail au Marché. Le reſte de ſes occupations ne répond pas mieux à ſa naiſſance ; & c'eſt ordinairement de ces exercices méchaniques qu'il monte au thrône royal de ſes Peres. Souvent même on voit porter la couronne à des Negres qui ont ſervi les Européens dans les plus vils emplois. Auſſi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe ſe croit-il fort ſupérieur à ces Monarques Afriquains. Il ne ſe flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il conſidere en lui-même la puiſſance de ſa Compagnie, & l'autorité du Directeur Généaal dont il eſt revêtu (21).

Partage que des Rois font à leurs enfans.

Artus dit que les Rois n'oſent faire des proviſions pour leurs enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y oppoſer, ſur-tout les Nobles, qui nourriſſant toujours l'eſpérance d'obtenir la couronne, ne ſouffriroient pas qu'on retranchât quelque choſe de la ſucceſſion. D'ailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du thréſor royal ne diminuaſſent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réſerve d'un Eſclave ou deux qu'ils leur donnent pour les ſervir. Comme

(21) Boſman, *ubi ſup.* pag. 192.

c'eſt l'unique part que les Princes aient à prétendre, ſi leur pareſſe & leurs autres vices les empêchent d'amaſſer du bien dans leur jeuneſſe ils ne manquent point à meſure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut ſe rendre utile à ſes enfans, cherche l'occaſion de les employer dans les Cours voiſines, ſoit pour négocier la paix, ou pour y ſervir d'otages à la fin d'une guerre, dans l'eſpérance que ſe faiſant connoître, ils pourront être appellés (22) à la ſucceſſion de quelque couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs poſtes de l'Etat, tels que celui de *Futayra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moiens de monter ſur le thrône après leur pere (23).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

On s'imagineroit du moins que les Princeſſes ſont d'une complexion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Boſman nous aſſure qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Eſclaves, choiſiſſent ordinairement une profeſſion plus convenable à leur nobleſſe. Elles ne deviennent point auſſi

Partage des Princeſſes.

(22) Artus, pag. 59. (23) Barbot, pag. 287.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

riches que nos Princeſſes d'Europe ; mais ayant moins de beſoin, elles acquierent aſſez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plûpart ſont mariées fort jeunes, ſans aucun égard pour leur naiſſance. On n'eſt pas ſurpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Eſclave. Leur inclination eſt la ſeule regle de ce choix. L'Auteur ajoute que ſuivant les idées du Pays, il ſeroit plus ſurprenant de voir choiſir aux Princes des femmes dans l'eſclavage, parce que les enfans ſuivent la condition de leur mere ; c'eſt-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princeſſe ſeroient libres ; & dans le ſecond, ceux des Princes ſeroient Eſclaves.

Grands Officiers de la Maiſon du Roi.

Les grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, ſont les *Braſſos*, titre qui comprend le Porte-Etendard, & le Porte-ſabre ; les *Fi-tis*, c'eſt-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes & les inſtrumens militaires, tels que les trompettes & les tambours. Boſman ne donne pas d'autres Officiers à la Maiſon royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes ; & ſouvent les Seigneurs riches l'emportent ſur (24) le Roi par le nombre. Cepen-

(24) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 193 & ſuivantes.

dant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes Le Pays de Fétu, par exemple, est gouverné, après le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di*; il a un grand Thréſorier; un *Braſſo*; un *Fatayra*, c'eſt-à-dire, un Capitaine des Gardes; un Porte-épée; des Gardiens pour les femmes du Roi; des *Fi-tis*, ou des Crieurs publics; un tambour du Roi; des trompettes & d'autres inſtrumens.

Le *Di*.

Le *Di* repréſente le Roi dans ſon abſence; avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Thréſorier reçoit les revenus de la couronne, & fournit à toutes les dépenſes de la Maiſon royale. Comme ſes fonctions l'obligent d'être ſans ceſſe auprès de la perſonne du Roi, il eſt logé au Palais. Les profits de ſon emploi ſont conſidérables. Il eſt reſpecté de tous ceux qui ont des affaires ou des eſpérances à la Cour. On le voit toûjours richement vêtu, & paré de bijoux d'or, qui le diſtinguent des autres Officiers (25).

Le Braſſo.

Le *Braſſo* eſt une ſorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (26)

(25) Artus dit qu'il ſe nomme *Viadi*, nom emprunté des Portugais, & qu'il eſt le Chefue la Maiſon du Roi *ubi ſup.* pag. 58.

(26) Barbot, pag. 291.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Le Fatayra.

Le *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, eſt chargé de la perſonne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ſes expéditions; & l'occaſion qu'il a ſans ceſſe de paroître & d'agir, lui donne une conſidération qui le fait ſouvent choiſir pour ſucceder à ſon maître.

Le Porte-Epée.

L'Office de Porte-épée, eſt ordinairement partagé entre quatre perſonnes, qui portent non ſeulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poſte n'eſt pas mépriſable, puiſque c'eſt parmi ceux qui le poſſedent, que le Roi choiſit ſouvent ſes Ambaſſadeurs.

Gardiens des femmes.

Les Gardiens des femmes du Roi ſont repreſentés dans la relation de Boſman, comme ſuperieurs à tous les Officiers de la Maiſon roiale. Leur principale fonction eſt d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorſqu'ils ſont jeunes & de bonne mine, l'Auteur eſt perſuadé que toutes les femmes ſont pour eux. Il en fait auſſi les Thréſoriers ordinaires du Roi. C'eſt entre leurs mains, dit-il, que ſont les clefs du thréſor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils ſont les ſeuls qui puiſſent rendre compte de ſes richeſſes.

L'emploi

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

L'emploi des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, eſt de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choſes perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font auſſi l'office d'Huiſſiers au Conſeil, pour arrêter le bruit & la confuſion. De-là vient leur nom de *Fi-tis*, ou *Fie-ties*, qui ſignifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou Faites ſilence. Ils portent un bonnet de la peau d'un ſinge noir, dont le poil eſt de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faiſceau de poil, de la queue d'un éléphant, qui leur ſert à chaſſer les mouches. L'office d'Ambaſſadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-épées. Auſſi ſont-ils ordinairement chargés des meſſages & des négociations publiques. Leur bonnet leur tient lieu de ſauf-conduit dans tous les lieux de leur paſſage (27).

Les Fi-tis.

L'office de Tambour eſt un Poſte où l'honneur eſt égal au profit, parce que celui qui le poſſede eſt ſans ceſſe près du Roi. Les Trompettes ſont les moindres Officiers de la Cour (28).

Le Tambour & les Trompettes.

Suivant le témoignage d'Artus, les

Revenus des Rois Negres.

(27) Boſman, pag. 194.

(28) Barbot, *ubi ſup.* Dans quelques Pays, ces deux Emplois peuvent être réunis.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

revenus des Rois Negres consistent en grains de diverses especes, en poisson, en huile & en vin de palmier, en fruits & en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille & de toute leur Maison. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, sement, moissonnent, & dont les fruits sont apportés dans leurs magasins, sans qu'il leur en (29) coute la moindre peine. D'autres Voyageurs les représentent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs Peuples, par les amendes & les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le Pays, & par les subsides qu'ils tirent de leurs voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voisines, &, semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toujours la breche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur seroit impossible de fournir à la depense de toutes leurs fêtes, & difficile même de subsister, parce que ceux qui sont char-

(29) Bosman, pag. 194.

gés de recevoir leurs revenus en détournent toujours une partie à leur avantage (30). En un mot, les Rois Negres sont souvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Esclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition est fort malheureuse lorsqu'ils ont peu d'Esclaves, & que leur pauvreté est alors égale à leur foiblesse. Il en a connu de si misérables, qu'ils n'avoient ni argent ni credit pour offrir un flacon de vin de palmier aux Etrangers dont ils recevoient la visite (31).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Pauvreté de plusieurs Rois.

C'est cet excès de misere qui les rend si avides du bien d'autrui, que, suivant Bosman, toute leur étude est d'arracher des présens à leurs moindres Sujets. De-là vient aussi que les cuisines royales ne sont guere mieux fournies que celles du commun des Negres. La nourriture ordinaire d'un Roi est de la pâte de maïz ou de riz & de l'huile de palmier avec un peu de poisson pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer. Le vin de palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'est pas différente de celle des plus pauvres Negres (32).

Mauvais état de leur table.

(30) Bosman, pag. 191. & Barbot, pag 287.

(31) Le même, pag. 192.

(32) Le même, pag. 189.

NEGRES DE LA CSTE D'OR. Ils ont plus de soin de leur personne.

Cependant il y a quelque chose de plus recherché dans le soin qu'ils prennent de leur personne. Lorsqu'un Roi se leve, ses femmes s'assemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de palmier. On (33) lui sert ensuite à manger. Il s'assied sur sa sellette ou sur sa natte, avec une queue d'éléphant ou de cheval à la main, pour chasser les mouches. Il est ordinairement vêtu avec assez de propreté. Sa barbe est entremêlée de corail & d'autres bijoux. Il porte des brasselets d'or pur, & plusieurs rangs de rassades, de diverses couleurs. Ses colliers sont de la même matiere. S'il est assez riche pour vivre dans l'oisiveté, il passe tout le jour à s'entretenir avec ses courtisans & ses femmes. On ne le voit guere sortir de cette situation, à moins que ce ne soit pour s'asseoir à sa porte, avec un cortege de ses Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit sous les armes au-tour de son Palais (34), il s'en fait accompagner dans ses moindres marches, avec beaucoup de faste & de bruit. Matin & soir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de se

(33) Le Roi de Commendo se faisoit toujours porter dans un hamak par des Esclaves.

(34) Artus, *ubi supra*, page 57.

faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui ſoient capables de cette magnificence. Celui de Fétu, qui n'eſt pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occaſions extraordinaires, telles que les viſites, qu'il fait ou qu'il reçoit.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Barbot, dans une viſite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'appelle Boſman, trouva ce Prince aſſis devant la porte de ſon Palais, au milieu de ſes principaux Officiers, dont les uns étoient aſſis, d'autres debout, avec une troupe de Negres armés, qui paroiſſoient compoſer ſa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'aſſeoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de ſa Grandeur. Elles ſe préſenterent auſſi-tôt. Sa mere, qui étoit du nombre, prit place à ſa droite, & ſa femme favorite à ſa gauche. Toutes les autres ſe rangerent des deux côtés, aſſiſes à terre; & les gardes formerent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une grande calebaſſe de vin de palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur. Quelques Eſclaves en ſervirent; & le Roi dit gracieuſement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu ſur ſon arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. Il n'avoit pour ha-

Viſite de Barbot au Roi de Fourri.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

bit qu'un ſimple manteau, d'étoffe du Pays. Mais pluſieurs de ſes Officiers & toutes ſes femmes étoient vêtus aſſez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroiſſoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fétu eſt le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne ſortent jamais qu'en hamak, eſcortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précedés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de baſſins & de toute la muſique du Pays (35).

Magnificence des Cours de Commendo & de Fétu.

Il ne ſera point inutile, pour jetter du jour ſur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fétu, d'après quelques perſonnes ſenſées, qui avoient paſſé ſix ou ſept ans à cette Cour; & particulierement d'après les Mémoires du Chapelain Danois de Frédérickſbourg.

Le Roi de Fétu, en 1665, étoit un

Caractere aimable du Roi de Fétu, en 1665.

(35) Barbot, *ubi ſup.* pag. 271.

homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans plusieurs occasions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & généreux. Dans les fréquentes visites qu'il faisoit au Gouverneur de Frédérickſbourg, il signaloit toujours sa générosité par quelques présens. NEGRES DE LA CÔTE D'O.

Sa Cour étoit nombreuse. Il passoit le jour à boire & à se réjouir avec ses Nobles, dans une grande salle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de son Palais. Le soir, au coucher du soleil, il paroissoit à sa porte, richement paré de colliers & de brasselets d'or, & vêtu des plus magnifiques étoffes. Il y étoit quelque tems avec ses femmes, qui se faisoient un amusement d'ajuster ce qui manquoit à sa parure, & de se disposer elles-mêmes pour le bal, qui duroit ordinairement toute la nuit.

Loi fort honorable en sa faveur.

Ce Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de respect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empressement pour lui obéir devenoient incapables de posseder aucun Office. Son autorité étoit absolue; mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ses Sujets. Il avoit constament une garde nombreuse autour de

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſon Palais ; & l'on ne concevroit pas qu'elle pût être en petit nombre, puiſque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec pluſieurs grandes cours. Il ne ſortoit point ſans un brillant cortége, ni ſans être porté (36) dans un hamak, ſur les épaules de ſes Eſclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Il donnoit ſouvent des fêtes à la Nobleſſe & au Peuple. S'il recevoit quelque préſent des Européens, il le diſtribuoit auſſi-tôt entre ceux qui approchoient de ſa perſonne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, ſans oublier jamais d'en réſerver quelque partie pour ſes femmes & ſes enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens ſéparés ; de ſorte qu'il étoit toujours libre de manger avec celles qui lui plaiſoient le plus. Mais il uſoit rarement de cette liberté, parce que ſon goût le portoit à manger en public. Il les faiſoit appeller ſouvent dans la grande ſalle, pour y participer à ſes plaiſirs. Elles étoient fieres, & ne ſortoient jamais de leurs appartemens que ſur le

Sa complaiſance pour ſes femmes.

(36) On a déja fait la deſcription de cette voiture dans l'article de Juida. On en verra d'autres & de plus fieurs formes dans celui de Benin.

dos de leurs Eſclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient auſſi quantité de perſonnes à leur ſervice, après avoir travaillé à la parure de leur Maître elles alloient ſe livrer aux mêmes ſoins de la part de leurs Eſclaves. Elles ſe faiſoient ajuſter les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'or en ſi grand nombre, qu'il étoit ſurprenant qu'elles en ſoutinſſent le fardeau (37).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR

Efforts qu'elles faiſoient pour lui plaire.

Pendant la vie du Roi de Fétu, ſes enfans ſont élevés aux frais du Public. S'ils ſortent du Palais, ils ſont portés par des Eſclaves, au ſon du tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur pere, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, & les exempte du tribut. Il feroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déja parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Negres, conſiſte en fruits, en poiſſon, en huile & en vin de palmier, en millet, en riz, en maïz & en beſtiaux, qu'on apporte chaque

Sort des Princes de Fétu.

Richeſſes du Roi.

(37) Mille exemples précédens doivent faire trouver ici de la vraiſemblance.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

jour au Palais ; mais comme ſes Etats ſont aſſez grands & fort peuplés, l'abondance regne toujours dans ſa maiſon. Il a droit ſur toutes les amendes qui ſont impoſées par ſa Cour de Juſtice, dans les cauſes civiles & criminelles. Son Thréſorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'eſt le même Officier qui fait tous les payemens de la Maiſon royale, pour les affaires d'Etat, pour la ſolde des troupes & pour les dépenſes particulieres du Roi. Il achete toutes les étoffes qui ſervent à ſes femmes & à ſes enfans. Il l'accompagne dans toutes ſes marches. Il a ſon logement au Palais. Enfin c'eſt l'Officier du Royaume qui eſt le plus reſpecté après le Roi.

Fêtes royales.

Outre le Sabbat des Negres, que le Roi de Fétu, après ſes dévotions, paſſe ordinairement dans le ſein de ſa famille, l'uſage a fait recevoir pluſieurs fêtes, qu'il célebre auſſi avec ſes Nobles, ſes femmes & ſes enfans, en faiſant acheter tout le vin de palmier & toute la volaille que les Negres de la campagne apportent au Marché. Mais ſa principale ſolemnité eſt l'anniverſaire de ſon Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non ſeulement toute ſa Nobleſſe, mais

encore les Princes voisins, & les Européens de sa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conserver ses bonnes graces. Il les traite pendant trois jours avec des festins & des danses. Dans ces occasions, les Negres portent, au pied de quelqu'arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Après la mort des Rois de Fétu, on met une garde au Palais, & les portes sont fermées, jusqu'à ce que le plus proche héritier soit appellé à la succession du Thrône & du thrésor royal. Le nouveau Roi donne une festin public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours. Il choisit ensuite de nouveaux Fétiches, & l'anniversaire de ce grand avenement est célebre pendant toute sa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ses parens ou ses amis. Mais si ceux qu'il trouve employés sont avancés en âge, il les laisse jouir de leurs dignités jusqu'à leur mort; moins par inclination que pour se rendre agréable au Peuple (38). Changemens qui arrivent après sa mort.

Revenons aux Observations générales qui sont tirées de différentes sources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux Administration de la Justice sur la Côte d'Or.

(38) Villault, pag. 235.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

de Juſtice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, ſont choiſis entre les plus riches & les plus notables Perſonnages de l'Etat. Tels ſont les Braſſos, les Cabaſchirs & les Gouverneurs des Villes & Villages, avec l'aſſiſtance des Prêtres, qui paſſent pour leurs Subſtituts. C'eſt à ces Magiſtrats qu'appartient la connoiſſance de toutes les cauſes civiles & criminelles; mais leur déciſion n'eſt pas ſi abſolue qu'on ne puiſſe en appeller à la perſonne même du Roi; quoique ces appels ſoient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commiſſaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'autorité royale, font le tour du Pays, pour appaiſer les différends par des Sentences définitives (39).

Forme des procédures.

Artus rapporte la forme des procedures dans quelques Pays monarchiques. Lorſqu'il s'éleve entre les Negres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils ſe préſentent au Gouverneur de la Place & ſe ſoumettent à ſa déciſion. Si l'accuſateur paroît ſeul, le Gouverneur fait avertir l'accuſé, par un Eſclave, & l'oblige de ſe défendre. Chacun plaide ſa cauſe, ſans qu'il ſoit per-

(39) Barbot, page 299 & ſuivantes.

mis à l'un ni à l'autre d'interrompre ſon adverſaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence ; & dans les lieux dont parle Artus, elle eſt ſans appel. Mais ſi l'affaire touche le Roi, & que le coupable ſoit condamné à quelqu'amende, il eſt forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de ſe retirer. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Dans les cas difficiles, où le Juge n'oſe ſe fier à ſa propre déciſion, la haine des Parties devient quelquefois ſi mortelle, qu'elle ſe termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adverſaires ſe font accompagner de quelques amis, qui ſont ſpectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort ſe réuniſſent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un aſyle dans quelqu'autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échappe difficilement ; à moins que la fureur de ſes ennemis ne ſe ralentiſſe, ou qu'il n'ait le bonheur de ſe cacher à leurs pourſuites Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui ſoit diſpoſé à le proteger, dans la crainte d'offenſer le Prince dont il a tué le Sujet. S'il eſt pris, on le livre à la veuve de ſon ennemi, qui a droit de le gar- Combat entre les Parties, & leur ſort.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

der pour ſon ſervice, ou de le vendre pour l'eſclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une ſomme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'eſclavage.

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement; & ſi l'on excepte quelques occaſions preſſantes, où l'on n'eſpere pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plutôt le moindre ſoupçon d'un défi, qu'ils s'emploient de part & d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les cataſtrophes ſanglantes.

Maniere ſinguliere d'arrêter certains coupables.

Ceux qui violent les Ordonnances du Roi doivent payer l'amende établie, ou s'exiler volontairement du Roiaume. Un Negre, après s'être apperçu que ſon voiſin s'eſt rendu coupable de ce crime, diſſimule quelquefois le fait pendant des années entieres, juſqu'à l'occaſion de quelque injure qui le fait penſer à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ſes Eſclaves, pour avertir les Habitans de la Ville, qu'il y a quelque cauſe importante à juger. On s'aſſemble ſur la place publique. Les femmes y ſont aſſiſes dans un lieu ſéparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une eſcorte de gens armés. Si le coupable eſt pré-

sent, il est arrêté au milieu de la foule, & conduit à la maison du Gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorsque l'accusation paroît être prouvée, on le met seulement sous la garde d'un autre Negre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment, jusqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir examiné toutes les circonstances, avec les Nobles & les anciens de la Ville, envoie déclarer au Prisonnier le crime & les preuves. Si sa réponse ne le justifie pas, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur le champ. Est-il insolvable ? Il devient l'Esclave du Roi; & sur le champ, il est vendu, pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Punition qui ne l'est pas moins.

On trouve dans Bosman la méthode de Justice qui est en usage dans les Républiques. Elle est peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim, un Negre qui veut en accuser un autre, s'adresse aux Cabaschirs, avec un présent d'or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cet hommage, il explique le cas en demandant une prompte satisfaction. S'ils sont disposés à le favoriser, le Conseil s'assemble en peu de jours, on discute les preuves, & sans beaucoup d'égard pour la justice, on

Méthode de Justice dans les Républiques.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

porte une Sentence qui satisfait l'Accusateur. Mais si les Juges sont mal disposés pour lui, ou que dans l'intervalle, ils aient reçu des présens plus considérables de son Adversaire, la meilleure cause n'obtiendra rien de l'équité des Cabaschirs. Dans un fait de la derniere évidence, où la prévarication seroit scandaleuse, ils trouveroient le moien de faire traîner l'affaire en longueur, & de reculer perpetuellement la conclusion. Un malheureux Plaideur, après quantité de sollicitations inutiles, est obligé d'attendre la mort de ses Juges, dans l'espérance de trouver plus de justice dans leurs successeurs. Il meurt lui-même, & laisse à ses héritiers un Procès, qui se réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit plusieurs exemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les Negres n'ont pas le secours de l'écriture, pour rappeller des faits que le temps doit avoir effacés de leur mémoire.

Combien les plaideurs ont à souffrir de leurs Juges.

Souvent, lorsqu'un Plaideur se croit injurié par la Sentence ou les délais de ses Juges, il cherche l'occasion d'enlever, non seulement à son Adversaire, mais au premier Habitant de la même Ville, autant d'or & de marchandises, que l'injustice lui en a fait perdre. Alors

celui qu'il offenſe, entreprend un Procès contre lui, & contre celui qui eſt la premiere cauſe du tort qu'il reçoit. Nouvelles ſources de chicanes & d'injuſtices ou d'offenſes, qui produiſent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire ſi la Sentence eſt juſte, ou ſi la cauſe eſt décidée au Fort Hollandois en préſence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit ſans apparence de reſſentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte au ſerment de l'Accuſé; & s'il refuſe de le prêter, il eſt condamné à payer ce qu'on lui demande (40). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Negre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour ſe faire payer quelque ſomme qui lui étoit dûe, fut apperçu d'une femme mariée qu'il avoit ſéduite un an auparavant par de fauſſes promeſſes. Cette femme porta auſſi-tôt ſes plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fût arrêté. Le Conſeil s'étant aſſemblé, elle parut avec audace, elle accuſa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fût condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Negre au contraire Procès d'un Negre avec une femme.

(40) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 163 & ſuivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & sans condition. Quoiqu'ils fussent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte justice. Après quelques discussions, le *Fetiſſero*, ou le Prêtre, parut avec un vase rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Cabaschirs. La femme s'en étant approchée sans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la verité de son accusation. Si le Negre eût bû le premier, il auroit été renvoié libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de son imposture. Aussi reconnut-il sa faute, & se soumit-il à payer trois Bandas ou six onces d'or.

Autre procès d'un Negre.

Dans un autre temps, un Negre fut accusé, devant le Roi, d'avoir tué le frere de son Adversaire, par le moien d'un Fétiche qu'il (41) avoit composé dans cette vue. Le Roi le fit avertir de paroître, & le pressa d'avouer son crime. Mais sans se déconcerter, il protesta solemnellement que dans toute sa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut présentée de

(41) On a lû dans le Chapitre précédent, que les Negres se croient capables de faire pétir leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jettent sur leur chemin.

la main du Fétiſſero. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de ſon innocence (42). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cette liqueur, qui ſe nomme *Enchion Benou*, eſt compoſée des mêmes ſimples & des mêmes ingrédiens que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Negres ſont perſuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour ſoutenir le menſonge ou l'impoſture, ſans s'expoſer aux plus affreuſes calamités (43). Liqueur qui ſert à purger les accuſés.

La cérémonie des ſermens n'eſt pas la même à Fétu que dans la plûpart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre éleve une pile de petits bâtons, en forme d'autel, ſur lequel il place un petit ſac de toile, qu'il arroſe de ſang humain, & qui contient quelques os ſecs d'un cadavre. Il y joint pluſieurs morceaux de pâte, avec une calebaſſe remplie de la liqueur qui ſert au ſerment. Il exorciſe tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de geſtes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accuſé ſur la liqueur, par *Oſture*, qui eſt la principale divinité du Pays. Si c'eſt Cérémonie des ſermens à Fétu.

(42) Artus, dans la Collection de Bry, part. VI, page 62.

(43) Le même, pag. 63, & Barbot dans ſa deſcription de la Guinée, pag. 300.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

aux Anglois, ou à d'autres Européens ; qu'un Negre doit prêter ſerment, ils le font jurer ſur la Bible, avec trop peu de reſpect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette céremonie, les Negres ſe proſternent devant leurs Prêtres, embraſſent leurs pieds, en levent un, dont ils ſe frottent le viſage, la poitrine & les épaules, répetant pluſieurs fois la ſyllabe *Iou*, *Iou*, faiſant craquer leurs doigts, baiſant les Fétiches, avec des contorſions qui viennent de leur fraieur ou de leur joie : ils avallent enſuite la liqueur. D'autres, pour prêter ſerment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaiſes : *Par eſta cruz de Dios*, c'eſt-à-dire, Par cette croix de Dieu (44).

Negres qu'on fait jurer ſur la Bible.

C'eſt ainſi, remarque Boſman, que ſans Conſeil & ſans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de juſtice (45) que dans nos Tribunaux, les Negres de Fétu terminent leurs Procès. La punition ordinaire des crimes, ſur toute la Côte d'Or, eſt la mort, l'eſclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort eſt très rare. Quoique la loi l'établiſſe pour l'homicide (46), il

Amendes & punitions.

(44) Barbot, pag. 276.
(45) Boſman, pag. 167.
(46) Des-Marchais, Vol. I, pag. 329.

n'arrive jamais qu'un meurtrier soit exécuté, s'il a de quoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui soient en état de lui rendre ce service. Il y a deux sortes d'amendes, pour le meurtre des personnes libres & pour celui des Esclaves. Dans le Pays d'Axim, elle est de cinq cens écus pour la mort d'un Negre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, suivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour sa vengeance; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'est avec eux qu'il faut composer. Artus se trompe, lorsqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du Mort à (47) se faire payer: & dans ce cas, ils ne sont recompensés que de leur peine. Les cinq cens écus, sont l'amende ordinaire pour un Negre du commun. Mais si le mort est un homme de distinction, elle monte quelquefois jusqu'à cinq mille écus. L'Auteur observe que sans cette rigueur, quantité de Negres s'exposeroient volontiers à payer une somme de cinq cens écus, pour se venger d'un ennemi puissant. Mais l'a-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Distinction prise du rang & de la qualité.

(47) Il dit même que le Roi en distribue la moitié à ses courtisans, pag. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, pag. 263.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

mende alors est abandonnée à la discrétion des Juges. Pour la punition d'un Esclave elle est de trente-six écus. Encore admet-elle des réductions ; & le Poursuivant se contente ordinairement d'une chaîne d'or de trente deux écus.

Supplices cruels.

Si le Meurtrier n'est point en état de satisfaire, il est remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres absolus de sa vie. Ils peuvent exiger sang pour sang. Lorsque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'exécution est cruelle. Ils font souffrir mille morts au coupable ; à moins que les Facteurs Hollandois (48) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le fassent exécuter d'un seul coup.

Exécution des criminels, moins dure dans les Monarchies.

Dans les Pays gouvernés par un Roi, le supplice est plus uniforme & moins barbare. Le Criminel est livré à l'Exécuteur, qui lui bande aussi-tôt les yeux & lui lie les mains derriere le dos. Il le conduit dans quelque champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baisser la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Ensuite il lui coupe la tête avec sa hache ; & mettant le corps en pieces, il le jette aux oiseaux de proie. Artus ajoute qu'après l'exécution, les parens du Mort s'assemblent avec de grandes

(48) Bosman, page 168.

marques de douleur. Ils prennent sa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit dépouillée de sa chair, ils avallent le bouillon, & suspendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes poussent des cris, & déplorent long-tems la malheureuse fin du coupable. Personne, remarque l'Auteur, n'est présent à l'exécution : mais aussitôt qu'elle est achevée, le Peuple accourt en foule pour voir le corps (49).

Peine pour le vol.

Le vol est puni par la restitution des biens & par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'est commis, & au rang de la personne offensée. Par exemple, un voleur sera condamné à payer cent écus, outre la restitution, tandis que pour le même crime (50) un autre ne sera condamné qu'à vingt écus d'amende. Bosman exhorte les Facteurs Hollandois, qui sont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vûe (51) une si sage institution. Suivant le recit d'Artus, tous les biens d'un homme surpris en adultere sont confisqués au profit du Roi ; & la femme est obligée de

Peine pour l'adultere.

(49) Artus, *ubi sup.* page 64.

(50) Artus dit que l'amende est de trois bandas, ou six onces d'or.

(51) Bosman, pag. 169.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

payer à son mari deux ou trois onces d'or, si elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel est le droit des maris. Mais les parens de sa femme ont celui de brûler la maison de l'adultere, & de le poursuivre lui-même jusqu'à le mettre dans la nécessité de chercher une retraite hors du Pays (52).

Usage de Commendo.

A Commendo, l'usage est de couper une oreille à l'adultere, & de lui faire payer autant d'or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chevres. S'il n'est pas en état de satisfaire à cette amende, il est vendu pour l'esclavage. Un adultere Esclave est condamné à perdre la partie qui sert au crime. La femme paye deux onces d'or à son mari, ou se soumet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment de l'adultere est une amende de six onces d'or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ses principaux Officiers, & l'autre au mari (53).

Villault dit que l'adultere est puni fort séverement, lorsqu'il est commis avec la principale femme. Le coupable est condamné pour toute sa vie à l'esclavage; ou s'il a le bonheur de se dérober au chatiment par la fuite, sa tête est

(52) Artus, pag. 62. (53) Barbot, pag. 300.

mise

mise à prix pour une somme considérable (54).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Du temps d'Artus, un Negre qui auroit présenté de l'or faux (55) à quelque Marchand auroit perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfans, est un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des bestiaux n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, disent les Negres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelques Pays, la mort est plus sûre pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (56).

Vol d'hommes & de bestiaux.

Les amendes sont au profit du Roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'Etat. Les Princes puissans trouvent continuellement l'occasion de punir leurs Sujets par la bourse. Cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des Cabaschirs & soumise à leur décision. Mais, connoissant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au lieu de le diminuer; & leur Jugement est toujours (57) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, si le Negre condamné n'est point

Amendes au profit du Roi.

Maniere de les faire payer.

(54) Voyage de Villault, page 264.

(55) Artus, *ubi sup.* pag. 64.

(56) Bosman, *ubi sup.* page 170.

(57) Le même, p. 188.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui soient Sujets du même Roi, ils sont appellés en Justice & forcés d'acquitter cette dette ; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer sans avoir satisfait le Roi. Lorsque l'amende est payée, le coupable rentre dans tous ses droits, visite ses amis, & les prie d'oublier sa faute. La raison qui porte les Rois à rendre une famille entiere responsable d'un Particulier, n'est que la crainte de se voir importunés par des prieres & des instances en faveur du coupable (58).

Les peres & les maîtres répondent pour leurs inférieurs.

Dans les cas d'injure, les peres de famille répondent toujours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille ; &, suivant les circonstances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui sauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître est responsable aussi pour son Esclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultere ; c'est-à-dire, qu'il doit payer l'amende imposée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Esclaves, qui fait la gloire & la richesse des Negres, devient quel-

(58) Artus, *ubi sup.* page 63.

quefois la cauſe de leur ruine (59).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

L'égard aux perſonnes ne paſſe point ici pour une injuſtice dans l'adminiſtration, d'autant plus que la connoiſſance des richeſſes ne ſert qu'à rendre le châtiment plus ſévere. Les Negres juſtifient cet uſage par deux raiſons; premierement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuſe dans la néceſſité: en ſecond lieu, parce qu'il lui eſt facile de ſatisfaire à la Juſtice. Mais, en général, on n'impoſe point ici d'amende qui ſurpaſſe les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'eſclavage. C'eſt une des raiſons qui portent un Negre prudent, lorſqu'il s'eſt enrichi, à garder toujours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ſes parens ſe rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent ſur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes ſe payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les diſtribue aux Parties offenſées, ſans oublier de prélever ſes droits. Juſqu'à l'année 1700, ces droits étoient conſidérables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves

Modération dans les amendes.

Uſurpations des Hollandois.

(59) Boſman, pag. 204.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

qui puiſſent être portés à ſon tribunal. Boſman déclare, avec beaucoup de franchiſe, que c'eſt une injuſtice, & qu'elle étoit quelquefois pouſſée juſqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendreſſe aux Negres, par l'interêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient juſqu'à cent écus d'une ſeule amende; & cette lâche conduite ne leur attiroit que des imprécations. Malgré le ſoin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, ſont encore très conſidérables. Sur une amende impoſée pour crime, ſa part eſt les deux tiers, & le reſte paſſe à l'aſſemblée des Cabaſchirs. Dans le cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainſi l'Office de Juge, conclut Boſman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Cauſe ſingulière plaidée devant Boſman.

Le même Ecrivain rapporte une Cauſe qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Cabaſchirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis pluſieurs années, l'un ſur l'autre, des prétentions fort ſingulieres. Chacun des deux vouloit que l'autre fût ſon eſclave, & fondoit ſa demande ſur un droit d'héritage. Les Cabaſchirs d'An-

kobar se trouvant fort embarrassés pour la décision d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois. Bosman employa un jour entier à la discussion de cette Cause. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que sur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuissance de parvenir à la vérité, il proposa aux deux adversaires de se reconcilier. Les y trouvant assez disposés, il exigea d'eux qu'ils se reconnussent mutuellement pour libres, avant que de sortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvelleroit la querelle fût soumis à une grosse amende. Ils parurent tous deux fort satisfaits de cette décision. Ils s'embrassèrent, ils se promirent une amitié éternelle; & pour ne laisser aucun doute de leur sincérité, ils récompensèrent les bons offices de l'Auteur par un fort bon présent. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ses promesses fit assassiner l'autre dans sa maison.

Bosman ne put apprendre cette perfidie sans en être vivement irrité. Il la regarda comme un exemple de la plus dangereuse conséquence. Quelques Of-

Embarras de Bosman pour faire exécuter les ordres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ficiers Hollandois, chargés de ſes ordres, partirent auſſi-tôt pour Ankobar, & demanderent que le coupable fût livré à la Juſtice. Les Habitans, au lieu de reconnoître la néceſſité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étoient pas ſoumis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit exercer ſon autorité dans les lieux de ſa juriſdiction.

Révolte d'un corps de Negres.

Comme cette réponſe devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoiſe, Boſman prit le parti de ſe rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ſes gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut ſurpris de rencontrer un corps d'environ cinq cens Negres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui cauſer de l'épouvante. Cependant ils le ſaluerent aſſez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refuſoient de ſe ſoumettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre ſigne de ſa volonté ? Leur réponſe fut qu'ils ne penſoient point à manquer d'obéiſſance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas ſe priver d'une protection dont le Pays tiroit tant d'avantage. Boſman demanda que le meurtrier lui fût livré. Ils le refuſerent tous d'une voix,

en disant qu'ils le puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de resister à la Justice, leur dit Bosman, d'un ton ferme ; vous êtes les protecteurs du meurtre. C'est en cette qualité que je vous regarderai désormais, & je punirai comme autant de meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il se tournoit pour les quitter ; mais son discours avoit fait tant d'impression, qu'ils demanderent du tems pour déliberer ; & dans l'espace d'un quart-d'heure ils lui présenterent les Criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire exécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers sa parole, & retourna au Fort d'Axim très satisfait de son expédition. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Trois jours après, tous les Chefs d'Ankobar arriverent au Fort, & demanderent comment le Facteur se proposoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée ; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout son appareil. Cette déclaration leur fit pousser des cris lamentables. Ils supplierent Bosman de permettre que, suivant l'usage du Pays, le crime fut expié avec une somme d'argent. Quoiqu'il ne de- Conclusion de ce different.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

sirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinssent lui témoigner eux-mêmes qu'ils se borneient à cette satisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors pour faire valoir aussi sa générosité, il se contenta de prendre la moitié de la somme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce recit, est de faire connoître par quelles voies les Hollandois soutiennent leur autorité & ménagent la soumission des Negres. La Compagnie est si respectée, que les Cabaschirs n'oseroient décider la moindre Cause sans la permission du Facteur. Un jour que sur la demande d'un Negre, Bosman lui avoit fait payer une somme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Cabaschirs, pour avoir couché avec la femme de son adversaire, Bosman demanda au créancier s'il ignoroit que la somme devoit être confisquée, parce que cette affaire avoit été décidée sans la participation des Facteurs du Fort. Le Negre en convint de bonne foi, & se réduisit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoute l'Auteur, se croyent

Empire des Hollandois sur leurs Negres.

obligés à cette sévérité, pour prévenir tous les complots que les Negres pourroient former entr'eux dans leurs Assemblées. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Dans les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes est fort odieuse. Un créancier, au lieu de porter sa plainte au Tribunal de la Justice, enleve à son voisin la premiere chose dont il peut se saisir, quoiqu'elle surpasse beaucoup la valeur de sa dette, & dit au propriétaire qu'il peut se faire payer par tel autre Habitant, sur lequel il lui explique ses droits. Aucune loi ne s'opposant à cette injustice, le propriétaire est obligé de s'adresser au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de sorte que le premier créancier gagne souvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit. A la vérité cet usage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur se trouve ainsi dans la nécessité de payer quelquefois douze pour un, sans aucune ressource pour obtenir plus de justice, parce que le Roi & les Grands prennent toujours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichissent en peu de temps par

Maniere odieuse de faire payer les dettes.

Hardiesse des Negres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ces extorsions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un pere de famille, & de se plaindre que son fils, ou son neveu, ou quelqu'un de ses Esclaves, leur a causé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de la Ville, s'ils ne reçoivent une prompte satisfaction. Lorsque le scélerat qui fait cette menace a le courage de l'exécuter, comme l'Auteur assure qu'il en fut deux fois témoin, c'est le pere de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui même (60).

Tribunal singulier dans le Pays d'Axim.

Outre l'administration ordinaire de la Justice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, sous la direction des Manseros. Ce Tribunal, dont on a déja rapporté les fonctions, s'est attribué dans chaque Village, le droit de juger les petites causes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui sont fort fréquentes parmi les Negres. La personne outragée s'adresse aux Manseros dans les termes suivans: » Un tel m'a injurié » (61). Je vous le vends & vous le li» vre. Punissez-le comme il le mérite,

(60) Bosman, page 169 & suivantes.

(61) On a vû que les Manseros sont les jeunes gens.

Sur cette plainte, les Manseros font arrêter le coupable. Ils l'examinent avec peu de rigueur & de formalité ; mais ils lui imposent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, sous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ses défenses, les Manseros vont droit au Marché, prennent sur son compte la somme en marchandises, qu'il est forcé de payer ; & comme ils choisissent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de palmier, l'usage qu'ils en font est pour se réjouir ensemble. Les offenses qui ressortissent à cette Cour, sont en si grand nombre & si ridicules dans leur espece, que l'Auteur a crû devoir éviter le détail : mais il assure en géneral que si le jour s'est passé sans quelque cause de cette nature, les Juges ne s'assemblent pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de se procurer des liqueurs par cette voie (62).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

La fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Negres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitise du bien d'autrui, il s'éleve entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occasion des plus sanglantes guerres. Lorsqu'un Roi prend la résolu-

Guerre des Negres de la Côte d'Or.

Conseil qu'il se tient, & déclaration de guerre.

(62) Bosman, *ubi sup.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR

tion d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses Sujets, par le ministere des Gouvetneurs (63), de s'assembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conseil de ses Capitaines & de ses Nobles, il leur expose le sujet de ses plaintes & de ses ressentimens, il les exhorte à soutenir leur réputation de valeur, & leur faisant esperer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin considérable. Après cette Assemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ses ennemis, en leur faisant assigner aussi le lieu, le jour & l'heure de la bataille Tous les Capitaines se rendent à la tête de leurs troupes, qui sont composées de leurs propres Esclaves & de tous les hommes du Pays au-dessus de vingt ans (64).

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle est vive & fait prévoir une guerre sanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double

(63) Artus, *ubi sup.* I, pag. 320, & Barbot, pag. 52. pag. 293.

(64) Des-Marchais, Vol.

vûe d'ôter à l'ennemi tous les avantages de sa conquête, s'il est victorieux, & de faire perdre à leurs troupes (65) l'envie de quitter les armes avant la fin de la campagne.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Negres de la Côte, qui vivent sous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permission d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Acra auroient été détruits jusqu'au dernier par les Aquambos, si le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur ne les eût reçus dans ses murs, & n'eût fait tirer sur l'ennemi pour l'éloigner (66).

Asyles qu'ils trouvent dans les Forts Européens.

Pendant la guerre, les Rois Negres ont toujours une garde nombreuse autour de leur personne, soit qu'ils tiennent la campagne, soit que se fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur milice, il en fait une description fort effraiante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer des

Hideuse figure des gens de guerre.

(65) Artus, *ubi sup.* (66) Barbot, pag. 294. pag. 53.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se colorent bizarrement le visage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reste du corps est peint aussi de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables.

Ils n'oublient pas de se passer autour des épaules, plusieurs colliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des dangers. Mais ils portent, par-dessus, un autre collier de branche, de l'épaisseur du bras, qui est capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un casque, de quelque peau de leopard ou de crocodile. Leur pagne, ou l'espece de tablier qu'ils portent autour du corps, est de la même matiere, avec beaucoup de soin de le relever entre leurs jambes. Toute autre sorte d'habit leur paroît embarassante. Ils ont à la ceinture un poignard; dans la main gauche une rondache (67), qui leur couvre tout le corps; & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, suivant leur rang & leur emploi. Le commun des soldats a pour armes des arcs & des fleches, dont ils se servent fort adroitement. Leurs carquois sont

Armure des Negres.

(67) Des Marchais leur donne une zagaie dans la même main.

de peau. Les Eſclaves ou les domeſtiques libres battent le tambour, & ſonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (68). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Pluſieurs Auteurs donnent aux ſimples ſoldats des ſabres, qui ſont ſuſpendus à leur ceinture (69) ou paſſés dans leur pagne : leur bonnet, dit-il, eſt de peau de crocodile, ornée des deux côtés d'une coquille rouge, & par derriere, d'une touffe de crin ou de queue de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer aſſez peſante. Dans cet équipage, avec les diverſes couleurs dont ils ont ſoin de ſe peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de diables (70).

Des-Marchais, d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers poſtes de l'armée ; qu'ils portent leur ſabre devant eux, & de larges poignards aux côtés ; que leurs Eſclaves marchent au-tour d'eux, armés d'arcs, de fleches & de coutelas ; & que les ſoldats ont pour armes, avec l'arc & la leche, des ſabres & des haches (71). Leurs diverſes armes.

La plûpart néanmoins ont aujour- Ils ont beaucoup d'armes à feu.

(68) Artus, *ubi ſup.*
(69) Des Marchais dit qu'ils le portent devant eux.
(70) Boſman, p. 185.
(71) Des Marchais, Vol. I, pag. 321.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

d'hui des mousquets ou des carabines, & s'en servent avec beaucoup d'adresse. Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité presqu'incroyable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Bosman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'est un présent funeste, ajoute-t-il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs sabres.

Leurs sabres sont larges & pesans, mais tranchent ordinairement si mal, qu'ils ont besoin de plusieurs coups pour abbattre une tête. La poignée est de bois, avec des gardes de la même matiere, armées d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui sont couverts de peau. D'autres se contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Negres de qualité est garnie d'or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais si mal joint, qu'il laisse voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui sont ici fort précieux (72).

(72) Bosman, p. 164 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Artus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils sont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'or, ou de certaines peaux rares, qu'ils estiment plus que l'or même. Le fourreau est de peau de chien ou de chevre. Au lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne sont point assez riches pour acheter de si belles armes, portent un instrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (73) côté, mais qui se retrécit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette espece de couteau est ornée d'une tête de singe (74).

Leurs poignards.

Il y a deux sortes de zagaies ou d'assagaies. La plus petite, est longue d'une aune (75) ou d'une aune & demie. Elle est fort menue & se lance comme les dards. La grande zagaie est trois fois plus longue & plus grosse. Sa pointe est armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en est couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toujours près d'eux quelque Esclave pour la porter. Ils s'en

Leurs zagaies.

(73) Purchas lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II, p. 949.

(74) Artus, pag. 55.

(75) Bosman, pag. 186.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

servent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche. Artus dit que la plûpart des zagaies sont de fer massif, avec un manche de bois (76).

Leurs arcs & leurs fleches.

Les arcs & les fleches sont aujourd'hui moins en usage chez les Peuples de la Côte d'Or, à l'exception des Aquambos, qui s'en servent avec tant d'adresse, qu'on les prétend capables, à la chasse, de frapper un lievre dans la partie qu'ils veulent choisir. La tête de leurs fleches est aîlée, & la pointe armée de fer. Les Negres du Pays d'*Avina* les empoisonnent, avec le jus de certaines herbes. Cependant il leur est défendu d'en porter pendant la paix, sous des peines fort rigoureuses. Sur la Côte, ces odieuses pratiques sont inconnues; & les Habitans ignorent ce que c'est que le poison (77). Artus dit que les arcs sont composés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs fleches ne sont qu'un tissu de poil de chien, qui va jusqu'à la moitié de leur longueur. Leurs carquois, qu'ils portent suspendus au col, sont de peau de bouc (78).

Targettes ou boucliers.

Enfin, leurs boucliers ou leur target-

(76) Artus, *ubi sup.*
(77) Bosman, *ubi sup.* mais il se contredit dans un autre endroit.
(78) Description de la Guinée par Bosman, page 180 & suivantes.

tes font une partie considérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche; & tenant leur sabre de la droite, ils secouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adresse, ils se placent si habilement derriere, & prennent tant de postures différentes, qu'il est presqu'impossible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes est de quatre ou cinq pieds de long sur trois de large. Elles sont d'ozier, mais couvertes de peau & d'autres matieres. Quelques-unes sont garnies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de résister à la pointe des fleches & au tranchant du sabre, mais qui ne sont point à l'épreuve des balles (79).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Artus compose leurs targettes d'un tissu d'écorce d'arbre. Il les représente quarrées, & leur donne six pieds de long & quatre de large. Elles sont soutenues, dit-il, par une croix de bois qui les traverse intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoute que l'ance ou le manche est en dedans; qu'elles sont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois est garnie de plaques de fer (80).

Telles sont les armes des Negres. Il

Artillerie des Negres; usage qu'ils en font.

(79) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI, page 56.

(80) Bosman, *ubi sup.* page 187.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

se trouve parmi eux quelques pieces de Canon ; mais ils entendent peu la maniere de s'en servir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faisoit traîner dans ses marches, sans en avoir jamais fait le moindre usage. D'autres après les avoir tirées une seule fois, les ont abandonnées à l'ennemi, qui n'étant pas plus capable de s'en servir, les laissoit sur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Negres n'est emploiée que dans leurs réjouissances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuse beaucoup les Negres (81).

Trompettes & tambours.

Les instrumens de leur musique militaire sont le tambour, la trompette, ou plûtôt le cornet, la flutte & les chaudrons de cuivre, dont on a déja donné la description. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces instrumens barbares font dans les batailles. Pendant la paix, les tambours reposent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouissent seuls de ce glorieux privilege On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'usage est reservé pour les grands jours de fête (82).

(81) Artus, *ubi sup.* pag. 54 & 56. (82) Barbot, page 297.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Negres ignorent abſolument la maniere de camper & de ſe retrancher dans un poſte. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (83) en plein air. Ceux qui ont des armes à feu ſe placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, ſuivant la diſpoſition du terrein. Ils combattent tous à la fois; de ſorte qu'une fois enfoncés, il leur eſt impoſſible de ſe rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du vainqueur (84). Leurs mouvemens ſont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef eſt au milieu de ſes gens, qui compoſent un grouppe autour de lui. Ils attaquent ainſi un autre grouppe, qui ſe trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de ſecourir leurs voiſins lorſqu'ils les voient plier, c'eſt ſouvent une raiſon qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effraiés du même ſpectacle, tournent le dos ſans avoir fait uſage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laiſſent dans l'embarras, imitent auſſi-tôt leur exemple. S'ils ſe trouvent tellement mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puiſſent ſe dégager, la néceſſité les force de combattre; & c'eſt malgré eux qu'ils obtien-

Ordre & forme de leurs armées.

Leur maniere de combattre.

(83) Des Marchais, Vol. I, pag 321.

(84) Boſman, *ubi ſup.* page 182.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

nent ainsi la réputation de bons soldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en se courbant le corps & baissant la tête, pour laisser passer les balles. D'autres vont en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent aussi-tôt vers leur armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorsions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (85) que pour un divertissement de singes.

Description de leurs batailles.

Des-Marchais s'attache un peu plus au détail. Lorsque les armées, dit il, sont à la vûe l'une de l'autre, elles poussent un horrible cri; après quoi, chacun lance sa zagaie, dont ils sont assez défendus par leurs targettes; mais lorsque les fleches commencent à pleuvoir sur leurs corps nuds, l'exécution devient terrible, sur-tout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui se renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le sabre & les poignards. S'ils s'approchent assez pour s'en servir, le carnage est d'autant plus sanglant qu'ils sont excités par leurs femmes & leurs

(85) Bosman, *ibid.*

enfans, dont les cris se font entendre derriere eux. Le Parti qui est forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne cesse que par la défaite entiere des vaincus. Alors toute l'attention du vainqueur est de faire un grand nombre de prisonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'est le principal but de toutes leurs guerres. Il se trouve des Negres si stupides, qu'ils se parent dans ces occasions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'or jusqu'à devenir incapables de marcher.

Prisonniers de guerre, & leur sort.

Les prisonniers qui ne sont pas en état de payer leur rançon appartiennent au vainqueur, qui est le maître de les vendre pour l'esclavage. Ceux qui sont distingués par leur rang ou par leurs richesses, sont gardés avec beaucoup de soin, & rachetent leur liberté par une grosse somme. Mais un prisonnier de distinction, qui est soupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'or pour sa rançon. On se délivre de lui par la mort ou par l'esclavage.

Le Negre le plus riche & le plus puissant n'est pas toujours à couvert d'un sort misérable, lorsqu'il tombe entre les mains de l'ennemi. Outre qu'il est réduit à la condition d'Esclave, jusqu'à

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ce que sa rançon soit payée, elle est quelquefois mise à si haut prix, que tout son bien, joint aux contributions de ses parens & ses amis, ne suffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il se voit condamné pour toute sa vie aux offices les plus abjects; & souvent, dans le chagrin de se voir frustrés de leurs espérances, les vainqueurs prennent le parti de le faire périr par une mort cruelle.

Sort des Rois prisonniers de guerre.

Des-Marchais paroît persuadé qu'il n'y a point d'espérance de rançon pour les prisonniers. Il assure que de quelque rang qu'ils puissent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, est rarement exposé à ce sort, parce que ses Sujets le défendent jusqu'à l'extrêmité, & que s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour sauver son cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il se donne la mort de sa propre main avant que de paroître aux yeux du conquerant. Dans toutes sortes de sens, un Roi pris à la guerre passe pour mort, parce que toutes les richesses du monde ne le garantiroient pas du dernier supplice, ou d'être vendu aux Européens (86), sans aucun es-

(86) Voyage de Des-Marchais, Vol. I, page 322 & suivantes.

poir

poir de retourner jamais en Afrique.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. *Effets cruels de la haine, entre les Negres.*

Suivant Barbot, si la haine est irréconciliable entre les deux Partis, ils se traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plutôt on leur déchire & leur arrache la machoire d'en-bas; & sans égard pour leur soumission & pour leurs larmes, on les laisse périr dans cet état. Un Habitant de Commendo assura l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente trois hommes, dans une seule bataille. Après leur avoir coupé le visage, d'un oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'estomac, & leur avoit arraché, de toutes ses forces, la machoire d'enbas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraser sous la tête de sa mere. Les Nations de Guafo & d'Akkanez se regardent avec tant d'horreur, que leurs batailles sont de véritables boucheries, après lesquelles ceux qui survivent n'ont pas d'autre passion que de se rassasier de la chair de leurs

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ennemis dans un horrible festin, & de prendre leurs machoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maisons (87).

Barbarie des Negres mêmes de la Côte d'Or.

Les Negres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'assez civilisés par le commerce des Européens, sont si cruels dans leurs haines, que si l'avarice ne leur faisoit souhaiter de faire des prisonniers pour les vendre, ils feroient la guerre sans quartier. Ils ont quelquefois poussé la rage, jusqu'à manger leurs ennemis sur le champ de bataille. C'est un usage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui sont morts par leurs mains, d'orner leurs casques de cranes, & leurs portes de machoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la Noblesse. Un Guerrier dont la porte est entourée de machoires, & qui a deux ou trois casques ornés de cranes, est sûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de sa reception (88).

Ils surprennent les Villes & les brûlent.

Mais leurs guerres ne se font pas toujours en pleine campagne. Ils se surprennent souvent dans les Villes. Ils les détruisent par le feu, & chassent ou

(87) Description de la Guinée par Barbot, pages 291 & 296.

(88) Des-Marchais, *ubi sup.*

prennent les Habitans. C'eſt ainſi que dans une vive querelle entre les Negres d'*Ekki-Tekki*, ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténebres, à ces deux dernieres Villes, dont ils forcerent les Habitans de ſe jetter dans leurs Canots, pour gagner le territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formerent deux nouvelles Habitations ſur la rive Oueſt de la Riviere St-Georges. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Negres ne ſont pas moins experts dans les embuſcades. Artus en rapporte un exemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fétu, avec une puiſſante armée, qui ravagea leur Pays & qui détruiſit une partie de leurs Villes. Les Negres s'étant raſſemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au paſſage, & les ſurprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuerent plus de trois cens hommes. Les Hollandois, après s'être mis en poſſeſſion de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaiſes autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Negres avoit été ſi com-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

plette, que le Château même de Mina ſeroit tombé entre leurs mains, ſi le canon qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût ſervi à rallentir leur ardeur (89).

Les frais de la guerre ne ſont pas immenſes entre les Negres, ni même pour les Européens qui ont quelque choſe à démêler avec eux. On a vû qu'une guerre de quatre ans, contre les Commeniens, ne coûta que ſix mille livres ſterling aux Hollandois, quoiqu'ils euſſent entretenu ſucceſſivement cinq Nations à leur ſolde. Quatre mille hommes font une armée conſidérable dans une guerre offenſive; mais la défenſe en demande ordinairement une plus nombreuſe. Quelquefois ce que les Negres appellent une armée ne monte pas (90) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles ſont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la premiere eſt capable de mettre vingt cinq mille hommes en campagne, & la ſeconde un beaucoup plus grand nom-

(89) Artus, *ubi ſup.* page 54.

(90) En 1682, tandis que Barbot ſe trouvoit au Fort d'Acra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieues de ce Fort, & chacune des deux armées n'étoit que de douze cens hommes, page 294.

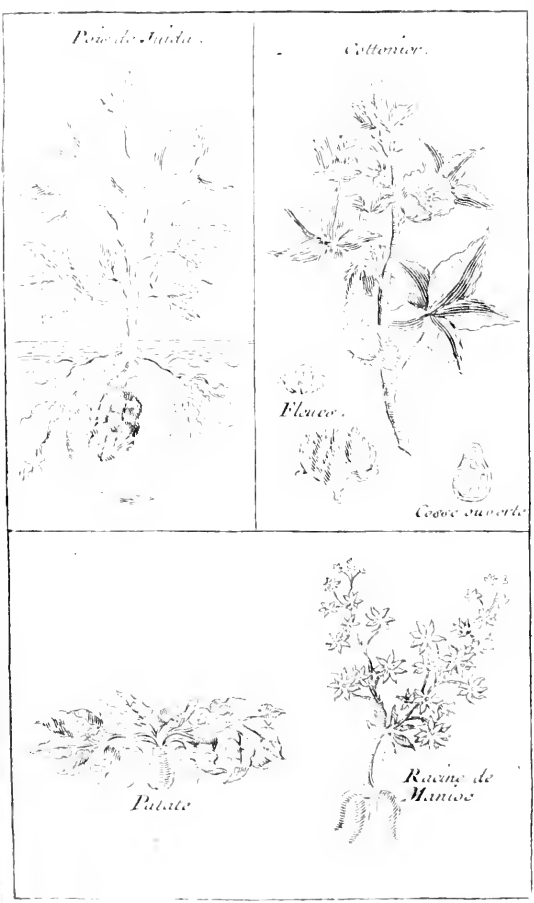
Pois de Judée.
Cotonier.
Fleuve.
Coque ouverte.
Patate
Racine de Manioc

T. IV. N.° XIII.

bre. Cinq ou six Monarchies de la contrée d'Axim n'approcheroient pas de cette puissance, avec toutes leurs forces réunies. Mais s'il faut s'en rapporter au récit des Negres, les Roiaumes intérieurs, tels que ceux d'*Akim*, d'Asiente, &c. sont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuses armées. La petitesse de celles de la Côte, joint à la lacheté des combattans, ne permet guere qu'il y ait jamais beaucoup de morts. On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort sanglante. Dans la derniere bataille des Commeniens contre deux ou trois autres Nations, Bosman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Commeniens chasserent leurs ennemis du champ de bataille & remporterent une victoire complette (91). A la vérité toutes leurs guerres ne sont pas poussées avec la même vigueur, parce qu'elles ne sont point entreprises avec la même animosité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cause, que l'ambition, le desir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Bosman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Pertes ordinaires dans leurs batailles.

Causes de leurs guerres. Guerres d'interêt.

(91) Bosman, page 181.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les sources, la plûpart étoient nées de la maniere suivante. Un Negre de quelque distinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voisin, des marchandises dont le payement lui paroît trop differé. Il s'offense, & pour obtenir la satisfaction qu'il desire, il fait enlever, dans le Pays de son Créancier, assez de biens & d'hommes, libres ou Esclaves, pour se payer abondamment par ses mains. Les Prisonniers qu'il a faits sont chargés de chaînes, & menacés de l'esclavage si leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il est honnête homme & si la dette est juste, s'efforce aussi-tôt de satisfaire son Créancier; ou si les parens des Prisonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moien de l'y contraindre. Mais lorsque la dette est douteuse, ou lorsque le Débiteur n'est pas disposé à payer, il persuade aisément à ses compatriotes, que son Créancier est un homme injuste, qui forme des prétentions excessives, ou même à qui il n'est redevable de rien. A-t-il fait goûter ses impostures; il commence de son côté à faire des représailles, qui aboutissent de part & d'autre à soulever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occasions de se surprendre. Les deux ennemis s'efforcent d'a-

bord de faire entrer les Cabaſchirs dans leurs interêts. Ils gagnent enſuite les ſoldats. Une bagatelle rompt ainſi les plus ſaintes alliances. On prend les armes. La guerre dure juſqu'à ce qu'un parti ait ſubjugné l'autre, ou ſi les forces ſont égales, juſqu'à ce que les Chefs aient fait la paix à la ſollicitation des ſoldats. Les reconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'uſage eſt d'enſemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs campagnes ſans proviſions, ſont bien-tôt preſſés de leurs beſoins, ſur-tout lorſque le pillage ne répond point à leurs eſpérances.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Si c'eſt l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penſer à la guerre, ou peut-être la jalouſie de voir leurs voiſins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richeſſes; on aſſemble le Conſeil des Cabaſchirs & des Manſeros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entrepriſes. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattant leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre eſt réſolue. On ſe hâte de prendre les armes, & les hoſtilités commencent ſans aucune déclaration : le Peuple qu'on attaque eſt quelquefois détruit avant qu'il ait pû ſonger à ſa dé-

Guerres d'ambition.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

fenſe. Mais s'il a quelque ſoupçon du malheur qui le menace, & s'il ſe croit trop foible pour reſiſter à l'invaſion, il implore l'aſſiſtance de ſes voiſins, il loue des troupes auxiliaires, & fait ſouvent retomber ſur ſes ennemis la honte & le dommage d'une injuſte entrepriſe.

Butin & ſon partag.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être emploié principalement aux frais de la guerre, & que ſuivant les loix établies, le reſte doive être partagé avec égalité, chacun ſe ſaiſit ordinairement de tout ce qui tombe entre ſes mains, ſans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manſeros ſe dégoûtent bien tôt d'une expédition infructueuſe, & retournent dans leurs Villes; car ils ſont libres de quitter les armes auſſi-tôt que la guerre commence à les ennuier; & quoiqu'ils ſoient attachés à certaines Enſeignes, les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Eſclaves. Un Negre libre ne reconnoît aucune autorité, & ne ſe ſoumettoit pas même à celle du Roi, s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'armée n'eſt pas moins réſolu de marcher contre l'ennemi, il eſt le maître de ſes réſolutions,

mais il trouve peu de guerriers qui le suivent (92). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Des-Marchais dit que leurs guerres durent rarement plus d'une campagne, & que la durée de cette campagne n'eſt ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Boſman remarque qu'entre deux Rois deſpotiques, dont l'autorité eſt abſolue ſur leurs troupes, une guerre ſe prolonge quelquefois pendant pluſieurs années, & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entieres à la vûe l'un de l'autre, ſans autre combat que des eſcarmouches paſſageres; & lorſque la ſaiſon des pluies eſt arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient ſouvent de l'influence de leurs Prêtres, qui ne leur conſeillent pas aiſément de s'expoſer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'eſt point encore déclarée (93), ils annoncent les plus grands déſaſtres à ceux qui répandront du ſang avant leur déciſion. Mais lorſqu'ils croient leur armée ſuperieure en nombre à celle de

Durée des guerres.

Impoſture des Prêtres.

(92) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 178 & ſuivantes.

(93) Boſman, page 182.

NEERES DE LA CÔTE D'OR.

l'ennemi, ou qu'ils remarquent dans le soldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les Chefs au combat. Si le succès répond mal à leur attente, ils se réservent toujours quelque excuse qui les justifie. Les Commandans ou les soldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches sont irrités, & toute l'armée est justement punie (94).

Occasion d'une guerre en 1663. Traités de paix.

Pendant le séjour que Villault fit sur la Côte d'Or, en 1663, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce Voyageur explique l'occasion. Le Prédecesseur du Roi des Abrambos, qui étoit mort depuis quatre ans, avoit imposé des droits sur toutes les marchandises qui passoient sur ses terres, & les Rois voisins n'avoient osé s'y opposer. Après sa mort, les Marchans du petit Akanis demanderent à son successeur la restitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence; & n'ayant pû l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fétu, que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis, entreprit généreusement de soutenir les prétentions des Habitans; mais il eut le malheur

(94) Le même, page 183.

d'être tué dans la premiere bataille. Son pere, desesperé de cette perte, joignit ses troupes à celles d'Akanis, & fit entrer tous ses alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au Pays plus de six mille hommes, & ruina presqu'entierement le Commerce. Les Anglois, les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les esprits par leur médiation. La fête solemnelle qui fut célébrée au Cap-Corse par le gendre du Roi de Fétu, & dont on a déja vû la description, étoit l'anniversaire d'une bataille, par laquelle son beau-pere avoit terminé cette guerre. La tranquillité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin, à l'occasion d'un Seigneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux (95).

A la fin d'une guerre, & lorsqu'on parvient à se réconcilier par un traité, les deux Rois jurent solemnellement de l'observer; & pour confirmation de leur bonne foi, ils se donnent mutuellement des ôtages, qui sont pris dans la premiere noblesse, ornés de colliers, peints de diverses couleurs, & portés sur

(95) Villault, page 237 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers. Il les traite honnêtement ; mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (96).

Formalités de la paix.

Des-Marchais rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prêterent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le lieu étoit une grande plaine, sur les frontieres des deux Princes, qui consentoient à se reconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, & suivis chacun de ses Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, & de se donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagemens. Mais, dans ces occasions, les prisonniers de guerre sont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les sermens sont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à se faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes ; on s'embrasse, on se mêle avec confiance. Le

(96) Atlas, *ubi sup.* page 54.

jour se passe à boire & à danse. Le commerce se renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoûte, que les ôtages sont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles (97)

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Barbot observe que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de se livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corse en 1681. Il rapporte les circonstances de cet incident. Dix huit Esclaves s'étant sauvés du Château dans la Ville, y furent reçus sous la protection des Habitans, qui refuserent de les rendre aux Anglois Le Commandant du Château fit pointer ses canons vers la Ville, pour effraier les Negres. Mais loin de céder, ils s'avancerent au nombre de sept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penser à leur défense firent jouer sérieusement leur artillerie, & leur tuerent dès les premiers coups cinquante ou soixante hommes. Ce ne fut pas sans perdre aussi quelques-uns de leurs gens, qui furent tués par la mousqueterie des Negres. A la premiere nouvelle de cette guerre, le Roi de Fétu, qui passe pour le plus grand Monarque de la Côte d'Or, & qui étoit

Guerre entre les Anglois & les Negres du Cap Corse.

Zele du Roi de Fétu pour l'appaiser.

(97) Des-Marchais, Vol. I, page 313.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

alors âgé d'environ ſoixante ans, ſe hâta de venir au Cap-Corſe, ſans autre ſuite que dix ou douze Gardes ; & s'étant arrêté ſous un arbre conſacré à la Religion du Pays, qui eſt à la vûe du Château, il y paſſa huit jours entiers en prieres, pour engager les Fétiches à lui reveler ce que les Eſclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit aſſurer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte ; & députant deux de ſes Gardes aux Negres de la Ville, il leur fit déclarer qu'après avoir juré, par ſes Fétiches, de rendre au Comptoir, ſans diſtinction de tems & de lieux, tous les Eſclaves, qui déſerteroient du Château, il étoit réſolu de ne pas quitter l'arbre ſous lequel il étoit comme priſonnier des Anglois, ſans avoir rempli ſes engagemens. Enfin ce différend fut terminé par ſon entremiſe, & l'alliance renouvellé avec les Anglois, qui avoient pris ſoin de ſa ſubſiſtance pendant tout le tems qu'il avoit paſſé ſous l'arbre ſacré. Il étoit vêtu dans cette occaſion, d'un habit de velours noir (98).

(98) Barbot, page 344.

CHAPIRTE VIII.

Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.

§ I.

Propriétés du Climat.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Froid & chaud du Pays.

LA ſituation de la Côte d'Or étant au cinquieme dégré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du ſoleil y eſt extrême; mais le climat n'eſt pas auſſi mal ſain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Au mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent : mais dans tout le cours des autres ſix mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en reſſentent point d'incommodité. Boſman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de Septembre, le feu preſqu'auſſi néceſſaire qu'en Europe. D'ailleurs les jours les plus chauds (99) ſont ſuivis d'une ſoirée fraîche. Le même Auteur obſerve qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit exceſſive en Eté; mais elle eſt devenue

(99) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 105.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

fort supportable. Le froid, qui étoit très vif aussi pendant la nuit, jusqu'à laisser des traces de frimats, est aujourd'hui plus moderé. Un Facteur, qui avoit précedé Bosman, assuroit qu'il avoit trouvé plusieurs fois, le matin, l'encre gelée dans son cornet. Quoique Bosman n'ai rien éprouvé de semblable, il assure que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois senti le froid jusqu'à trembler. Actuellement les nuits sont encore froides, sans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays, ajoute-t-il, est plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année. Cependant Artus proteste de son côté, qu'on ne sent jamais de froid sur la Côte d'Or. il ajoute que les jours & les nuits sont d'une égale longueur. Le soleil se leve & se couche régulierement à six heures, quoiqu'il ne paroisse qu'une demi-heure après son lever; de sorte que son lever & son coucher ne peuvent être calculés si exactement qu'en Europe (1).

Longueur des jours & des nuits.

Ce que le climat peut avoir de mal sain, suivant Bosman, ne vient que du passage soudain de la chaleur du jour au froid de la nuit, sur-tout pour ceux à qui l'envie de se rafraîchir fait quitter

(1) Le même, page 114 & suivantes.

trop tôt leurs habits. Artus en apporte une autre cauſe. La Côte étant aſſez montagneuſe, il s'éleve chaque jour au matin, du fond des vallées, un brouillard épais, puant & ſulphureux, particulierement près des rivieres, & dans les lieux marécageux, qui ſe répandant fort vîte, avant que le ſoleil puiſſe le diſſiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il eſt difficile de ne pas s'en reſſentir, ſur-tout pour les Européens, dont le corps eſt plus ſuſceptible de ces impreſſions, que celui des Habitans naturels. Ce brouillard eſt très fréquent pendant l'hiver, ſur-tout au mois de Juillet & d'Août, qui ſont auſſi les plus dangereux pour la ſanté. Il reçoit un ſurcroit d'infection du pernicieux uſage qui eſt établi parmi les Negres, de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant cinq ou ſix jours, avant que de le manger, & de ſe décharger honteuſement le ventre non ſeulement (2) au-tour de leurs maiſons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Brouillard infect & dangereux.

La différence eſt ſi grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plupart des Européens qui arrivent ſur la Côte d'Or, ſont preſqu'auſſi-tôt ſaiſis d'une maladie qui en fait perir un

Cauſes des maladies des Européens.

(2) Artus, *ubi ſup.* page 67 & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

grand nombre. Mais la principale cauſe de leur mort eſt la mauvaiſe qualité des alimens. Les remedes mêmes qu'on apporte de l'Europe, ſe trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne ſont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature ſeule, avec le ſecours d'une diete bien entendue & de quelques bons cordiaux, ſauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poiſſon, des poules ſeches & maigres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine ſans dégoût dans la meilleure ſanté. Un malade, qui n'eſt pas riche, n'a pour reſſource que des potages. Le Directeur & les principaux Facteurs ſont bien fournis de toutes ſortes de légumes & d'excellente volaille; mais ces ſecours ne ſont pas à la portée de tout le monde.

La débauche a la plus grande part.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le penſent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès; puiſqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité on ne ſe garantit pas toujours des attaques les plus malignes & les plus morrelles. Cependant tous les Auteurs avouent que la plûpart

des matelots & des soldats Européens se rendent coupables de leur propre mort, par l'usage excessif du vin de palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brutal amusement; & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient soutenir leur santé, ils ont recours au pain, ou plutôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au sel, qui ne reparent pas le double épuisement du travail & de la débauche. Ainsi leurs forces diminuent sensiblement, jusqu'à la naissance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne sont plus capables de résister. Leurs supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne sont pas plus capables de modération.

Les Negres sont moins sujets.

Il n'est pas surprenant que les Negres du Pays ne soient pas sujets à des maladies extraordinaires. Ils sont faits au climat par leur naissance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques sont la petite verole & les vers. Le premier de ces deux fleaux en fait périr un nombre incroiable avant l'âge de quatorze ans; & l'autre assujettit les vivans à d'affreuses douleurs dans toutes les

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

parties (3) de leur corps, mais particulierement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui sont rafraîchis par des vents continuels & où les Negres répandent moins de puanteur, sont sans contredit les plus sains. Tels sont Boutri & Sukkonda, dont le séjour est préferable par cette raison (4).

Comment ils reglent les saisons.

Artus observe que les Negres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre regle pour distinguer les saisons, que la différence du tems. Ils le partagent ainsi en hiver & été. A la vérité, les arbres sont toujours verds, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un assez grand nombre qui produisent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'été, qui est la saison de la sécheresse, une chaleur excessive semble écorcher la terre; au lieu que dans le tems des pluies, qui est l'hiver, les champs sont couverts d'abondantes moissons. Ainsi c'est dans l'hiver qu'il faut marquer leur automne; c'est-à-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magasins (5).

Varietés dans les saisons de la Côte d'Or.

Bosman fait commencer leur été au mois de Septembre, & le fait durer six mois. Il donne le reste de l'année à l'hi-

(3) Artus, *ubi sup.* page 67.

(4) Bosman, p. 105 & suiv.

(5) Artus, page 67.

ver ; mais il le divise en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre est sujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois se sont lassés du calcul. Dans certaines années l'été arrive un mois plutôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le temps des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confusion paroissent augmenter tous les ans. L'Auteur passa dix ans entiers sur la Côte d'or. A son arrivée, la succession de l'hiver & de l'été fut réguliere, & l'hiver lui parut beaucoup plus rude que les années suivantes. Les pluies furent si violentes pendant plusieurs jours, que le Pays paroissoit ménacé d'un effroiable déluge. Mais dans la suite il ne les trouva ni si impétueuses ni si violentes. Axim, qui n'est qu'à vingt lieues de Mina, est généralement plus sujet aux pluies (6) que tous les autres lieux de la Côte. Bosman fut extrêmement surpris de leur durée. Il demanda qu'elle en seroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une exagération ; mais il assure qu'el-

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

(6) On verra dans la suite des explications plus curieuses de cette pluie.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

rent la moitié de l'année, & que par cette raison il ne croît dans le Pays que du riz & des arbres (7).

Horreur des Negres pour la pluie.

Les Negres de la Côte évitent la pluie avec des soins extrêmes, & la croient fort dangereuse pour leurs corps nuds. Les Hollandois s'en sont convaincus par leur propre expérience, sur-tout dans la saison, qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de Mai & de Juin.

Ses effets pernicieux.

Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne sont tout-à-fait rouges, & d'une qualité si pernicieuse, qu'on ne peut dormir dans des habits mouillés, comme il arrive souvent aux matelots, sans se réveiller avec une maladie dangereuse. On a vérifié que des habits dont on se dépouille dans cet état & qu'on renferme sans les avoir fait sécher parfaitement, tombent en pourriture aussi-tôt qu'on y touche. Aussi les Negres ont-ils tant d'aversion pour la pluie, que s'ils sont surpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-dessus de leur tête, pour se couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces jusqu'à la premiere retraite, & paroissent fremir à chaque goutte d'eau qui tombe sur eux, quoiqu'elle soit si

(7) Bosman, page 111 & suivantes.

tiede qu'à peine en ressentent-ils l'impression. C'est par la même raison qu'en dormant sur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils se frottent si soigneusement le corps d'huile. Ils sont persuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cause de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (8).

Les ouragans, que les Portugais ont nommés (9) *Travados* & *Tornados*, & que les Negres appellent *Agambrettous*, suivent ordinairement le soleil (10), qui paroît les attirer. Ce sont des tourbillons de vent, qui s'élevent subitement de l'Est & du Sud-Est, & quelquefois du Nord avec quelques points Oueſt. Ils sont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui causent de l'épouvante, de grosses pluies qui semblent tomber en masse, & d'une obscurité extraordinaire, qui dérobe la lumiere du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, est d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais aussi-tôt qu'ils sont finis, l'air devient

Nature des Tornados.

(8) Artus, page 70.

(9) Atkins dit que ce sont les Espagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Travados ne sont accompagnés que du tonnerre sans pluie.

(10) Barbot, page 192 & suivantes.

HISTOIRE MATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

clair & ſerein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne ſaiſon, c'eſt-à-dire, dans celle de l'été, ils n'ont pas la même violence qu'en hiver; cependant ils ſont plus incommodes, parce qu'ils ſont ordinairement ſuivis de pluies froides, qui durent pluſieurs jours avec une abondance qu'il eſt impoſſible de repréſenter.

Signes qui les annoncent.

En hiver, il y a toujours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaiſſeaux qui ſont à la voile. Mais on eſt averti de leur approche par divers ſignes, & l'expérience apprend aux matelots à s'armer de précaution. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaiſſe & fort noire. Si elle eſt marquée de pluſieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si ſa couleur n'eſt pas variée, c'eſt de la pluie qu'elle annonce. Telle eſt du moins l'obſervation des gens de mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'eſt pas infaillible. Il eſt certain que les Tornados ſont d'un grand ſecours à la navigation, lorſqu'ils favoriſent la courſe d'un vaiſſeau, & que leur violence eſt moderée: mais autrement ils deviennent un obſtacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre remede que d'amarrer avec toutes ſortes de ſoins, ſi l'on peut s'approcher

procher de la Côte, ou de baiſſer voiles & mats & de ſe tenir ferme ſur toutes ſes ancres.

Leur ſaiſon.

Les Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent juſqu'au mois de Juin. Il s'en éleve quelquefois pluſieurs dans le même jour; mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou ſeize minutes. La force du vent eſt ſi exceſſive, qu'elle a quelquefois roulé le plomb des toîts auſſi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornado ou d'ouragan fait ſuppoſer pluſieurs vents oppoſés; mais le plus fort eſt généralement celui du Sud-Eſt (11).

Témoignage d'Atkins.

Atkins qui avoit beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette eſpece de tempête ſoit ſi fréquente qu'en Guinée. Elle eſt annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'eſt formée. La durée des plus violens Tornados n'eſt jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée le vent le plus impétueux vient toujours du rivage, entre Nord & Nord-Eſt. Il eſt plus Eſt au golfe de Benin, à Kallabar & au Cap-

(11) Le même, page 540.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Lopez. La seule ressource d'un vaisseau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, est d'amener tous les voiles & de s'abandonner au vent.

Le même Voyageur a quelquefois essuié deux Tornados dans un seul jour ; & pour faire comprendre dans quel espace ils exercent leur furie, il assure, que de deux vaisseaux, à dix lieues l'un de l'autre, l'un est quelquefois tranquille tandis que l'autre est exposé au plus triste naufrage. Il se souvient même d'avoir vû l'air doux & serein près d'Anamabo, pendant qu'au Cap-Corse, qui n'est qu'à trois ou quatre lieues, il étoit horriblement agité. Sans examiner, dit-il, s'il est vrai, comme les Naturalistes le conjecturent, que le tonnerre ne se fasse jamais entendre plus loin qu'à dix lieues, il a toujours jugé que dans les Tornados il doit être fort près. On peut mesurer son éloignement par la distance qui est entre l'éclair & le bruit. L'Auteur parle d'une occasion, où il crut entendre à trente pieds de sa tête, un bruit plus affreux & plus éclatant que celui de dix milles coups de fusil. Son grand mât fut fracassé au même instant, & l'orage se termina par une pluie excessive, qui fut suivie d'un assez long calme. Les éclairs sont communs en

Comment on peut juger de l'éloignement du tonnerre.

Plan du Fort Anglois de Juida, ou Fort Williams.

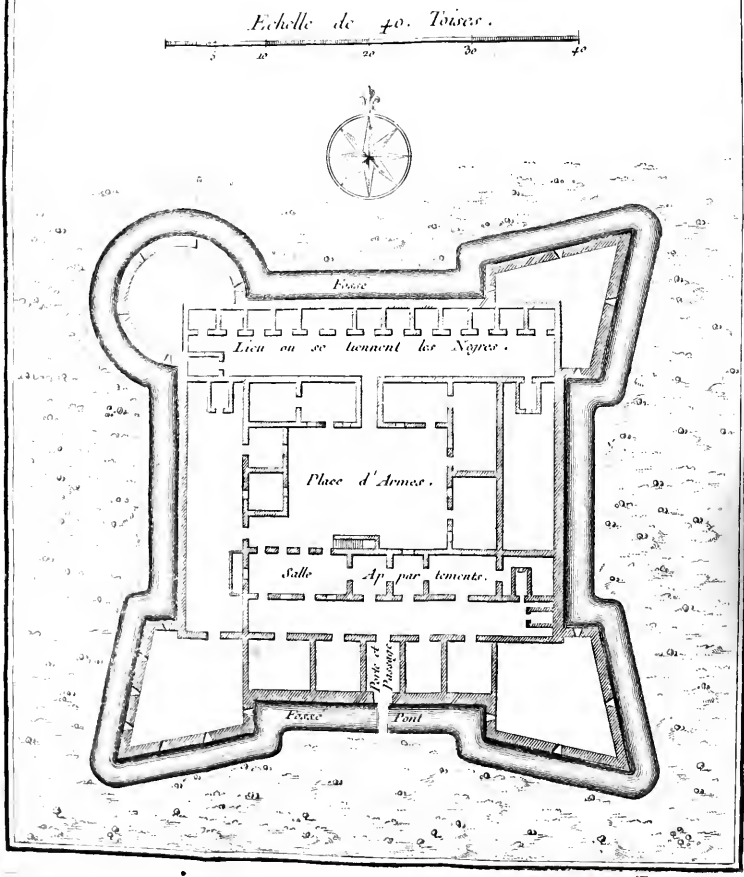

Tome II.e N.o 11.

PLAN DU FORT FRANCOIS DE WHIDAH, OU JUIDA

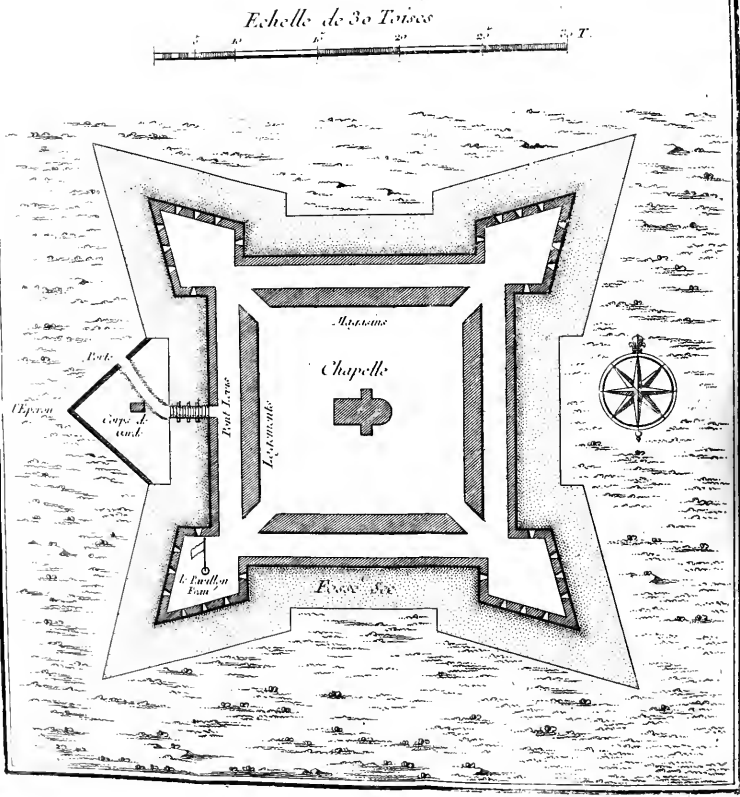

Tome II. N.° 10.

Guinée dans tout autre temps, sur-tout vers la fin du jour. Leur direction est tantôt horizontale & tantôt perpendiculaire. L'Auteur les attribue à la quantité d'exhalaisons nitreuses & sulphureuses, qui s'élevent des terres, & qui forment un composé semblable à la poudre, que l'air met en feu par son agitation. Il confirme cette explication par un autre remarque : c'est que loin du rivage on ne voit aucun de ces Phenomenes. Le vent, dit-il, peut pousser ces feux errans à quelque distance ; mais à cent lieues de la terre, on n'en apperçoit aucune trace, parce que la matiere de leur composition ne se peut rassembler si loin.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Quelques Voyageurs ont parlé d'un foudre materiel, qu'on a quelquefois trouvé sur les Vaisseaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba, dit-on, en 1695 sur la Mosquée d'Andrinople. On en montre aussi dans les cabinets de plusieurs Princes. A Coppenhague, par exemple, on conserve une assez grosse piece de substance metallique, qu'on honore du nom de pierre de foudre (12).

Pierres de foudre.

Bosman prétend que l'impétuosité des Tornados étoit fort diminuée de son

La violence des Tornados est diminuée.

(12) Artus, page 147 & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

temps, & parle de ce changement avec admiration. Pendant que Mr Focquenbrog, dit-il, étoit en Guinée, les orages étoient si violens, qu'un vaisseau ne pouvoit conserver ses voiles tendues sans s'exposer à des malheurs infaillibles. Mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs & le vent ne soient pas moins communs, ils ne sont ni si subits ni si terribles qu'on en puisse craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651 le tonnerre y avoit causé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la dissolution de l'univers approchoit. L'or & l'argent se trouverent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs fourreaux. La principale crainte des Hollandois étoit pour leur magasin à poudre. Il sembloit que tous les tonnerres du Pays fussent venus s'y rassembler. Mais, par une exception fort heureuse (13), ce fut le seul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la saison.

Autres effets du tonnere.

En 1691, un tonnerre épouvantable renversa & mit en pieces, dans le Pays d'Anta, plusieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort

(13) Bosman, page 112 & suivantes.

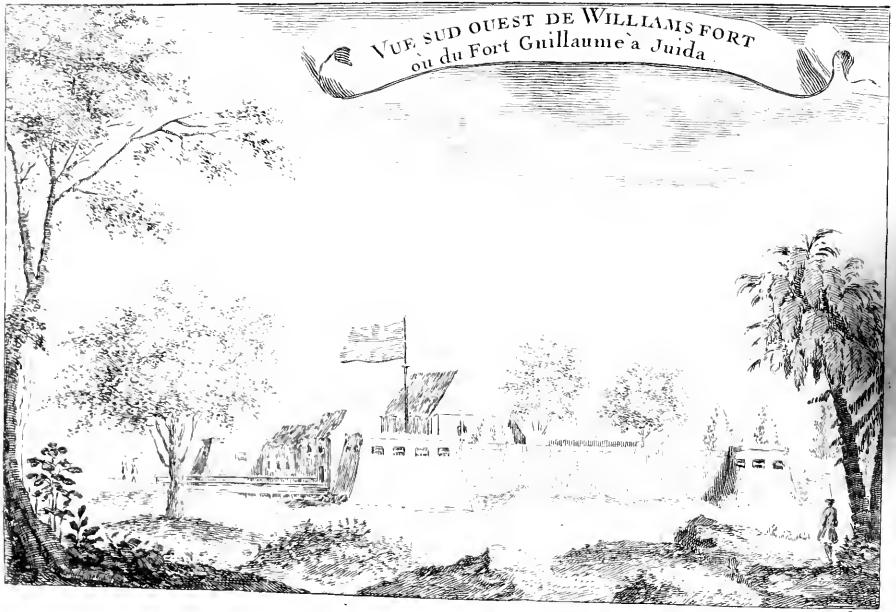

T. III. N.° III.

Hollandois de Boutri fut déchiqueté, comme si l'on eût pris plaisir à le tailler avec cent paires de ciseaux. Les Negres, aussi effraiés que les Hollandois apporterent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur est persuadé qu'elles venoient de la violente compression de l'air, quoiqu'il laisse, dit-il, l'explication de ce Phenomene aux Naturalistes. En 1694, le tonnere brisa tous les verres de la chambre du Facteur, souleva le berceau dans lequel étoit un de ses enfans, & le jetta même à quelques pieds de distance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Acra furent ébranlés & fendus dans plusieurs endroits, sans excepter ceux du magasin à poudre; & la vaisselle d'étain se trouva réduite en masse. Pendant que Bosman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & son Lieutenant reçut au bras une secousse violente, qui ne lui causa pas d'autre mal. Mais, dans l'espace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer sur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (14).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Ne-

Vent nommé Terreno & Harmattan.

(14) Voyage d'Atkins, page 147 & suivantes.

gres appellent *Harmattan*, & qui eſt ſi fort, dès le moment de ſa naiſſance, qu'il prend auſſi-tôt l'aſcendant ſur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il eſt extrêmement froid & perçant. Le ſoleil demeure caché dans l'intervalle; & l'air eſt ſi obſcur, ſi épais & ſi rude, qu'il affecte ſenſiblement les yeux. La nudité des Negres les expoſe à reſſentir ſi vivement ſon action, que l'Auteur les a vûs trembler comme dans l'accès d'une fievre violente. Les Européens mêmes, qui ſont nés dans un climat plus froid, le ſupportent à peine, & ſont obligés de ſe tenir renfermés dans leurs chambres, avec le ſecours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans regnent à la fin de Décembre & ſur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois juſqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne ſe font ſentir pendant le reſte de l'année (15).

Combien il eſt pernicieux.

Barbot rapporte (16) que pendant

(15) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 112 & ſuivantes.

(16) Barbot, page 103 & ſuivantes.

toute la durée des Harmattans, les Blancs & les Negres sont également forcés de demeurer à couvert dans leurs maisons, ou n'en sortent que pour des besoins pressans. L'air, dit-il, est alors si suffoquant, qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister. La respiration est embarassée. On avalle de l'huile pour l'adoucir. Les Harmattans ne sont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes. Aussi les Negres qui connoissent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs bestiaux. Deux chevres, que le Commandant du Cap Corse fit exposer à l'air, dans la seule vûe de s'instruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers, dans les chambres, & celles des ponts sur les Vaisseaux, s'ouvrent presqu'aussitôt que le Harmattan commence, & demeurent dans cet état jusqu'à sa fin. Ensuite elles se ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y étoit point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents est Est-Nord-Est. Ils sont rarement accompagnés de tonnere, d'éclairs & de pluie. Leur force est si extraordinaire, qu'ils font changer le cours de la marée; & ce changemen est aussi favorable que les Tornados aux

Il fait changer les marées.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

vaisseaux qui font voile de l'Est à l'Oueſt de la Côte.

Suivant les Obſervations d'Atkins, les Harmattans, qu'il appelle *Airmattans*, ſont des vents impétueux, qui s'élevent vers Noël, & qui ſont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait ceſſer. Ils reſſerrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils ſe faſſent ſentir ſur la Côte d'Or, ils ſont beaucoup plus fréquens ſur celle de Benin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Negre, qui ſignifie un ſoufflet (17).

§ II.

Or & Sel de la Côte d'Or.

L'OR paſſe pour le ſeul foſſile de cette Côte, ou du moins les Européens, qui n'y ſont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pouſſer plus loin leurs recherches.

Or le plus fin de la Côte.

Villault, & Labat ſon plagiaire, prétendent que l'Or le plus fin eſt celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt deux ou vingt trois carats. Celui d'Acra ou de

(17) Voyage d'Atkins, page 149.

Tafore eſt inférieur. Celui d'Akkanez & d'Achem ſuit immédiatement; & celui de Fétu eſt le pire. Villault ne put apprendre des Negres quelle eſt leur méthode pour le tirer du ſein de la terre. Leurs recits s'accordent ſi peu, qu'il n'y a point de fonds à faire ſur leur témoignage. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Cependant on ſçait, par la vûe même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du ſable de leurs rivieres. Il eſt probable que s'ils ouvroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivieres paroiſſent ſortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils confeſſent, & l'expérience n'en laiſſe aucun doute, qu'ils trouvent plus d'or dans le ſable après les grandes pluies. Si l'or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de prieres. D'où les Negres le tirent.

L'or (18) d'Acra vient de la Montagne de *Tafu*, qui eſt à trois journées de la Côte; c'eſt-à-dire, à trentes lieues dans l'intérieur des terres. Un Chef des Negres paroiſſoit fort diſpoſé à conduire Villault juſqu'aux Mines, & promettoit de laiſſer ſon fils à bord pour ôtage. Mais la ſaiſon des pluies, qui ſurvint, fit manquer cette partie. Cependant le Or de la Montagne de Tafu.

(18) Villault, page 278 & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Capitaine Negre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi ; que le travail se réduisoit à fouir la terre & à recueillir l'or qui s'y trouve mêlé ; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajouta que ce Prince avoit, devant la porte de son Palais, un lingot d'or, qui surpassoit en grosseur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été plusieurs fois à la Cour de Fétu & d'Akkanez, assura Villault qu'il y avoit vû des Fétiches d'or de la grosseur d'un picotin.

L'or d'Akkanez & de Fétu est tiré de la terre, sans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toujours avec la même abondance. Un Negre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'or, en a la moitié. Le Roi partage toujours avec égalité. L'or de ce Pays ne passe jamais vingt ou vingt-un carats. On le transporte sans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il est sorti de la terre.

Le Général Danois avoit un lingot d'or de sept marcs & un septieme d'once (19), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un présent qu'il avoit reçu du Roi d'Acra, lorsque ce Prince s'é-

(19) Cens trente six onces un septieme.

Plan du Palais du Roy a Xavier, ou Sabi, dans le Royaume de Juida.

Tiré de des Marchais.

a. *Salle d'Audience*
b *Apartement du Roy*
c *Salle Commune*
d. *Apartement de la Reine Mere.*
e. *Corps de Garde*
f. *Salle.*
g. *Logem.t du Premier Gentilhomme de la Chambre*
h. *Lieu ou se fait le Couronnement du Roy*
i *Porte de derriere du Palais.*
k. *Coste de la Ville*

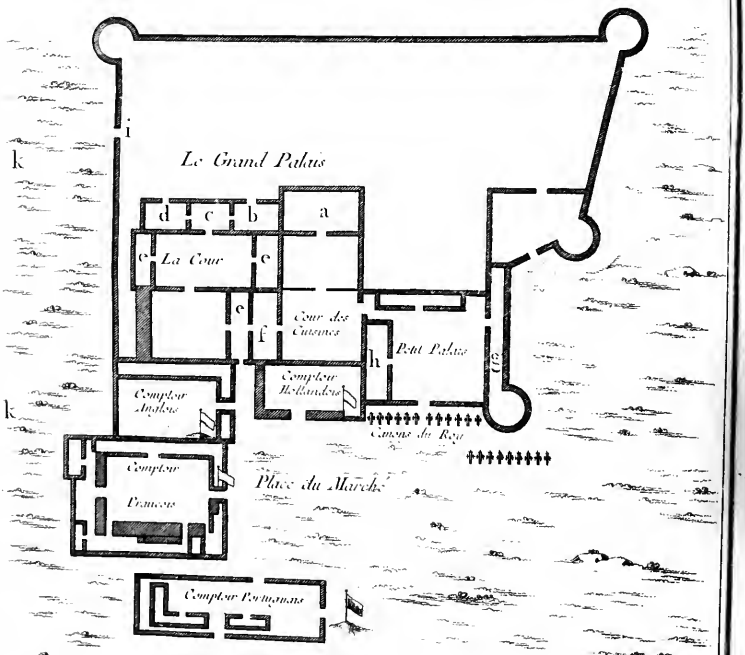

Tome IV. N.° 12.

toit refugié dans le Fort Danois, après avoir été défait dans une bataille.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Roi de Fétu avoit un casque d'or, & une armure complette du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'est si commun, parmi les Negres, que les brasselets & les ornemens d'or; mais ce ne sont que des feuilles, aussi minces que le papier, ou des tissus d'un fil d'or, qui n'est pas plus gros qu'un cheveu. Leurs filieres sont plus belles que celles de l'Europe; & l'expérience, plûtôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. Leurs Rois ont de la vaisselle d'or de toutes sortes de formes. Dans les danses publiques, on voit des femmes chargées de deux cens onces d'or, en divers ornemens, & des hommes qui en portent jusqu'à trois cens. En un mot, dit l'Auteur, l'or est si commun dans ce Pays, qu'un Roi ne fait pas difficulté de distribuer à ses Courtisans deux cens marcs d'or (20) dans une seule fête. Les Negres paroissent charmés d'avoir des Rois libéraux, parce que la circulation de l'or tourne à l'avantage de tout le monde (21).

Abondance de l'or.

Ils distinguent trois sortes d'or: le Fétiche, les lingots & la poudre. L'or

Les Negres en distinguent trois sortes.

(20) Six mille quatre cens livres sterling.

(21) Villault, page 278 & suivantes.

HISTOIRE NAEURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Fétiche eſt fondu ou travaillé en différentes formes, pour ſervir de parure aux deux ſexes; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots ſont des pieces de différens poids, tels, dit-on, qu'ils ſont ſortis de la mine. Mr Phips en avoit un qui peſoit trente onces. Cet or eſt auſſi très ſujet à l'alliage. La meilleure poudre d'or eſt celle qui vient des Royaumes intérieurs de Dunkira, d'Akim & d'Akkanez. On prétend qu'elle eſt tirée du ſable des rivieres. Les Habitans creuſent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'or eſt arrêté par ſon poids. Alors ils tirent le ſable avec des peines incroiables, ils le lavent & le paſſent juſqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'or, qui les paye de leur travail, mais avec aſſez peu d'uſure. L'Auteur eſt perſuadé qu'entre une infinité de recits qui ſe combattent, c'eſt le ſeul qui ait quelque vraiſemblance; car ſi la nature avoit placé des mines ſi près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en ſeroient ſaiſis depuis long-tems, & ſe garderoient bien d'admettre les Negres au partage. On ajoute que la poudre d'or ne ſe trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même ri-

viere. Lorſqu'elle eſt trop éloignée des premiers flots qui ont traverſé les mines, ſes particules s'enſeveliſſent trop avant dans le ſable, ou ſe diſperſent tellement, que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

Fraudes dans ce commerce.

Les Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Negre à leurs gages, pour ſéparer, de l'or véritable, un or faux qui ſe nomme *Krakra*. C'eſt une ſorte d'écume ſeche, ou de pouſſiere de cuivre, qui ſe trouve mêlée dans la poudre d'or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le commerce (22).

Sel de la Côte d'Or.

Après l'or, le principal objet du commerce, ſur cette Côte, eſt le ſel, qui produit des richeſſes incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix conſtante, cette ſeule marchandiſe attireroit ſur leur Côte tous les thréſors de l'Afrique; car les Negres des Pays intérieurs ſont obligés d'y venir prendre du ſel, du moins ceux qui ſont en état de le payer. Les Pauvres uſent, au lieu de ſel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ſes qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Eſclaves, deux hommes ſe vendent pour une poignée de ſel.

(22) Atkins, page 184 & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

Différentes manieres dont il se fait.

Dans les Cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des Negres, pour faire le sel, est de faire bouillir de l'eau de la mer dans des chaudieres de cuivre, jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuieuse & d'une grande dépense. Les Negres qui sont situés plus avantageusement sur une côte basse, creusent des fossés & des trous, dans lesquels ils font entrer l'eau de la mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée & nitreuse, les parties fraîches de l'eau s'exhalent bien-tôt à la chaleur du soleil, & laissent de fort bon sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des salines régulieres, où la seule peine des Habitans est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Dans les lieux hauts, où les chaudieres de cuivre manquent aux Negres, ils se servent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile; & par dessous, ils pratiquent une sorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette maniere est non seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon sel, ni si promptement. Le sel de Fantin, où la Côte est

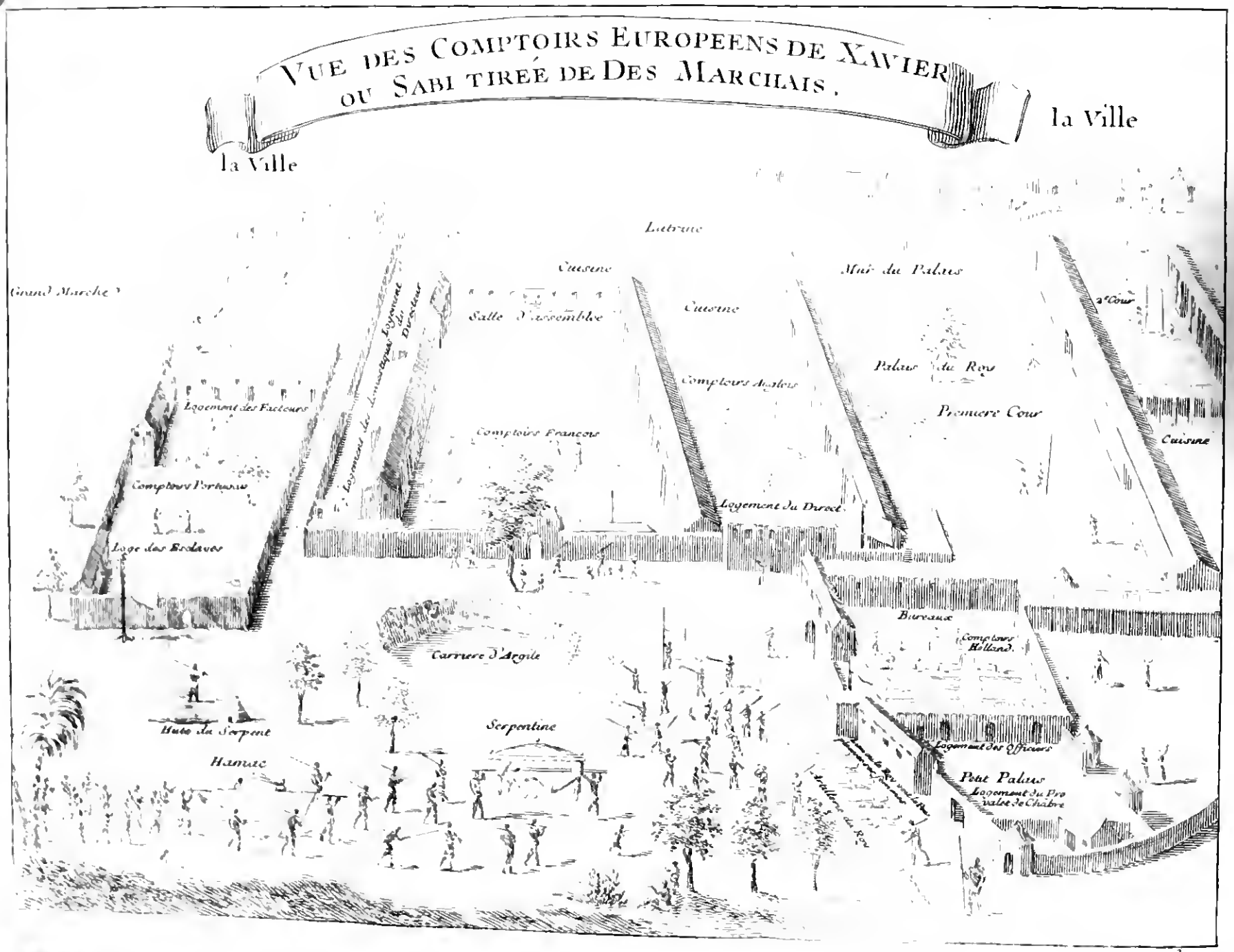
VUE DES COMPTOIRS EUROPEENS DE XAVIER
OU SABI TIRÉE DE DES MARCHAIS.
la Ville
la Ville
Grand Marché
Lutrine
Cuisine
Salle d'assemblée
Cuisine
Mur du Palais
2e Cour
Palais du Roy
Premiere Cour
Cuisine
Comptoirs Anglois
Logement des Facteurs
Logement des Domestiques
Logement du Directeur
Comptoirs François
Comptoirs Portugais
Loge des Esclaves
Logement du Direct.
Bureaux
Comptoirs Holland.
Carriere d'Argile
Hute du Serpent
Serpentine
Hamac
Logement des Officiers
Petit Palais
Logement du Provalet de Chabre
Artillerie du Roy

T. IV. N.° IV.

très favorable, égale la nége en blancheur (23).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Artus assure que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le sel est d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aisément pour du sucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Negres en font beaucoup d'usage dans tous leurs alimens, & l'envelopent dans des feuilles vertes pour lui conserver sa blancheur. Ils ne se contentent pas, suivant le même Auteur, d'en vendre une quantité incroiable sur leur Côte; ils le transportent dans plusieurs contrées, & la fatigue du voyage est comptée dans le prix. Il ajoute que la meilleure espece est celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouissent d'une réputation bien etablie; que dans le cours de Novembre, Décembre & Janvier, ils recueillent assez de sel pour fournir au Commerce pendant tout le reste de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une seule fois, il n'est point inférieur au sel d'Hollande, qui demande des préparations si pé-

Sa beauté & sa blancheur.

Temps où les Negres le font.

(23) Description de la Guinée par Bosman, page 308 & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

nibles : & que son unique défaut est de ne pouvoir soutenir la chaleur du soleil (24).

Villault en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur sel, dit-il, est plus blanc & meilleur que le nôtre. Ils en transportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres ; & cette fatigue leur produit des avantages considérables. Mais il n'est point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une sorte d'amertume (25)

§ III.

Arbres, Plantes, Racines & Grains.

Erreur de Focquenbroq sur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

BOSMAN blâme Focquenbrog, d'avoir assuré, dans sa Description de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni arbres ni plantes à Mina & aux environs, dans l'espace de plusieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la Côte est remplie d'arbres de diverses grandeurs ; & que les charmans bosquets, qui se présentent de tous côtés dans l'intérieur des terres, forment des perspectives assez délicieuses pour faire

(11) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, page 105.

(25) Voyage de Villault, page 177.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ſupporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoute qu'entre les arbres, les uns croiſſent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaiſons ſeroient au déſavantage de l'art; tandis que les autres étendent leurs branches & ſe mêlent avec tant de confuſion, que ce deſordre même a des charmes ſurprenans pour les amateurs de la promenade.

Prodigieuſe groſſeur de certains arbres.

Les arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du ſoleil un berger avec tout ſon troupeau, n'approchent point, ſuivant Boſman, des arbres de la Côte d'Or. Il en a vû pluſieurs, qui auroient couvert vingt milles hommes de leur feuillage. Il en a vû de ſi larges & de ſi touffus, qu'une balle de mouſquet auroit à peine atteint d'une extrêmité des branches à l'autre. Ceux qui ſeront tentés de trouver un peu d'exagération dans ce récit, doivent ſe rappeller ce qu'ils ont déja lû de la grandeur extraordinaire des Canots.

Ils ſe nomment Kapots.

Ces arbres prodigieux ſe nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une ſorte de coton (26) qu'ils produiſent, & que

(26) On en a déja vû la deſcription au ſecond Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Negres appellent auſſi Kapot, dont l'uſage ordinaire eſt de ſervir de matelas, dans un Pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois, qui eſt léger & poreux, n'eſt propre qu'à la conſtruction des Canots. Boſman ne doute pas que l'arbre célebre de l'Iſle du Prince, auquel les Hollandois trouverent vingt quatre braſſes de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim que dix hommes pourroient à peine embraſſer.

Bois propres à divers uſages.

Il ſe trouve ici pluſieurs ſortes de bois, qui pourroient être aiſément travaillés. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Pruſſien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apam, derriere le Fort Hollandois de *Lydſamhey*, il croît un bois jaune dont on fait des chaiſes & des tables. *Rio de Gambon* produit deux eſpeces de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui ſont fort propres au même uſage. On en pourroit faire auſſi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres inſtrumens pour la navigation. Les mâts ſuffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (27).

Smith dit que l'arbre nommé *Bois-rouge* eſt ici fort gros, & que le bois en

(27) Boſman, page 294.

est très dur. Il croit que c'est une espece de *Magogoni*, qui ne le cede en rien à celui qui nous vient des Indes Occidentales (28). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne surpasse pas la hauteur d'un homme. Bosman, pour les réfuter, en donne ici la description. Le tronc, qui a plusieurs pieds d'épaisseur, est composé d'un bois spongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il est creux, & peut être abbattu facilement d'un coup de hache. Son fruit sort d'abord du sommet, sans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorsque l'arbre avance en âge, il pousse des branches, qui sortent vers le sommet & qui produisent aussi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, assez semblables au roseau, creux & un peu courbés. L'extrêmité de ces rejettons se couronne de larges feuilles, qui ne ressemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte aussi le nom de papay, est à moitié gros comme la noix de coco. Sa forme est ovale. Il est verd au dehors & Le Papay. Sa description.

(28) Smith, page 160.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blanc dans l'intérieur. Mais avec le temps, l'intérieur devient rouge & se remplit d'un grand nombre de pepins blancs qui sont sa semence. On distingue deux especes de papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils sont continuellement en fleurs. Ces fleurs sont longues & blanches. La femelle en porte aussi, mais moins longues & moins nombreuses. Quelques Hollandois prétendent avoir observé que la fécondité des femelles augmente lorsqu'elles sont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter sans crime (29).

Smith dit que le papay s'éleve en un tronc droit, de sept ou huit pieds de hauteur; & qu'au sommet il pousse de petites branches vertes, qui portent des feuilles semblables à celles de la vigne. C'est entre ces brances & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en pieces, dit-il, bouilli avec de la chair salée, il fait un mets supportable, pourvû que le poivre & le beurre n'y soient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les Anglois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du sucre; & le fai-

Qualités de son fruit.

(29) Bosman, page 290 & suiv.

fant cuir en pâte, ils lui trouvent, dit l'Auteur, la couleur & le goût d'un pâté de pommes. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le cinanome reſſemble aſſez au laurier. Son écorce intérieure eſt la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur ſe trouvant un jour au Cap Corſe, goûta de l'écorſe d'un cinanome & la trouva fort inſipide. Mais ayant mis dans ſa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta ſeches en Europe, il fut ſurpris de leur trouver à (30) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique. Le Cinanome.

Axim offre une prodigieuſe quantité d'oranges, douces & aigres. Les premieres ſont communément aſſez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en eſt rempli, elles ne le cedent guere à celles de la Chine. Dans les autres Cantons de la Côte d'Or, on trouve peu d'orangers. La Riviere de Boutri, que l'Auteur viſita pluſieurs fois, n'en préſente pas un ſur ſes bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre ſur les collines, près des Forts Hollandois. Orangers.

Les limoniers, qui portent ici le nom de *Brambas*, croiſſent dans toutes les Parties de la Côte, ſur-tout à Mauri, Limoniers.

(30) Voyage de Smith, page 166.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

où l'on en tire le jus dans des preſſes. Dans tout autre temps que celui des ſéchereſſes extraordinaires, le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus, à vingt ou vingt cinq ſchellings d'Angleterre par tonneau, & fournit la même quantité de petits limons confits, qui ſont fort recherchés en Hollande (31).

Grenadiers

Les grenadiers ont été tranſplantés ici de l'Europe; mais ils n'y réuſſiſſent pas bien. Boſman vit quelques grenades dans les Jardins de Mauri. On l'aſſura qu'elles pourriſſoient preſque toutes avant leur maturité (32).

Autres fruits.

Il ſe trouve quantité d'autres fruits ſur la Côte d'Or; mais comme les Européens les connoiſſent peu, parce qu'ils n'oſent s'y fier aſſez pour en manger beaucoup, l'Auteur ne s'arrête point à leur deſcription. Cependant il parle de pluſieurs eſpeces de prunes, bleues & blanches, qui reſſemblent aux nôtres par la forme & la couleur, mais qui ſont d'une douceur fade & trop ſeches (33). Il parle auſſi des Vignes de Mauri, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom, parce qu'il ne s'en

Vignes de la Côte d'Or.

(31) Boſman, *ubi ſup.* page 289; & Barbot, page 200.

(32) Boſman, *ubi ſup.* page 292.

(33) Boſman, page 292

trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produisent deux fois l'année ; mais étant livrées au soin d'un Negre ignorant, la plus grande partie des grapes seche ou pourrit avant le temps de leur maturité. Le raisin est bleu, gros & de fort bon goût. On ne sçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt aussi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déja sur celui de Hollande. L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte d'Or, n'ayent eu de succès qu'à Mauri ; mais il n'entreprend point de rendre raison des bisarreries de la Nature. Les premieres vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais. Il regrette qu'ils n'en aient point apporté davantage ; car on ne voit de raisin qu'à la table du Gouverneur Hollandois, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorsqu'il leur laisse la liberté de voir ses vignes. Tels sont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (34).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Leur origine.

Les Cannes de sucre y croissent de la hauteur de sept ou huit pieds ; c'est-à-dire, celles qui sont cultivées dans le jardin du Gouverneur ; car les cannes

Cannes de sucre.

(34) Artus, page 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

sauvages, qui viennent assez abondamment, sur-tout dans le Pays d'Anta, sont hautes de dix huit & de vingt pieds. Bosman ne doute pas qu'avec les soins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité est fort lente, & qu'elles ont besoin de deux ans pour arriver à leur pleine grosseur (35).

Calebassier.

Le Calebassier de la Côte d'Or n'est pas différent de celui dont on a déja donné la description. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebassier, dit-il, ressemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il est verd, ressemble à la gourde aussi. Les Calebassiers que les Negres cultivent près de leurs cabanes, s'élevent au long des murs, en s'y attachant, & couvrent assez les toits pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mur, les Negres l'exposent au soleil, qui en durcit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, & n'y laisse que la graine. Il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des Calebasses, est celle des flacons de Florence; mais dans leur jeunesse il est aisé

Leur grandeur.

(35) Artus, page 82.

de

de leur faire prendre toutes sortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante (36).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La Côte d'Or a des palmiers de toutes especes, des guaviers, des tamarins, des mangles, & tous les autres arbres qui se trouvent (37) sur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle est aussi pourvue des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, dit que les prunes, les poires, les orangers, les citrons & les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particulierement la pomme de cormantin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau.

Arbres de la Côte d'Or.

La pomme de Cormantin tire son nom de ce Pays, parce qu'elle y est fort commune. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque. Sa chair est jaune & tire un peu sur le rouge. Artus a reconnu par expérience qu'elle est non seulement fort agréable, mais rafraîchissante, & salutaire aux malades, sur-tout à ceux qui sont attaqués de la dyssenterie. Elle est fort astringente; & si on la fait cui-

Pomme de Cormantin.

(36) Smith, page 29.

(37) Voyez l'Histoire Naturelle au Tome dixieme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

re, dit-il, avec du vin & du ſucre, il la préfere, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs tamarins (38).

Différentes ſortes d'ananas.

Nous avons déja donné (39) la deſcription de la banane. L'ananas, ſuivant le récit d'Arrus eſt un fruit remarquable par l'excellence de ſon odeur. Il porte différens noms. Aux Canaries, on l'appelle *Ananeſa*; au Breſil, *Mana*; dans l'Iſle d'Hiſpaniole, *Savama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On diſtingue le mâle & la femelle; mais tous deux ſont de la groſſeur du melon. Leur couleur eſt fort belle: c'eſt un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, ſe change en orangé. Leur qualité eſt chaude. Il faut les manger avec du vin, & ſe garder d'en faire excès, ſi l'on ne veut courir les riſques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même toute la Guinée, n'en produit qu'une ſeule eſpece, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles reſſemblent à celles de la *Sempervive*. L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Eſpagne, parut ſi délicieux à l'Auteur, qu'il ne ſe laſſoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque choſe de plus doux & de plus char-

Excellence de ce fruit.

(38) Boſman, page 292. Naturelle du Tome dixie-
(39) Voyez l'Hiſtoire me.

mant que le musc. Il ajoute que si le couteau dont on s'est servi pour le couper, n'est pas essuié, il paroît taché dans l'espace d'une demi-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau forte. L'ananas aime un terrain sablonneux (40)

Bosman convient de la beauté (41) de ce fruit ; mais il n'y trouve pas toute la délicatesse que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque ressemblance avec la grande Sempervive (*Houseleik* en Anglois). Cependant les feuilles ne sont ni si larges ni si épaisses. D'ailleurs, elles s'élevent davantage ; elles sont armées de pointes ; & leur couleur est un verd-jaune foncé ; au lieu que celle de la Sempervive, est d'un très beau verd.

Sa description.

La plante de l'ananas pousse entre ses feuilles une sorte de fleur, de la grosseur du poignet, verte, mais ornée d'une belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par dégrés, cette fleur se change en fruit. Il est d'abord verd, & ses feuilles jaunissent. Mais en meurissant, il devient aussi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle pren-

(40) Artus, *ubi sup.* page 84 & suivantes.

(41) Il cite à cette occasion Linschoten & Simon de Vries.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ne une couleur jaunâtre. Au-tour de la plante, il s'éleve de petits rejettons, qui ſervent à la propagation de l'eſpece.

Sentiment de Boſman ſur l'ananas.

Lorſque Boſman paroît ſe déclarer contre l'ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit ſoit déſagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il aſſure qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoute que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du ſucre. Il croit même cet aſſaiſonnement néceſſaire, parce que l'ananas eſt trop chaud pour être mangé ſeul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit ſon jus ſi capable de cauſer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le ſang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il eſt faux (42) que le jus de l'ananas pénetre & ronge le fer dans l'eſpace d'une demi-heure. A la vérité le couteau dont on s'eſt ſervi paroît un peu taché, & ſon tranchant s'émouſſe. Mais la même choſe arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, ſurtout lorſqu'ils ne ſont pas murs. Boſman ajoute encore que Linſchoten s'eſt trom-

(42) Boſman, page 302 & ſuivantes.

pé, lorſqu'il donne une braſſe de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne ſurpaſſe jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont aſſuré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'ananas d'Afrique, d'Aſie, & d'Amérique (43).

Melon d'eau.

Le melon d'eau, ſuivant le même Auteur, eſt un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'ananas. Avant ſa maturité, il eſt blanc dans l'intérieur (44) & verd au dehors. Mais, en meuriſſant, ſon écorce ſe couvre de taches blanches, & ſa chair eſt entremêlée de rouge. Il eſt aqueux, mais d'une ſaveur délicieuſe, & fort rafraîchiſſant. Lorſqu'il eſt verd, il ſe mange en ſalade, comme le concombre, avec lequel il a quelque reſſemblance. Ses pepins, qui ſont les mêmes deviennent noirs à meſure qu'il meurit, & produiſent, avec peu de ſoin, des fruits de la même eſpece. Le melon d'eau croît comme le concombre; mais ſes feuilles ſont différentes. Sa groſſeur ordinaire eſt le double des melons muſqués de l'Europe. Il croîtroit en abondance ſur la Côte d'Or, ſi les Negres n'étoient trop pa-

(43) Le même, p. 304.
(44) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du dixieme Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

reſſeux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à préſent que dans les jardins des Hollandois. Sa ſaiſon eſt le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (45)

Serpentine & tabac.

La nature n'a point accordé au Pays les herbes qui ſont communes en Europe; excepté la ſerpentine & le tabac, qui croiſſent ici en abondance. Mais Boſman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur inſupportable, quoique les Negres en faſſent leurs délices. La maniere dont ils le fument eſt capable d'empêcher qu'il ne leur nuiſe. La plûpart ayant des tuiaux de cinq ou ſix pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce paſſage. La tête des pipes eſt un vaiſſeau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Negres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Breſil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il ſoit auſſi fort puant. La paſſion des deux ſexes eſt égale pour le tabac. Ils ſe retrancheroient juſqu'au néceſſaire pour ſe procurer cette conſolation dans leur miſere; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une braſſe Por-

(45) Boſman; page 304, & Barbot, page 204.

tugaise, c'est-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois jusqu'à cinq schellings. La feuille du tabac croît ici sur une plante de deux pieds de haut. Elle est longue de deux ou trois paumes, sur une de largeur. Sa fleur est une petite cloche, qui se change en semence dans sa maturité (46)

Herbes & Simples, Racines & Gommes.

Barbot nous apprend qu'on trouve sur la Côte d'Or plus de trente sortes d'herbes, toutes fort saines, avec quantité de simples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la Médecine, & qui méritent les recherces d'un habile (47) Botaniste. On y trouve particulierement une plante (48) que les Negres nomment *Fetie*, & qui ressemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en est fort agréable & la vertu extrêmement stomachique.

Les légumes & les salades des Comptoirs Européens viennent des semences qu'on apporte de l'Europe, & croissent très heureusement; sur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier sauvage se trouve de toutes parts dans les campagnes, & sert

(46) Bosman, page 306.
(47) Barbot, page 198.
(48) Barbot l'appelle une espece de légume, p 198.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

aux matelots pour le potage (49).

Deux especes de gingembre.

On voit ici, dans plusieurs Cantons, une sorte de gingembre, qui s'éleve de deux ou trois paumes. Le gingembre est la racine. Les Negres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font sécher dans des vaisseaux bien lutés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre sa force. Ils en ont une autre espece, dont la tige est un peu plus haute, & dont la racine verte se mange en salade avec du sel, de l'huile & du vinaigre. Le gingembre transplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il differe en bonté, suivant l'exposition du lieu. Le meilleur vient du Brezil & de Saint-Domingue. On estime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (50).

Passion des Negres pour l'ail.

Les Negres ont tant de passion pour l'ail, qu'ils l'achetent à toutes sortes de prix. Barbot assure qu'il y a gagné cinq cens pour cent (51), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus grosse provision.

Ignames.

Les racines de la Côte d'Or sont les ignames & les patates. Le Pays est rem-

(49) Villault, page 306.
(50) Artus, page 83.
(51) Barbot, page 200.

pli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & se sement de la même maniere. Leur peau extérieure est grise ou couleur de cendres, & leur chair aussi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande; & les assaisonnant de sel & d'huile, on en fait (52) une assez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Negres, & font la meilleure partie de leur subsistance (53). Après le riz du moins, c'est le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît sous terre, comme le navet. Il pousse au-dehors une longue tige verte, assez semblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'éleve au long d'une infinité de pieux, que les Negres plantent exprès en forme d'échalas, & sert à leur faire connoître quand la racine est meure. Le goût des ignames, suivant Bosman, tire sur la noisette. Sabu est le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre est moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze schellings le cent, & sont encore plus chers

Sa description.

(52) Villault dit qu'il les coupent en pieces & les mangent comme les navets en France.

(53) Artus, *ubi supra*, page 85.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

dans d'autre lieux (54). Smith observe que les ignames ressemblent aux panets plutôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils sont plus gros à proportion de leur longueur. Elle est ordinairement d'environ douze pouces; & leur circonférence est à peu près de la même mesure au sommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne ressemble à la nôtre que par la forme. Elle est d'un goût fade (55), qui n'approche point de celui des ignames. Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames different peu pour le goût; que la patate est rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noisette, & qu'elles sont dans une égale abondance. Suivant Villault, les Negres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même gout que les ignames (56).

Patates & leur description.

Les patates, comme les inagmes, poussent une tête verte, qui rampe sur la terre. Les branches qui sortent de cette tige, n'ont besoin que d'être cou-

(54) Bosman, page 399.

(55) Barbot (page 107) dit qu'il s'en trouve de huit & de dix livres, & qu'elles sont, au dehors, d'un rouge jaunâtre.

(56) Smith, page 165.

pées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates sont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau exterieure en est rouge; mais la chair est fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux Negres sur-tout dans le Royaume de Juida; où ils n'ont presque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleures que les ignames, & d'un goût qui tire sur celui de la châtaigne bouillie. Anta & Sabu sont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apporterent le millet en Afrique, les Negres ne subsistoient que de ces deux racines; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'à présent même le millet y est assez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans se réduisent encore à leur aliment primitif (57). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Ils ont néanmoins des féves & des pois de diverses couleurs; rouges (58), noirs, violets & gris. On distingue une espece de pois, qui est pourpre ou couleur de rose, & qui fait un mets délicieux, lorsqu'elle est assaisonnée à l'hui- Féves & pois.

(57) Artus, page 85. (58) Villault, page 274.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le. Mais elle n'eſt point aſſez commune pour ſervir de nourriture (59) ordinaire. La meilleure ſorte de féves, eſt celle que les Negres appellent *Kallavances*, de la forme & de la groſſeur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle ſe mange fort bien avec toutes ſortes de viande (60).

Pluſieurs eſpeces de féves.

Boſman parle de pluſieurs eſpeces de féves. Les premieres reſſemblent (61) aux féves Hollandoiſes de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La ſeconde eſpece eſt plus groſſe. Sa coſſe eſt longue de trois quarts d'aune, & la féve eſt d'un rouge brillant. La troiſieme a beaucoup de reſſemblance avec les petites féves de Hollande, qui s'appellent féves de Princeſſe, excepté qu'elles ſont d'un rouge foncé. Non ſeulement elle eſt bonne & nourriſſante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces eſpeces croiſſent comme les haricots, en rampant, ou ſoutenues par des rames. Mais les eſpeces ſuivantes viennent différemment. Boſman nomme d'abord les *Jojoties*, qui ſe répandent ſur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites coſſes

Jojoties.

(59) Boſman, page 299.
(60) Villault, *ubi ſup.*
(61) Boſman, page 300 & ſuivantes.

longues, & qui ſont fort bonnes, quand elles ſont nouvelles. Il parle d'une ſeconde eſpece ſans la nommer. Elle croît, dit-il, ſur des arbres qui ſont de la grandeur du groſellier. Sa coſſe reſſemble à celle de nos petits pois. Mais chaque coſſe ne contenant qu'une féve, il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troiſieme eſpece, que Boſman nomme *Gobbegobes*, croît ſous terre, deux féves dans chaque coſſe, & pouſſe au dehors une petite feuille; mais c'eſt la moins eſtimée, quoiqu'elle faſſe la nourriture de quantité de Negres. Enfin la derniere ſorte eſt une féve de terre, que les Hollandois ne connoiſſoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée féve d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette région. Elle eſt fort bonne ſous la braiſe, comme les chataignes. C'eſt ſans raiſon qu'on la compte au rang des féves, puiſqu'elle ne croît point dans une coſſe, & qu'elle ne ſe mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noiſette. Si on l'écraſe, & qu'après l'avoir laiſſée tremper dans l'eau, on la preſſe dans un linge, la liqueur qui en ſort tient lieu de lait avec du riz, & n'en peut être aiſément diſtinguée; ſur-tout ſi l'on y mêle un

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Gobbegobes.

Féves d'Angola.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

peu de beurre, avec de la canelle & du sucre (62).

Maïz & ses différens noms.

Le grain que les Negres appellent maïz, & qui porte ailleurs le nom de bled de Turquie (63), est celebre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apporterent, les premiers, d'Amerique dans l'Isle de Saint-Thomas; d'où il fut transplanté sur la Côte d'Or. Il avoit été jusqu'alors inconnu aux Negres; mais il a multiplié dans leur Pays (64) avec tant d'abondance, que toutes ces régions en sont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïz est venu d'Amerique. Les Portugais lui donnent celui de *Milhio Grande*, c'est-à-dire, grand millet; les Italiens le nomment (65) bled de Turquie, & les François bled d'Espagne (66).

Son usage & ses qualités.

Le maïz demande un terrain chaud & humide. Il produit deux moissons chaque année. On ne le seme point comme le bled. Il se plante à la main, comme les pois & les féves; & dans un espace fort court il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige ressemble à celle

(62) Description de la Guinée par Bosman, page 300 & suivantes.

(63) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du second Volume.

(64) Artus, page 69; & Barbot, page 196.

(65) Smith dit qu'on l'appelle aussi bled de Guinée.

(66) Barbot, page 197.

des roſeaux de marais. Les Negres s'en ſervent pour couvrir leurs maiſons. Quoiqu'elle ſoit fort mince, & les épis de la groſſeur d'un concombre, elle en porte ſept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq cens cinquante grains (67).

Ces grains ſont de diverſes couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis eſt fort inégale; mais les plus grands ſont les meilleurs. En Amérique, la tige ſert à nourrir les troupeaux (68).

La premiere moiſſon du maïz ſe fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci eſt toujours moins abondante, parce que les Negres n'eſperant pas beaucoup de pluie dans cette ſaiſon, ne confient à la terre que la moitié de leur ſemence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en laboure dans les Pays de l'Europe. Cette eſpece de bled prend racine aiſément; & cette facilité, joint à l'abondance des grains, qui ne ſont ja-

(67) Villault, dit que le meilleur croît ſur les lieux élevés.

(68) Artus, *ubi ſupra.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

mais moins de trois ou (69) quatre cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse.

Après la premiere moisson, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre ; & dans plusieurs Cantons elles sont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boisseaux. Quoique les grains blancs soient les plus beaux (70), les rouges passent généralement pour les meilleurs.

Millet de la Côte d'Or.

La seconde espece de grain sur la Côte d'Or (71), est le véritable millet, que les Portugais appellent *Milhio-Piqueno*, ou petit (72) millet. Artus dit que l'épi en est fort long, & que les grains ressemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur. Ils sont renfermés dans des cosses sans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en (73) est blanche. Les Negres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a besoin que de trois mois pour meurir. Après la moisson, l'usage est de le faire sécher

(69) Barbot dit quatre ou cinq cens ; de sorte qu'une seule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(70) Bosman, page 299; & Smith. page 164.

(71) Bosman, & Smidh après lui, dit que les Portugais nomment la seconde sorte de millet, maïz ; mais c'est une erreur.

(72) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, page 69.

(73) Artus, page 67.

au soleil pendant l'espace d'un mois. Alors on sépare les épis de la tige ; & les mettant en gerbes, on les transporte dans les magasins. Les tiges, ou la paille servent à couvrir les cabanes ; & dans plusieurs cantons, à faire les haies qui les environnent (74). HISTOIRE MATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Bosman compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre, & prétend y trouver aussi beaucoup de ressemblance avec le petit seigle de Hollande. Il est de bon goût & fort nourrissant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tige n'est pas si épaisse, & que l'épi n'est pas couvert de feuilles. Aussi est-il plus exposé à servir de proie aux oiseaux ; ce qui le rend de la moitié plus cher que l'autre.

On trouve sur toute la Côte d'Or (75) du millet des deux especes. Mais il est moins commun & par consequent plus cher dans le canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance surprenante dans les années fertiles. Bosman acheta le millier de tiges à six, sept, huit & neuf takos (76). Il est rare que le sac monte à plus de deux schellings. Ainsi, dans les temps de paix, le bled est la Différence de son prix.

(74) Villault, page 276, dit que le millet aime un terrain bas.

(75) Bosman, page 297.

(76) Artus, page 69.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

moins chere de toutes les proviſions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroiable. L'Auteur vit donner pour mille tiges une once d'or, qui revient preſqu'à quatre livres ſterling. Les Negres n'en peuvent accuſer que leur propre pareſſe, qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du beſoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaiſſeaux qui viennent continuellement pour la traite des Eſclaves, en acheterent tous les ans pluſieurs milliers de ſacs (77).

Pâtes & pain des Negres.

Les Negres compoſent une ſorte de pâte, du maïz mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broient le maïz, ſeul, & ſçavent en faire d'excellent pain, qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup davantage. Il ſe conſerve pluſieurs mois ſans altération. Les enfans font griller les épis de millet, & les mangent au lieu de pain. Mais l'uſage trop fréquent de cette nourriture échauffe le ſang juſqu'à cauſer le ſcorbut ou la galle, quoiqu'elle ſoit d'ailleurs fort ſaine & qu'elle ait le goût de notre froment.

Le millet ſe broie aiſément, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau, & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain.

(77) Boſman, page 207. Villault, page 275.

Lorſque la pâte eſt bien paitrie, il reſſemble à notre pain d'orge. Mais comme les Negres ignorent l'uſage des fours & ne connoiſſent pas mieux l'art de paitrir, ils ne font cuire leur pâte que ſous la cendre chaude; ce qui en fait du gâteau plutôt que du pain. Cependant il n'eſt pas déſagréable au goût, quoique les dents ſe reſſentent quelquefois des reſtes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broier le grain (78).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Boſman aſſure que le pain de maïz, lorſqu'on en retranche le ſon, eſt fort peſant, faute de levain; ſans quoi il ſeroit auſſi ſain que le pain commun de l'Europe.

Villault repréſente en peu de mots les qualités de leurs différentes ſortes de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il eſt fort peſant. Leur pain de millet eſt brun & de mauvais goût. Leur pain de maïz eſt amer. Enfin le meilleur & le plus (79) agréable eſt celui qui eſt mêlé de maïz & de millet.

Qualités de quatre ſortes de pain.

Artus obſerve que les Indiens de l'Amérique font de leur maïz une ſorte de

Liqueur compoſée avec le maïz.

(78) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI, page 69.

(79) Boſman, *ubi ſup.* page 297; & Villault, page 275.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui est aussi capable d'enyvrer que le vin. Les Negres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une espece de bierre, qu'ils nomment *Pittau*. Mais cet usage n'est établi que dans les Cantons où les Negres ont beaucoup de commerce avec les Portugais (80).

Riz de la Côte d'Or.

Le riz n'est pas commun dans toutes les contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un sol la livre; tandis que dans les autres lieux à peine l'a-t-on, mêlé & chargé de sa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de millet, est dédommagé fort heureusement par le riz (81).

Observations d'Artus.

Ajoutons à cet article les observations d'Artus sur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, sur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi est environné de barbes fort pointues. La cosse qui renferme les grains est jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle ressemble à celle de l'orge; mais la racine approche

(80) Artus, *ubi sup.*
(81) Bosman, page 298 & suivantes.

plus de celle du froment. Dans son origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'est répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne meurit guere qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain si sec & si ferme ne se plaise que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuses puissent produire un grain si substantiel & si nourrissant.

Fleurs de la Côte d'Or.

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup sur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui est couleur de flamme, sans odeur, & dont la tige est de la grosseur du senevé. La même fleur est fort commune dans l'Isle de St-Thomas.

§ IV.

Animaux sauvages & privés.

Taureaux, vaches, chevres, moutons, &c.

ENTRE les animaux privés, le premier rang semble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chevres & aux moutons. Dinkira, Asiante, Axim & d'autres Pays interieurs en sont remplis; mais ces contrées sont si éloignées de la mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches sur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes sortes de bestiaux dans les

Cantons d'Axim, de Pokerſon, de Mina & d'Acra; ſur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amene aiſément d'Aquambo & de Lampi.

Dans les autres cantons, il ne ſe trouve que des taureaux & des vaches. Les Negres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Akim, les pâturages ſont aſſez bons, & les beſtiaux peuvent s'y engraiſſer. Mais à Mina, qui eſt un lieu fort ſec, ils participent à la qualité du terroir. C'eſt néanmoins le ſeul endroit (82) où l'on tire du lait des vaches; tant la plûpart des Negres ſont obſtinés dans leur ancienne ignorance. Maigres & décharnés, comme on repréſente les beſtiaux de ce Canton, il n'eſt pas ſurprenant que vingt ou trente vaches ſuffiſent à peine pour fournir du lait à la table du Général. Les plus groſſes ne peſent pas plus de deux cens cinquante livres. En général, tous les animaux du Pays, ſans en excepter les hommes, ſont fort légers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaiſes qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & ſpongieuſe. Auſſi

Les Negres ne tirent pas le lait des vaches.

(82) Artus, après avoir obſervé que les bœufs & les vaches ſont très petits, ajoute que les Negres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine aſſez de lait pour nourrir leurs veaux, page 8.

celle des vaches & des bœufs y eſt-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laiſſe pas de coûter douze livres ſterling. Les veaux, qui devroient être beaucoup meilleurs, ont auſſi quelque choſe de déſagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs meres, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainſi les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne ſont pas une nourriture fort ſaine (83).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Prix des vaches.

Les chevaux du Pays ſont de la grandeur de nos chevaux du Nord, ſans être auſſi bien faits. On en voit peu ſur la Côte; mais ils ſont en grand nombre dans l'intérieur des terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche eſt ſi chancellante, qu'on les croit toujours prêts à tomber. Ils ne ſe remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plûpart ſont ſi bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent preſqu'à terre.

Mauvais chevaux du Pays.

Les ânes, qui ſont auſſi en grand nombre, ont quelque choſe de plus vif & de plus agréable que les chevaux Ils ſont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelques uns au Fort d'Axim, pour leurs uſages domeſtiques; mais ils les virent périr ſuc-

(83) Boſman, page 235.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ceſſivement, faute de nourriture. Boſman s'imagine que les Negres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font ſervir que de monture.

Forme des moutons du pays.

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons ſur toute la Côte, ils y ſont toujours chers. Leur forme eſt la même qu'en Europe, mais ils ne ſont pas de la moitié ſi gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroît renverſé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil (84).

Leur chair & leur prix.

La chair du mouton eſt ſi ſeche & ſi maigre dans tous les cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'eſt pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'eſt jamais au-deſſous de vingt ſept ou vingt huit ſchellings; ce qui ne permet guere aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Général & les principaux Facteurs prennent ſoin de les engraiſſer pour leur table, avec de l'orge grillé (85), qui les rend un peu plus ſupportables.

Si l'on en croit Smith (86), les moutons de Guinée ont ſi peu de reſſemblance avec ceux de l'Europe, qu'un Etran-

(84) Artus, page 198, dit qu'au bas de la Côte il n'a jamais vû de chiens ni de chevaux.

(85) Boſman, page 236.

(86) Smith, page 147.

ger

ger ne reconnoîtroit pas leur espece à la vûe. Il faut les entendre bêler ; & l'on est surpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui est couvert assez légerement de poil brun & noir comme le chien.

Chevres & leur forme.

Le nombre des chevres est prodigieux. Elles ne different de celles de l'Europe que par la grandeur ; car la plûpart sont fort petites ; mais elles sont beaucoup plus grasses & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau est ordinairement de douze ou treize schellings.

Cause de la puanteur des boucs.

Les Negres donnent une explication fort plaisante à la puanteur des boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déesse, qui étoit accoûtumée à se frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les boucs s'en étant apperçus, la prierent de leur communiquer une si précieuse faveur. Mais choquée de leur présomption, elle feignit de vouloir les satisfaire, & les frotta d'une graisse puante dont ils conservent l'odeur jusqu'aujourd'hui. Les Negres ajoutent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouverent si contens, qu'ayant toujours élevé leurs

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

chevreaux dans la même opinion, c'eſt cette raiſon qui leur fait chercher à ſe mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur faſſe perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Porcs de la Côte d'Or.

Le pays ne manque point de porcs : mais ceux qui ſont nourris par les Negres ont la chair fade & déſagréable ; au lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui ſurpaſſent les porcs mêmes de l'Europe pour la délicateſſe & la fermeté. Un porc du poids de quatre-vingt-dix livres ſe vend ici trois livres ſterling. Artus dit que ces animaux ſe nomment *Ebbio* dans le Païs; qu'ils ſont d'une grandeur moyenne, & qu'ils font une fort bonne nourriture.

Chiens & chats.

Ici, comme en Europe, les animaux domeſtiques ſont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboient & ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes ſortes de couleurs ; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes. Les Negres en mangent la chair, & juſqu'aux inteſtins ; de ſorte que dans pluſieurs cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Negres leur donnent le nom d'*Ekia*,

ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui signifie chevre sauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aspire à la Noblesse, est obligé de faire au Roi un présent de quelques chiens. Ceux de l'Europe sont encore plus estimés, à cause de leur aboiement. Les Negres s'imaginent qu'ils parlent (87). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, & préferent sa chair à celle de leurs meilleurs bestiaux. Les chiens de l'Europe dégenerent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du renard. Leur couleur change par degrès. Dans l'espace de trois ou quatre ans, on est surpris de les trouver fort laids, & de s'appercevoir qu'au lieu d'aboier (88) ils ne font plus que hurler tristement. C'est le cri de ceux du Pays. Barbot, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute qu'ils sont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le renard; que leur queue est longue & pointue sans aucun poil; qu'ils ont aussi la peau du corps nue, ordinairement tachetée (89) & quelquefois d'une seule couleur; qu'ils sont désagreables à la vue & plus en-

Les chiens de l'Europe changent de nature sur la Côte d'Or.

(87) Arms, page 80.
(88) Bosman, pag. 239.
(89) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

core au toucher ; que les Negres ont appris des Portugais a les nommer Cabra-de-Matto, parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préferent à celle du mouton; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux, & qu'ils s'y vendent mieux que les beſtiaux (90).

Les Negres mangent la chair des chiens.

Les chats ſont auſſi des animaux fort eſtimés ſur la Côte d'Or, ſur-tout lorſqu'ils paroiſſent habiles à la chaſſe des ſouris, vermine dont les Negres ont beaucoup à ſouffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays, eſt *Ambaio*. Les Negres mangent leur chair (91). Cependant Boſman aſſure que c'eſt uniquement dans le cas de néceſſité. Il remarque auſſi que les chats de la Côte d'Or ne ſont pas différens de ceux de l'Europe, & que ceux-ci ne changent point de nature, après avoir paſſé pluſieurs années en Afrique (92).

Chats nommés Ambaios.

On a déja vû la deſcription de l'éléphant dans l'Hiſtoire naturelle de l'Afrique Occidentale; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, & l'on ne doit pas être ſurpris, qu'un animal ſi gros & ſi curieux donne toujours matiere à de nouvelles obſervations.

(90) Barbot, page 215.
(91) Artus, *ubi ſup.*
(92) Boſman, *ubi ſup.*

Quoique les éléphans ne soient nulle part en si grand nombre que sur la Côte d'Ivoire, il s'en trouve beaucoup aussi sur la Côte d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des terres jusqu'au rivage de la mer. Anta n'en est jamais dépourvû. On en voit moins du côté d'Acra, parce que ce Canton est depuis long-tems assez bien peuplé; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou six ans le Pays de Fétu très désert, on y a vu paroître quantité d'éléphans; car moins il y a d'hommes dans une contrée, plus elle se remplit ordinairement de bêtes farouches.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Eléphans de la Côte d'Or.

Les éléphans de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur, & sont par conséquent moins grands que ceux des Indes Orientales, auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'est la seule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens, du terme de leur délivrance, de leur âge, du renouvellement de leurs dents, & de quantité d'autres observations, vraies ou chimériques, Bosman, qui ne perdit point une occasion de s'éclaircir là-dessus dans un long séjour en Afrique, ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions.

Ce que Bosman pense des opinions communes sur l'éléphant.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Quelle apparence, dit-il, que perſonne ait jamais vû deux éléphans s'accoupler, ou qu'on ait pû ſçavoir pendant quel temps ils portent leur fruit, dans quel lieu ils s'en délivrent, & s'il eſt vrai qu'ils jettent leurs dents? Il croit (93) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents, eſt entierement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque, pour le poids, entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts, & qui ont donné naiſſance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverſes raiſons qui paroiſſent capables de la confirmer.

Opinion d'Atkins.

Atkins remarque que les dents d'éléphans viennent des Negres intérieurs, avec leſquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandiſes de l'Europe. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Leona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient aſſuré que les éléphans changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette tranſmigration, ils ſe raſſemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû ſur les bords de la Gambra, des légions de mille & quinze cens; que ces monſtrueux animaux ſont d'une har-

(93) Deſcription de la Guinée, par Boſman, p. 243.

dieſſe qui répond à leur groſſeur ; & que marchant en fort bon ordre, ils ſe croient comme ſupérieurs aux attaques des Negres, qui ne peuvent leur faire de guerre ſans en approcher, parce que de loin, la peau d'un éléphant eſt impénétrable aux balles du mouſquet. Or comme l'yvoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Negres apportoient beaucoup moins de groſſes dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les éléphans ; mais que les groſſes dents étoient celles des éléphans qui mouroient de vieilleſſe ou de maladie ; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de temps en temps, comme les enfans dans l'eſpece humaine, ou comme les cerfs & les daims perdent leurs cornes. Dans cette ſuppoſition, l'art des Negres ne conſiſtoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille (94).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Smith eſt perſuadé que les éléphans jettent leurs dents. Il obſerve que les cornes d'une biche ou d'un daim, ne ſont pas moins dures & moins ſolides qu'une dent d'éléphant ; & l'on ſçait

Opinion de Smith.

(94) Voyage d'Atkins ; page 182 & ſuiv. Il ailonge beaucoup ſon raiſonnement.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

bien, dit-il, qu'elles n'ont besoin que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoute, pour confirmer son opinion, que suivant le témoignage des Negres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre assez qu'elles sont jettées par intervalles, & sans autre regle que le hazard.

L'éléphant se nourrit particulierement d'une sorte de fruit qui ressemble au papa, & qui croît sauvage dans plusieurs parties de la Guinée. L'Isle de Tesso en est remplie, & c'est apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils passent le canal à la nage. Un Esclave de la Compagnie blessa un éléphant dans cette Isle; & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de sa furie, il se refugia aussitôt dans un bois voisin. L'élephant s'efforça de le suivre; mais soit qu'il fût affoibli par sa blessure, ou retardé par l'épaisseur des arbres, il abandonna les traces de son ennemi pour repasser le canal à la nage. Il mourut en chemin, & les Negres profiterent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencerent par lui arracher les dents, & firent ensuite un festin de sa chair. L'Auteur assure que le mouve-

ment d'un éléphant dans l'eau, est plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il est aussi léger qu'un cheval à la course (95).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR,

Barbot met en question si les dents ou défenses d'un éléphant ne doivent pas plûtôt porter le nom de cornes, parce qu'au lieu de sortir de la machoire, elles sortent du crane, & qu'elles ne leur servent proprement que d'armes défensives (96).

Si les dents de l'Eléphant doivent être nommées cornes.

On distingue plusieurs espece d'éléphans, le Lybien, l'Indien, l'éléphant de marais, celui de montagne & celui de bois. L'éléphant de marais a les dents bleues & spongieuses, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles sont remplies de petits nœuds. L'éléphant de montagne est farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'éléphant qui vit dans les bois est le plus doux & le plus docile. Il a les plus grosses dents & les plus blanches.

Diverses especes d'éléphans.

On ne voit jamais d'éléphans blancs sur la Côte d'Or, quoiqu'on lise dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger;

(95) Voyage de Smith, page 49 & suivantes.

(96) Description de la Guinée par Barbot, page 207.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

dans l'Abiſſinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée ſont ſi prompts qu'ils ſurpaſſent un cheval à la courſe.

Les Negres les nomment Offons.

Les Negres de Mina leur donnent le nom d'*Offons*. La partie qui diſtingue les mâles eſt petite, à proportion de la grandeur monſtrueuſe du corps, & ne ſurpaſſe pas celle d'un étalon. Les teſticules ne paroiſſent point, & ſont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'éléphant a le pied rond, comme le ſabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau eſt plus dure & plus épaiſſe ſur le dos que ſous le ventre. Outre ſes défenſes, il a quatre dents qui lui ſervent à mâcher; tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

Femelle & ſes propriétés.

La femelle de l'éléphant eſt plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mamelles. On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ſes petits; & qu'elle eſt obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits éléphans voient clair, dit-on, auſſi-tôt qu'ils ſont nés. Ils ſuccent le lait de leur mere, non avec leur trompe, mais avec la langue & les levres (97).

(97) Tout ce détail a l'air d'autant de conjectures.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les tigres sont en fort grand nombre sur toute la Côte. Ils y portent le nom de Bohen. L'espece commune est de la grosseur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très fortes, & la peau marquetée de taches rouges & noires. La férocité de ces animaux est terrible. Ils causent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. Un homme qui se hazarde seul dans un bois, est ménacé à tous momens de leurs insultes & n'a de ressource que dans son adresse & son courage. Peu de temps avant l'arrivée de l'Auteur, un domestique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de son Comptoir. Dans le même temps & près du même lieu, un Negre, qui alloit couper du bois avec sa hache, rencontra un tigre, qui fondit sur lui. Mais après un long combat, le Negre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de sang & de blessures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne se passoit pas de nuit où les tigres n'enlevassent quelques moutons de son troupeau, & de celui des Anglois ses voisins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la loge & dévora deux chevres. Bosman, qui s'en apperçut, se hâta de sortir avec son canonier,

Tigres en grand nombre.

Combien ils sont dangereux.

Avanture d'un tigre.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

deux Anglois & quelques Negres, tous armés de mousquets. Ils poursuivirent le monstre, & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardiesse d'y entrer pour découvrir son gîte; mais il revint bien-tôt, avec une vive épouvante, après avoir laissé derriere lui son chapeau, son sabre & ses sandales. Le tigre s'étoit jetté sur lui, l'avoit mordu, & n'avoit laché prise qu'à l'occasion d'une branche, que le bonheur du Canonier avoit fait tomber sur lui & qui l'avoit sans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, son mousquet en joue; mais le tigre se tint assis tranquillement pour lui laisser la liberté d'approcher, & le saisissant tout d'un coup par les épaules, il l'abbattit & l'auroit infailliblement mis en pieces, si Bosman & ses Negres, qui suivoient immédiatement, n'eussent paru assez tôt pour le secourir. Si le monstre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à son ennemi la force de se relever pendant le reste du jour. Mais en fuyant hors du bois il causa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec son mousquet, pour aug-

menter le nombre des assaillans, s'avançoit d'un air résolu, au moment que le tigre quittoit sa retraite. Il le vit venir à lui ; & son courage l'abandonnant à cette vûe, il se mit à courir de toute sa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou lassitude, il eut le malheur de tomber sur une pierre. Le tigre s'approcha aussi-tôt de lui. Bosman & ses compagnons s'arrêterent tremblans, à quelque distance, sans oser tirer, parce que le monstre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux ; lorsque le tigre, abandonnant sa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuerent ce miracle qu'à leurs cris. Cependant on peut s'imaginer, ajoute l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chevres le même jour, sa faim n'étoit pas assez pressante pour animer sa cruauté. Quoiqu'il en soit, continue-t-il, cette avanture ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé si malheureusement la force, eurent recours à l'adresse. Ils firent une cage de plusieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, sur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils

Maniere dont Bosman prit un tigre.

en mirent une petite, où ils renfermerent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, soutenue par une corde, qui devoit se lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage.

Ce stratagême eut tant de succès, que trois jours après, vers minuit, le tigre se jetta dans le piége. Au lieu de pousser des rugissemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ses dents pour se procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un passage, s'il eût pu continuer ce travail une demi-heure de plus; car il avoit déja rongé la moitié d'une palissade. Mais l'Auteur parut assez-tôt pour l'interrompre; & sans s'amuser à tirer plusieurs coups inutiles, il passa le bout de son fusil entre deux pieux. L'animal se jetta dessus avec une extrême furie, & s'offrit ainsi comme de lui-même à trois balles, qui le renverserent sans vie. Il étoit de la grandeur d'un veau, & pourvû de dents aussi terribles que ses griffes. Cette victoire devint l'occasion d'une fête, qui dura huit jours, suivant l'usage du Pays, qui accorde à celui qui tue un tigre le droit de prendre, sans payer, tout le vin de palmier qu'on met en vente au Marché. Bosman, qui avoit tué le mon-

ſtre, réſigna ſon privilege à ſes Negres.

Le Pays d'Axim produit plus de tigres que celui d'Anta. Ils pouſſent la hardieſſe juſqu'à ſauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il ſe préſente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur obſerve qu'ils ne ſont pas auſſi effraiés du feu qu'on ſe l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois viſites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il eſpera de s'en délivrer en allumant un grand feu près de ſon parc. Cinq de ſes domeſtiques reçurent ordre de paſſer la nuit au même lieu ſous les armes. Malgré toutes ces précautions, un tigre s'approcha ſans être entendu, tua deux moutons entre deux de ſes gens, qui s'étoient endormis; & lorſque ſe réveillant aux cris des victimes ils ſe préparoient à faire uſage de leurs armes, il eut plus de légereté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le pourſuivre. Cet incident ſemble confirmer une opinion, qui eſt commune à tous les Negres. Ils aſſurent que jamais le tigre ne s'attaque aux hommes lorſqu'il peut ſe ſaiſir d'une bête. Sans cela, dit Boſman, deux domeſtiques endormis au-

Si les tigres craignent le feu.

Ils dévorent plutôt les bêtes que les hommes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

roient été plus faciles à dévorer que deux moutons (98).

Buffles & leurs qualités.

Les buffles ſont ſi rares ſur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'eſpace de deux ou trois ans. Mais ils ſont en grand nombre à l'Eſt (99) vers le Golfe de Guinée. Ils ſont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur eſt rougeâtre, leurs cornes ſont droites. Ils ſont très légers à la courſe. Dans les bons pâturages leur chair eſt un fort bon aliment. Il eſt dangereux de les bleſſer, lorſqu'on ne les tue pas du même coup. Les Negres, inſtruits par l'expérience, montent ſur un arbre pour les tirer (1).

Cerfs, daims, gazelles, lievres, &c.

Avec ces animaux farouches, le Pays eſt remplie d'eſpeces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les lievres, &c. Le nombre des cerfs eſt ſurprenant dans les contrées d'Anta & d'Acra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté juſqu'à cent. Si l'on en croit les Negres, ils ſont ſi ſubtils & ſi timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la ſûreté commune. Mais on diſtingue environ vingt

Diverſes eſpeces de cerfs.

(98) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 312 & ſuivantes.

(99) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du dixieme Tome.

(1) Barbot, page 209.

sortes de ces animaux ; les uns de la grandeur d'une petite vache, d'autres aussi petits que le mouton, & même que le chat. La plûpart sont rougeâtres, avec une raie noire sur le dos. Il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair est excellente, sur-tout celle de deux principales sortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une est un souris-pâle. L'Auteur ne distingue pas celle de l'autre. Mais, outre la couleur, elles different encore pour la taille, quoiqu'elles aient également deux pieds de longueur. L'une est plus grosse, avec les jambes moins longues. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il parle d'une autre sorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très longues, & qui est de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vû de plus beaux cerfs que ceux dont la couleur est rouge, & qui n'ont que la moitié de la grosseur des précedens. Ce sont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes sont petites & d'un noire luisant ; leurs jambes si menues, qu'il les compare au (2) tuyau d'une pipe. C'est l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il est si léger, qu'il Cerfs charmans.

(2) Bosman, page 248 & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

paroît voltiger au milieu des buissons. Cependant les Negres en prennent quelquefois, & la chair en est assez bonne. Cette espece de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens du Pays se servent de leurs jambes (3) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déja fait remarquer qu'ils sont trop délicats pour être transportés vivans jusqu'en Europe. On l'a tenté plusieurs fois, en prenant la peine de les couvrir soigneusement de coton; mais à peine ont-ils passé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (4). Le même Auteur ajoute qu'on voit beaucoup de gazelles dans le Pays (5) d'Acra, & que la chair en est excellente. Cet animal est d'une légereté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la chevre & le cerf. Ils ont les cornes de la chevre ou du buffle (6).

Ils ne peuvent être transportés.

Rois des cerfs.

Toutes ces especes de cerfs sont d'une légereté qu'on auroit peine à s'imaginer, sur-tout ceux de la derniere espece, qu'on nomme communément ga-

(3) Bosman en envoya quelques-unes en Europe.
(4) Smith, page 147.
(5) Voyez l'article d'Acra, Tome XIII.
(6) Smith, *ubi supra*, page 212.

zelles ou antilopes. L'Auteur en a vû sauter par-dessus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Negres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (7).

Daims & Renards.

Artus dit que les daims, les renards & les lievres sont en plus grand nombre dans certains cantons que dans d'autres, & qu'ils sont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Negres emploient pour les prendre, est de veiller au bord des ruisseaux où la soif les amene. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs pieges. Le Pays d'Anta est rempli de lievres, & les Habitans ont une maniere de les tuer qui leur est propre. Ils se rendent en troupe dans les lieux où ces animaux se retirent. Chacun est armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur sert d'abord à faire un cliquetis qui effraie les lievres & qui les fait sortir de leur retraite. Alors les Negres se jettent dessus avec peu de mesure, & de leurs bâtons ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chasse est libre sur la Côte, en tous temps & pour toutes sortes d'animaux (8).

Lievres. Maniere de les tuer.

Sangliers & bonté de leur chair.

Bosman observe que les deux Cantons d'Apam & d'Acra sont remplis d'une sorte de lievre qui ne sont pas fort

(7) Bosman, page 249. (8) Artus, *ubi sup.* p. 79.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

différens de ceux de l'Europe. Les sanglíers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte d'or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuse. La graisse, dit-il, en est extrêmement (9) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoute que tout le Pays à l'Est, vers le Golfe de la Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort légers à la course. Les Negres de Mina les appellent (10) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Koclokon*.

Jackals, ou chiens sauvages.

Les *Jackals*, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont une espece de tigres très voraces & très furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil est court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très aigues. Ils sont d'une force extraordinaire (11). Smith dit que

(9) Bosman, page 247.
(10) Barbot, page 211.
(11) Barbot, page 209.

le jackal ou le chien sauvage est de la taille d'un grand mâtin ; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaisses : que sa tête est courte, plate & large entre les oreilles, son nez étroit, ses dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vû de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (12).

Chats sauvages.

Bosman compte ici trois ou quatre sortes de chats sauvages, entre lesquels il range le chat-civette, que les Negres ont l'adresse de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf schellings. Il faut beaucoup de soins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne est de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poisson. Dès sa jeunesse il produit de la civette. Mais celle du mâle est la meilleure, parce qu'il se mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats sauvages sont mouchetés comme les tigres, & très dangereux, sur-tout pour la volaille (13).

Suivant Barbot, le chat-civette, que

(12) Smith, page 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large ; mais cette différence ne suffit elle pas pour établir celle de l'espece, lorsqu'on vient de remarquer à tons momens, que dans les mêmes especes il y a toujours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres?

(13) Bosman, page 251 & suivantes,

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Negres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, reſſemble au renard pour la (14) grandeur & la forme; mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement ſemblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de muſc. Barbot fait la même obſervation que Boſman ſur le muſc de la femelle. Lorſque cet animal eſt en colere, il pouſſe la furie juſqu'à vouloir exercer ſes griffes entre les barreaux de ſa cage. Il ſe roule ſur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'uſage eſt de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre ſon muſc, parce que le parfum en eſt plus fort & moins ſujet à s'altérer. L'Auteur conſeille d'employer des cuillieres de bois pour le tirer du petit ſac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de bleſſer l'animal avec une ſubſtance plus dure (15).

Chat civette, nommé Kankan & Gatos de Algalia.

Maniere de leur faire rendre le muſc.

(14) Smith (page 148) dit qu'il eſt de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas exactement la même taille.

(15) Barbot, page 211.

On trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre ; ou du moins les Negres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents sont si tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur résistent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en sureté, fut surpris de trouver, le lendemain, que dans l'espace d'une nuit il s'étoit presqu'ouvert un passage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaisseur. Le porc-épi est si féroce ou si hardi, qu'il attaque les plus dangereux serpens. Dans sa colere, il lance ses pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il se trouve une planche à leur rencontre, elles y pénetrent. Les Negres ; & quelques Blancs mêmes, trouvent sa chair fort délicate (16). Barbot assure, contre le témoignage de Bosman, que les porcs-épis sont fort communs sur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puissent blesser (17) à une distance raisonnable. Smith donne sept ou huit pouces de longueur à leurs épines. Elles sont d'une substance qui tire sur la cor-

Porcs épis & leur férocité.

Nature de leurs epines.

(16) Bosman, p 249. (17) Barbot, pag. 214.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ne, & qui reſſemble aſſez à l'écaille de la tortue. Le principal uſage qu'ils en font eſt contre les ſerpens, dont ils ſont mortels ennemis (18). Boſman parle d'un autre animal, qui reſſemble beaucoup à l'hériſſon, mais qui n'a pas comme lui, la propriété de ſe rouler (19).

Artus a vû, ſur la Côte d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non ſeulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Negres (20).

Potto ou Sluggard.

Il a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (21), qui a beſoin d'un jour entier pour avancer l'eſpace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, aſſurent que cet animal ne laiſſe pas de grimper ſur les arbres. & qu'il s'y arrête juſqu'à ce qu'il ait dévoré, non ſeulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il deſcend alors, pour ſe rendre ſur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; & s'il ne trouve rien dans ſon voyage, qui puiſſe lui ſervir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur

(18) Smith, page 149.
(19) Boſman, *ubi ſup.*
(20) Artus, page 80.
(21) Sluggard ſignifie pareſſeux.

ne

ne garantit point la verité de ce recit, quoiqu'il en ait trouvé les Negres assez persuadés. Le potto ou le sluggard est d'une forme si affreuse, que Bosman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant sur la terre. Ses pieds de devant sont deux véritables mains. Sa tête est d'une grosseur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver représente un sluggard, couleur de souris-pâle; mais il étoit jeune alors, & sa peau étoit assez douce, car en vieillissant il devient rouge, & se couvre d'une espece de poil aussi épais que des floccons de laine. L'Auteur ajoute que la seule propriété qu'il connoisse à cet animal, est de ne pouvoir être regardé sans horreur.

Etrange propriété de cet animal.

Il nomme encore trois ou quatre autres sortes de petits quadrupedes. Le premier est un petit animal, qui paroît de l'espece des chats, mais qui a le museau plus pointu & le corps plus petit. Il est marqueté comme le chat-civette. Les Negres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de palmier avec passion.

Berbe, ou buveur de vin.

La seconde sorte est de la grosseur d'un rat domestique. Sa couleur est un mélange de rouge & de gris, avec quel-

Autre espece.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ques petites taches blanches. Sa queue, dont le poil est fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant sur le dos, il la fait aisément toucher à sa tête. On l'appelle aussi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureuil paroisse lui convenir mieux.

Kokobo.

La troisieme sorte est de la moitié plus grosse que la précédente, & de couleur rouge. C'est un animal fort dangereux par ses morsures. Il se jette sur les hommes & sur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Negres le nomment *Kokobo*. Il persécute cruellement la volaille, sans avoir besoin de beaucoup de subtilité pour cette chasse; car il est si léger, qu'il prend les poules à la course; & si fort, qu'il les emporte facilement. Bosman rend témoignage qu'il en a vû plusieurs; mais ayant eu le temps de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (22)

Arompo, ou mangeur d'hommes.

On voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queue fort longue, avec une touffe de poil à l'extrémité. Sa couleur est pâle, & tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long

(22) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux sur de simples descriptions historiques, & l'on ne s'est attaché qu'à ceux dont on trouve les dessins dans les Voyageurs.

& délié. Les Negres l'appellent *Arompo*, c'eſt-à-dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il ſe nourrit de cadavres humains, & qu'il n'eſt pas moins habile à les déterrer avec ſes ongles, qu'à découvrir les lieux de leur ſépulture. Les Negres racontent qu'après avoir tiré un corps de ſa foſſe, il ne ſe jette pas deſſus tout d'un coup. Il en fait pluſieurs fois le tour, comme s'il vouloit marquer, diſent les Negres, qu'on ne ſçauroit commettre une mauvaiſe action ſans y ſentir quelque repugnance & ſans étouffer les remords. L'Auteur ſe figure que l'animal eſt ſaiſi d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il obſerve s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever ſa proie (23).

Rats ſauvages.

Mais il n'y a point d'animaux en ſi grande abondance, ſur la Côte d'Or, que les rats & les ſouris; ſur-tout les rats, qui ne ſe rendent (24) pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats ſauvages*, une autre eſpece de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de déſordres, & qui ſont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Negres & même à quelques Européens. Elle

(23) Boſman, page 239. (24) Le même, page 251.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

l'eſt en effet, dit l'Auteur ; mais le nom de l'animal, & ſa figure qui eſt fort choquante, revoltent ceux qui en veulent faire l'eſſai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queue, la tête & les pates avant que de le ſervir à table ; & tous les Blancs qui ne le connoiſſent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Autre eſpece.

On voit particuliérement, près d'Axim, une autre eſpece de rats ſauvages, qui ſont de la même longueur que les précedens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui ſont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Negres à qui leur chair paroiſſe agréable. Ils cauſent un dommage incroyable aux magaſins de millet & de riz. Dans l'eſpace d'une ſeule nuit, un ſeul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverſe & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Souris odoriférantes.

Entre les ſouris, on en diſtingue une eſpece qui rend une odeur de muſc extrêmement agréable. Boſman croit que ce parfum provient de ſa peau (25).

Singes & leur prodigieuſe quantité.

Les ſinges ſont d'autres animaux, dont l'abondance eſt incroyable ſur la Côte d'Or. Smith aſſûre qu'on en diſtin-

(25) Voyage de Smith, page 147.

gue plus de cinquante sortes (26), tous capables de causer une infinité de désordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes especes de singes. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune sur le dos, les pieds blancs & la queue blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes-Barbus*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nés*, parce que c'est la seule partie de leur corps qui soit de cette couleur. Ils sont puans & farouches. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Cependant tous les singes du Pays peuvent être reduits à deux especes; la premiere, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiser. Cette espece multiplie prodigieusement. Ils sont en si grand nombre, que dans plusieurs cantons les Negres sont obligés de faire la garde pour se défendre de leurs attaques. En général, tous les singes sont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui se présente devant leurs yeux. Ils sont passionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui représente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Negres sont per- On les réduit à deux especes.

(26) Bosman rapporte la même chose.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

suadés que c'eſt une race d'hommes (27) maudits, qui pourroient parler, ſi leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, ſur les arbres, des reſſorts & d'autres piéges pour les prendre (28).

Singes nommés Smitten.

Boſman dit qu'on trouveroit plus de cent mille ſinges ſur la Côte, & qu'il y a tant de varieté dans les eſpeces, qu'il ſeroit impoſſible d'en faire la deſcription. Les plus communs ont reçu des Hollandois le nom de *Smitten*. Leur couleur eſt un ſouris pâle. Ils ſont d'une prodigieuſe grandeur. L'Auteur en a vu de cinq pieds de long, c'eſt-à-dire, d'auſſi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardieſſe & leur méchanceté ſont incroiables. Un Facteur Anglois aſſura Boſman que derriere le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de ſinges ſe ſaiſit un jour de deux Eſclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déja, ſi d'autres Eſclaves n'étoient venus à leur ſecours.

Autres eſpeces.

Les plus grands, après cette monſtrueuſe eſpece, n'en approchent pas pour la hauteur; mais ils ne ſont pas moins laids. Leur meilleure qualité eſt d'ap-

(27) Artus, *ubi ſup.* page 78.

(28) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, page 78.

prendre parfaitement tout ce qu'on leur enseigne.

La troisieme sorte de singes est d'une beauté singuliere, & n'a pas plus de hauteur. Leur poil est noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & si longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de *Monkeis*, qui signifie petits (29) moines. On les nomme aussi *Manikins*. Les Negres emploient leur peau à faire des *Fitis*, espece de bonnets dont ils se couvrent la (30) tête. Elles se vendent dix huit ou vingt schellings dans le Pays.

On distingue deux ou trois autres sortes de singes, qui sont de la même beauté, mais petits; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plûpart ont la poitrine & la barbe blanches (31). C'est de cette espece que parle Barbot, lorsqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmots, & qu'il les représente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche sur le bout du nez & une raie noire au-tour du front.

(29) *Monkey* est un mot Anglois.

(30) Bosman, page 254.

(31) Barbot, page 212.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il en apporta un de Boutri (32), qui fut estimé vingt louis d'or.

On en compte vingt sortes, de la plus petite espece.

De la plus petite espece, on en compte environ vingt sortes, toutes fort belles, mais si délicates, qu'il est difficile de les conserver long-tems, & plus encore de les transporter en Europe.

Adresse des singes à dérober.

Tous ces singes sont naturellement voleurs. Bosman a vû plusieurs fois avec quelle subtilité ils dérobent le millet. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant sous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant sur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils sont poursuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laissent tomber le reste, pour se sauver plus légerement. En prenant les tiges, ils examinent soigneusement l'épi; & s'ils ne sont pas satisfaits, ils le jettent pour en choisir un autre. Ainsi leur friandise (33) cause plus de dommage que leur larcin.

Atkins observe (34) que le prodigieux nombre des singes qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un passant lorsqu'ils le voient seul, & le forcent de

(32) Bosman, page 255.
(33) Le même, *ibid.*
(34) Voyage d'Atkins en Guinée, page 108 & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques cantons, on accuse les Negres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'Auteur se rappellant plusieurs exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, juge que cet accusation n'est pas sans vraisemblance. Un Officier du Vaisseau qu'il montoit, acheta dans le Pays un singe, qui avoit une parfaite ressemblance avec un enfant. Il avoit le visage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit sans queue. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gemissoit continuellement, & ses cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, sa figure & ses pleurs continuels avoient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer & de le jetter dans les flots (35).

Espece de singes qui ressemblent parfaitement à l'espece humaine.

Il paroît que cette espece est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs *Mandril;* qu'il a veritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur on le prendroit pour un homme de la taille moienne,

Elle se nomme Boggo. Sa description.

(35) Atkins, page 108.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que ſes jambes & ſes pieds, ſes bras & ſes mains, ſont d'une juſte proportion : mais que ſa tête eſt fort groſſe, ſon viſage plat & large, ſans autre poil qu'aux ſourcils ; qu'il a le nez fort petit, les lévres minces, & la bouche grande ; que la peau de ſon viſage eſt blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieilleſſe : que ſes dents ſont larges & fort jaunes, ſes mains blanches & unies, quoique le reſte du corps ſoit couvert d'un poil auſſi long que celui de l'ourſe. Il marche droit & jamais ſur ſes quatre pattes, comme les autres ſinges. S'il reſſent quelque mouvement de colere ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette eſpece ſe ſaiſiſſent des femmes, lorſqu'ils les trouvent à l'écart, & les careſſent juſqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, & paroiſſent prendre beaucoup de plaiſir à ſe le frotter avec la langue.

Avanture d'un Boggo.

Tandis que l'Auteur étoit à Scherbro (36) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit préſent d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ ſix

(36) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même eſpece que le *Quoja-Morrom* dont on a parlé dans l'article de cette Riviere.

mois, mais déja plus grande que cette eſpece de ſinge qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du ſoin de la nourrir un Eſclave Negre qui étoit propre à cette commiſſion. Mais lorſqu'elle fut à bord, les Matelots ſe firent un amuſement brutal de la tourmenter, pour entendre ſes cris. D'autres prirent ſon nez en averſion. Un jour ils demanderent à l'Eſclave s'il ne penſoit point à la prendre pour ſa femme. » Non, leur répondit mali» gnement le Negre. Elle me convient » moins qu'à vous, puiſqu'elle eſt blan» che «. Cette raillerie devint apparemment funeſte au malheureux animal : car on le trouva mort le lendemain dans ſa loge (37).

Orang-Outang, apporté en Angleterre.

Atkins rapporte que l'*Orang-Outang*, qui ſe trouve quelquefois, dans diverſes parties de la Guinée, & plus ſouvent dans l'Iſle Borneo, paſſe dans l'eſprit des Negres & même de pluſieurs Européens, pour homme ſauvage. Le Capitaine Flower en apporta une d'Angola, en 1733 (38), qu'il avoit ſoigneuſement conſervée dans des eſprits de

(37) Smith, page 52.

(38) Cinq ou ſix ans après on en apporta un vivant à Londres, ſous le nom de Chamonez ; mais il étoit plutôt ſemblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre leſquels il y a quelque différence pour les traits du viſage & la conformation des membres.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres son visage, sa petite chevelure & ses parties naturelles, qui ne différoient pas de l'espece humaine. Ses testicules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit souvent sur les deux jambes; qu'il s'asseioit sur une chaise pour boire & pour manger; qu'il dormoit assis, les mains sur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres singes, & que ses mains, ses pieds & ses ongles ressembloient beaucoup aux nôtres (39).

Lesards de plusieurs especes.

Le Quoggelo.

Les lesards sont aussi fort communs dans toutes ces contrées & se distinguent en plusieurs especes. On met au premier rang le Quoggelo, qui habite particulierement les bois, près de la Riviere de Saint-André. Sa longueur est d'environ huit pieds; mais sa queue seule en prend plus de quatre (40). Il est quadrupede. Ses écailles ressemblent aux feuilles de l'artichaux, mais elles sont plus pointues. Elles sont fort serrées, & si dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis sont les tigres & les léopards. Ils le poursuivent, & sa

(39) Atkins, page 109.

(40) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du dixieme Tome.

légéreté n'eſt pas ſi grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il ſe roule alors dans ſa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Negres le tuent par la tête, vendent ſa peau aux Européens, & mangent ſa chair, qui eſt blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmies, & ſe ſert, pour les prendre, de ſa langue, qui eſt extrêmement longue & gluante. Suivant Des-Marchais, c'eſt une créature douce & tranquille, qui n'eſt pas (41) capable de nuire. Dapper aſſure au contraire, que c'eſt une bête de proie, qui reſſemble beaucoup au crocodile. Il ajoute que ſes écailles bleſſent dangereuſement les hommes, mais qu'elles ne lui ſervent qu'à ſe défendre, contre les autres créatures; qu'il a ſept ou huit pieds de long; que ſa langue eſt fort longue (42) & qu'il ſe nourrit de fourmies.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

S'il eſt dangereux.

Le Guana eſt un autre animal, qui a la forme d'un crocodile, & qui a rarement plus de quatre pieds de longueur. Il eſt amphibie. Son corps eſt noir & tacheté, ſes yeux ronds & ſa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quanti-

Le Guana.

(41) Des-Marchais, Vol. I, page 176.

(42) Afrique d'Ogilby, page 585.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

té d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent sa chair fort au-dessus de la meilleure volaille (43).

Villault assure qu'il se trouve des dragons sur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle est leur grandeur & leur forme. Il ajoûte qu'on y voit de gros lesards, dont la chair est une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des cameleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils sont de la taille des lesards verds de France, & ne changent point de couleurs, comme plusieurs Naturalistes se le sont imaginé. Mais leur peau qui est ferme & unie, a (44) l'effet d'un miroir pour reflechir les objets qui en approchent. Smith rapporte, comme une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems, c'est-à-dire, plusieurs mois, sans autre nourriture que l'air; mais qu'on leur voit souvent darder la langue pour prendre des mouches (45).

Autre espece de lesards.

Les lesards communs sont ici par milliers, sur-tout le long des murs des Forts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nourriture, des araignées, des

(43) Bosman l'appelle *Guacn*. page 253.

(44) Villault, page 286.

(45) Voyages de Smith, page 156. On a parlé ci-dessus plus au long de cet animal.

vers, des mouches, &c. On en distingue de plusieurs especes. Les uns ont la queue longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres sont de la même grandeur & ne different que par la couleur. Ils sont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux especes qui sont plus supportables. La premiere, n'a que la moitié de la grosseur ordinaire des autres, & sa couleur est verte. L'autre, qui est encore plus petite paroît d'un fort beau gris. C'est la derniere de ces deux especes que les Blancs appellent Salamandres, sans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantisse du feu. Mais ils se glissent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes sortes de vermine. Bosman s'imagine que l'opinion commune, sur l'incombustibilité des Salamandres, vient de l'aversion que ces animaux ont pour le feu, & de la nature de leur constitution, qui est extrêmement froide (46). Il n'est pas plus persuadé que les lesards avertissent l'homme, lorsqu'ils le voient ménacé de la

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Salamandres. Si elles sont incombustibles.

(46) Thevenot en fit l'essai. Il remarqua que la Salamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle se décharge, mais qu'ensuite le feu reprend sa force & l'emporte.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

morsure d'un serpent ou de quelque autre animal venimeux (47).

§ V.

Oiseaux & Volaille, sauvages & privés.

Divisions en trois classes.

ON peut diviser les oiseaux de la Côte d'Or en trois classes : Ceux qui lui sont communs avec l'Europe ; ceux qui sont connus en Europe, quoiqu'ils y soient étrangers ; & ceux qui n'y sont pas connus.

Especes communes.

Les especes privées qui sont communes à la Côte d'Or & à l'Europe, se réduisent à un fort petit nombre ; ce sont les poules, les canards, les poules d'Indes & le pigeons. Encore les deux dernieres ne se trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois ; car on n'en voit point parmi les Negres (48).

Artus observe que leur volaille, aussi bien que leurs chevres, leurs moutons & leurs porcs, sont des mêmes especes qui ont été apportées par les Portugais de l'Isle Saint-Thomas. Il ajoute que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieusement cette volaille, & qu'elle est généralement aussi grasse que les chapons de Hollande, quoique plus pe-

(47) Bosman, page 256. (48) Le même, page 240.

tite. Les œufs de poules sont de la grosseur de nos œufs de pigeons (49).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Volaille de table.

Villault rapporte que la volaille de table se reduit, sur la Côte d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oies, aux canards, aux mollards, aux faisans & aux perdrix, qui sont plus petites que celles de France. Il ajoute les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles & les grives, qui sont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiseaux de France s'y trouvent, à l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une seule dans le Pays (50)

Smith divise ici les volatiles, entre ceux qui se mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moscovie, les pigeons, les tourterelles, & les perdrix; & ceux qui ne se mangent pas, comme les perroquets, les aigles, les milans, les corbeaux, les verdiers, & deux sortes d'oiseaux à couronne (51).

Coqs & poules.

Les coqs & les poules sont fort nombreux sur la Côte, dans les temps de la paix. Pendant la guerre, dit Bosman, ces animaux disparoissent, comme s'ils étoient résolus de ne prendre aucune

(49) Artus, *ubi sup.* page 80.

(50) Villault, page 270.

(51) Smith, page 149.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

part à la misere publique. Aussi deviennent-ils beaucoup plus chers. Dans le Pays d'Axim, les poules, quoique petites, sont grasses & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux, elles sont si maigres & si seches, elles ont si peu de chair, qu'un homme de bon appetit ne seroit pas rassasié après en avoir mangé trois (52).

Pintades. Les pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules, & font une assez bonne nourriture lorsqu'elles sont bien engraissées (53).

Oies nommées Apatta. Ce sont les Hollandois qui ont apporté des oies sur la Côte d'Or. Les Negres les appellent *Apatta*, nom qui exprime leur rareté, & le cas qu'ils (54) en font. Ils ont un autre sorte d'oiseau de table, que les Hollandois ne connoissoient point, & qui s'appelle *Portugais*, sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom. Il a le corps aussi gros que l'oie, & sa couleur est ordinairement blanche (55).

Canards. Les canards ne sont connus dans le Pays que depuis quelques années. Bos-

(52) Bosman, *ubi sup.*
(53) Barbot, page 217.
(54) Artus, *ubi sup.* p. 81.
(55) Bosman, page 206.

man ignore de quelle partie de la terre ils y ſont venus ; mais ils n'ont aucune reſſemblance avec ceux de l'Europe. Ils ſont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excreſcence rouge, comme les coqs d'Inde, avec cette ſeule différence, qu'elle eſt plus ferme. Leur chair eſt fort bonne lorſqu'ils ſont jeunes ; mais à meſure qu'ils vieilliſſent, elle devient coriace & inſipide (56).

Belles eſpeces de canards ſauvages.

La Côte d'Or ne manque pas de canards ſauvages. Ils y ſont même délicieux, & ne different de ceux de l'Europe, que parce qu'ils ſont plus petits. On en diſtingue de deux ſortes ; mais pendant tout le ſéjour que Boſman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la premiere eſpece, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne ſoient pas différens des canards ordinaires (57) par la forme, ils les ſurpaſſent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui eſt un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté ſi ſinguliere, que s'ils euſſent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres ſterling. Il remarque, avec éton-

(56) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Bréſil & des autres Parties de l'Amérique ; mais il n'en cite aucun témoignage.

(57) Boſman, page 263.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

nement, que jusqu'alors on n'en avoit point encore vû de cette espece, & qu'il n'en parut plus jusqu'à son départ. La seconde, dont il ne vit qu'un seul, qui avoit été tué aussi d'un coup de mousquet, est de la même forme que la premiere; mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé presqu'également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la premiere (58).

On ne voit pas de coqs & de poules d'Inde parmi les Negres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'est pas excellente (59).

Pigeons, & leur origine.

Suivant le témoignage d'Artus, la Côte d'Or est redevable de ses pigeons aux Portugais. Les Negres les ont nommés, par cette raison, *Abronoma*, c'est-à-dire, dans leur langue, *Oyseaux apportés par les Blancs*. Ils ressemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne sont (60) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourrissent un assez grand nombre dans leurs Forts (61).

Perdrix & Faisans.

Les perdrix & les faisans ne ressem-

(58) Bosman, page 240.
(59) Artus, *ubi sup.* page 81.
(60) Bosman, page 241.
(61) Artus, page 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blent point ici (62) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix eſt fort grand ſur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes ſur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de chaſſeurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles ſont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la ſaiſon. Les faiſans, tels qu'on les voit repréſentés dans la figure, ſont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne ſurpaſſe pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleſte, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oiſeaux de la nature, & comme la plus précieuſe rareté que la Guinée produiſe après l'or.

Faiſan de Juida.

Le faiſan de Juida, qui a pris ce nom parce qu'il eſt fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve auſſi ſur la Côte d'Or, eſt preſqu'auſſi gros que l'autre, ſans être de la même beauté. Le fond de ſon plumage eſt gris & blanc, avec quelques taches bleues. Il a la tête

(62) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

chauve & couverte d'une peau dure & calleuſe. Son bec eſt jaune, & revêtu des deux côtés d'une excreſcence rouge.

Tourterelles.

On diſtingue ici deux ou trois ſortes de tourterelles; la premiere, petite & de couleur baye. Elle eſt fort bonne & beaucoup plus tendre que la ſeconde ſorte, qui eſt d'une couleur beaucoup plus vive. La troiſieme, eſt d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui eſt tacheté de bleu (63). A deux ou trois portées de mouſquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand rocher qui eſt couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux eſpeces de tourterelles. Mais les arbres ſont ſi ſerrés, qu'elles y trouvent des retraites inacceſſibles. Celles qu'on tire à coups de fuſil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles ſe rendent chaque jour au ſoir dans cet aſyle; & le matin elles en ſortent pour chercher leur nourriture (64).

Leur retraite.

Bécaſſes, bécaſſines & moineaux &c.

Les cantons marécageux ne ſont pas ſans bécaſſes & ſans bécaſſines; mais le nombre n'en eſt pas infini. Les pigeons-ramiers, les merles & les grives ſont

(63) Artus y ajoute quelques cercles noirs autour du col, page 82.

(64) Boſman, page 262.

des oiseaux assez communs dans les bois, & different (65) peu des nôtres. Les moineaux, dont la multitude est innombrable au long de la Côte, ressemblent beaucoup aussi à ceux de l'Europe. Ils sont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiseaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverses couleurs. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les hirondelles du Pays sont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit aussi des grues, des butors, des pies, des cormorans. Les Negres regardent le butor comme l'avant-coureur des orages (66). Hirondelles.

Smith parlant des hirondelles, qui sont pendant toute l'année en fort grand nombre sur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieues de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y reposer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la poursuite des insectes, dont elles font leur nourriture.

On trouve ici des bec-figues (67) couleur de saffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des serpens & des autres monstres. Ils font leur nid avec beaucoup d'art, à l'extrêmité des branches, & se met- Bec-Figues jaunes.

(65) Artus, *ubi sup.* page 82.

(66) Barbot, page 218.

(67) Smith, page 149.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

tent ainſi à couvert de toutes ſortes de dangers. On trouve une eſpece de petits oiſeaux, qui reſſemblent aux linots, & que les Negres mangent avec (68) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cauſe du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu deſquels ils conſtruiſent (69) toujours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-ſouris, une ſorte d'oiſeaux qui reſſemblent à la cicogne, des paons ſemblables à ceux de l'Europe, des grues (70) & des hérons. Boſman diſtingue deux ſortes de hérons, le bleu & le blanc; il les compte au rang des animaux qui ſe mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger.

Oiſeaux qui ſe mangent avec les plumes.

Aigles. Différentes eſpeces.

La plûpart des aigles reſſemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve auſſi de différentes, telles que l'aigle à couronne (71), qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra. Artus parle d'une eſpece, qui reſſemble par la tête au coq-d'Inde. C'eſt un animal fier, & qui cauſe tant de mal aux Ne-

(68) Barbot le donne pour un oiſeau très délicat. Il faut lire comme les *Cubalos*, page 218

(69) Artus, *ubi ſup.* page 82.

(70) Barbot, *ubi ſup.* Voyez la Figure

(71) Artus, *ubi ſup.*

gres,

gres, qu'ils porent sur les rochers & dans les montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiser. Ils l'appellent *Pastro de Diegro*, c'est-à-dire, oiseau du diable. Ces animaux se plaisent dans la fange & fréquentent les lieux les plus sales & les plus infects (72), où ils contractent une puanteur qui se communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la description de cet aigle; mais il prétend qu'on les nomme *Passoros de Dios*, c'est-à-dire, oiseau de Dieu. Il ajoute que les Negres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le mortel ennemi de leur volaille (73).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On voit sur la Côte un autre oiseau de proie, qui ressemble beaucoup au faucon, & qui, sans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les aîles & dans les serres, qu'il attaque & qu'il enleve les plus gros poulets.

Autres oiseaux de proie.

Le milan, troisieme oiseau de proie de la Côte d'Or, enleve non seulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui servir de pâture, soit chair ou poisson. Sa hardiesse est étrange. Il arrache en plein jour, au milieu des Mar-

(72) Barbot, *ubi sup.* (73) Bosman, pag. 166.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

chés les alimens qu'un Negre (74) porte à la main, mais il s'attaque sur-tout aux femmes.

Perroquets de diverses espèces.

Entre une infinité d'oiseaux, les perroquets sont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'usage commun des Negres est de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiser & de leur apprendre plusieurs mots de leur langue. Mais les perroquets de la Côte d'Or (75) ne parlent pas si bien que les verds du (76) Bréfil. Quoiqu'on en trouve sur toute la Côte, ils n'y sont pas en si grand nombre que dans l'interieur des terres, d'où ils viennent presque tous. Ceux de Benin, de Kallabar & du Cap Lopez sont les plus estimés, parce qu'on les apporte de fort loin; mais outre qu'ils sont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naissent ici. Tous les perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (77), sont bleus; &, ce qui doit paroître fort étrange, ils sont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois,

(74) Bosman, *ibid.*

(75) Villault prétend le contraire, page 270.

(75) Artus, page 81.

(77) Voyez la Figure.

quatre & cinq livres ſterling, pour un perroquet qui ſçait parler (78).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On y voit une eſpece de petits oiſeaux verds, que les Negres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui ſe laiſſent prendre au filet comme les allouettes, & qui aiment à ſe raſſembler en troupes dans les champs de bled. Ils ſe portent entr'eux une ſinguliere affection, comme les tourterelles. Ils ne ſont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage. Ils ont le corps verd & la tête orangée. On en voit une autre ſorte, qui eſt un peu plus groſſe & qui a le plumage rouge, avec une tache noire ſur la tête & la queue noire (79).

Aburots, ou Parrokitos.

On donne aux perroquets le nom de moineaux de Guinée, ſans qu'il ſoit aiſé, dit Boſman, d'en trouver la raiſon, puiſque les moineaux ordinaires (80) ſont ici dans une extrême abondance. Ils ne different des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur (81) eſt un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec eſt rouge (82) & un peu

Moineaux de Guinée.

(78) Villault dit neanmoins que les perroquets gris à queue rouge viennent de-là.

(79) Boſman, page 276.

(80) Villault, page 270, dit qu'ils ſont auſſi petits que les linots.

(81) Artus, *ubi ſup.*

(82) Voyez la Figure.

(83) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les perroquets.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

courbé, comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien, quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine. Il en meurt neuf sur dix dans le passage; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardiesse d'assurer qu'ils vivent trente ou quarante ans (84).

Oiseaux à couronne.

L'oiseau à couronne, qui se trouve sur la Côte d'or (85), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage est un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De sa queue, qui est fort longue, les Negres tirent des plumes dont ils se parens la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'oiseaux à couronne (86), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleue, d'autres couleur d'or. Bosman remarque (87) que Focquenbrock s'est trompé en prenant ces oiseaux, à Boutri, pour des paons; parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte d'Or. Mais on a vû, par le témoignage d'Artus, déja cité dans cet article, que les paons n'y sont pas ra-

Erreur de plusieurs Ecrivains.

(84) Bosman, pag 270.
(85) Voyez la Figure.
(86) On leur a donné en France le nom de *Demoiselles*. Voyez l'Histoire Naturelle du dixieme Tome.
(87) Bosman, page 266.

tes ; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les oiseaux à couronne pour des paons. Au reste, on ne doit pas être surpris qu'avant que les Européens fussent convenus des noms, ils se soient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eue de certains animaux. Il y a beaucoup d'apparence, par exemple, (88), que c'est ici l'aigle que Villault croit avoir vû dans le Pays d'Acra. Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cicogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes sur la tête. Il ajoute que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces animaux à Frédérickſbourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente : l'autre fut envoyé vivant au Roi de Danemark (89).

Deux sortes d'oiseaux à couronne.

Smith distingue deux sortes d'oiseaux à couronne. La premiere a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les aîles & la queue rouges, & le toupet noir. Elle est à peu près de la grosseur des grands perroquets. L'autre sorte est de la forme du heron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle se nourrit de poisson. Sa couleur est un mélange

(88) Artus, *ubi sup.*

(89) Barbot, page 218, dit qu'il vit un de ces animaux au Cap Corse ; mais il est évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoute qu'on les compte au rang des aigles, quoiqu'ils n'en aient pas la forme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

de blanc & de noir ; & la touffe dont elle eſt couronnée reſſemble moins à des plumes qu'à des ſoyes de porc (90).

L'oiſeau à couronne, dit Atkins, eſt environ de la groſſeur du paon. Celui de la Gambra (91) eſt couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les aîles rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc ſur le devant de la tête (92).

Oiſeau d'une beauté ſinguliere. Sa deſcription.

Boſman vit ſur la Côte un oiſeau, d'une rareté égale, dit-il, à ſa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam où il s'imagine qu'il doit être aſſez commun, parce que dans l'eſpace de deux jours on lui en apporta deux ſucceſſivement. Ils avoient été tués à coups de fuſil, car ces animaux ne ſe laiſſent guere prendre vivans. Ils reſſemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage, & la varieté de leurs couleurs en font des animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le deſſous du corps, d'un très beau verd. Le deſſus eſt un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleſte & de bleu foncé. La tête, le col, & la queue

(90) Smith, page 149.

(91) Voyez la Figure, dans l'Hiſtoire Naturelle du dixieme Tome.

(92) Atkins, page 115.

ſont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'éleve une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux ſont grands & bien ouverts. Au deſſus & au deſſous, ils ſont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puiſſe ſe repréſenter : enfin, l'Auteur ne connoît point de ſpectacle ſi merveilleux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il parle encore d'un oiſeau qui habite le bord des lacs & des rivieres, & qui peut paſſer auſſi pour un fort bel animal (93). Sa taille eſt à peu près celle d'un gros poulet. La partie ſupérieure de ſon corps eſt brune & tachetée de blanc. Le deſſous eſt un jaune foncé, qui tire ſur le rouge. Il a ſur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'éleve en forme de crête. Son bec eſt fort long & fort mince à proportion du corps.

Autre oiſeau.

Le Pokko eſt un oiſeau, qui, malgré ſa laideur, eſt en eſtime par ſa rareté. L'Auteur aſſure qu'il n'y a rien au monde (94) qu'on puiſſe lui comparer. Il ajoute qu'avec quelque ſoin qu'on l'ait copié dans la figure, il paroît plus beau qu'il ne l'eſt réellement. Il eſt exactement de la taille d'une oye. Ses aîles ſont d'une grandeur & d'une largeur démeſurées, couvertes de plumes brunes.

Le Pokko. Sa deſcription.

(93) Voyez la Figure. (94) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Tout le dessous du corps est couleur de cendre. L'Auteur n'ose donner le nom de plumes à l'envelope de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend une sorte de bourse rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la grosseur du bras d'un homme. C'est dans ce réservoir que l'animal depose sa nourriture. Son col, qui est assez long, & cette espece de sac, sont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête est beaucoup trop grosse à proportion du corps, & n'est couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux sont grands & noirs, son bec fort gros & fort long. Il se nourrit de poisson, & dans un seul repas il dévore ce qui suffiroit pour la nourriture de quatre hommes. Il se jette avec beaucoup d'avidité sur le poisson qu'on lui présente, & le cache aussitôt dans son sac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelquefois plaisir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient un de ces animaux, qu'ils laissoient courir dans les ouvrages extérieurs de leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vuider quelquefois devant eux son reservoir, d'où ils voyoient sortir un rat à demi digeré. Un autre de leurs amusemens étoit de

Comment il servoit à l'amusement des Hollandois.

lâcher sur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la nécessité de se défendre. Ses seuls armes étoient son bec, dont il se servoit assez adroitement pour pincer; mais sans être capable de nuir beaucoup (95).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Pendant le sejour de Bosman dans le Pays, on tua sur la riviere d'Apam un oiseau assez semblable au Pokko, mais si grand, lorsqu'il se tient sur ses jambes, & la tête levée, qu'il surpasse beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de plusieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Negres mêmes ignoroient son nom.

Oiseau extraordinaire.

L'Auteur ne remarqua pas moins particulierement deux oiseaux (96) qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage echiqueté de jaune, & d'un bleu léger, un demi-cercle au-tour du col, une longue queue de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes sur la tête. L'autre étoit de la taille du premier, & vraisembla-

Oiseaux qui dévorent les grains.

(95) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Bosman, & qu'on en a conservé jusqu'aux moindres traits, le Lecteur les distinguera aisément sur chaque description.

(96) Bosman, p. 265, & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blement de la même espece. Mais sa principale différence étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le dessous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec.

Un autre oiseau, sans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à sa taille.

Un autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute sa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les aîles & les pieds gris, & le reste du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrete que tous ces animaux ne puissent être transportés vivans.

Oiseau extraordinaire.

Mais il n'y en a point d'un éclat plus distingué que celui dont Bosman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conséquent de bien représenter toute la varieté de ses couleurs. Il en fait la description sans le nommer. Son penchant l'arrête au long des rivieres, où il s'engraisse de petits poissons. Il a les aîles & le dessus du corps entierement bleus. Les plumes du col sont fort longues & de la même couleur, aussi bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poi-

trine ſont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ſes jambes, qui ſont d'un rouge luiſant, ont une longueur extraordinaire, & de la groſſeur à proportion. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

L'Auteur vit encore un oiſeau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col ſont d'un jaune rougeâtre. Sa tête eſt entierement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a ſur le front. Le deſſus du corps & les aîles ſont noires. La queue eſt un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précedent, a toutes les parties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les aîles & la queue d'un rouge parfait, & la tête d'un jaune brillant. Autre oiſeau.

Enfin l'on trouve ici l'oiſeau qu'on à nommé l'Etoile. Pluſieurs Ecrivains le repréſentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles ſur ſes aîles. Ils lui donnent une voix auſſi forte que celle du taureau. Si les Negres l'entendent crier du côte gauche dans leurs voyages, ils retournent auſſi-tôt ſur leurs pas. Cet animal eſt deux fois plus gros que le moineau. Mais Boſman ne découvrit aucune figure d'étoiles ſur ſon plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques Etrange oiſeau, nommé l'Etoile.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

taches de diverſes couleurs ; & dans cette ſuppoſition les bois du Pays ſont remplis d'oiſeaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoute le même Auteur, eſt fort perçante ; mais la comparer au mugiſſement du taureau, c'eſt prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même ſon qu'une cloche de mille (97).

§ VI.

Reptiles & Inſectes.

LES reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, ſont les ſerpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les ſcorpions, les ſauterelles, les chenilles, les moſquites, les eſcargors, les cerfs volans, les araignées, les abeilles & les fourmies.

Prodigieux nombre d'inſectes.

Boſman reconnoît qu'il eſt impoſſible de décrire toutes les différentes eſpeces d'abeilles, de chenilles, de crillons, de ſauterelles, de vers, de fourmies & d'eſcargots, qui ſe forment & qui ſe renouvellent ſans ceſſe dans le pays. Le nombre, dit-il, en eſt véritalement infini, & le celebre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'exercice

(97) Toutes les figures ſont ici copiées d'après de ces différens oiſeaux Boſman.

que dans toute autre partie de l'univers. Il se fit un amusement de recueillir une centaine d'especes, des plus rares, qu'il envoya dans une boëte à son correspondant de Hollande (98).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Serpens. Leur grandeur commune.

Artus dit que les serpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou six de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui, sans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit assez gros pour faire la charge de six hommes. La plûpart ont la gueule si large, qu'ils sont capables d'avaller des poules & des oies. Ils sont amphibies. Lorsqu'ils ont dévoré leur proie, ils s'endorment, & deviennent très faciles à tuer. Les Negres en mangent la chair, & la préferent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais sur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des serpens ailés, ou des dragons, qui ont la queue fort longue & les dents assez tranchantes pour dévorer les bestiaux. Leur couleur, dit-il, est un mélange de bleu & de verd. Ils passent, dans l'esprit des Negres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monstres est si déclarée contre les éléphans, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communé-

Serpens ailés. Leur grandeur paroît fabuleuse.

(98) Bosman, page 75.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ment dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoute Artus, il s'en eſt trouvé de cent verges (99), qui étoient capables de voler aſſez haut pour prendre des oiſeaux dans l'air. Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Negres, & qu'il n'y a par conſéquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.

Boſman s'étend, comme lui, ſur le nombre & la grandeur des ſerpens de la Côte d'Or. Le plus monſtrueux qu'il ait vû, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoute qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'intérieur des terres. Les Hollandois, dit-il, ont ſouvent trouvé dans leurs entrailles, non ſeulement des animaux, mais des hommes entiers. La plûpart ſont vénimeux; ſur-tout une eſpece qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaiſſeur. Elle eſt mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces ſerpens, qui s'étoit approché de lui ſans être apperçû, tandis qu'il étoit aſſis tranquillement ſur un rocher.

On trouve des hommes dans le ventre des ſerpens.

Ces monſtres infectent non ſeule-

(99) Artus, *ubi ſup.* page 79. On ſentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule.

ment les bois, mais les cabanes des Negres, & jusqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit plusieurs qu'on avoit pris soin de faire sécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queue, on remarquoit encore (1) deux pattes, sur lesquelles on prétend que ces animaux se levent, & courent plus vîte qu'autrement. Sa tête, qui ressembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un serpent long de cinq pieds & de la grosseur du bras d'un homme, raié de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mêlange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps étoit la tête, qui paroissoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne (2), ou plûtôt une dent, qui lui sort de la machoire d'en-haut par

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'ORO.

Serpens qui marchent sur deux pattes.

Cerastes ou serpent cornu.

(1) Ce Serpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avoit saisi avec ses mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Bosman, page 274.

(2) C'est apparemment le *Cerastes* ou serpent cornu, dont il fait mention.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le nez. Elle eſt blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive ſouvent aux Negres de marcher ſur cet animal, lorſqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car ſe rempliſſant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe enſuite dans un ſi profond ſommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il eſt aiſé alors de le prendre ou de le tuer (3).

Vers l'année 1689 les Negres d'Axim tuerent un ſerpent long de vingt deux pieds, dans le ventre duquel on trouva un daim (4) entier. Vers le même temps, on trouva dans un autre, à Boutri, les reſtes d'un Negre qu'il avoit dévoré (5).

Combat d'un ſerpent contre deux porcs épis.

Quelques domeſtiques Negres de Boſman apperçurent, près de Mauri, un ſerpent de dix ſept pieds de long, & d'une groſſeur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec leſquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomiſſoit ſon venin, tandis que ſes deux adverſaires lui lançoient leurs dards. Mais les Negres terminerent la bataille en tuant les trois champions à coup de fuſil. Ils les apporterent à Mauri, où

(3) Boſman, page 273.

(4) Smith, page 154, dit qu'ils avalent auſſi des moutons.

(5) Le meme, p. 312.

rassemblant leurs camarades, ils en firent ensemble un festin délicieux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

En reparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand serpent, sous un monceau de pierres, & résolurent aussi-tôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un maçon Negre voyant passer la queue du serpent, s'en saisit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec son couteau, & se flattant d'avoir mis le monstre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reste des pierres. Aussi-tôt que le serpent se vit à découvert, il s'élança sur le maçon, & lui couvrit le visage d'un venin si dangereux, qu'il le rendit aveugle sur le champ. Cependant ses yeux se rouvrirent, & la vûe lui revint, après avoir été quelques jours dans cette situation. L'Auteur observa souvent parmi les Negres, que la morsure d'un serpent les fait d'abord enfler, & leur cause de vives douleurs, mais qu'ils reviennent ensuite à leur premier état; d'où il conclut que le poison a différens dégrés de force, & que s'il est quelquefois mortel, il n'est capable ordinairement que de blesser (6). Dans le Royaume de

Avanture d'un Maçon Negre.

(6) Le même, p. 155 Voyez l'article des Voyages sur la Côte de Fida, ou Juida.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Juida, la plûpart des serpens ne causent aucun mal. Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il se trouve de gros serpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoute qu'on y trouve aussi des serpens à sonnettes.

Serpens sans venin.

Crapauds d'une prodigieuse grosseur.

Les crapauds & les grenouilles sont non seulement aussi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons, ils sont d'une grosseur prodigieuse. Dans le village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Bosman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre; mais il fut bientôt détrompé en le voiant marcher. Le Facteur Anglois l'assura qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils sont mortels ennemis des serpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats. Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de Mai, on voit paroître au Cap-Corse un nombre incroiable de ces hideux animaux, qui disparoissent peu de temps après (7).

Crabbes de terre.

On voit ici des crabbes de terre, qui sont un fort bon aliment, & qui resem-

(7) Barbot, page 172.

blent à celles des Isles sous-le-vent. Leur retraite est dans des trous qu'elles se creusent (8).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les scorpions sont en grand nombre sur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la grosseur d'une écrevisse. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur piqueure, qui (9) est presque toujours mortel. Bosman nous a donné la figure (10) d'un grand scorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite exactitude. Mais il assure qu'il en a vû de la grandeur d'une écrevisse de mer, avec des pattes & des pieds de la même forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Personne n'ignore combien cet animal est redoutable pour l'espace humaine. Il a communément, vers l'extrêmité de sa queue, une petite bourse d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment sur tout ce qui le blesse, & dont l'effet est immédiatement funeste. Celui dont Bosman donne la figure, avoit cette vessie terrible; mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la description de Bosman, assure

Scorpions. Leur forme.

Leur venin.

(8) Artus, *ubi sup.* page 155.
(9) Voyez la Figure.
(10) Voyages de Smith, page 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que ce poiſon eſt toujours mortel, ſi le remede n'eſt pas apporté ſur le champ. L'antidote le plus certain eſt d'écraſer le ſcorpion ſur la bleſſure ; & le premier ſoin du malheureux qui ſe ſent piqué, doit être d'arrêter ſon ennemi, pour le faire ſervir à ſa gueriſon. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Iſle du Prince, où il avoit été bleſſé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Boſman (11) nous apprennent deux autres remedes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un eſt de frotter la partie bleſſée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur ceſſe auſſi-tôt, & le venin ſe diſſipe. L'autre, eſt d'oindre la même partie avec une ſorte de liqueur, ou d'humidité, qui ſort du bec d'une poule.

Remedes pour la piquure du ſcorpion.

Araignées monſtrueuſes.

Toutes les parties de la Guinée ſont remplies de grandes & noires araignées, dont la vûe a quelque choſe d'effraiant. Boſman, ſe mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'appercevoir près de lui un de ces animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derriere & fort large ſur le devant, dix jambes couvertes

(11) Boſman, page 274, & Barbot, p. 221. On ne comprend point comment deux Voyageurs ſi ſenſés ont pû donner les deux remedes ſuivans pour certains, ſans les avoir éprouvés.

de poil & de la groſſeur du petit doigt. Il n'ajoute pas de quelles armes il ſe ſervit pour tuer le monſtre. Les Habitans ſont perſuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anauſe*. Il n'y a point de raiſonnement qui puiſſe leur faire perdre cette idée. Boſman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (12) ſtupidité. Ici Barbot & Smith ſemblent avoir copié juſqu'aux expreſſions de ce Voyageur. Ils ajoutent qu'au Cap-Corſe, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une ſorte d'inſecte, de l'eſpece des araignées, qui eſt de la groſſeur d'un eſcargot, & qui reſſemble à la crabbe. On lui diſtingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où ſortent ſes toiles. Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que ſe trouvant au Fort Anglois de la Gambra, il vit un de ces animaux qui étoit de la groſſeur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourſe blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroiſſoit rempli d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de ſouris, auſſi

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Autre araignée.

(12) Boſman, page 322

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monstrueuse araignée est fort vénimeuse (13).

Cockroach, ennemi des punaises.

Le même Auteur parle d'un insecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un escargot. Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils sont ennemis mortels des punaises; & Smith en fut convaincu par l'expérience : ses vaisseaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaise (14).

Millepedes.

Les *Millepedes*, que les Portugais appellent *Centipes*, sont ici dans une abondance prodigieuse; & quoique leur piqueure ne soit pas si dangereuse que celle des scorpions, elle cause pendant quelques heures des douleurs fort aigues, qui cessent ensuite sans qu'il en reste aucune trace. Bosman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui soit exempt de cette vermine.

Leur description.

La longueur des plus grands est de trois ou quatre doigts : ils sont rouges, plats, canelés comme la plûpart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plûtôt deux pattes qui leur servent à s'attacher. Leurs pieds sont rangés des deux corps du corps, au nombre (15),

(13) Barbot, page 171 & 222.

(14) Smith, page 157.

(15) Le même, p. 159.

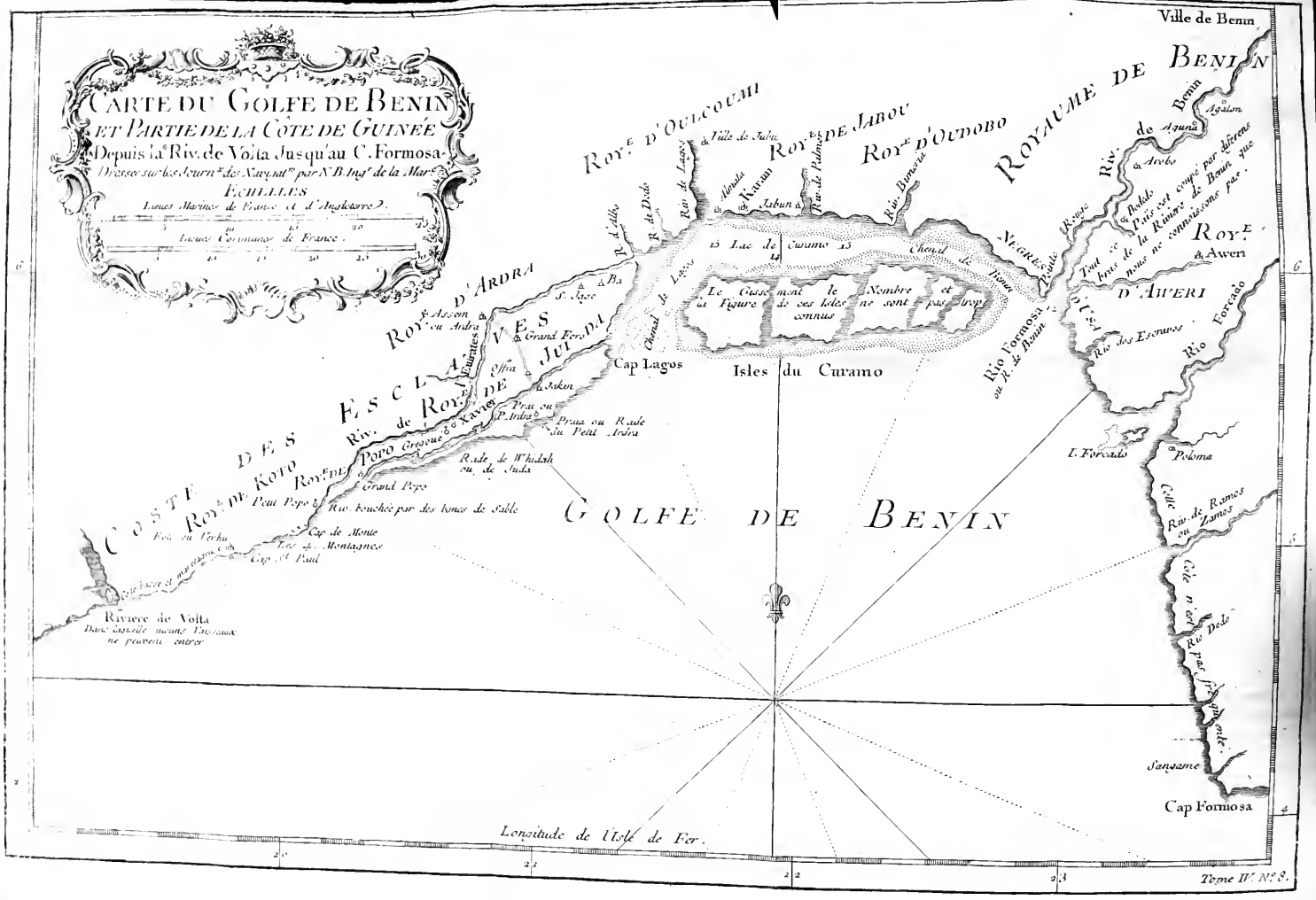
CARTE DU GOLFE DE BENIN
ET PARTIE DE LA CÔTE DE GUINÉE
Depuis la Riv. de Volta Jusqu'au C. Formosa.
Dressée sur les Journ.x des Navigat.rs par N. B. Ing.r de la Mar.e
ECHELLES
Lieues Marines de France et d'Angleterre.
Lieues Communes de France.
Ville de Benin
ROYAUME DE BENIN
Riv. de Benin
Agalon
Aguna
Avobo
Baldo
Païs est coupé par diferens bras de la Riviere de Benin que nous ne connoissons pas.
ROY.E D'AWERI
Awen
Rio Forcado
Rio dos Escravos
Rio Formosa ou R. de Benin
NEGRES D'USA
Pointe Rouge
Rio Formosa
I. Forcado
Poloma
Cette Riv. de Ramos ou Zamos
Cote n'est pas frequente.
Rio Dedo
Sangame
Cap Formosa
ROY.E D'OULCOUMI
Ville de Jubu
ROY.E DE JABOU
ROY.E D'OUDOBO
Riv. de Palmas
Riv. Bimarie
Alnada
Karan
Jabun
Riv. de Lagos
R. de Dodo
R. d'Alba
Lac de Curamo
Chenal de Benin
Chenal de Lagos
Le Gissement le Nombre et la Figure de ces Isles ne sont pas trop connus
Isles du Curamo
Cap Lagos
ROY.E D'ARDRA
Assem ou Ardra
S. Jago
Grand Foro
Offra
Jakin
Prai ou P. Ardra
Praia ou Rade du Petit Ardra
Rade de Whidah ou de Juda
Grand Popo
Petit Popo
Rio bouchée par des bancs de Sable
Cap de Monte
Les 4. Montagnes
Cap St. Paul
Riviere de Volta
Dans laquelle aucuns Vaisseaux ne peuvent entrer
COSTE DES ESCLAVES
ROY.E DE JUDA
Riv. de Xavier
ROY.E DE POPO
ROY.E DE KOTO
GOLFE DE BENIN
Longitude de l'Isle de Fer.
Tome IV. N.o 8.

de trente ou quarante. Smith assure qu'ils en ont vingt de chaque côté ; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (16). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Mosquites.

Les Mosquites, ou les cousins, sont un autre fleau de cette Côte, sur-tout pendant la nuit, près des bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu, que pénétrant aussi-tôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (17)

Mouches lumineuses.

Les Hollandois trouverent ici, dit Artus, un insecte si brillant dans les ténebres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luisant. Il ressembloit à la cantharide, ou à la mouche d'Espagne, excepté (18) par sa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot observe qu'outre ces mouches noires, qui sont fort grosses, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une sorte de lumiere, on voit sur la Côte quantité de vers luisans (19). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'air autant de clarté que les vers luisans sur terre (20).

(16) Bosman, pag. 275.

(17) Smith, page 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'exactitude.

(18) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, page 82.

(19) Barbot, *ubi sup.*

(20) Artus, page 184.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Saurerelles.

Ici, comme sur la Côte Occidentale, on voit arriver dans l'intérieur du Pays des légions, ou plûtôt des nuées de sauterelles, qui font des ravages incroiables, jusqu'à causer quelquefois la famine.

Sigarras.

Les *Sigarras* sont une sorte de mouches, à large tête, & sans bec, qui s'arrêtent ordinairement sur des arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, semble avoir oublié de nous apprendre d'où sort ce son. Mais il ajoute qu'elles se nourrissent de rosée, & qu'elles ont, pour la succer, une langue, longue & pointue, qui est placée dans leur estomac (21).

Abeilles & fourmies.

Artus parle avec admiration de la multitude d'abeilles & de fourmies qu'on rencontre ici de toutes parts. On connoît assez, dit Bosman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'est pas moins célebre par son extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'est pas si commun sur la Côte d'Or (22).

Nids de fourmies.

Les fourmies font leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & sur les collines. Ces habitations, qu'elles com-

(21) Barbot, *ubi sup.* (22) Artus, *ubi sup.*

posent

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

poſent avec un art admirable ſont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles ſe bâtiſſent auſſi de grands nids ſur des arbres fort élevés ; & ſouvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en ſi grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la néceſſité de quitter leurs lits. Leur voracité eſt ſurprenante. Il n'y a point d'animal qui puiſſe s'en défendre. Elles ont ſouvent dévoré des moutons & des chevres. Boſman rapporte (23) que dans l'eſpace d'une nuit elles lui ont quelquefois mangé un mouton, avec tant de propreté, que le plus habile Anatomiſte n'en auroit pas fait un ſi beau ſquellete. Un poulet n'eſt pour elles que l'amuſement d'une heure ou deux. Le rat même, quelque léger qu'il ſoit à la courſe, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une ſeule fourmie l'attaque ; il eſt perdu. Tandis qu'il s'efforce de la ſecouer, il ſe trouve ſaiſi par quantité d'autres ; juſqu'à ce qu'il ſoit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de ſûreté. Si leurs forces ne ſuffiſent pas pour cette opération, elles font venir un renfort, elles ſe ſaiſiſſent de leur proie, & la (24)

Etranges effets de leur voracité.

(23) Boſman, *ubi ſup.*

(24) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce ſpectacle.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

conduisent en bon ordre.

Ces fourmies sont de plusieurs sortes; grandes, petites, blanches, noires & rouges. L'aiguillon des dernieres cause une inflammation très violente, & plus douloureuse que celle des millepedes. Les blanches sont aussi transparentes que le verre, & mordent avec tant de force, que dans l'espace d'une nuit elles s'ouvrent le passage dans un coffre de bois fort épais, en y faisant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmies aient un Roi de la grandeur d'une écrevisse, comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire, c'est ce que Bosman ignore (25).

Barbot observe, comme eux, que le nombre des fourmies est surprenant, sur-tout aux environs d'Acra, où les terres sont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (26) en est pyramide; & la composition si ferme & si solide, qu'il n'est pas aisé de les détruire. On est étonné, en les démolissant, de la variété de loges & de divisions qu'on y découvre. Les unes sont remplies de provisions; quelques-unes d'excremens, & d'autres servent uniquement d'habitations.

(25) Bosman, page 176. (26) Voyez la Figure.

Smith, d'accord avec Bosman, distingue des fournies rouges, blanches & noires. La premiere sorte ressemble exactement à celles de l'Europe. Les deux autres sont beaucoup plus grosses & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtissent quelquefois dans le creux des arbres, & quelquefois sur terre, en élevant, dit l'Auteur (27), de petits monts de la hauteur de sept ou huit pieds, mais si pleins de trous qu'on les prendroit pour des gauffres de miel. La circonférence de ces édifices est petite, à proportion de leur hauteur. Le sommet est si pointu, que le moindre vent paroît capable de l'abbatre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briser un avec sa canne; mais l'unique effet de plusieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmies à leurs portes. Il prit aussi-tôt le parti de la fuite, se souvenant que ces insectes avoient souvent attaqué des poules, & quelquefois des moutons, avec tant de succès que dans l'espace d'une nuit, elles n'y avoient laissé que les os. Il ajoûte, sur sa propre expérience, que la morsure d'une fourmie noire cause des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Nids des fourmies.

Frayeur de Smith à la vûe d'une troupe de fourmies.

(27) Voyage de Smith, page 151 & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le même Auteur parle, avec plus de ménagement que Focquenbrog, de certains chefs qui paroiſſent gouverner les fourmies. On diſtingue aiſément, dit-il, à la tête de leurs bataillons, trente ou quarante guides qui ſurpaſſent les autres en groſſeur, & qui dirigent leur marche. Leurs exécutions ſe font ordinairement la nuit. Elles viſitent ſouvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de ſe mettre à couvert dans quelqu'autre lieu. S'ils oublient derriere eux quelques proviſions de bouche, ou d'autres effets comeſtibles, ils doivent être sûrs que tout ſera dévoré avant le jour. L'armée des fourmies ſe retire enſuite avec beaucoup d'ordre, & toujours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Elles ont des Chefs. Temps de leurs excurſions.

Viſite quelles font au Cap-Corſe.

Pendant le ſéjour que l'Auteur fit au Cap-Corſe, un grand corps de cette milice vint rendre ſa viſite au Château. Il étoit preſque jour lorſque l'avant-garde entra dans la Chapelle, où quelques domeſtiques Negres étoient endormis ſur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs Hôtes; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de ſon étonnement. L'arriere-garde étoit encore à la diſtance d'un quart de mille. Après avoir tenu conſeil ſur ces

incident, on prit le parti de mettre une longue traînée de poudre sur le sentier que les fourmies avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à se disperser. On en fit sauter ainsi plusieurs millions, qui étoient déja dans la Chapelle. L'arriere-garde ayant reconnu le danger, tourna tout d'un coup & regagna directement ses habitations.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Comment elles furent détruites.

Si les fourmies n'ont point un langage, comme les Negres & plusieurs Européens se le sont imaginé; on ne peut douter, ajoute l'Auteur, qu'elles n'aient quelque maniere de se communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience suivante. Ayant découvert, à quelque distance des nids, quatre fourmies qui paroissoient être à la chasse, il tua un Cockroach, & le jetta sur leur chemin. Elles passerent quelques momens à reconnoître si c'étoit une proie qui leur convînt. Ensuite une d'entr'elles se détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurerent à faire la garde au-tour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut surpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tarderent point à l'entraîner. Dans d'autres occasions, où il prit plaisir à renouveller la même expérience, il ob-

Preuve qu'elles s'entendent entr'elles.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

serva que si le premier détachement ne suffisoit pas pour la pesanteur du fardeau, les fourmies renvoioient un second messager, qui revenoit avec un renfort (28).

§ VII.

Poisson de mer & de rivieres.

Nécessité du poisson sur la Côte d'Or.

LA disette ou la mauvaise qualité des viandes & des autres provisions, rend ici les secours de la mer fort utiles à la conservation de la santé & de la vie. Il seroit impossible de subsister long-tems sans cette ressource; car non seulement les Negres, mais la plûpart même des Européens ne vivent que de poisson, de pain & d'huile de palmier. Ceux qui aiment le poisson peuvent ici s'en rassasier pour cinq ou six sols; & s'ils ne s'attachent point à choisir le plus rare & le plus beau, ils peuvent se satisfaire aisément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'est pas heureuse, comme il arrive souvent dans la saison de l'hyver ou dans le mauvais temps, la vie du Peuple est fort misérable.

Poisson d'eau douce. Trois

Les rivieres fournissent particulierement trois sortes de poissons, que l'Au-

(28) Smith, *ibid.*

teur appelle d'eau douce, pour les distinguer non seulement du poisson de mer, mais encore de celui qui vient de la mer dans les rivieres. La premiere espece se nomme *Carmon*. Dans toute sa grandeur, elle est longue de trois quarts d'aune, & de l'épaisseur ordinaire du bras. Sa chair est blanche, & seroit délicieuse si elle n'avoit quelque chose de trop gras & de trop huileux. La seconde sorte est le mullet. Il n'est guere différent du Carmon que par la tête (29), qui n'est pas si épaisse. Il est aussi moins grand. Mais il ne lui cede en rien pour la bonté. La troisieme se nomme *Batavia*. Les gros poissons de cette espece sont assez bons, lorsqu'ils ne sentent point la boue. C'est leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Bosman n'y trouve pas la moindre ressemblance (30).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

espèces remarquables dans les Rivieres.

Villault nomme, entre les poissons de mer, la dorade, la bonite, les *Jacos*, qui sont de la grosseur d'un veau, le brochet de mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poissons, sur-tout les sardines, y sont dans une extrême abondance. On y voit une sorte de poisson volant, qui est d'un fort bon goût,

Poissons de mer.

(29) Barbot en a donné la Figure, page 224.

(30) Bosman, page 227.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

& blanc comme la nége. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poiſſon qu'on trouve dans cette mer eſt la dorade. Elle a le goût du ſaumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (31) & les Hollandois, celui de poiſſon d'or. On le regarde comme le plus léger de tous les animaux qui nagent. Il s'en trouve toujours une quantité à la ſuite des Vaiſſeaux. Les dorades ſe laiſſent prendre aiſément lorſquelles ſont preſſées de la faim. Elles ſont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la tête juſqu'à l'extrêmité de la queue, elles ont une nagoire, qui ſert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau eſt douce & unie, ſans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'obſervation des matelots Hollandois, lorſque la faim les preſſe & qu'elles ne trouvent pas des poiſſons volans pour pâture, elles ſe mangent les unes les autres. Dans les temps calmes on les voit en troupes ſur les baſſes; &, ſuivant les ſaiſons, elles fréquentent différens lieux. On aſſure que leur foye, ſéché & pulvériſé, guérit de la dyſſenterie, s'il eſt pris dans du vin.

Dorade.

(31) C'eſt une erreur, car le Dauphin eſt un poiſſon différent. *Voyez* les Figures du Tome II.

La bonite eſt un fort bon poiſſon (32), mais inférieur à la dorade. On la prend dans les lieux où la mer eſt le plus agitée. Elle eſt courte & épaiſſe, avec la tête pointue, & quelques piquans qu'on ne trouve point à la dorade. Ces deux poiſſons font également la guerre aux poiſſons volans, & ſe plaiſent à nâger au-tour des Vaiſſeaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites eſt unie & couleur de cendre. Celles qui ſe prennent dans le mauvais temps paſſent pour les meilleures. Elles n'approchent guere du rivage; mais on en trouve un très grand nombre en mer, ſur-tout près de la Ligne. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Bonite.

L'albicore reſſemble aſſez à la bonite, excepté qu'il (33) a la peau blanche & ſans écailles. Ses nâgeoires ſont jaunes & forment un beau ſpectacle dans l'eau. Il eſt beaucoup plus gros que la bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la groſſeur d'un homme. Mais il a la chair ſeche & de mauvais goût (34). Albicore.

Les Anglois du Cap-Corſe regardent Le Poiſſon royal ou le Negre.

(32) Figure du Tome II.
(33) Figure du Tome II.
(34) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI, page 75 & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le *Poiſſon-royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la ſaiſon qui lui convient. Sa pleine longueur eſt d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuſes au long du rivage. Pluſieurs Ecrivains le nomment *Seffer*; d'autres, *Negre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire eſt entre les rochers; mais, dans certains temps, il ſe tient ſur les baſſes, & ſi près de la terre, que les Negres le perçent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (35). Boſman dit que le ſeffer, ou le poiſſon-royal, eſt extrêmement gras, & que dans la ſaiſon qui lui eſt propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait ſécher comme le ſaumon.

On trouve abondamment, dans cette mer, un poiſſon de la groſſeur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Breſil. Il eſt fort gras & d'un excellent goût.

Brochets de mer ou Bekunes.

Les brochets, grands & petits, ſont gras & de bon goût dans (36) leur ſaiſon. C'eſt apparemment le même poiſſon que les François appellent *Bekune*, & qui ſe prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le

(35) Barbot page 222. (36) Boſman, page 277.

cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoute que la Bekune eſt une ſorte de brochet (37). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

Les *Carabins*, noirs & blancs, ſont ſi communs, qu'ils ſont la nourriture ordinaire du Peuple. Carabins.

Entre les poiſſons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de ſon muſeau. Il a le goût de la merluche. Une autre ſorte, mais plus petite, eſt celui que les Hollandois nomment dans leur langue *Petit-Barbu* (38), parce que ſous la machoire il a des poils en forme de barbe. Nez-plats.

On trouve ici des maquereaux, dans quelques ſaiſons; mais (39) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de Trezabars. Ils paroiſſent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent ſur le dos. Maquereaux ou Trezabars.

La Raye eſt un poiſſon dont l'abondance ſur toute cette Côte eſt égale à ſa bonté. Les ſoles & les barbues ſont ici fort rares; mais les ſoles ſont plus grandes que celles de Hollande. Raye.

Boſman nomme encore entre les pe- Aloïs.

(37) Barbot, page 224. Voyez la Figure

(38) On en verra ci-deſſous la deſcription.

(39) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

tits poissons, les *Abois*, qui ressemblent en quelque chose à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Breme. La breme est ici fort abondante. On en distingue de trois ou quatre sortes, dont les deux plus estimées se nomment vulgairement *Evertxen* & *Roojeud* (40).

Crapaud de mer. Le crapaud de mer est un poisson de taille moyenne, dont le Peuple fait sa nourriture. Ses nageoires sont extrêmement curieuses (41). Il tire son nom de sa tête, qui ressemble à celle du crapaud.

Espece de Sardines. Aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend sur les Côtes de Commendo & de Mina une prodigieuse quantité de petits poissons, qui ont le goût de la sardine, mais qui sont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même espece (42).

Limandes, Plies, Carlets. Les limandes & les plies ne sont pas ici des poissons communs; mais les carlets sont en abondance, quoiqu'ils n'aient ni l'épaisseur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils sont aussi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte est le même pois-

(40) Bosman, page 278.
(41) Voyez la Figure.
(42) Barbot, page 223 & suivantes.

son que les François de Gorée appellent Demi-lune du Cap-Verd (43).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On voit une autre sorte de poisson plat, qui surpasse tous les autres, & qui se trouve nommé *Pisipamphers*, sans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom. Bosman l'associe avec un autre de la même espece, mais plus rond, qui est distingué, dit-il, par le nom obscene de *Couvreur*. Il parle aussi de deux sortes de melettes, l'une grande, l'autre petite, qui sont toutes deux fort grasses dans leur saison, mais dont la premiere est si cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre est fort agréable, soit marinée comme le thon; soit sechée, comme les harangs rouges; & les Hollandois en font de grosses provisions (44).

Pisipamphers.

Couvreurs.

Melettes.

Il y a ici deux especes de tortues; l'une, qui vit sur terre; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci est un animal sourd & paresseux, qu'on trouve souvent endormi sur l'eau. Lorsqu'il se sent incommodé de la chaleur du soleil, il se tourne sur le dos pour se rafraîchir. Au moindre pressentiment de quelque danger, il descend au fond de l'eau; mais

Deux especes de tortues.

(43) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(44) Artus, page 76.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR, Homars Crabbes, Langoustes, &c.

il n'y peut demeurer long-temps (45). Les homars, les crabbes, les langoustes, les chevrettes & les moules sont ici fort communs. Barbot dit que les homars sont peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd ; mais que les huîtres sont beaucoup plus grandes. Au contraire, Villault assûre que les plus grandes huîtres, dont l'abondance est extrême sur la Côte d'Or, ne sont pas plus grosses que (46) les petites huîtres de France. Il ajoute qu'elles sont excellentes.

Outre les poissons précédens, qui servent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes sortes, qui paroissent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le Grampus ou le Souffleur.

Le plus monstrueux est le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant sur la surface de la mer il souffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les basses du Golfe de Guinée sont couvertes de ces monstres, qui se font voir dans les temps calmes comme autant de maisons flotantes. On n'en trouve pas moins dans plusieurs autres endroits,

(45) Barbot, page 224. (46) Villault, page 271.

au Sud de la Ligne. La plûpart ont trente cinq ou quarante pieds de longueur. C'eſt une eſpece de baleine, quoiqu'ils ſoient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vîteſſe eſt ſurprenante, pour une telle maſſe (47). Boſman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'appercevoir ſi près du Vaiſſeau, qu'on l'auroit aiſément touché avec un long croc. Il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. Les vieux ſont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent auſſi de l'eau en montant ſur la ſurface des flots. Ces jets d'eau naturels s'élevent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des maiſons royales de France, & cauſent autant d'agitation dans la mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il eſt fort remarquable que ſi ces ſouffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la ſaiſon de la pêche, ils cauſent tant d'épouvante aux autres poiſſons, qu'il n'en paroît pas le jour ſuivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les pourſuivent, pour en faire leur prôie (48).

Le *Marſouin*, dont on a déja donné Le Marſouin.

(47) Barbot, page 225.
(48) Boſman, *ubi ſupra*, pages 280 & 407.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

la description (49), est en fort grand nombre aussi sur cette Côte. Sa longueur est d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graisse. Sa tête est un fort bon mets, lorsqu'après avoir été salée durant quelques jours, elle est cuite à l'eau & bien assaisonnée. Cependant les estomachs foibles la trouvent encore trop grasse & trop pesante. Sa peau est de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps est ronde & potelée, le museau assez long, avec deux rangées de dents fort aigues dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une scie. Cependant ces animaux ne sont pas voraces. Lorsqu'on les jette sur le tillac, après la pêche, ils poussent une sorte de gémissement jusqu'à ce qu'ils expirent. Leur sang est aussi chaud que celui des animaux terrestres, & coule en abondance; ce qui est contraire à la nature du poisson. Les parties qui leur servent à la génération paroissent distinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'espece humaine.

Le Schark ou le Requin.

A la description (50) qu'on a déja donnée du schark ou du requin, on se

(49) Voyez l'Histoire Naturelle du dixieme Tome.

(50) Voyez l'histoire Naturelle du Tome dixieme.

contentera d'ajouter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de sa machoire ont un ressort si singulier, qu'il peut ouvrir la gueule suivant la grosseur de sa proie & lui donner une largeur prodigieuse. On observe qu'après avoir manqué l'amorce il y retourne jusqu'à trois fois, quoique déchiré jusqu'au sang par le croc de fer qui sert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Ce monstre marin se trouve en abondance entre les tropiques, particulierement depuis Arguim, au long de la Côte, jusqu'au Royaume d'Angola. Sa peau est d'un brun foncé dans toutes les parties du corps, excepté sous le ventre, où elle est blanchâtre. Elle n'a point d'écailles, mais elle est revêtue d'une sorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, divisé par des raies ou des lignes qui se croisent régulierement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en pieces, toutes ses parties se remuent encore. Il a dans la tête une sorte de moëlle, qu'on fait sécher au soleil & qu'on réduit en poudre. Prise avec du vin blanc, elle est excellente pour la coli-

Propriétés de cet animal.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que. La chair des petits requins, de huit ou dix pieds de long, n'eſt pas un manger déſagréable, lorſqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup preſſée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Matelots Européens s'en accommodent volontiers dans le beſoin. Le requin eſt ordinairement accompagné d'une eſpece de poiſſons de la groſeur de la ſardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui ſans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & pluſieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un requin, on lui trouve ſouvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois auſſi la Remore que les François nomment *Sucet* ou *Arrête nef* (51), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de mer*. La partie ſuperieure de ſa tête eſt tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (52) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui ſervent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de ſorte que le reſte du corps ſe trouve ſuſpendu. Sa machoire d'en-bas eſt un peu plus longue que celle d'en-haut. On

Poiſſons nommés Pilotes.

Leurs propriétés.

(51) *Ibid.*

(52) *Ibid.* On y verra auſſi la figure d'une partie de tous ces animaux, ſurtout de ceux dont la différence n'eſt pas aſſez grande pour mériter une nouvelle Planche.

prétend que sa chair est supportable lorsqu'elle est bien assaisonnée. Il se trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot est porté à croire qu'ils se multiplient par le même accouplement que les requins. Il ajoute que dans le Golfe de Guinée ils s'attachent à suivre les Vaisseaux pour recueillir les excremens humains, & que les Bâtimens (53) qui font la traite des Esclaves en ont toujours un grand nombre à leur suite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poisson d'ordure, parce qu'ils se nourrissent des immondices qu'on jette d'un Vaisseau. Leur peau, qui est sans écailles, ressemble à celle d'une anguille. On les écorche, & leur chair tire aussi sur le même goût. Ils s'attachent, suivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette situation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd jusqu'à l'Isle Saint-Thomas (54).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le poisson qu'on nomme l'*Epée* n'est pas rare sur la Côte d'Or. L'os qui lui sort du museau, & dont il tire son nom, L'Epée & sa description.

(53) Barbot, page 226. (54) Villault, page 272.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

eſt long d'une aune & de la largeur de la main. Il eſt armé, des deux côtés, de dix ſept, dix neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monſtre eſt long de huit, neuf, ou dix pieds & d'une groſſeur proportionnée. On parle de ſes combats contre la baleine; mais l'Auteur déclare (55) qu'il ne peut confirmer cette opinion par ſon témoignage.

Le Machoran.

La *Manatée* & le *Machoran* fréquentent auſſi la même Côte. On a déja décrit (56) le premier de ces deux poiſſons. L'autre qui doit ſon nom de machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poiſſon cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Manetie* ou *Petit homme barbu* (57), à cauſe de cinq excreſcences aſſez longues, qui lui tombent ſous la machoire en forme de barbe. Il en a une auſſi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-deſſous des yeux. Ses deux nâgeoires, dont l'une regne au long du dos, & l'autre ſous le ventre, ſont armées d'une corne dure & pointue, dont la piqueure fait enfler les parties bleſ-

(55) Artus le repréſente beaucoup plus long

(56) Boſman, page 280. Voyez l'*Hiſtoire Naturelle* du Tome X.

(57) On en a déja parlé dans ce même article.

sées, avec une violente douleur. Cette raison le fait rejetter comme une nourriture dangereuse, aux Isles sous le Vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espece de pomme lui communique ses funestes qualités. Mais sur la Côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain & de très bon goût. Il paroît gémir & soupirer lorsqu'il est pris (58).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La lune-d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance (59) avec un poisson qui se nomme de même en Amérique, a dix huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queue, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui seroit presqu'ovale sans sa queue. Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nâgeoires, mais fort grandes, qui commencent à côté des ouies. Sa chair est

La Lune d'Afrique.

(58) Barbot, page 224. Tome X dans l'Histoire
(59) Voyez la Figure au Naturelle.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blanche, ferme, tendre, nourrissante & de bon goût. La lune ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique, mais elle ne se prend point autrement sur cette Côte (60).

Les Portugais la nomment Carcovados.

Barbot dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de lunes, que les Portugais (61) nomment *Carcovados*. Elles sont, dit-il, de couleur blanchâtre, presque plates, mais d'une certaine épaisseur vers le dos. Leur forme, qui est presque ronde, leur a fait donner le nom de lunes. On les prend avec des cannes de sucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poisson qui se nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on distingue deux especes; l'une qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (62).

Le Poisson Fétiche.

Le Poisson-Fétiche (63) a tiré ce nom du respect ou de l'espece de culte que les Negres lui rendent. C'est un poisson d'une rare beauté. Sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'estomach & du ventre. Il a le museau droit & terminé par une espece de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux

(60) Des-Marchais, Vol. II, page 19 & suiv.

(61) Ils en nomment d'autres *Corcobados*, & les Anglois, *Gilt-Fish* ou poisson doré.

(62) Voyez la Figure.

(63) Barbot, page 224.

MAISONS DE BENIN, LEURS JUSTICES, ET LEURS MANIERE DE MONTER A CHEVAL.

T. IV. N.° XXV.

ſont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouies, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'uſage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit ſept pieds de long. Il ne lui fut pas poſſible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Negres à le vendre; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (64).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Pendant le ſéjour qu'Atkins fit dans la baye du Cap *Tres-Puntas*, il vit régulièrement, vers le ſoir, un affreux poiſſon qui ſe remuoit peſamment autour du Vaiſſeau. Ce monſtre étoit diviſé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (65).

Le Diable.

(64) Voyez la Figure. (65) Atkins, page 189.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE DIXIE'ME.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES COSTES DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (1).

CHAPITRE PREMIER.

CÔTE DES ESCLAVES.

Royaumes de Koto & de Poto.

CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue & forme de cette Côte.

LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Esclaves depuis *Rio da Volta*, où finit la Côte d'Or, jusqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Benin.

(1) Barbot met Lopez-Consalvez, mais c'est une erreur Description de la Guinée, page 319.

La

la Côte suivante prend le nom de Grand-Benin. Celle d'après porte celui de *Douarre*, & s'étend vers le Sud jusqu'au Cap-Formose. De-là elle tourne à l'Est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud jusqu'à Cap-Consalvo, au-de-là de l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainsi dans toute son étendue, qui est de trois cens cinquante lieues, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins jusqu'à la Riviere de Kamarones qui est au fond du Golfe, pourroit être comprise dans la Côte des Esclaves, puisqu'elle en fournit un grand nombre, sur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* jusqu'à *Rio del Rey*. Mais du temps d'Artus, l'ivoire étoit le seul Commerce des Rivieres de Volta, d'Ardra & de Lay. Il y étoit même en si petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (2).

CÔTE DES ESCLAVES.

L'Europe n'a que trois établissemens sur cette Côte. Le premier, qui se nomme *Quita*, est un Comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieues à l'Est de *Lay* ou d'*Alampo* sur la Côte d'Or. Le second se nomme *Fida* ou *Juida*; les Anglois, les François & les Hollandois y ont des

Etablissemens Européens sur cette Côte.

(3) Barbot, page 319.

CÔTE DES ESCLAVES.

Comptoirs, & des Forts. Le troiſieme établiſſement, qui s'appelle *Jakin*, eſt un Comptoir Anglois, trois lieues à l'Eſt de Juida. Mais diverſes raiſons l'ont fait abandonner, ſans qu'on ait penſé depuis à le rétablir (3).

La Côte des Eſclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida* & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui ſe ſuivent immédiatement.

Diſtance & poſition des lieux.

Suivant le recit de Boſman, *Koto* eſt nommé par la plûpart des Negres *Terre de Lampi*. Il le fait commencer à l'Eſt de Rio de Volta, (4) & Des-Marchais ſuit la même opinion. Barbot marque ſes bornes à l'Oueſt de cette riviere (5), avec d'autant plus de vraiſemblance que le Pays de Lampi eſt effectivement ſitué ſur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui eſt à l'Oueſt porte proprement le nom de *Ladinghur*, comme on le voit dans notre Carte.

Koto s'étend l'eſpace de ſeize ou dix ſept lieues depuis cette riviere, juſqu'au Cap de Monte, ſur les bords du Royaume de Popo. Barbot lui donne ſeize lieues d'étendue, depuis le lieu où il le fait commmencer à l'Oueſt de Vol-

(3) Voyez le diſcours déja cité ſur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique page 30.
(4) Boſman, page 329.
(5) Barbot, page 321.

ta, jusqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verhu*; & Bosman compte quatorze milles de Hollande, qui reviennent à dix lieues, (6) depuis la riviere de Volta jusqu'à la même Ville, mais sans prétendre que cette Ville soit l'extrêmité du Royaume. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay jusqu'à Rio-Volta, Nord-Est & Nord-Est-quart-d'Est, environ (7) douze milles de Hollande. Mais Barbot assure qu'elle s'étend Est-quart-Nord-Est, & quelquefois Est-quart-Sud-Est, l'espace de dix sept ou dix huit lieues. Il eut l'occasion d'acquerir cette connoissance en faisant voile au long de la même Côte dans un Yach, à sept ou huit brasses du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay jusqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la saison des semences.

Depuis la pointe Est de Rio-Volta jusqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Raposa*, la Côte s'étend Est-Sud-Est environ quatre lieues. Le Village ou l'Habitation des Negres est situé ici sur le rivage, une lieue & demie à l'Oüest du mont, & se fait reconnoître par un Village des Negres du Cap-Montego.

(6) Des-Marchais, qui semble copier ici Bosman, dit treize ou quatorze.

(7) Bosman, *ubi sup.* page 329.

Côte des Esclaves

bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Eſt. Le ſable des ſondes eſt auſſi fin que la pouſſiere.

Côte fort agitée.

Depuis le Cap Montego, à l'Eſt, la Côte eſt fort agitée pendant l'eſpace de dix lieues, juſqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel eſt le Village de *Quilla*, qu'on reconnoît par un petit bois, & par trois palmiſtes qui s'y élevent. Le ſable eſt extrêmement fin dans toutes ces ſondes, & les vagues ſi enflées ſur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de ſe haſarder dans leurs Canots. La Côte paroît briſée dans pluſieurs endroits, & la terre marécageuſe, comme elle ne ceſſe pas de l'être depuis Rio-Volta juſqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continuel. Au milieu de cette côte on découvre une petite riviere, qui ne coule pas juſqu'à la mer, mais qu'on diſtingue aux arbres qu'elle a ſur ſes deux rives, & à quelques petites Iſles qu'elle paroît former.

Côte du Cap Paolo ou St-Paul.

La Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint-Paul, juſqu'au (8) Cap Monte, s'étend Eſt-Nord-Eſt. C'eſt une terre baſſe, plate, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buiſſons.

(8) Barbot étend ce Royaume juſqu'au Cap-Monte.

Près de ce Cap, on apperçoit, au rivage, une séparation qui a l'apparence d'une riviere. L'un des deux bords est bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de hutes ou de maisons qui semblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'est pas éloigné de ce lieu (9). CÔTE DES ESCLAVES.

La Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a deja nommée, étoit autrefois la résidence du Roi de Koto. Bosman y vit ce Prince en 1698; & Des-Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725. Ville de Koto ou Verhu.

Le Pays de Koto est d'une nature entierement opposée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre colline. C'est un terroir plat, sabloneux, sec, sterile, & sans autres arbres que des palmiers & des cocotiers sauvages, qui y croissent en abondance. Il s'y trouve néanmoins assez de bestiaux (10) pour la subsistance des Habitans. Le poisson d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poisson de mer. Le Commerce du Propriétés du Pays de Koto.

(9) Barbot, page 321.
(10) Des-Marchais dit la même chose.

CÔTE DES ESCLAVES.

Pays se reduit à la traite des Esclaves ; quoiqu'on n'y en trouve jamais un assez grand nombre pour charger un Vaisseau. L'usage des Habitans est de les voler dans les Pays intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce est incertain, & qu'il n'y a point de Comptoir Européen dans le Pays, il se passe quelquefois des années entieres sans qu'on en puisse tirer un Esclave (11). Bosman trouva ici des Negres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (12) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi sur le dessein qu'il avoit de retourner par terre à Juida, ce prince lui offrit de le conduire avec toutes ses forces jusqu'à la frontiere de ses Etats pour le garantir de l'insulte des brigands. Mais les Negres du petit Popo qui s'étoient engagés aussi à l'escorter au travers de leur Pays, le dissuaderent de ce dangereux voyage, en lui faisant répréſenter par un Ambassadeur qu'il auroit le temps d'être insulté ou pillé avant qu'ils pussent le joindre. Il perdit ainsi l'occasion d'acquerir des connoissan-

Bosman veut traverser le Pays par terre.

(11) Bosman, page 330. Barbot, *ubi sup.* Des Marchais, Vol II, page 4.

(12) Suivant Des-Marchais, on peut se louer de leurs manieres, mais sans y prendre trop de confiance.

ces utiles & curieuſes. Entre celles qu'il put ſe procurer à Koto, il remarqua que pour la religion, la politique & l'œconomie, les Habitans different peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuſe quantité de Fétiches (13). Des-Marchais rend témoignage auſſi qu'ils font conſiſter leurs richeſſes dans la multitude de ces idoles, & qu'un Negre paſſe pour extrêmement pauvre lorſqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maiſons, les grands chemins, & les moindres ſentiers en ſont couverts; ſans qu'on puiſſe juger, dit l'Auteur, en quoi cette profuſion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur. Ils ont le même langage que les Negres d'Acra, avec peu d'altération. Leur Commerce étant ſi borné, il ſe trouve peu de perſonnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle, de la vente de quelques Eſclaves, ne change preſque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne ſont pas plus forts que riches, ſur-tout depuis les guerres qu'ils ont ſoutenues pendant pluſieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats ſont diviſés ſi continuellement, qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que

Côte des Eſclaves.

Superſtition des Habitans

Guerres entre Koto & Popo.

(13) Boſman, page 330.

CÔTE DES ESCLAVES.

la ruine de l'un ou de l'autre, qui puisse terminer leurs querelles. Jusqu'à présent, la Nation des Aquambos, qui a quelque interêt à tenir la balance égale, s'est fait une loi d'arrêter les suites de chaque victoire, en se déclarant aussitôt pour le parti vaincu. Cependant lorsqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres, comme on l'a déja rapporté, le vieux Monarque embrassa la cause de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occasion (14) que l'armée du petit Popo ayant surpris celle de Koto, la mit dans la nécessité d'abandonner son propre Pays. Il étoit encore dans cette espece d'éxil à l'arrivée de Bosman sur cette Côte. Mais Bosman ne douta point que les Aquambos ne fissent bien-tôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (15).

Politique des Aquambos.

Des Marchais rapporte, à peu près dans les mêmes termes, que le Royaume de Koto auroit été entierement conquis, si la politique, plûtôt que l'amitié, n'eût porté les Aquambos à le secourir. Il ajoute que cette derniere Nation étant riche en mines d'or, craint également les Peuples de Koto & de Popo, & qu'elle s'efforce par cette raison

(14) En 1700.
(15) Bosman, page 330 & suivantes.

de les tenir ſans ceſſe aux mains, en nourriſſant leur haine mutuelle (16); mais qu'elle prend ſoin de fournir du ſecours aux plus foible, ſuivant les divers ſuccès de leurs armes.. CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue du Royaume de Popo ou Papa.

Le Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap Monte juſqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieues dans cet eſpace. Il eſt diviſé en deux parties, le grand & le petit Popo; celui-ci à l'Oueſt du premier. Barbot aſſure que depuis le Cap Monte dans le Pays de Koto, juſqu'au petit Popo, la Côte s'étend au Nord-Eſt l'eſpace d'environ cinq lieues, & que cette terre eſt plate, ſabloneuſe & ſterile. Il ajoute que le petit Popo eſt une fort petite contrée, qui porte le nom de Royaume, & qui eſt ſitué entre Koto & le grand Popo ſur le bord de la mer. Cependant il confeſſe qu'on ne connoît pas ſon étendue dans les terres (17).

Effet de l'abondance du ſable dans ce Pays.

Boſman compte dix milles depuis Koto juſqu'au petit Popo. Il repréſente auſſi le terroir, plat & ſec, ſans aucune apparence d'arbres & de collines, & ſi ſabloneux que les alimens mêmes s'en reſſentent. Il en fit l'expérience, lorſ-

(16) Boſman donne de nom d'Abrambours à cette Nation. Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent les noms différemment

(17) Des-Marchais, Vol. II, page 3 & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

qu'ayant reçu quelques provisions de bouche de la part du Roi, il les trouva mêlées de tant de sable, qu'il fut obligé de se faire apporter des vivres de son Vaisseau. Cette abondance de sable rend le Pays sterile, & met les Habitans dans la nécessité de tirer la plus grande partie de leurs provisions (18) du Pays de Juida. Ils sont tourmentés aussi par une prodigieuse quantité de rats.

Ville du petit Popo & ses Habitans.

La Ville du *petit Popo* est située sur le rivage de la mer, quatre lieues à l'Oüest du grand Popo (19), près d'une petite riviere ou d'une Anse (21). Les Habitans sont un reste du Royaume d'Acra, dans cette partie qui est derriere le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un asyle, après avoir été chassés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils aient jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrêmement guerriers.

Valeur du Roi Aforri, & ses guerres.

Aforri, frere & prédécesseur du Roi (21) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & respecter par sa valeur.

(18) Description de Guinée par Barbot, page 329. & suivantes.

(19) Bosman, page 232, & Barbot, *ubi sup.*

(20) Suivant notre Carte, elle est sur la rive Oüest de l'Euphrate, Riviere qui traverse les Royaumes d'Arara & de Juida.

(21) En 1700.

La plus belle occaſion qu'il eut de ſe ſignaler fut contre le Fidalgo (22) d'*Oſfra* (23), qui ayant ſecoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'inſolence juſqu'à maſſacrer le Facteur Hollandois nommé *Hollwerf*. Aforri, ſollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ſes forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le Pays, & ſe ſaiſit du coupable, qu'il remit entre les mains de ſon maître. Après cette victoire, il ſe laiſſa perſuader par les mêmes ſollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer ſon armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une proviſion de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoyoit ſous une bonne eſcorte. Mais les Généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détacherent ſecrettement un parti conſidérable qui défit l'eſcorte & ſe ſaiſit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre reſſource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ſes ennemis, aſſez contens de ſe voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardieſſe de le pourſuivre. CÔTE DES ESCLAVES.

(22) Mot Portugais qui ſignifie Gentil-homme, & que les Negres ont pris de cette Nation.

(23) Offra eſt une Ville & un Canton près de Jakin.

CÔTE DES ESCLAVES.

A ſon retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ſes voiſins, s'étoient propoſé de ſecourir ceux de Juida s'il eût fait un plus long ſéjour dans leur Pays, ſon reſſentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contr'eux, malgré la ſupériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils ſoutinrent ſon attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la pouſſiere à la plus grande partie de ſes gens. Le déſeſpoir de ſon malheur le précipita dans la plus épaiſſe mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu ſa vie bien cher. Son frere, qui lui ſucceda ſur le thrône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ſes voiſins, qu'ils fuſſent affoiblis par d'autres pertes; & ménageant par dégrés ſes avantages, il réuſſit enfin à les chaſſer de leur Pays (24).

Il périt glorieuſement dans une bataille.

Boſman, de qui ce recit eſt tiré, ajoute que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre exercice que le pillage & le Commerce des Eſclaves. Elle l'empor-

(24) Des Marchais raconte le même événement; mais il fait mal à propos *Affri* Roi de Koo, & change ainſi les noms. Il paroit qu'ayant ainſi pillé Boſman, il n'a fait que le corrompre, Vol. II, page 6 & ſuivantes.

te des deux côtés sur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle est plus heureuse ordinairement dans ses brigandages. Cependant la cargaison d'un Vaisseau demande un séjour de plusieurs mois sur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Esclaves, dans l'espace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'osa se fier à cette promesse. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Negres du petit Popo avoient ramené de leurs incursions plus de deux cens Esclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoute l'Auteur, surpasse toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Esclaves en grand nombre, dans la seule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant plusieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y sont plus souvent trompés que toute autre Nation : mais ils ne se rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Negres, qui veuillent recevoir leurs misérables marchandises.

CÔTE DES ESCLAVES.

Penchant des Negres de Popo au vol.

En 1698, Bosman trouva sur cette Côte un Vaisseau Danois, qui attendit

CÔTE DES ESCLAVES.

plus long-tems, pour se procurer cinq cens Esclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille; & dans cette intervalle, il essuya tant d'injustices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Negres du petit Popo avoient traité de même un Vaisseau Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occasion de se venger, & la trouva fort heureusement. Etant retourné sur la Côte, du temps de Bosman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habitans. En effet leur avidité en amena bien-tôt plusieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, jusqu'à ce qu'il fût non seulement rembourſé de ses pertes, mais dédommagé de son temps & des outrages qu'il avoit essuiés. Pendant le regne du frere d'Aforri, le Commerce étoit plus aisé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ses sujets de tromper les Européens qu'après avoir terminé avec eux ses propres affaires. Comme il étoit lui-même d'assez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage sans

Vengeance d'un Capitaine Anglois.

se laisser séduire par d'autres espérances. Ce fut ainsi que du temps de Bosman, un Vaisseau de la Compagnie Hollandoise se procura plus de cinq cens Esclaves dans l'espace d'onze jours. Mais aujourd'hui les Marchands se flatteroient en vain du même bonheur ; & quiconque aura quelque chose à démêler avec cette trompeuse Nation, doit s'attendre à quelque perte ou à quelque outrage. Il seroit d'ailleurs inutile de s'étendre sur ses loix & ses usages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conservé la Religion & le gouvernement de son ancienne Patrie (25). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Royaume du grand Popo touche du Côté de l'Est à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux & de volailles dans l'intérieur des terres ; mais, vers la mer, le Pays est marécageux, & par conséquent fort bas, comme on l'a déja fait observer (26). Cette Côte est presqu'inaccessible. La mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (27) les Canots & les Chaloupes n'osent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit Popo*, jusqu'à celui du grand Popo à l'Est, on Etendue & propriété du Royaume de Popo.

(25) Bosman, page 332.
(26) Barbot, page 323,
(27) Voyage de Des-Marchais, Vol. I, page VI.

CÔTE DES ESCLAVES.

compte environ cinq lieues. En arrivant de l'Oueſt, on reconnoit aiſément le dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui ſont conſtamment déployés (28) ſur les deux pointes de la riviere de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Eſt appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoiſe. L'autre, qui eſt un drapeau blanc, vient des Negres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Oueſt, lorſqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo eſt ſituée près de l'embouchure, dans une Iſle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'eſt-à-dire, terre noiée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville eſt diviſée en trois parties, ſéparées diſtinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Riviere de Tari, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, eſt bouchée par une barre, que les Canots paſſent facilement. Les maiſons ou les cabanes ſont de la même forme que celles du Cap-Verd (29).

Ville de Popo & ſa ſituation.

Des-Marchais fait conſiſter toute la force de cette Ville dans ſa ſituation.

(28) Barbot, page 322 & ſuivantes.

(29) Barbot, page 322.

Elle eſt à dix lieues de Koto ; & c'eſt la ſeule place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. Toutes les autres ne ſont que des Hameaux de dix ou douze maiſons, dont les Habitans ſe retirent à Popo dans les moindres dangers (30). Le Palais Royal eſt d'une fort grande étendue. Il eſt compoſé d'une infinité de petites Huttes, qui environnent le principal appartement. On traverſe trois cours pour y arrivet. Elles ſont gardées par autant de Compagnies armées ; & la derniere, où ſont les logemens du Roi, eſt ornée d'un grand ſallon, qui ſert à ce Prince pour ſes audiences, & pour ſes entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de ſa Cour. Mais il mange toujours ſeul. Ses femmes ſont en grand nombre. Il en a toujours deux près de lui, qui le rafraîchiſſent avec une ſorte d'éventail. Ses occupations ou ſes amuſemens pendant la plus grande partie du jour conſiſtent à fumer du tabac, à badiner avec ſes femmes, & à s'entretenir avec ſes Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de ſon affection ſont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de varieté dans leurs alimens (31).

Côte des Esclaves.

Palais du Roi.

Ses femmes.

(30) Des Marchais, *ubi ſup.* page 5.

(31) Barbot, page 323.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le Pays est mal peuplé.

Suivant le récit de Bosman, toute la Nation du grand Popo n'a presque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Isle où elle est située. Le Pays est si mal peuplé, & troublé si continuellement par les incursions des Negres de Juida, que les terres y demeurent sans culture. Aussi les Habitans manquent-ils souvent de provisions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur subsistance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait risquer leur vie dans ce commerce illicite (32).

Témoignage opposé.

Barbot assure au contraire (33) que ce païs n'est pas dépourvû d'habitations fixes; & s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié son récit par ses propres yeux, il observe que sur les bords du Tari on rencontre le Village de Koulain-Ba, & plusieurs Hameaux; que cette riviere descendant de la contrée d'Ardra passe dans celle de Juida pour se rendre à la mer, sans s'éloigner, dans cette course, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle a si peu de profondeur qu'on peut la passer continuellement à gué, & que débordant sur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'espace de plusieurs lieues, & qui s'étendent jusques dans le Royaume de Juida.

(32) Bosman, pag. 336. (33) *Ubi suprà.*

Au dessus de Koulain-Ba, on trouve la Ville de Jackain (34), sur le bord d'un autre riviere, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ses eaux par dégrés, jusqu'à disparoître presque entierement dans le sable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la mer, si l'on ne monte au sommet des mats en faisant voile au long du rivage (35). CÔTE DES ESCLAVES.

Quelques Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois si puissant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'est une erreur sans fondement. Il est certain au contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koto, sont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils sont fort souvent en guerre, mais plus souvent encore les uns contre les autres, avec une variété de succès qui ne sert qu'à les affoiblir (36). Celui de Popo particulierement ne doit sa conservation & sa sureté qu'à la situation avantageuse de sa Capitale. Elle est dans une Isle, formée par une riviere que ses ennemis ne peuvent passer que Démembrement du Royaume d'Ardra.

(34) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, si la situation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans plusieurs autres, est fort éloigné d'être exact.

(35) Barbot, *ubi sup.*

(36) Des Marchais, Vol. II, page 7.

CÔTE DES ESCLAVES

dans leurs Canots, & la plûpart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (37).

Popo attaqué par le Roi d'Ardra.

Bosman, d'accord avec Des-Marchais, si l'on n'aime mieux penser que Des-Marchais est ici son copiste, nous apprend, sur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois soumis, comme celui de Juida, au puissant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi sur le thrône de Popo le Roi qui regne aujourd'hui, à la place de son frere, dont il avoit reçu quelque offense, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un vassal qu'il avoit comblé de bienfaits. Il fit marcher contre lui une armée nombreuse; & secondé par quelques Vaisseaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne se proposoit rien moins que d'exterminer son ennemi. Mais la Capitale de Popo étant située au milieu d'une riviere, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans se défendirent avec tant de vigueur, & profiterent si bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer sur la Flotte sans sortir de leurs maisons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes

Il est forcé de se retirer.

(37) Barbot, page 323.

aux Affiegeans, ils les forcerent de se retirer. Plusieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra périrent dans cette occasion; & l'Auteur ajoute qu'étant moins legers que les Negres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même sort, si les Rebelles n'eussent manqué de hardiesse pour les suivre. Depuis cette disgrace, le Roi d'Ardra n'ayant pas jugé à propos de renouveller son entreprise s'est contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans sa querelle. Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'est déterminé à laisser le Roi de Popo tranquille dans la possession de son Isle (38). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Prince qui regnoit à Popo, tandis que Barbot se trouvoit sur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien fait, dont la physionomie avoit quelque chose de plus relevée que celle du commun des Negres. Il portoit ordinairement une longue robbe de Brocatelle, avec un bonnet d'osier sur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de respect. En 1682 il soutint la guerre contre les Negres réunis de Koto & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir résister à Portrait de Roi de Popo.

(38) Bosman, page 335 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

cette double puiſſance, il fit la paix avec les derniers, & ſe joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koto (39).

Commerce des Habitans.

Les Habitans du Grand Popo font le commerce des Eſclaves ; & s'il ne leur vient aucun Vaiſſeau de l'Europe, ils les vendent à leurs voiſins du petit Popo. Mais le principal commerce eſt celui du poiſſon qu'ils prennent dans leur riviere (40) & qu'ils vendent aux Negres intérieurs. Lorſqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Eſclaves, pour aſſurer le paiement de ſes droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la ſource de leur révolte. Auſſi n'ont-ils pas ceſſé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce aſſez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Eſclaves ſont des toiles, du fer, des colliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établiſſemens dans leur Pays. Les Hollandois ſont les ſeuls qui en ayent voulu courir les riſques ; mais avec la précaution d'exiger du Roi, qu'il ſe chargeât de ré-

Comptoir Hollandois abandonné.

(39) Barbot, page 323. (40) Boſman, p. 337

gler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ſes Sujets (41), & qu'il ſe rendit caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occaſion des troubles de Juida ils n'ayent pris le parti, après la mort de leur Facteur, d'abandonner (42) entierement le Pays. Depuis ce temps-là, le beſoin d'Eſclaves y a conduit les François. Des-Marchais rend témoignage qu'il y laiſſa deux Agens, & quelques Domeſtiques Negres, ſubordonnés à leur Directeur General de Juida, de qui ils reçoivent des marchandiſes, & à qui ils envoient les eſclaves. Mais ce commerce ſe fait par terre, avec beaucoup de meſures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus ſûr moyen qu'ils ayent imaginé eſt d'obliger les Negres mêmes qui vendent ou qui achetent, de lui ſervir d'eſcorte juſqu'aux frontieres de Juida, où leurs perſonnes & les marchandiſes ſont en ſureté (43).

Côte des Esclaves.

Les François s'y établiſſent avec des précautions.

Les Negres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin qu'ils ont ſans doute emprunté de

Confiance des Negres de Popo pour leurs Prêtres.

(41) Barbot, *ubi ſup.*
(42) Boſman, *ubi ſup.*
(43) Des-Marchais, Vol. II, page 6.

CÔTE DES ESCLAVES.

quelque nation de l'Europe. Ces Prélats Afriquains sont ordinairement vêtus d'une longue robbe blanche, & portent toujours à la main une sorte de crosse Episcopale. Tous les Vaisseaux de commerce leur payent un certain droit, sous le nom de présent, pour encourager les Negres du Pays, par ce témoignage du respect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriser la cargaison. En effet, ces imbécilles humains, persuadés que l'intérêt de leurs Prêtres est d'obtenir la protection de leurs divinités pour ceux qui les traitent si bien, ne refusent aucun secours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à transporter les marchandises & les Esclaves. Pendant cet exercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infaillible pour la sureté de leurs Canots au passage de la Barre (44).

Langage du Pays.

Popo est proprement le premier canton de la Côte qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même langue, avec peu d'altération; & la forme du Gouvernement y est aussi la même (45).

(44) Barbot, page 323. (45) Bosman, *ubi sup.*

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

CÔTE DES ESCLAVES.

Divers noms de ce Royaume.

DES-Marchais observe (46) que ce Pays est nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que son véritable nom est *Whida* ou *Queda*. Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Atkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (47) *Juida*. Dans le doute où ce partage m'a laissé, il est naturel qu'écrivant en François je me détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puisque la difference des François n'est qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à Juida, parce qu'il a plus de rapport avec le Whida des Habitans & des Anglois. Il est clair d'ailleurs que le nom de Juda n'est qu'une mauvaise corruption, ou peut-être une plaisanterie fondée sur l'allusion.

(46) Des Marchais, *ubi sup.* page 149.

(47) Barbot, p. 327.

CÔTE DES ESCLAVES.

Son étendue & ses limites.

Bosman, qui passa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ses soins pour découvrir quelle est son étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'espace de neuf ou dix lieues au long du rivage, & qu'au centre il a six ou sept lieues de largeur : après quoi, dit-il, il se divise en deux bras, qui, dans quelques endroits, sont larges de dix ou douze lieues, & beaucoup plus étroits dans d'autres (48).

Suivant Des-Marchais, il commence à cinq ou six lieues du Village de Popo, & s'étend quinze ou seize lieues au long de la Côte. Sa largeur est de huit ou neuf lieues dans les terres. Il est à six degrés (49) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes sont le Royaume de Popo (50) au Nord-Oueſt, & celui d'Ardra au Sud-Est (51).

D'autres ne donnent au Pays de Juida, que seize lieues de circonférence ; & d'autres encore lui donnent dix lieues d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le canton de Torri (52).

Quelques Voyageurs représentent Jui-

(48) Bosman, p. 339.

(49) Phillips (p. 214.) met six degrés dix minutes ; mais il parle de la rade de Juida.

(50) Suivant la Carte, Popo est au Sud-Oueſt & Ardra au Nord-Oueſt.

(51) Des Marchais, *ubi sup.* page 10.

(52) Barbot, page 327.

da comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontiere de Benin à l'Eſt, juſqu'au grand Popo à l'Oueſt; mais l'erreur eſt manifeſte; car le Royaume de Juida & de Torri ſont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Oueſt le grand Popo, s'étend au long du rivage juſqu'à celui de Torri du côté de l'Eſt (53). Depuis le grand Popo juſqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'eſpace d'environ cinq lieues à l'Eſt-Nord-Eſt. Dans cet intervalle on trouve ſur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieue à l'Eſt d'une petite riviere qui vient ſe décharger dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend ſans ceſſe toute cette Côte inacceſſible (54). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Pays eſt arroſé par deux ruiſſeaux, qui meritent néanmoins le nom de rivieres, & qui deſcendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui eſt le plus au Sud coule à la diſtance d'une lieue & demie de la mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en eſt jaunâtre. Il n'eſt navigable que pour les Canots. A peine a-t-il trois pieds de profondeur; & dans pluſieurs endroits, il en a beaucoup moins. Deux Rivieres. Le Jakin.

(53) Le même, *ibid.* (54) Le même, p. 323.

CÔTE DES ESCLAVES. L'Eufrates.

Le second, qui se nomme *Eufrates*, arrose la Ville d'Ardra, & va passer à la distance d'une lieue de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il est plus large & plus profond que le premier. Son eau est excellente ; & s'il n'étoit pas bouché par quelques bancs de sable, il seroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis long-temps à tous ces gués une sorte de Douane, où tous les Passans sont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowris*. Les Grands du Pays & les Européens mêmes ne sont pas exempts de ce Droit (55).

Situation du Pays.

Vers la mer, le terrain est fort marécageux. C'est une plaine d'environ trois lieues de largeur, sans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'espace de quinze lieues au long de la Côte. Mais les terres s'élevent insensiblement vers l'intérieur du Pays ; & si l'on fait cinq ou six lieues, on se trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Est. Elles le séparent de plusieurs Etats voisins, sur-tout du Royaume d'Ardra, qui regne au long de Juida, de Popo, & de Koto, jusqu'à Rio de Volta. Cette étendue est assez considérable (56).

(55) Des-Marchais, *ubi sup.*

(56) Voyage de Phillips en Guinée, page 214.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tous les Européens qui ont fait le voyage de Juida, conviennent que c'eſt une des plus délicieuſes Contrées de l'Univers. Les arbres y ſont d'une grandeur & d'une beauté admirable, ſans être offuſqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buiſſons & de mauvaiſes plantes. La verdure des campagnes, qui ne ſont diviſées, que par des boſquets, ou par des ſentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui ſe préſentent dans un ſi bel eſpace, forment la plus charmante perſpective (57) qu'on puiſſe imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vûe. Tout le Pays s'éleve doucement juſqu'à trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéatre; où, de chaque point les yeux ſe promenent juſqu'à la mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'eſt la véritable image des Champs Eliſés, quoiqu'il ne produiſe point d'or, & qu'on n'y en voye pas d'autre que celui des Portugais du Breſil, qui l'apportent pour la traite des Eſclaves (58).

Son incomparable beauté.

Phillips déclare avec admiration que le Royaume de Juida eſt le plus déli-

(57) Des-Marchais, Vol. II, page 14.

(58) Boſman eſt perſuadé que l'Univers n'a point de canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & font à peu près le même tableau.

CÔTE DES ESCLAVES.

cieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'eſt compoſé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente inſenſible, qui ſont ornées de boſquets toujours verds, d'orangers, de limoniers, & d'autres arbres; arroſés de (59) pluſieurs rivieres, & de quantité de ruiſſeaux, où le poiſſon eſt en abondance (60). A ceux qui viennent de la mer, cette contrée, dit Des-Marchais (61), préſente un ſpectacle charmant. C'eſt un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce ſont des grouppes de bananiers, de figuiers, d'orangers, &c. au travers deſquels on découvre les toîts d'un nombre infini de Villages, dont les maiſons couvertes de paille & couronnées de cannes, forment un païſage admirable.

Culture & fécondité du Pays de Juida.

Ce Pays, dit Boſman, eſt ſans ceſſe orné d'une belle verdure, autant par ſes plantes & ſes grains, que par ſes arbres. On y voit croître en abondance trois ſortes de bled, des pois, des féves, des patates, & toutes ſortes de fruits. Les richeſſes de la terre ſont ſi ſerrées, que dans la plûpart des champs, il ne reſte qu'un petit ſentier ſans culture. Les Ne-

(59) Boſman, p. 330. & Des-Marchais, Vol. II, page 194.

(60) Phillips, p. 214.

(61) Des Marchais, page 16.

gres de Juida sont fort industrieux. Ils n'abandonnent que les terres absolument stériles. Tout est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maisons. Leur avidité va si loin, que le jour d'après leur moisson, ils recommencent à semer (62), sans laisser à la terre un moment de repos. Aussi leur terroir est-il si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois succedent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des fossés, des hayes, & des enclos sont plantés de melons & de légumes. Il ne reste pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne sont que des sentiers. La méthode commune pour la culture des terres, est de l'ouvrir en sillons. La rosée, qui se rassemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs semences que dans un terroir plat (63).

Côte de Esclaves.

Avec si peu d'étendue, le Royaume de Juida est divisé en vingt six Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs

Division des Provinces.

(62) Bosman, *ubi supra.*

(63) Des Marchais, P. 13 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

noms des principales Villes. Ces petits Etats sont distribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'est que leur Chef, gouverne particulierement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'est-à-dire celle qui passe pour la premiere du Royaume, comme la Ville du même nom est la Capitale. Des-Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (64).

Noms des Provinces & de leurs Villes capitales, & qualités de leurs Gouverneurs.

Nom des Provinces & titres des Gouverneurs.

1. Xavier ou Sabi,	le Roi.
2. Xaxier-Goga,	un Prince Vice-roi.
3. Beti,	le Grand-Prêtre.
4. Aploga,	un Prince.
5. Niapou,	un Prince.
6. Xavier Zante,	un Prince.
7. Gregoué-Zante,	un Seigneur.
8. Abinga,	un Seigneur.
9. Gourga,	un Seigneur.
10. Doboé,	un Seigneur.
11. Abingeto,	un Seigneur.
12. Karté,	un Seigneur.
13. Agou,	l'Interprete-royal.
14. Assou,	un Prince.

(64) Le même, *ibid.*

15. Vaſſaga,	un Seigneur.	COTE DES ESCLAVES.
16. Pague,	le premier Valet-de-chambre du Roi.	
17. Walonga,	un Seigneur.	
18. Danio,	un Seigneur.	
19. Zingha,	un Seigneur.	
20. Koulaſoute,	un Seigneur.	
21. Zoga,	un Seigneur.	
22. Hamar,	le Général des troupes.	
23. Agrikoquou,	le Tambour-Major.	
24. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.	
25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Juſtice.	
26. Babo,	les oncles du Roi.	

Chacun de ces vingt ſix Cantons a pluſieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume ſoit auſſi petit qu'on l'a repréſenté, & que par conſéquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays eſt néanmoins ſi rempli de Villages, & ſi peuplé, qu'il ne paroît compoſer qu'une ſeule Ville, diviſée en autant de quartiers, & partagée ſeulement par des terres cultivées, qu'on

Combien le Pays eſt peuplé.

CÔTE DES ESCLAVES.

prendroit pour des jardins (65).

Bosman représente le Royaume de Juida si peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoute qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mousquet (66), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaisent. Ainsi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à mesure qu'elle se multiplie.

Rade & Port de Juida.

Les Européens connoissent peu les parties intérieures du Royaume de Juida. La plûpart bornent leur curiosité à la rade, qui est située entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette rade (67) a le fond excellent, & que les fondes y diminuent par dégrés. Le mouillage le plus sûr est par huit brasses, vis à-vis une grande touffe d'arbres, qui se présente à un mille & demi du rivage.

Dangers du débarquement.

Mais l'agitation des vagues y est toujours si violente (68), que le débarque-

(65) Des-Marchais, *ubi sup.* page 11.

(66) Bosman, p. 339.

(67) Barbot dit que les François l'appellent *la Prave*, nom qui vient des Portugais *la Praya*, c'est-à-dire, greve ou rivage.

(68) Phillips, page 228.

ment n'eſt jamais ſans danger. Boſman observe que ſur-tout aux mois d'Avril, de Mai & de Juillet, le péril eſt ſi grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en riſquer une. Les flots s'élevent & s'entrepouſſent avec tant de furie, qu'un Canot eſt renverſé & briſé dans l'eſpace d'une minute. Alors les marchandiſes & les Paſſans ſont perdus ſans reſſource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent ſe ſauver à la nage. Ces funeſtes accidens ſe renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec pluſieurs Eſclaves, un Capitaine Portugais, un Ecrivain de Vaiſſeau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirerent au même inſtant. Ce Port a coûté des ſommes conſidérables à l'Auteur, ou plutôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de ſi bons Rameurs. Mais auſſi-tôt qu'on a gagné la terre, on ſe croit tranſporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (66). CÔTE DES ESCLAVES.

Des-Marchais dit que le débarquement eſt ici d'autant plus difficile que la Marques de terre.

(66) Boſman, page 237.

CÔTE DES ESCLAVES.

rade est ouverte ; & que pour marque de terre on n'y apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort François de *Gregoué*, sur un bastion. L'Auteur ajoute que la meilleure direction est celle des Bâtimens, qui sont amarrés dans la rade. Il est rare qu'il ne s'y en trouve pas plusieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieue du rivage, sur un fond d'argile de douze brasses. On amarre également du côté de l'Est & de l'Oueſt ; mais les Bâtimens de chaque Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entraider mutuellement dans le besoin (70).

Marque de terre observée par Barbot.

A l'Est de la touffe d'arbres, on découvre, suivant Barbot, une petite maison sur le rivage, & près d'elle un étendart ou un pavillon, au sommet d'un poteau. On voit ordinairement plusieurs Canots à sec, aux environs de cette maison. L'Auteur conseille de mouiller au Nord du poteau, comme sur le meilleur fonds ; parce qu'un peu plus loin à l'Est on trouve quantité de pierres & de rocs cachés sous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaisseaux François, qui font voile à Jui-

(70) Des-Marchais, Vol. II, page 174.

da, tirent ordinairement un coup de canon, lorsqu'ils arrivent trois lieues à l'Est de Popo. C'est un signal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter aussitôt son pavillon sur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaisseaux de leur Nation, & l'usage du poteau est commun aux deux Comptoirs (71). CÔTE DES ESCLAVES.

Empressement des Negres à l'arrivée des Vaisseaux.

Aussi-tôt que les Negres voyent entrer dans la Rade un Vaisseau de l'Europe, ils mépriſent tous les dangers pour apporter à bord du poisson & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par-dessus. C'est par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des-Marchais, après avoir reglé les signaux de mer & de terre, & fait dresser des tentes sur le rivage, se mit dans sa Chaloupe pour s'avancer à cent pas de la barre, c'est-à-dire, jusqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendoit. Les personnes sensées se dépouillent de leurs habits, jusqu'à la chemise, parce que le moindre tous les maux qu'on peut craindre,

Comment Des-Marchais passa la Barre.

(71) Barbot, page 324.

CÔTE DES ESCLAVES.

est d'être bien mouillé de la troisieme vague; toute l'adresse des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau, & le Chevalier fut mouillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Heureusement le Canot ne fut pas renversé. On gagna la terre. Les Negres sauterent dehors; & secondés par ceux qui les attendoient au rivage (72), ils mirent le Canot & tous les Passans sur le sable. La barre de Juida, suivant Barbot, est partout aussi périlleuse que celle du petit Ardra, sur-tout dans la haute saison, & pendant la pleine Lune, lorsque le mouvement des vagues est si impétueux, que le passage est impraticable pendant douze ou quinze jours (73).

Il ne sera point inutile ici d'expliquer ce que c'est que cette Barre qui regne au long de toute la Côte de Guinée (74), & qui est plus ou moins dangereuse, suivant la position des Côtes, & suivant la nature des vents auxquels elle est exposée.

Ce que c'est que la Barre en Guinée.

Par le terme de Barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent se briser successivement contre la Côte, & dont la derniere est toujours la

(72) Des Marchais Vol. II, page 23 & suivantes.

(73) Barbot, page 346.

(74) Le même Auteur dit qu'elle regne depuis Rio da Volta jusqu'au petit Ardra.

plus dangereuſe, parce qu'elle forme une ſorte d'arcade, aſſez haute & d'un aſſez grand diametre pour couvrir entierement un Canot, le remplir d'eau, & l'abîmer avant qu'il puiſſe toucher au rivage. Les deux premiers vagues ne s'enflent pas tant, & ne forment point d'arche en approchant du rivage; la premiere, parce qu'elle n'eſt pas repouſſée par une vague précédente, qui ait eu le temps de ſe briſer avant qu'elle arrive; la ſeconde, parce que le retour ſeul de la premiere n'a pas aſſez de force pour repouſſer fort impétueuſement celle qui la ſuit. Mais la troiſieme, qui trouve le repouſſement de la ſeconde, augmenté par celui de la premiere, forme cette arche terrible, qui porte proprement le nom de Barre, & qui a cauſé la perte de tant de Malheureux. CÔTE DES ESCLAVES.

Ces vagues commencent à une portée de fuſil de la Côte, parce que la mer trouve dans ce lieu un banc plat, mais élevé, après lequel il ne reſte rien à craindre, & les Canots au contraire ſont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adreſſe des Rameurs Negres conſiſte ici à ſauter promptement dans l'eau, & à ſoutenir le Canot des deux côtés, pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre En quoi conſiſte l'habilité des Rameurs Negres.

CÔTE DES ESCLAVES.

en un moment, avec autant de sûreté pour les Passagers, que pour les marchandises. Depuis que les Européens exercent le Commerce à Juida, les Negres du Pays ont eu le temps de se familiariser avec ce dangereux passage. Il est rare à présent qu'un Canot y périsse. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque risque à courir, parce qu'ils sont excellens Nageurs, & qu'étant nuds, ils comptent pour rien d'être un peu secoués par les flots. Leur hardiesse est si tranquille, qu'ils profitent souvent de l'occasion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les observe, ils cessent quelque temps d'avancer, en soutenant le Canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, & sert de l'eau-de-vie à tous les autres; ensuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces; & lorsqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement pour excuser leur lenteur, que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à surmonter les difficultés.

Friponneries qu'ils exercent au passage.

Matiere & disposition de leurs Canots.

On a déja fait remarquer que les Canots sont d'une seule piece, & composés d'un tronc d'arbre, assez légérement

creuſé. Leur longueur ordinaire eſt de quinze ou dix huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, ſur autant de profondeur. Ils ſont conduits par dix Negres, avec une ſorte de rames qui reſſemblent à nos pelles de four, & qui ſont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large à quinze pouces de longueur, ſur huit de largeur. Les Rameurs ſont aſſis deux à deux, le viſage tourné vers le terme de leur courſe. Celui qui gouverne l'arriere, s'entend avec le Pilote, qui eſt aſſis à l'avant, & c'eſt ordinairement le plus habile de l'Equipage. Ceux qui ramen, ont pour ſiége des bambous, ou des cannes fort groſſes, qui traverſant le Canot, y ſont attachées par les deux bouts. Le Pilote regle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & preſſe ou retarde leur courſe. C'eſt un ſpectacle agréable que de leur voir doubler la meſure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vîteſſe dont nos chaloupes ne peuvent approcher. CÔTE DES ESCLAVES.

Lorſqu'ils ont des Européens à tranſporter au rivage, ils les font aſſeoir au fond du Canot, du côté de l'avant, l'un derriere l'autre. Si c'eſt à bord qu'ils les conduiſent, ils les placent de même, mais à l'avant. Cette méthode eſt pru- Maniere d'y tranſporter les Européens.

CÔTE DES ESCLAVES.

dente, parce qu'en allant au rivage elle expose moins les Passans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derriere. Ils n'y sont pas plus exposés au retour, parce que dans ces occasions elles prennent le Canot par-devant. Les Negres prennent beaucoup de soin des Etrangers; & lorsqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive presque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puisse veiller sur les marchandises, il est presque impossible de se garantir de leurs larcins. Ils donneroient des leçons d'effronterie & de subtilité à nos plus habiles Voleurs. S'ils sont observés de si près qu'ils ne puissent tromper, ils ont l'art de renverser le Canot dans quelque lieu où les barils & les caisses coulent à fond; & la nuit suivante ils reviennent les pêcher.

Signaux du rivage.

Après avoir débarqué les marchandises, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dresser sur le rivage. Au sommet de ces tentes, on éleve des pavillons, qui servent à donner les signaux reglés entre les Marchands qui sont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la Barre; car, à si peu de distance, il n'en est pas moins impossible de se faire entendre

en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui se brisent incessamment contre la rade, l'emporte sur celui du tonnerre (75). CÔTE DES ESCLAVES.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient seuls en possession du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un Fort; & l'adresse des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en résulte un effet très désavantageux pour la Compagnie Angloise d'Afrique: Le prix des Esclaves, qui étoit anciennement reglé pour elle, à trois livres sterling par tête, est monté dans ces derniers tems jusqu'à vingt (76). Le Port est ouvert à toutes les Nations.

§ II.

Marchés, Commerce & Voitures de Juida.

IL se tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours est si grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou six mille Marchands (77). Marchés de Sabi & d'Aploga.

Phillips (78) ajoute au témoignage Foire champêtre & ses circonstances.

(75) Des-Marchais, Vol. II, p. 24 & suivantes.

(76) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30 & suiv.

(77) Des-Marchais, Vol. I, page 162.

(78) Phillips, p. 222.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Des-Marchais, qu'entre plusieurs Foires qui se tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célebre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au lieu de la placer dans la Ville, il la met à la distance d'un mille, au Nord-Est, en pleine campagne, sous des arbres épais, où il s'assemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains. Ces Marchés ou ces Foires sont reglés avec tant d'ordre & de sagesse, qu'il ne s'y passe jamais rien contre les loix. Chaque espece de Marchands & de marchandises a sa place assignée. Il est permis à ceux qui achetent, de marchander aussi long-tems qu'il leur plaît, mais sans tumulte & sans fraude. Le Roi nomme un Juge, assisté de quatre Officiers, bien armés, qui a non seulement le droit d'inspection sur toutes sortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte décision, en vendant pour l'Esclavage ceux qui sont convaincus de vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magistrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, est chargé du soin de la Monnoie ou des Bujis. Il est

faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier examine les cordons ; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Marchés sont environnés de petites barraques qui sont occupées par des Cuisiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chevre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilege de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïz & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qus est une espece de bierre rafraîchissante & de fort bon goût. Le vin de palmier & l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appetit presse, sont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achetent. Il ne manque aucune provision dans tous ces Marchés. On y vend des Esclaves de tous les âges & des deux sexes ; des bœufs & des vaches, des moutons, des chevres, des chiens, de la volaille & des oiseaux de toutes especes ; des singes & d'autres animaux ; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du cotton, des calicos ou toiles des Indes, des étoffes de soie ; des épices, des mercerie, de la

Alimens ; denrées & marchandises qui s'y vendent.

CÔTE DES ESCLAVES.

porcelaine de la Chine, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie & d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus surprenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisieme main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieues du même Pays (79).

Marchandises du Pays.

Les principales marchandises du Royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebasses de toutes sortes de grandeur, les plats & les tasses de bois, le papier (80) rouge & bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le Kanki & d'autres denrées (81).

Par qui le Commerce est exercé.

Le Commerce des Esclaves est exercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Negresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se

(79) Des Marchais, *ubi sup.* page 165.

(80) Les Compilateurs Anglois croient que c'est une faute, au lieu de *Perpetuane*.

(81) Phillips, *ubi sup.*

repoſent-ils (82) entiérement ſur leur conduite. CÔTE DES ESCLAVES.

La monnoye courante dans tous les Marchés eſt de la poudre d'or ou des bujis. Comme on ne connoît pas l'uſage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embarras des Livres de compte (83). Monnoie courante.

Les *Bujis* ou les *Kowris*, que la plûpart des François appellent *Bauges*, par corruption, ſont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour leſter leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, ſur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en ſervent fort avantageuſement pour le Commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, ſuivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente ſe fait au poids plutôt qu'à la meſure.

Ces bujis ſont de différentes grandeurs. Les plus petits ne ſont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la groſſeur d'une noix; mais Groſſeur des bujis.

(82) Des-Marchais, p. 166. (83) Le même, *ibid.*

CÔTE DES ESCLAVES.

ils sont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits sont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés; mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée (84).

Usage qu'on en fait dans le pays.

Dans les Contrées de Juida & d'Ardra, les bujis servent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet usage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (85), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (86) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante bujis font ce que les Portugais nomment *Gallinha* (87), & les Negres *Fore*. Deux cens senres ou cinquante fores composent un *Alkove*, & dans le langage des Negres de Juida, un guinbarton. Chaque alkove pese ordinairement soixante livres, & contient quatre mille bujis.

(84) Barbot, page 339.

(85) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des joncs.

(86) Phillips les appelle *Toggys*; Atkins, *Taccies*; Des-Marchais, *Toques*.

(87) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation suivante: quarante bugis font une toque: cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand koberche, qu'Atkins appelle quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'est-à dire, à quatre mille bujis.

Avec

Avec ces toques ou ces fenres de quarante bujis, les Negres achetent & vendent entr'eux toutes fortes de marchandifes, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'eſtime pour ces coquilles, que dans le commerce, & pour leurs parures ils les préferent à l'or. Ils évaluent leurs richeſſes par le nombre d'Eſclaves & de bujis qu'ils poſſedent. Le prix d'un Eſclave eſt un alkove ou un guinbatton de bujis (88). Des-Marchais rapporte que ſuivant le prix du Marché, un Eſclave ſe vend depuis dix huit juſqu'à vingt *Kabaſches*, c'eſt-à-dix, entre ſoixante dix & quatre vingt mille bujis, qui peſent environ cent quatre vingt livres du poids de Paris (89). Côte des Eſclaves

Les Européens, les Seigneurs de Juida, & les Negres riches ſe font porter dans des Hamacs (90) ſur les épaules de (91) leurs Eſclaves. C'eſt du Breſil que viennent les plus beaux hamacs. Ils ſont de cotton. Les uns ſont d'une étoffe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire eſt de ſept pieds, ſur dix, douze, & quatorze de Hamacs ou voitures de Juida.

Leur deſcription.

(88) Barbot, p. 326 & 339; & Phillips, p 228.

(89) Des-Marchais, Vol. II, page 12.

(90) Hamack eſt un mot Breſilien, qui ſignifie un filet. Atkins, page 112,

(91) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

largeur. Aux deux extrêmités, il y a cinquante ou soixante nœuds, d'un tissu de soie, de cotton ou de pitte, que les Negres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'unissent pour composer une chaîne, au travers de laquelle on passe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou seize pieds; de sorte que le hamac suspendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Esclaves portent les deux extrêmités de la canne sur leur tête. La personne qui se fait porter, s'assied ou se couche de toute sa longueur dans le hamac; mais elle ne se met pas en ligne directe, parce que dans cette situation elle auroit le corps plié, & les pieds aussi hauts que la tête. Sa position est diagonale, c'est-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre, elle est aussi commodement que dans un lit. Les personnes de distinction se servent d'un oreiller qui leur soutient la tête.

Ils viennent du Bresil.

Les hamacs (92) qu'on apporte du

(92) L'usage de la Côte d'Or est très différent. Le Voyageur y est assis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras passés sur la canne ou le pieu qui soutient le hamac. Ses Esclaves marchent à côté & portent des parasols pour le garantir du soleil. *Smith*, page 158.

Bresil sont de différentes couleurs, & fort bien travaillés, avec des soupentes & des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, & qui leur donnent fort bonne grace. On s'y sert ordinairement d'un parasol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on passe sur la canne une toile cirée, pour se garantir de la rosée, qui est dangereuse dans le Pays. Il n'y a point de litiere où l'on dorme si commodément que dans cette voiture. CÔTE DES ESCLAVES.

Les directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des serpentines du Bresil, dont Frazier nous a donné la description (93), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. La serpentine ne differe du hamac que parce qu'elle est couverte d'une sorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, sur environ quatre pieds de largeur. Cette espece de toît est composée de petites planches d'un bois fort leger, & couverte d'une belle étoffe de soie ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui se tirent de deux côtés. Lorsque les Directeurs sortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque voyage, Voitures & marches des Directeurs Européens.

(93) Voyage de Frazier, à la Mer du Sud.

CÔTE DES ESCLAVES.

ils sont toujours escortés d'un Capitaine Negre, ou d'un Seigneur qui protege leur Nation, & qui suit immédiatement leur serpentine dans son hamac. A la tête du convoi, un Negre porte l'enseigne de la Nation. Il est suivi d'une garde de cent ou deux cens Negres, avec leurs tambours & leurs trompettes. Ceux qui ont des fusils, tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes sonnent, & la marche n'est qu'une danse continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouissent ici du premier rang dans toutes sortes d'occasions. C'est un droit dont ils sont en possession, depuis un temps immémorial (94).

Description des hamacs, par Phillips.

Phillips s'étend encore plus particuliérement sur la maniere de voyager. Les hamacs, dit-il, sont ordinairement d'étoffe de coton; mais les Facteurs en ont de soie, ou du plus beau drap. Leur longueur est d'environ neuf pieds, sur six ou sept de large. Ils ont aux deux extrêmités de petites cordes, ou des rubans, qui les resserrent comme une bourse, & par lesquels ils sont suspendus aux deux bouts d'une piece de la même longueur. Le Voyageur, assis, ou couché de son long, suivant la posture

(94) Des Marchais, Vol. II, page 212 & suivantes.

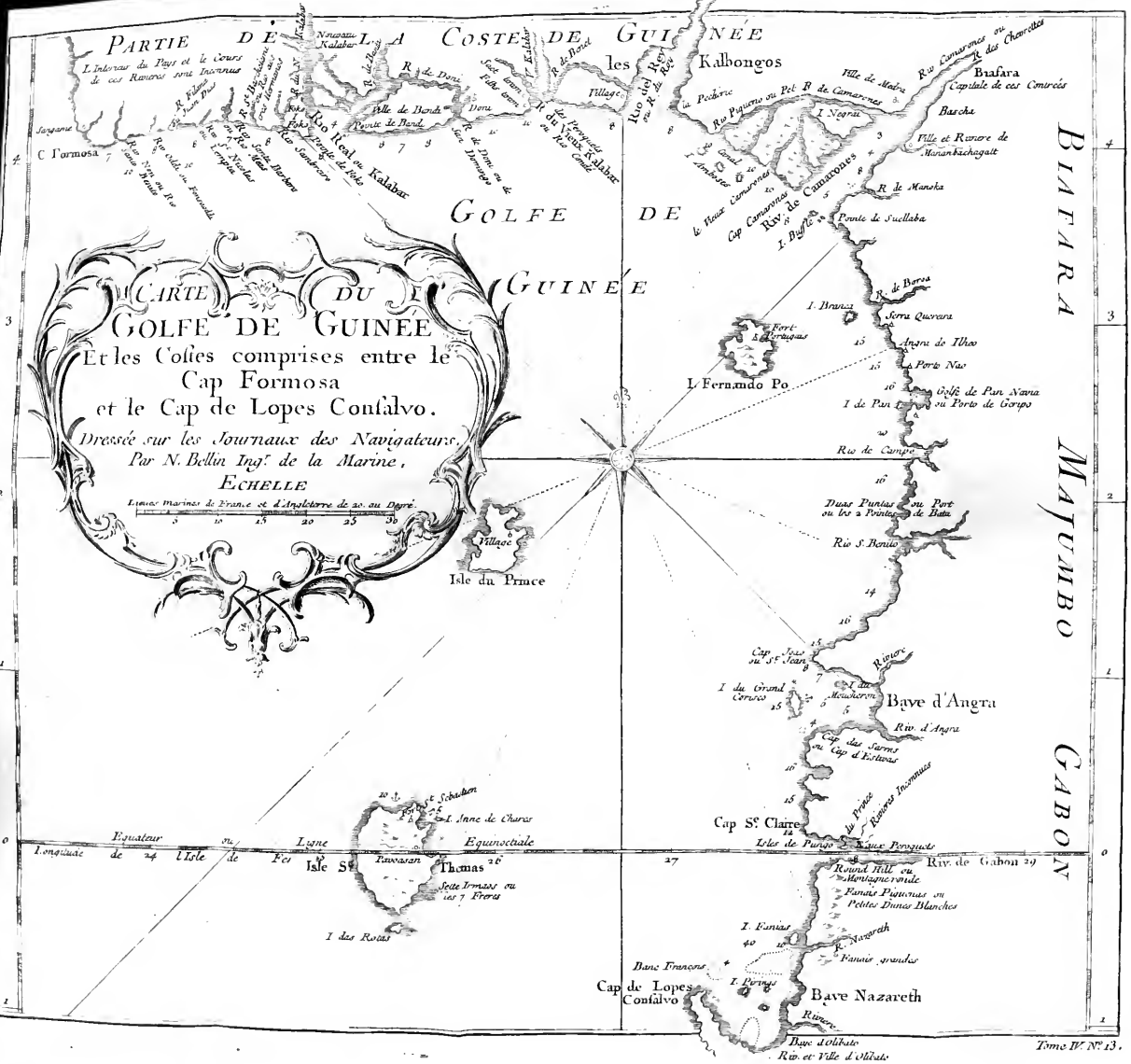

CARTE DU GOLFE DE GUINEE

Et les Costes comprises entre le Cap Formosa et le Cap de Lopes Consalvo.

Dressée sur les Journaux des Navigateurs. Par N. Bellin Ingr de la Marine.

ECHELLE

Lieues Marines de France et d'Angleterre de 20. au Degré.

0 5 10 15 20 25 30

qu'il choisit, est porté entre deux Negres, qui soutiennent les deux bouts du pieu, sur un petit paquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont sur la tête. Avec ce fardeau, ils marchent aussi vîte qu'un cheval puisse trotter, chantant de concert & comme en partie. Lorsqu'ils se trouvent fatigués, deux autres Negres leur succedent. Un hamac en a toujours six à sa suite. On loue à fort bon marché des Negres de cette profession. Mais les Seigneurs & les riches Particuliers en ont habituellement à leurs gages, & les offrent quelquefois aux Facteurs Européens pour les conduire du Palais Royal à leurs Comptoirs. Il en coute beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces Porteurs prêtés exigent, avec des sollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie & d'autres présens. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoute l'Auteur; car leurs Maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

CÔTE DES ESCLAVES.

Porteurs de louage & porteurs gagés.

La qualité du climat ne laisse point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglois, dit Phillips, ne pourroit faire un mille à pied dans l'espace d'un jour, sans être affoibli très dangereusement par l'excès de la chaleur; au lieu qu'il est fort soulagé dans un hamac

Nécessité des hamacs pour les Européens.

CÔTE DES ESCLAVES.

par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ſes Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ſes voyages, & que le plus ſouvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorſqu'un Seigneur Negre eſt en voyage, il ſe fait accompagner de dix ou douze Negres armés de fuſils, qui environnent ſon hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zele & de gaieté. En arrivant au terme, l'uſage eſt de faire une décharge générale; & cette cérémonie paſſe pour une marque de grandeur (95).

Commodités de la ſerpentine.

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, eſt la ſerpentine, avec des rideaux qui garantiſſent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Elle eſt portée, dit-il, par deux hommes, & ſuivie de deux autres qui ſont prêts à leur ſuccéder. Le prix du loyer eſt de ſix ſchellings par jour (96).

Viteſſe des Porteurs.

Snelgrage, dans ſon voyage de Jakin au Canton d'Aſſem, avoit ſix Porteurs, qui ſe relevoient ſucceſſivement. Quoique la diſtance fût d'environ quarante mille, il en fut quitte pour trois jours

(95) Phillips, page 214 & ſuivantes.

(96) Atkins, page 113.

de marche, à quatre milles par heure. Mais à son retour, la diligence de ses Porteurs fut prodigieuse. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (97). CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE III.

Negres du Royaume de Juida.

Leur figure, leur habillement, leur caractere & leur nourriture.

LES Habitans naturels de cette contrée sont généralement de haute taille, bien faits & robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jais si luisant que sur la Côte d'Or, & l'est encore moins que sur le Senégal & sur la Gambra. Mais ils sont beaucoup plus industrieux (98) & plus capables de travail. Au reste, ils ne sont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune distinction de temps, aucune fête, aucune division d'heures, de jours, de semaines, de mois & d'années. Ils comptent le temps de leurs semences par les Lunes; & tous les (99) trois jours ils sçavent qu'ils ont un grand

Taille & couleur des Negres de Juida.

Leur ignorance.

(97) Snelgrave, p. 24, 26 & 81.

(98) Barbot, page 330.

(99) C'est plûtôt le quatrieme jour, comme on l'a vû dans l'article précédent.

CÔTE DES ESCLAVES.

jour de marché. Sans plume & sans encre, ils calculent les plus grosses sommes avec autant d'exactitude que les Européens (1). Le Commerce en est plus facile avec eux. Des-Marchais grossit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raisonnables, dit-il, ignorent jusqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel est celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il est venu au monde lorsque tel Directeur est arrivé de France, ou lorsqu'il est parti. Voulez-vous sçavoir dans quel temps de l'année? C'est dans la saison des semences ou dans celle de la moisson. Telles sont les époques du Pays, & leurs connoissances ne s'étendent pas plus loin (2).

Politesse admirable de cette Nation.

Avec si peu de lumieres, les Negres de Juida sont plus civilisés & plus polis que la plûpart des autres Nations du Monde, sans en excepter les Européens. Bosman les met fort au dessus de tous les autres Negres, autant pour les mauvaises que pour les bonnes qualités. Il observe d'abord qu'ils traitent sa Nation avec les manieres les plus engageantes; qu'au lieu de les importuner sans cesse, comme tous les autres Negres, pour en obtenir des présens, ils

(1) Bosman, page 352.
(2) Des-Marchais, Vol. II, page 161 & suivantes.

Côte des Esclaves.

se contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie ; qu'ils prennent plus de plaisir à donner qu'à recevoir, & qu'ils sentent avec beaucoup de reconnoissance les avantages qu'ils tirent du Commerce des Hollandois. Mais Bosman ajoute que leur attachement est fort opiniâtre (3) pour leurs anciennes coutumes & pour leurs opinions.

Comment ils en usent avec leurs supérieurs.

Les devoirs mutuels de la civilité sont si bien établis entr'eux, & leur respect va si loin pour leurs supérieurs que dans les visites qu'ils leur rendent, ou dans une simple rencontre, l'inférieur se jette à genoux, baise trois fois la terre, en frappant des mains, souhaite le bon jour à celui qu'il se croit obligé d'honorer, & le félicite sur sa santé, ou sur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté, le supérieur, sans changer de posture, fait une réponse obligeante, bat doucement des mains, & souhaite aussi le bon jour. L'inferieur ne cesse pas de demeurer assis à terre ou prosterné, jusqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'est assez. Si c'est l'inferieur que ses affaires obligent

(3) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Kousa* ou de maîtresse, suivant l'usage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ses Dieux ; page 116.

CÔTE DES ESCLAVES.

de partir le premier, il en demande la permission, & se retire en rampant; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'asseoir sur un banc, devant ses superieurs. Les enfans ne sont pas moins respectueux pour leur pere, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur présentent & ne reçoivent rien d'eux, sans se mettre à genoux, & sans employer les deux mains; ce qui passe encore pour une plus grande marque de soumission. S'ils leur parlent, c'est en se couvrant la bouche de leur main, dans la crainte de les incommoder par leur haleine.

Respect des enfans pour leurs peres, & des femmes pour leurs maris.

Civilité entre les égaux.

Deux personnes d'égale condition, qui se rencontrent, commencent par se mettre à genoux & frappent des mains; après quoi ils se saluent, en faisant des vœux pour leur bonheur & leur santé naturelle. Cette cérémonie s'exécute de si bonne grace, que le spectacle en est fort agréable. Qu'une personne de distinction éternue, tous les assistans tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains, & lui souhaitent toutes sortes de prosperités. Un Negre, qui reçoit quelque présent de son superieur, frappe des mains, baise la terre & fait un remerciment fort affectueux. Enfin les distinctions de rang & les pro-

portions de reſpect ſont auſſi bien obſervées entre les Negres de Juida que dans aucun autre endroit du monde ; bien différens, ajoute l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent enſemble comme des brutes, ſans aucune idée de bienſéance & de politeſſe (4). CÔTE DES ESCLAVES.

Suivant Des-Marchais, les mêmes cérémonies ſe répetent ſcrupuleuſement chaque fois qu'on ſe rencontre, fût-ce vingt fois le jour ; & la négligence, dans ces uſages, eſt punie par une amande (5). Toute la Nation, dit le même Auteur (6), marque une complaiſance & une conſidération ſinguliere pour les François. Le dernier Roi de Juida portoit ſi loin ce ſentiment, qu'un de ſes principaux Officiers ayant inſulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête ſur le champ, ſans ſe laiſſer fléchir par les ardentes ſollicitations du Directeur François en faveur du Coupable. Egards ſinguliers pour la Nation Françoiſe.

Les Chinois mêmes, aſſure le même Auteur, ne portent pas plus loin les for- Les Negres de Juida comparés aux Chinois.

(4) Boſman, page 341, & Barbot, page 330.

(5) Des-Marchais, Vol. II, page 184.

(6) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politeſſe, que cette prédilection pour les François n'eſt pas ſurprenante, parce qu'ils ſont la Nation la plus civile de l'Europe. *It is true, they may like the French beſt, as being the moſt polite of all the European Nations.*

CÔTE DES ESCLAVES.

malités du céremonial, & ne les obſervent pas avec plus de rigueur. Un Negre de Juida, qui ſe propoſe de rendre viſite à ſon ſuperieur, envoye d'abord chez lui pour faire demander ſa (7) permiſſion, & l'heure qui lui convient. Après avoir reçû ſa réponſe, il ſort accompagné de tous ſes Domeſtiques & de ſes inſtrumens muſicaux, ſi ſa condition lui permet d'en avoir. Ce cortege marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Eſclaves ſur ſon hamac. Lorſqu'il eſt arrivé à quelques pas du terme, il deſcend & s'avance à la premiere porte, où il trouve les Domeſtiques du Maître de la maiſon. Alors il fait ceſſer ſa muſique, & ſe proſterne à terre avec tout ſon train. Les Domeſtiques qui ſont venus pour le recevoir, ſe mettent dans la même poſture. On diſpute long tems qui ſe levera le premier. Il entre enfin dans la premiere cour, il y laiſſe le gros de ſes gens, & n'en prend qu'un petit nombre à ſa ſuite.

Cérémonies d'un viſite.

Les Domeſtiques de la maiſon l'ayant introduit dans la ſalle d'audience, il y trouve le Maître, aſſis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter ſa ſi-

(7) Cet uſage reſſemble aux billets de viſite des Chinois.

tuation. Il se met à genoux devant lui, baise la terre, frappe des mains, & souhaite à son Seigneur une longue vie, avec toutes sortes de prospérités. Il répete trois fois cette cérémonie; après quoi, l'autre, sans se remuer, lui dit de s'asseoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, sur une natte, ou sur une chaise, suivant la maniere dont il est assis lui-même. Il commence alors la conversation. Lorsqu'elle a duré quelque temps, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs, & les présente à son Hôte. C'est le signal de la retraite, comme le caffé & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ses génuflexions avec les mêmes complimens, & se retire. Les Domestiques de la maison le conduisent jusqu'à la porte, & le pressent de remonter dans son hamac. Mais il s'en défend; & de part & d'autre, on se prosterne comme à l'arrivée (8). Il monte ensuite dans le hamac, ses instrumens recommencent à jouer, & le convoi se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu (9).

CÔTE DES ESCLAVES.

Atkins fait observer, comme une grande marque de politesse, que les

Etrange marque de politesse.

(8) On s'imagineroit que tous ces usages sont copiés de la Chine.

(9) Des-Marchais, Vol. II, page 182.

CÔTE DES ESCLAVES.

deux sexes s'accroupissent pour uriner ; & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvriroit avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels (10).

Industrie & diligence des Negres de Juida.

Les Negres de Juida ne l'emportent pas moins par l'industrie que par la politesse sur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La paresse & le goût de l'oisiveté sont la passion favorite des Habitans de la Côte d'Or ; au lieu qu'ici l'ardeur du travail regne dans les deux sexes. On n'y voit personne qui abandonne ses occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter son bien. La diligence est une vertu si commune à Juida, que les Européens mêmes en sont surpris. Ce n'est pas, remarque Des-Marchais (11), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail ; mais lorsqu'il entreprend quelqu'ouvrage, il le pousse avec une ardeur incroyable ; & l'on est étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs sont seuls exemts, leurs ouvrages ma-

Leurs occupations.

(10) Atkins, page 112.
(11) Des-Marchais, *ubi sup.* page 207.

nuels consistent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebasses, des ustenciles de bois, des zagaies, des instrumens de fer, & plusieurs autres sortes de marchandises, les unes beaucoup plus parfaitement que sur la Côte d'Or, d'autres qui n'y sont pas même connues. Tandis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oisives. Elles brassent de la bierre, elles préparent des alimens, soit pour la subsistance de leur famille, soit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'emulation semble animer les deux sexes. Aussi vivent-ils splendidement, & ne se refusent-ils rien; pendant que les Negres de la Côte d'Or n'osent manger un morceau qui leur coûte quelque chose (12). CÔTE DES ESCLAVES.

Occupations des femmes.

Phillips observe que les femmes s'occupent particulierement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou semer leur bled, leurs ignames, leurs patates, &c. L'étoffe, ou le drap de Juida, est longue d'environ deux aunes & large d'un quart. L'usage en d'en joindre trois pieces ensemble. On en fait de diverses couleurs; mais ordinairement il est à raies blanches &

(12) Bosman, *ubi sup.* page 342.

CÔTE DES ESCLAVES.

bleues. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une mesure de cette étoffe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt quatre sols la douzaine (13).

Salaire des ouvriers.

Les gages des ouvriers sont fort médiocres; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal service qu'ils rendent aux Hollandois, consiste à transporter leurs marchandises du rivage à la Ville royale, où la Compagnie de Hollande a son Comptoir. La distance est de trois lieues; & le prix, pour chaque fardeau, est depuis huit jusqu'à douze sols, suivant sa pesanteur. On ne sçauroit se plaindre de la cherté; mais les porteurs se dédommagent en pillant, comme on l'a déja fait observer. Avec un poids de huit cens sur la tête, ils marchent si légerement, que les Hollandois, sans aucune charge, ont peine à les suivre.

Ceux qui ont acquis des richesses considérables, ne se bornent point à l'agriculture, dont ils laissent le soin à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils exercent le commerce des Esclaves & de diverses sortes de marchandises (14).

(13) Phillips, page 220. (14) Bosman, p. 343.

Côte des Esclaves.

Mais si les Habitans de Juida surpassent tous les autres Negres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût & la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ses Sujets ne ressembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voisins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoisonner les Européens. C'est, lui dit (15) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon Peuple est fort exercé au vol, & ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bien-tôt, confesse-t-il lui-même, *qu'il avoit compté sans son Hôte*, & que l'adresse des Habitans surpassoit toutes ses précautions (16). Il ajoute qu'à l'exception de deux ou trois des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'est qu'une troupe de voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que de l'aveu des François, ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A son

Inclination de ce Peuple au vol.

Exemples des larcins de Juida.

(15) Le même, *ibid.* (16) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

départ, dit-il encore, il avoit fait ſes paquets avec beaucoup de ſoin, & les avoit enfermés juſqu'au jour ſuivant dans le magaſin du Comptoir; & s'étant pourvû auſſi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ſes poulets ni ſes marchandiſes, quoique le Magaſin fût un édifice ſolide & bien fermé. Toutes ſes recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Negres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans un autre occaſion la valeur de ſoixante livres ſterlings en marchandiſes; mais il avoit decouvert au toît du Magaſin, qui n'étoit que de roſeaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le Magaſin François fut volé de même, & le trou étoit aſſez grand pour le paſſage d'un homme. Les Anglois ayant une groſſe quantité de bujis à faire tranſporter du rivage à la Ville, s'étoient aviſés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des ſacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Negres trouverent le moyen d'ouvrir les ſacs & d'enfoncer les barils avec des ciſeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il eſt impoſſible de ſe défier, & qui trompent la vigilance des

Gardes. S'ils ſont pris quelquefois ſur le fait, ils demandent avec une effronterie ſurprenante ſi l'on les croit capables de travailler pour un ſi petit ſalaire, ſans l'eſpérance qu'ils ont de piller. Il ſert peu de porter ſes plaintes au Roi. On n'obtient ni juſtice ni reſtitution. Si ce Prince ordonne qu'on faſſe quelque recherche, perſonne n'oſe l'entreprendre, parce qu'on a toujours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protege les voleurs (17).

CÔTE DES ESCLAVES.

On n'obtient ni juſtice ni reſtitution.

Atkins leur a vû pouſſer l'effronterie juſqu'à dérober les pagnes des Eſclaves qu'on amene de l'intérieur des Terres (18).

Les Negres de Juida ſont généralement mieux vêtus, que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoiſſent pas même le prix. Ils portent, l'un ſur l'autre, cinq ou ſix habits de différentes ſortes. Celui qu'ils ont par-deſſus n'a pas moins de ſept ou huit aunes de long, & ſert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la

Habillemens de cette Nation.

(17) Le meme, p. 348 & ſuivantes.

(18) Voyage d'Atkins, p. 112. On a déja vû l'autres détails dans ſa Relation.

CÔTE DES ESCLAVES.

famille Roiale. Les femmes portent auſſi pluſieurs robbes, ou pluſieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur uſage eſt de les fermer ſur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Negres mêmes badinent ſur cette mode, qui eſt de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut ſuppoſer, diſent-ils, qu'elles ont de bonnes raiſons.

Nudité des filles & des garçons.

Les hommes, les femmes & les enfans ont la tête raſée dans tout le Pays de Juida, & ne ſe la couvrent jamais, malgré la différence des ſaiſons. Ils en ont la barbe (19) beaucoup plus forte. Phillips dit que les filles ſont nues juſqu'au temps du mariage, & que c'eſt la preuve de leur virginité. L'habitude les rend ſi peu ſenſibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de deux cens dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de meſures. L'Auteur s'imagine que cet uſage eſt inſtitué dans quelque vûe ſérieuſe; telle, dit-il, que d'aſſurer la paix & la durée des mariages, par la connoiſſance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (20).

Habits du Roi & des Seigneurs.

Des-Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Boſman ſur l'habillement des

(19) Boſman, p. 350 & ſuivantes.

(20) Phillips, page 222.

Negres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi & celui des Grands, dit-il, est presque le même. Il consiste dans une piece d'étoffe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils se passent au-tour de la ceinture, & qu'ils laissent tomber jusqu'aux pieds en forme de juppon. Ils mettent par-dessus une piece d'étoffe de soie, qui tombe de même; & par-dessus celle-ci une autre piece plus riche, & longue de six ou sept aunes, qu'ils croisent par les deux bouts au-tour de leur ceinture; de maniere, qu'un des bouts tombe sur le genoux droit, & l'autre descend jusqu'à terre, où elle traîne en forme de queue. Ils portent des bracelets & des colliers de perles, d'or & de corail, des chaînes d'or, & d'autres joyaux. La plûpart ont la tête nue. Mais quelques-uns se la couvrent d'un chapeau à la Françoise, avec un plumet, & portent une canne à la main (21). La plus grande partie est nue, à l'exception de la ceinture, qui est environnée d'un pagne grossier d'étoffe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos serviettes. Les

CÔTE DES ESCLAVES.

(21) Barbot dit que le Roi est vêtu à la Moresque, d'une longue robbe de soie, qui est quelquefois enrichie d'or, & de couleur violette; page 334.

CÔTE DES ESCLAVES.

femmes de distinction ont au tour de la ceinture cinq ou six pagnes l'un sur l'autre, mais disposés de maniere que ceux de dessus sont les plus courts, & laissent voir celui de dessous qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, je ne sçai sur quel fondement, que la même mode regnoit autrefois en France, & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, sont nues, comme les autres, jusqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes sont d'une étoffe plus précieuse, & celui de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes sont fort larges. Ils forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air de paniers, dont l'usage est si general en France. Elles portent aussi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénegal, & plusieurs rangs de colliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'osier ou de roseaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux sont rangés avec beau-

Habits des femmes de distinction.

coup d'art (22), & les boucles entremêlées de paillettes d'or, & de petits morceaux de verre ou corail. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Negres, sur toute la Côte, font beaucoup plus sobres que les Anglois, dans l'usage de la chair des animaux. Ils ont peu de moutons & de chevres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poisson puant, & quelques pieces de volaille, font leur principale nourriture (23). Ils n'ont aucune sorte de Boucherie pour la viande. Nourriture ordinaire des Negres de Juida.

Juida est le Pays de toute la Côte où les provisions soient en plus grande abondance. Cependant elles n'y sont point à bon marché (24), & les bestiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la grosseur. Une vache du poids de trois cens livres, y passe pour un bel animal, & se vend deux grands *Cabeches* ou *Quibesches*. Le prix d'un veau de vingt quatre livres est un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poulets valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages & un porc re- Prix des provisions.

(22) Des-Marchais, Vol. II, page 47 & suivantes.

(23) Voyage d'Atkins, page 130 & suivantes.

(24) Philips dit (page 21) qu'elles sont bonnes & à bon marché; mais on conçoit que les prix peuvent varier.

CÔTE DES ESCLAVES.

viennent au même prix. Mais il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de se pourvoir de bujis ou de koris, qui ne coutent qu'un schelling la livre, & qui se revendent ici deux schellings & demi. C'est la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette distance de l'Europe, l'or ou l'argent monnoyé ne fait jamais un Commerce avantageux (25).

Conseil pour les Voyageurs.

Goût que les Negres ont pour la chair de chien.

Phillips dit que les Negres de Juida préferent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras, qu'on exposoit en vente (26) au Marché. Des-Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profession engraissent pour la table des Grands. Ils ne ressemblent pas moins aux Chinois sur cet article que sur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occasion, que celui qui refuseroit de manger de la chair de chien, lorsqu'il a bon appétit, meriteroit beaucoup de mourir de faim; & que lui-même, excité souvent par la vûe

(25) Atkins, page 112.
(26) Philips, *ubi sup*, page 221.

&

& l'odeur d'un chien bouilli ou rôti, il en auroit mangé avec plaisir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des reflexions. Cependant comme les chiens (27), dit-il, sont de fideles animaux domestiques, il conseille de les épargner. CÔTE DES ESCLAVES.

Le pain des Negres de Juida est de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils composent des pieces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu sur un fer ou une pierre. Cette espece de pain, qu'ils appellent *Kanki*, se mange avec un peu d'huile de palmier. Une calebasse de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, sont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (28). Pain de Juida.

(27) Ce sont des réflexions que Labat mêle dans le texte d'autrui. *Voyez* Des-Marchais, Vol. II, page 164.

(28) Voyage de Snelgrave, page 3 & 79.

CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE IV.

Mariages, Amuſemens, Maladies & Funerailles du Royaume de Juida.

LA plûpart des uſages de Juida ont beaucoup de reſſemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus diſtingués ne vont guere au-delà de vingt, le commun des Negres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (29) ou cinq mille. Phillips rapporte, ſur le témoignage du Capitaine *Tom*, ſon Interprête, que de ſon temps, ce Prince avoit trois mille femmes, & loin d'en douter, il ajoute que ce récit lui parut vraiſemblable à la vûe de celles des Cabaſchirs, ou des Seigneurs du Pays, qui ſont (30) en auſſi grand nombre qu'ils ſont capables d'en nourrir (31).

Excès de polygamie.

(29) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 344.

(30) Phillips, p. 219.

(31) Le même Auteur obſerve que le Général du Roi de Dahomé, qui fit la conquête de Juida & d'Ardra, avoit cinq cens femmes.

Snelgrave assure qu'il est fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines, & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (32). CÔTE DES ESCLAVES.

Il y a d'ailleurs très peu de Pays où les mariages se fassent à moins de frais & avec moins de cérémonies. On n'y connoît point les contrats, les douaires, les rentes établies, ni les présens mutuels. Les Negres de la Côte Occidentale d'Afrique achetent leurs femmes assez cher, en bestiaux & en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier & de reprendre leurs présens. Ici les idées sont tout-à-fait differentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toujours préferée par les hommes; mais il ne leur en coute rien pour l'obtenir de ses parens. Des-Marchais nous apprend la forme de ces mariages (33). Simplicité des mariages de Juida.

Lorsqu'un homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familierement au pere, qui ne refuse guere son consentement si sa fille est en âge Maniere dont un Negre se choisit une femme.

(32) Voyage de Snelgrave, pages 3 & 79.

(33) Des-Marchais, Vol. II, p. 177 & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

d'être mariée. Les parens ſont chargés, par l'uſage, de la conduire à la maiſon du mari. A ſon arrivée, il lui préſente un pagne neuf. C'eſt ordinairement le premier qu'elle ait porté; car elle n'a pas d'autre fortune que ſes qualités perſonnelles; & ſi par ſes épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle eſt obligée de le laiſſer à la maiſon paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de ſa femme. L'uſage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a ſoin de lui envoyer une portion de ce feſtin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques flaccons de liqueurs fortes, ſe retirent tranquillement, & lui abandonnent leur empire ſur leur fille. Lorſqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, ſon mari la laiſſe entre les mains de ſes parens, ſans fournir le moindre ſecours pour ſon entretien; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de diſpoſer d'elle s'il ſe préſente un meilleur parti.

Phillips compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du Monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune femme, la demande, l'obtient, lui fait préſent de quelques colliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux fa-

milles, qu'il traite avec du pito ; & le mariage se trouve accompli sans autre formalité (34). CÔTE DES ESCLAVES.

Cette dispense de toutes sortes de frais & de cerémonies somptueuses paroît un usage fort prudent. Sans une loi si favorable (35), au lieu de trois ou quatre cens femmes, les Grands seroient réduits, comme sur la Côte d'Or, à se contenter d'une douzaine, ou se ruineroient presque tous par des excès de dépense. Des-Marchais, qui fait cette réflexion, ajoute que les Negres de Juida ne sont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne soient du nombre des *Betas*, c'est-à-dire, des Prêtresses du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre. Prudence des Negres.

Un Esclave qui veut épouser une fille de la même condition, s'adresse à son Maître, sans être obligé d'obtenir l'approbation de ses parens. Les enfans mâles qui naissent de ces mariages, appartiennent au Maître de la femme, & les filles au Maître du mari (36). Mariage des Esclaves.

Les Negres sont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi sont si res- Jalousie ordinaire à Juida.

(34) Voyages de Phillips, page 220.
(35) Des Marchais, Vol. II, p. 179 & suiv.
(36) Voyez ci-dessus l'article des Rois.

CÔTE DES ESCLAVES.

pectées, qu'il eſt défendu ſous de rigoureuſes peines de les toucher, & de (37) lever même les yeux ſur elles. Celles des Grands ſont conſiderées à proportion. Un Negre du commun, qui entre dans la maiſon d'un Grand, eſt obligé de crier *Ago*, terme qui ſert d'avis aux femmes pour ſe retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la baſtonade ceux qui manquent à cette loi. Mais ſi quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au Roi, qui leur accorde une prompte juſtice (38).

Partage du travail entre les hommes & les femmes.

Tous les profits que les hommes tirent de leur Commerce & de leur induſtrie, ſont employés à ſe pourvoir d'habits, eux & leur famille. Ce ſoin eſt leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maiſon tombent ſur leurs femmes. Elles s'emploient ſi conſtamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent réſiſter à tant de fatigues (39). En un mot, la condition d'une femme n'eſt guère différente ici de l'eſclavage. La plûpart ſont obligées, ſuivant Boſman, de cultiver la terre, ſans en excepter celles du Roi. Si les

(37) Des-Marchais, *ubi ſup* page 179.

(38) Le même, p. 181.

(39) Boſman, p. 344. & Des Marchais, *ubi ſup.*

plus belles demeurent resserrées dans leurs maisons, ce n'est pas pour y vivre dans l'oisiveté. Elles s'occupent des travaux domestiques, sans compter les services qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Negre un peu distingué qui permette l'entrée (40) de sa maison à d'autres hommes. Sur le moindre soupçon d'infidélité, chacun est en droit de vendre ses femmes pour l'esclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit sur le Roi même. Ici les droits du mariage sont si respectés, que le Voisin d'un homme riche, qui auroit séduit une de ses femmes, se verroit exposé non seulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute sa famille dans l'esclavage (41). CÔTE DES ESCLAVES.

Cependant les maris sont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce. Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont aussi de quitter leur mari, sans autre obligation pour les parens que de lui restituer la dépense qu'il a faite le jour de sa nôce (42). Liberté mutuelle pour le divorce.

(40) Bosman, *ubi sup.* *sup.* page 179.
(41) Des Marchais, *ubi* (42) Bosman, p. 353.

CÔTE DES ESCLAVES.

Une autre loi, qui n'eſt pas moins rigoureuſe pour les femmes, c'eſt celle qui leur défend ſous peine de mort, ou d'eſclavage, pendant le temps de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maiſons des Grands (43).

Séparation légale des femmes.

Des-Marchais paroît perſuadé que les Negres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de ſéparation qu'ils font obſerver aux femmes dans ces temps périodiques. Dès qu'elles s'apperçoivent de leur état, elles ſont obligées de quitter la maiſon de leurs peres ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indiſpoſition. Chaque Famille a, vers l'extrémité de ſon enclos, une ou pluſieurs maiſons, où elles paſſent le temps ſous la conduite de quelque vieille Matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & ſoigneuſement purifiées (44). Qui s'imagineroit que malgré tant d'obſtacles & de ſeveres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les riſques, que de vivre ſans galanterie ? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matiere pour des Annales Galantes.

Leur penchant à la galanterie.

(43) Le même, *ibid.*
(44) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 180.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer, lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être deshonorées, comme on l'a deja fait remarquer, par une grossesse qui précederoit leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida ayent plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée. Elles cessent ordinairement (45) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt cinq ou vingt six ans.

Liberté des filles.

Le même Auteur observe dans un autre endroit (46) que la condition laborieuse & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & se prostituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, &

Elle se change en libertinage.

Femmes de débauche.

(45) Le même, page 70. (46) Le même, p. 181.

CÔTE DES ESCLAVES.

moins cheres que sur la Côte d'Or. L'Auteur a vû, sur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix pieds de longueur, & larges de six, où elles sont obligées de se trouver à leur tour, certains jours de la semaine, pour se livrer aux Passans. Comme le Pays est fort peuplé, que le nombre des Esclaves est très grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces misérables Créatures ne manquent pas d'exercice. On assura l'Auteur que les plus accréditées recevoient jusqu'à trente hommes par jour (47).

Le prix ordinaire, & comme établi, est de trois bujis, qui reviennent à moins d'un liard; sur quoi elles sont obligées de pourvoir à leur subsistance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de personne, elles ne sont pas initiées solemnellement, comme sur la Côte d'Or. Cependant c'est un usage assez commun parmi les femmes de distinction, quand elles sont au lit de la mort, d'acheter quelques Esclaves femelles, pour en faire présent au Public. Cette libéralité passe pour une action sainte, dont les Negres croyent fermement qu'elles seront récompensées. La fin de

(47) Bosman, p. 315.

toutes ces malheureuſes victimes de l'inconrinence publique (48) eſt encore plus miſérable que ſur la Côte d'Or, parce qu'étant ſujettes à plus de fatigue, elles ſont ſi tôt infectées qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (49). CÔTE DES ESCLAVES.

D'un ſi grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car ſans être extrémement fécondes, elles ſont fort éloignées d'être ſtériles; & non ſeulement les hommes ſont ſanguins, robuſtes, & de bon appetit, mais ils emploient divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Negres qui ſe glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui ſervoit depuis pluſieurs années d'Interprete aux Hollandois, ſi ſa famille étoit nombreuſe, parce qu'il étoit toujours ſuivi de quantité d'enfans, le Negre répondit avec un ſoupir, qu'il n'en avoit que ſoixante dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette converſation, aſſura l'Auteur qu'un de ſes Vicerois avoit repouſſé un puiſſant Ennemi, ſans autre ſecours que ſes fils & ſes petits-fils avec tous ſes Eſclaves: & que cette famille Nombre des enfans dans les familles.

(48) Le même, p. 347. (49) Boſman, p. 358.

CÔTE DES ESCLAVES.

avoit été composée de deux mille hommes, au nombre desquels il ne comptoit ni les filles ni plusieurs enfans morts. On ne doit pas être surpris, conclud Bosman, que le Pays soit si peuplé, & qu'il en sorte annuellement un si grand nombre d'Esclaves (50).

Motifs dont les Negres autorisent la polygamie.

Smith observe qu'il est ici fort commun de voir dans une famille deux cens enfans pleins de santé & de force. Il ajoute qu'un homme se trouve souvent pere d'une douzaine d'enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles sont grosses, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette seule raison est un grand motif pour la polygamie. D'ailleurs, les richesses consistent ici dans la multitude des enfans; mais les peres en disposent à leur gré; & ne réservant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reste pour l'Esclavage. Un Royaume de si peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Esclaves au Marché (51).

Les Negres de Juida ne vendent point leurs enfans. Ils peuvent vendre leurs femmes.

Cependant Des-Marchais, ou son Editeur, ne fait pas difficulté de donner sur cet article (52) un démenti for-

(50) Le même, p. 347.

(51) Voyages de Smith, page 202.

(52) Il semble même que sa réflexion s'étende à tous les Negres de l'Afrique, &

mel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a point, dit-il, de Nation sur la terre qui ait pour ses enfans plus de tendresse & des sentimens plus paternels que les Negres. A la verité, ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premieres ne sont proprement que leurs Esclaves. Ils ne sont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent sous le joug par la crainte du châtiment; & lorsqu'ils se trouvent fatigués d'une femme vieille & stérile, ils sont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de sa vente à la moindre faute, de pouvoir se procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, soumises, & laborieuses, qui augmentent leurs richesses & leur famille. Ils vendent aussi les enfans de leurs Esclaves, parce qu'ils ont le même droit sur eux que sur leurs peres. Mais pour leurs propres enfans, fussent-ils venus d'une mere esclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naissent de leurs simples concubines ou de leurs épouses légitimes. La loi de Juida, con-

CÔTE DES ESCLAVES.

dans cette supposition elle contredit tous les autres Voyageurs. Mais on doit l'attribuer vraisemblablement à Labat son Editeur, dont on a deja fait remarquer les décisions hasardées sur mille choses qu'il n'avoit pas vûes.

CÔTE DES ESCLAVES.

tinue le même auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ſes Sujets. D'un autre côté, le reſpect des enfans eſt extrême pour leur pere. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes ſont aſſujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtreſſes; car la loi eſt renverſée en faveur de celles-ci, & leur conſécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de reſpect & de ſoumiſſion.

Reſpects qu'ils en reçoivent.

Les cadets des deux ſexes ſont obligés de rendre auſſi cette ſorte d'hommage à leur frere aîné, ſous peine d'une amende qu'il regle à ſon gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même reſpect pour leur mere que pour leur pere. Entre les femmes, les formalités de la politeſſe ſont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce ſexe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilités ſont encore pouſſés plus loin. Ce qu'il y a de plus triſte, ſuivant Des-Marchais, pour les Dames de Juida, c'eſt que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaiſances qu'en Europe (53).

Soumiſſion des cadets pour leur frere aîné.

(53) Des-Marchais, Vol. II, page 185 & ſuiv.

La Circonciſion des enfans eſt une pratique établie dans cette Contrée, ſans que les Habitans en puiſſent apporter d'autre raiſon que l'uſage de leurs peres, dont ils en ont reçu l'exemple. On ſoumet même quelques filles à cette cérémonie ſanglante; ſur quoi Boſman renvoie ſes Lecteurs aux Obſervations d'Arnold van Overbeck ſur les Hottentots du Cap de bonne Eſpérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Negres pour le temps de l'opération. Les uns la ſouffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à ſix, à huit, & même à dix ans (54).

CÔTE DES ESCLAVES.

Circonciſion des mâles & de quelques filles.

A la mort d'un pere, l'ainé des fils hérite, non ſeulement de tous ſes biens & de ſes beſtiaux, mais même de ſes femmes, avec leſquelles il commence auſſi-tôt à vivre en qualité de mari. Sa mere ſeule eſt exceptée (55). Elle devient maîtreſſe d'elle-même, dans un logement ſéparé, avec un fond reglé pour ſa ſubſiſtance. Cet uſage n'eſt pas moins établi pour (56) le peuple que pour le Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'eſt pas le maître de brûler la maiſon de ſon pere, ni d'honorer ſes funérailles par le ſacrifice de ſes fem-

L'aîné des fils hérite des femmes de ſon pere.

(54) Boſman, p. 353. Atkins le cite à la même occaſion.

(55) Des-Marchais excepte auſſi ſa grand-mere paternelle.

(56) Boſman, *ubi ſup.* page 346.

CÔTE DES ESCLAVES.

mes & de ſes Eſclaves, ſuivant l'uſage qui ſe pratique encore à la mort des Rois. Il eſt obligé d'obtenir le conſentement du Roi, qui ne l'accorde preſque jamais (57).

Le Roi hérite des Seigneurs.

Phillips obſerve qu'après la mort du Roi, toutes ſes femmes paſſent au ſucceſſeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Cabaſchir qui meurt, appartennent au Roi. Ainſi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent ſans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever ſecretement pendant la maladie de leur pere (58).

Paſſion des Negres de Juida pour le jeu.

L'application extraordinaire que les Negres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaiſir & de l'amuſement. Leur principale paſſion, dans ce genre, eſt pour le jeu. Boſman rapporte qu'ils y riſquent volontiers tout ce qu'ils poſſedent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandiſes, ils ſont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par ſe jouer eux-mêmes (59).

(57) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 168.

(58) Voyage de Phillips, page 191.

(59) Boſman, page 354. Il les compare aux Chinois, comme le Voyageur ſuivant.

Des-Marchais observe qu'avec autant de passion pour le jeu que les Chinois, ils se dispensent de les imiter sur un seul point; c'est qu'au lieu de se pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & sont vendus par celui que la fortune favorise. Ce désordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hasard, sous peine de l'esclavage. Il tint la main pendant tout son regne à l'exécution de cette Loi. Mais son successeur ferma les yeux sur le renouvellement du mal; quoiqu'on se flattât, dit l'Auteur, qu'il feroit revivre la défense aussi-tôt que sa nouvelle autorité seroit mieux établie (60). CÔTE DES ESCLAVES.

Les Habitans ont plusieurs jeux de hasard & d'autres de simple exercice. Le plus célebre, de la premiere espece, est celui qu'ils appellent *Atropoé*, c'est-à-dire, *Jeu des six bujis.* Ils s'assemblent douze ou quinze, & prenant séance autour d'une grande natte, qui est étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent sa marque. On convient de la valeur du jeu: ce n'est jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de son voi- Jeux de hasard des Negres.

(60) Des-Marchais, Vol. II, page 172 & suiv.

Côte des Esclaves.

fin, & les ayant secoués dans la main avec les siens, il les jette tous fix sur la natte. Si les trois siens se trouvent opposés à ceux de son adversaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup passe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup est encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même jusqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table jusqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à son tour.

Autre jeu.

Un autre jeu de hasard est avec quatre bujis. Il est peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis se trouvent d'un côté & deux de l'autre; sans quoi le coup est nul, & le prix du jeu double. Ce jeu est plus aisé que le premier. L'Auteur est surpris que les Européens n'aient point introduit ici l'usage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis.

Troisieme jeu de hasard.

Les Negres ont un troisième jeu de hasard, avec des cailloux ronds, de la grosseur d'un œuf, ou avec de la graine de palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou six, ou neuf. Chacun a son

argent devant soi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, sur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pousse les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ses deux adversaires. Si sa balle n'en pousse qu'une, il n'en gagne qu'une; & si elle n'en pousse aucune des deux, le jeu recommence & double toujours. Le vainqueur joue ensuite contre deux adversaires, jusqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un silence, qui peut être comparé à celui des Ridotti de Venise. CÔTE DES ESCLAVES.

Des-Marchais parle d'un autre jeu, qui n'est pas défendu, parce qu'il est de simple exercice & qu'il dépend de l'adresse. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où se tiennent les acteurs. Sur le sommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diametre. On propose des paris. Il est question d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque son but, dans le nombre de coups dont on est convenu, perd le jeu, qui n'est jamais moins de quatre ou cinq écus d'or en bujis. Jeu d'exercice & d'adresse.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tels sont les jeux des Negres de Juida. Ils y risquoient si souvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuse passion.

Autres amusemens.

Ceux qui ont assez de sagesse & de modération pour se borner à des amusemens moins dangereux, s'assemblent sous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (61) *Kaldé*, où ils passent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de palmier ou de l'eau-de-vie (62). Dans certains temps, leurs divertissemens sont le chant & la danse. Ils sont aussi passionnés que tous les autres Negres pour ces exercices, & les regardent comme un délassement (63) après le travail. Phillips dit que leur danse est fort grotesque. Ce sont des sauts continuels, avec des gestes & des mouvemens bisarres.

Musique de Juida.

Leur musique ressemble à celle de la Côte d'Or; mais elle est plus réguliere & mieux entendue. Ils s'en servent aussi avec plus de retenue, car dans leurs temps de deuil on n'est pas fatigué du son continuel de leurs instrumens (64). Ils ont

(61) C'est le nom du lieu où ils s'assemblent, dont ils ont fait celui de l'Assemblée même.

(62) Des-Marchais, Vol. II, page 172.

(63) Le même, p. 207.

(64) Phillips, p. 223.

des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes. Leurs tambours ne sont que des troncs d'arbres creusés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre (65) avec une piece du même bois. Le diametre est de douze ou treize pouces, sur environ deux pieds de longueur. On choisit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils sont ouverts, on les couvre d'une peau de chevre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc. Ils sont entourés d'une petite piece de coton, ou d'autre étoffe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (66) pour les suspendre au col. On ne se sert que d'une baguette, qui est d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oisive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le son de ces tambours est sourd & pesant. Ceux de l'Europe plaisent beaucoup plus aux Negres, mais ils ne peuvent s'accoutumer à manier les baguettes des deux mains. Le Roi se sert, dans sa musique, d'une sorte de tymbale, qui differe peu des tambours pour la forme, mais qui est beaucoup plus grosse & plus longue.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tambours & leur forme.

Les trompettes sont d'ivoire & de

Trompettes.

(65) Bosman, page 254. (66) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

différentes grandeurs. On leur donneroit plus juſtement le nom de cornet, car leur ſon n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Inſtrumens demande beaucoup de temps & de travail. Ils rendent différens ſons; mais il n'y en a pas d'aſſez harmonieux pour mériter le nom de ſon muſical.

Flutes. Les flutes ſont des cannes, compoſées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un ſeul trou. Le ſon en eſt proportionné à la grandeur de leur diametre. Elles ſont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Negre.

Le Roi & les Grands ont un autre Inſtrument de muſique; c'eſt un panier d'oſier, de la forme d'une groſſe bouteille, & de ſept ou huit pouces de diametre ſur dix de hauteur, ſans y comprendre le col, qui eſt long d'environ cinq pouces & qui ſert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui ſont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Inſtrument, & ſecoue les coquilles en meſure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le ſon eſt tel qu'on peut ſe l'imaginer.

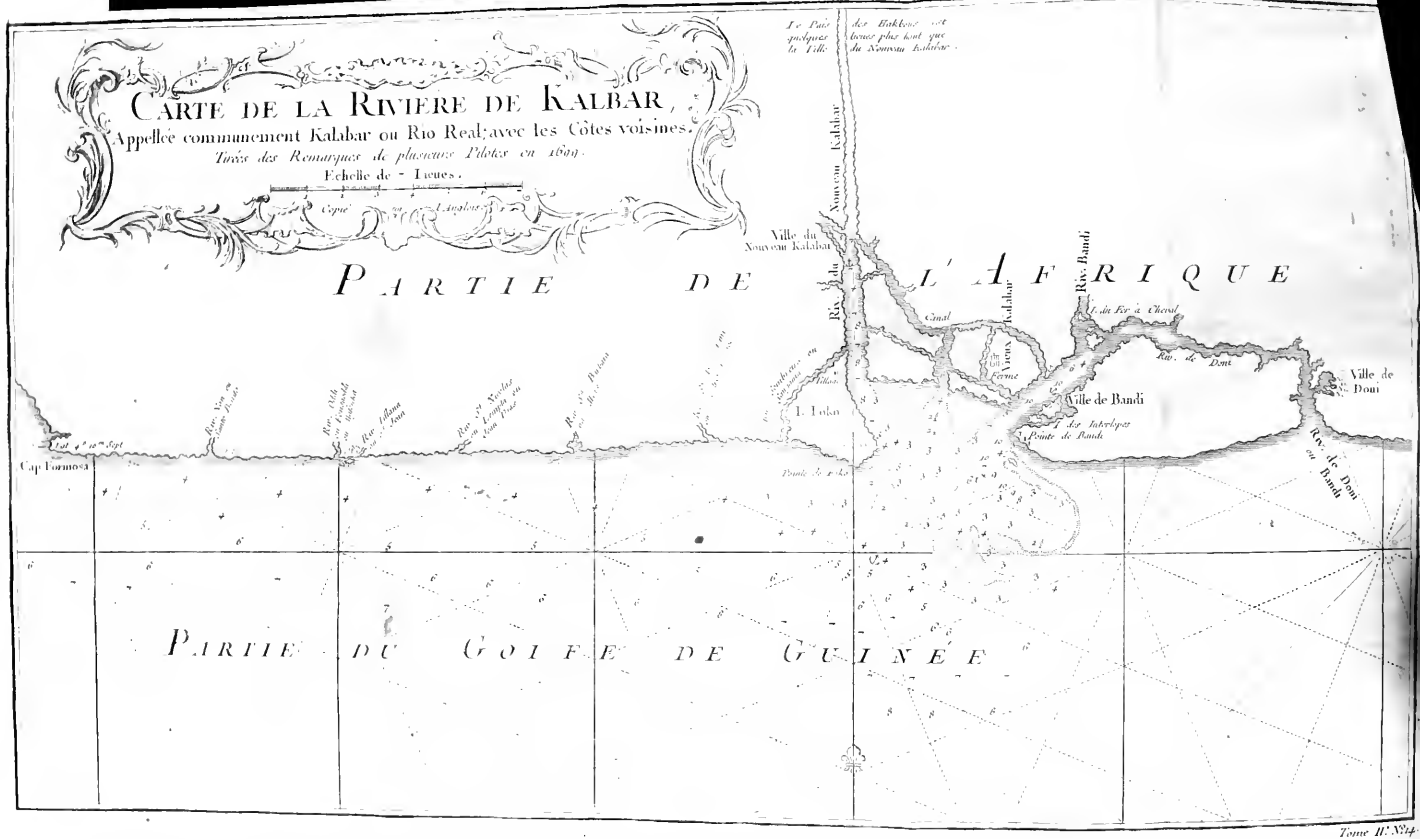
CARTE DE LA RIVIERE DE KALBAR,
Appellée communement Kalabar ou Rio Real; avec les Côtes voisines.
Tirées des Remarques de plusieurs Pilotes en 1699.
Echelle de - Lieues.
Copié sur l'Anglois.
Le Païs des Hakkous est quelques lieues plus haut que la Ville du Nouveau Kalabar.
Ville du Nouveau Kalabar
Riv. du Nouveau Kalabar
PARTIE DE L'AFRIQUE
Canal
Vieux Kalabar
Riv. Bandi
I. du Fer à Cheval
Riv. de Doni
Ville de Doni
Ville de Bandi
I. des Interlopes
Pointe de Bandi
Riv. de Doni ou Bandi
I. Loko
Pointe de Loko
Cap Formosa
PARTIE DU GOLFE DE GUINÉE

Tome II. N.° 14.

Un autre instrument de Juida est un cylindre de fer, d'un pouce de diametre, qui tourne en spirale au-tour d'un bâton, & qui est ouvert à l'extrémité. Le sommet du bâton a pour ornement un coq de cuivre. L'embouchure de l'Instrument est du côté opposé, & l'on s'en sert comme d'une flute.

CÔTE DES ESCLAVES.

Autres instrumens de musique.

Les Negres de Juida ont une sorte de tambour, dont le corps est un pot de terre rond, d'un pied de diametre, avec une ouverture de six pouces de largeur, qui est bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, est couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'usage de cet Instrument est réservé aux femmes. Elles s'accroupissent à terre, & le tenant devant elles, une baguette qu'elles ont à la main leur sert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agissent sur le parchemin ou sur la peau. Mais cet Instrument n'est pas plus agréable que les precédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particuliérement les François, qui ont introduit dans cette Contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur musique à la mode parmi les Ha-

Tambour des femmes.

CÔTE DES ESCLAVES.

bitans. Cette entrepriſe ſeroit aiſée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (67). Phillips n'en donne pas une idée ſi favorable. Il repréſente quatre ou cinq Negres, qui ſoufflent dans une dent creuſe d'éléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, ſur une piece de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît ſemblable aux mugiſſemens d'une troupe de bœufs (68).

Harmonie barbare.

Maladies du Royaume de Juida.

Ce Royaume a des maladies qui lui ſont propres, comme des jeux & des plaiſirs. Les Blancs ne s'en reſſentent que trop, ſur-tout de celle des vers, dont ils guériſſent moins facilement que les Negres. Outre ceux qui en ſont attaqués dans le Pays, il eſt arrivé à pluſieurs Hollandois d'en rapporter de fatales ſemences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (69).

Malignité de l'air.

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, ſur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay, & les terres étant demeurées ſans culture, il en eſt ſorti quantité d'herbes (70) empoiſonnées. Suivant Des-Marchais, on re-

Fievres chaudes.

(67) Des-Marchais, Vol. II, page 197.

(68) Phillips, p. 223.

(69) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 121.

(70) Smith, p. 199.

connoît

connoît la malignité de l'air à la roſée qui tombe ſur le tillac d'un Vaiſſeau avant le lever du ſoleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits inſectes, qui reſſemblent aux léſards, aux crapauds & aux ſerpens. A la verité, dit-il, l'ardeur du ſoleil les ſeche & les diſſipe preſqu'auſſi-tôt. Cependant une ſi mauvaiſe diſpoſition de l'air doit produire des effets très pernicieux ſur les Européens qui ont l'imprudence de s'y expoſer, en cherchant le frais pendant la nuit ſur le tillac. Le plus sûr préſervatif eſt de ſe tenir ſoigneuſement renfermé, de ſe bien couvrir la tête & la poitrine, de mener une vie ſobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour, & ſur-tout d'uſer avec modération des liquers fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Negres ſont accoutumés à recevoir les rayons du ſoleil à tête nue; mais l'effet en eſt ſi dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fievres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conſerver ſes gens, ne peut veiller avec trop de ſoin ſur leur conduite.

CÔTE DES ESCLAVES.

Ces fievres empeſtées cauſent leurs plus grands déſordres aux mois de Juin,

Leur ſaiſon & leurs remedes.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juillet & d'Août. Elles se déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des saignemens de nez, & des sechereſſes de langue qui vont juſqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des-Matchais nous donne le plus heureux des remedes dont il fit l'expérience. Il commençoit par purger le Malade avec une infuſion de ſenné, ſix grains de tartre ſtibié & une once de ſirop roſat. Enſuite il leur faiſoit prendre des lavemens rafraîchiſſans, qui doivent être continués juſqu'à la diminution de la fievre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la ſaignée du pied, pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troiſieme jour. Quelquefois il eſt néceſſaire d'appliquer les ventouſes. La diete du Malade doit être conſtamment de l'eau d'orge, avec un peu de nitre purifié. Lorſque le danger paroît fini, il faut ſe purger avec de la manne & du ſirop de roſes, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

Dyſſenterie commune. Son remede.

Outre ces fievres chaudes, qui ſont toujours malignes & intermittentes, la dyſſenterie eſt ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat eſt perſuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'ex-

cès de l'eau-de-vie & des liqueurs fortes. Cette maladie eſt d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les ſaiſons de l'année. Elle naît même quelquefois à la ſuite d'une fievre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, eſt de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure, & de ne pas ceſſer juſqu'à la diminution des humeurs qui cauſent le mal. Lorſqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe ſix grains de catholicon, ſans oublier chaque jour l'uſage des clyſteres aſtringens. On ſe ſert auſſi avec beaucoup de ſuccès, contre cette maladie, de la racine de ſimarouba, qui ſe nomme bois-amer dans les Iſles Sous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne employent comme un ſpécifique contre le même mal. Un Jeſuite François en ayant envoyé au College de Paris, le célebre Frere *du-Soleil*, qui étoit chargé de la Pharmacie de cette Maiſon, la garda long-tems comme un ſecret, avec lequel il fit des cures merveilleuſes (71).

CÔTE DES ESCLAVES.

Mais ce n'eſt pas dans les lumieres de la Médecine que les Negres cherchent du ſecours contre leurs maladies. Ils s'a-

Reſſource des Negres dans leurs maladies.

(71) Des-Marchais, Vol. II, page 121 & ſuivantes.

COTE DES ESCLAVES.

dreſſent à leurs Fétiches (72), avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'emploient à des opérations ſuperſtitieuſes. Leurs remedes ſont les mêmes que ſur la Côte d'Or; mais leurs offrandes ſont différentes. Chaque Negre choiſit, en plein air, une place, qu'il entoure de roſeaux & d'autres plantes. C'eſt dans ce lieu conſacré qu'ils font des ſacrifices continuels pour obtenir la ſanté & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter ſon arrivée en prononçant ſon nom. C'eſt un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Boſman ſe diſpoſant à partir, dans ſon premier voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres ſterling, de qui il recevroit cette ſomme à ſon retour en cas de mort. Tous les aſſiſtans parurent extrêmement ſurpris à cette queſtion. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaiſe, conſidérant que l'Auteur ignoroit les uſages du Pays, lui répondit avec un ſourire; Soyez là-deſſus ſans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toujours. Boſman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une impru-

Défenſe de parler de mort devant le Roi de Juida.

(72) Boſman, page 250 & ſuivantes.

dence. Lorſqu'il fut retourné au Comptoir, ſon Interprete lui apprit qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, de parler de mort en préſence du Roi, & bien plus de parler de la ſienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans ſon ſecond & dans ſon troiſieme voyage, il prit la liberté de railler ſouvent les Seigneurs de ſa Cour, ſur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foibleſſe; & le Roi même prenoit plaiſir à l'entendre. Mais les Negres n'en étoient pas moins réſervés, & n'oſoient ouvrir la bouche ſur le même ſujet (73). CÔTE DES ESCLAVES.

La ſépulture des Grands du Royaume eſt dans une galerie que les enfans font conſtruire exprès pour leur pere. On place le corps au milieu, & l'on met ſur la foſſe le bouclier, l'arc, les fleches, & le ſabre du Mort, entourés de ſes Fétiches & de ceux de ſa famille. Le Mauſolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fuſils & les piſtolets ſoient en uſage dans le Pays, on n'en place jamais ſur les tombeaux. Un uſage inviolable de l'héritier, après la mort de ſon pere, c'eſt de paſſer une année entiere ſans habiter ſa maiſon, & d'attendre la Sépulture des Grands. Deuil de l'héritier.

(73) Boſman, page 250 & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

fin de ce deuil pour entrer en poſſeſſion de ſes femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter ſa parure ordinaire & ne porter ni colliers, ni bagues, ni bracelet. La loi, ou l'uſage, ne lui accorde qu'un page de natte, qui eſt comme le ſymbole de l'infortune & de la douleur (74).

CHAPITRE V.

Religion, Culte, Opinions des Negres de Juida.

BOSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'eſt fondée que ſur un principe d'intérêt & de ſuperſtition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie: car ſi les Payens des autres Pays ont tente mille Divinités, le Peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne ſe croit pas moins certain que les Negres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la toute-puiſſance & l'ubiquité. Ils ſont perſuadés qu'il exiſte un Etre, dont l'Univers eſt l'ouvrage, & qui mérite par conſéquent d'être (75) préferés aux Fétiches, qui

Ils ont quelqu'idée d'un Souverain Etre.

Divers témoignages ſur ce point.

(74) Des Marchais, p. 168.

(75) Boſman employe toujours les termes de Dieux & d'Idoles, pour ſignifier les Fétiches.

ſont eux-mêmes ſes créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de ſacrifices. Ce grand Dieu, diſent-ils, eſt trop élevé au-deſſus d'eux pour s'occuper de leur ſituation. Il a confié le gouvernement du Monde aux Fétiches, qui ſont des Puiſſances ſubordonnées (76), auſquelles les Negres doivent s'adreſſer. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'obſerve auſſi avec plus d'étendue (77), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des ſubſtances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre humain. CÔTE DES ESCLAVES.

Des-Marchais prétend que les Negres les plus ſenſés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuſe de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le ſoin de punir le mal, & de récompenſer le bien. Ils croyent que le Tonnerre vient de lui. Ils reconnoiſſent, ſuivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adreſſent leur culte, ſont beaucoup plus heureux que les Negres, dont le partage eſt de ſervir le Diable, méchante & pernicieuſe Puiſſance, qu'ils n'ont pas la hardieſſe d'abandonner, parce qu'ils Opinion des Grands du Pays.

(76) Boſman, page 367 & ſuivantes

(77) Voyez le Tome III de cette Collection, article d'*Iſſini*.

CÔTE DES ESCLAVES.

redoutent la fureur de la populace. On peut juger sur ces idées, conclut Des-Marchais, que le zele des Missionnaires seroit ici fort inutile (78). Dans un autre endroit, paroissant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Bosman (79). Ces Negres, dit-il, reconnoissent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réside au Ciel, d'où il gouverne le monde, & dont la justice & la bonté sont infinies. Il assure aussi qu'ils ont recours à sa puissance dans les calamités publiques; mais c'est après s'être adressés en vain à celle du serpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu supérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danses & aux chants qu'ils font à son honneur. Ils lui sacrifient, non-seulement des animaux, mais de jeunes personnes des deux sexes. *Assou*, Capitaine Negre, qui vivoit encore du temps de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guérison de son pere (80).

Opinions des Negres de Juida sur l'enfer.

Les Habitans de Juida ont quelques notions de l'enfer, du diable, & de l'apparition des esprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu souterrain, où les mé-

(78) Des Marchais, Vol. I, page 129.

(79) Loyer, *ubi sup.*

(80) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 215.

chans sont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille sorciere, qui faisoit des récits fort étranges de l'enfer. Elle y avoit vû, disoit-elle, plusieurs personnes de sa connoissance, & particulierement l'ancien (81) Ministre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (82). CÔTE DES ESCLAVES.

Quoique les Negres de Juida ne soient ni Juifs ni Mahométans, on a fait remarquer qu'ils ont l'usage de la circoncision; mais c'est avec la moitié moins de céremonies que les Negres du Sénegal. Lorsque leurs enfans paroissent assez forts pour supporter l'opération, ils les conduisent chez un Chirurgien Negres, le pere prend son fils sur ses genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraiche pour arrêter le sang. Dans l'espace de trois jours, la playe est guérie sans autre remede. Loin de regarder cet usage comme une pratique de Religion, les Negres reconnoissent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raison pour l'observer, que l'exemple de leurs Ancêtres (83). Maniere dont ils circoncisent leurs enfans.

(81) L'Auteur l'appelle le premier Capitaine du Roi.

(82) Bosman, p. 385.

(83) Des-Marchais, Vol. I, page 127.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Fétiches de Juida peuvent être diviſés en deux claſſes ; celle des grands & celle des petits. La premiere claſſe eſt celle des Fétiches publics, que Des-Marchais réduit à quatre ; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajouter un cinquieme, qui eſt la principale Riviere du Pays, nommée l'*Eufrates*. Atkins & Boſman ne comptent que quatre grands Fétiches, & ne parlent point de l'agoye.

Diviſion des Fétiches en deux claſſes.

Premier Fétiche.

Le ſerpent eſt ſans contredit le plus célébre & le plus honoré ; mais comme on ſe propoſe d'en parler avec étendue dans les articles ſuivans, il ſuffira ici de l'avoir nommé (84).

Second Fétiche.

Pourquoi les Negres l'honorent, & de quelle maniere.

Le ſecond Fétiche public conſiſte dans quelques grands Arbres, qu'il ſemble que la nature ait pris plaiſir à former. On ne leur adreſſe des prieres & des offrandes que dans le temps des maladies, & pour le rétabliſſement de la ſanté. Les Negres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particulierement ſur toutes ſortes de fievres. Ils n'oublient pas néanmoins le ſerpent ; car dans les cas mêmes où ſon pouvoir eſt borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'ayent recours à

(84) On parlera de ſon Culte & de ſes Temples.

d'autres remedes imaginaires pour la guériſon de leurs maladies. Ils font divers ſacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent un Eſclave & mangent une partie de ſa chair. Boſman rend témoignage que ce barbare remede fut tenté deux fois de ſon temps, à l'occaſion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes auſſi extravagantes, dont la répetition ſeroit ennuyeuſe (85). Les offrandes que les Malades font aux arbres, ſont, ſuivant Des-Marchais, des pâtes de millet, de maïz, & de riz. C'eſt au Prêtre qu'appartient la droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du Malade; après quoi, il peut les emporter pour ſon propre uſage, à moins que le Malade ne le paye pour les laiſſer au même lieu juſqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiſeaux les aient dévorés (86).

CÔTE DES ESCLAVES.

Atkins rapporte que les boſquets ont part dans certaines occaſions aux offrandes & aux vœux des Negres, ou plûtôt, qu'ils appartiennent au ſerpent par une conſécration particuliere. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, pluſieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quarrée, où

Les boſquets ſont auſſi ſacrés.

(85) Boſman, p. 368 & 373.

(86) Des-Marchais, Vol. II, page 131.

CÔTE DES ESCLAVES.

ils portent leurs Daſchis & leurs préſens. On en découvre une fort élevée, dans le voiſinage de Sabi, où le Roi & le Peuple font tous les ans de riches offrandes (87).

Troiſieme Fétiche.

Le troiſieme Fétiche de la premiere claſſe eſt la mer. Il a ſon département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à demêler avec le ſerpent, qui a droit au contraire de les corriger lorſqu'on ſe plaint de leur pareſſe & de leur négligence (88).

Sacrifices qu'on fait à la mer.

Dans la ſaiſon des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppoſe à la pêche & au débarquement des marchandiſes de l'Europe; dans les temps où les Vaiſſeaux ſont attendus & tardent long-tems à paroître; les Negres font de grandes offrandes à la mer, en y jettant des biens de toutes les eſpeces. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces ſacrifices, parce qu'il n'en reſte rien qui puiſſe tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des préſens conſidérables à la mer, fut ſi choqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ſes eſpérances, qu'il devint furieux comme Xerxès, & ſe vengea par divers outrages (89) Cepen-

(87) Voyage d'Atkins, page 118.

(88) Boſman, page 368.

(89) Le même, p. 383. C'eſt lui qui employe la comparaiſon de Xerxès.

dant la nation n'en eſt pas moins conſtante dans ſon culte. Si le temps s'obſtine à demeurer contraire au Commerce, on conſulte le Grand Sacrificateur ; & ſuivant ſa réponſe, on fait une proceſſion ſolemnelle, qui ſe termine par le ſacrifice d'un bœuf ſur le rivage. On fait couler le ſang dans les flots, & l'on y jette, auſſi loin qu'il eſt poſſible, un anneau d'or, pour appaiſer la mer. L'anneau n'eſt pas aſſez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en diſpoſe à ſon gré. CÔTE DES ESCLAVES.

On fait chaque année une autre proceſſion ſur les bords de l'Eufrates, principale riviere du Royaume de (90) Juida, qui paſſe auſſi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du ſerpent, dont on lira bien-tôt la deſcription. Elle commence par un Corps de quarante Mouſquetaires de la garde Royale, qui ſont ſuivis de dix huit femmes du Roi, chargées des préſens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître ſeul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt Flutes de la muſique du Roi. Ce convoi eſt attendu au bord de la riviere par le grand Proceſſion qu'on fait à l'honneur de la riviere.

(90) Boſman lui donne le nom de Divinité.

CÔTE DES ESCLAVES.

Sacrificateur avec ses Prêtres. Ils y reçoivent les présens, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui est destinée au Fétiche; c'est ordinairement quelques poignées de riz, de maïz, & de millet (91); mais ils ont la prudence de garder le reste pour eux-mêmes.

Agoye, Divinité des Conseils. Sa figure.

L'*Agoye*, qui est le quatrieme Fétiche de la premiere classe, est une hideuse figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (92) plus que celle d'un homme. Elle est placée, ou plûtôt accroupie sur un piedestal d'argile rouge; vêtue d'une piece de drap rouge, qui est bordé de bujis. Sa tête est couronnée de lésards & de serpens, entremêlés de plumes rouges; & l'on voit sortir, au sommet, le fer ou la pointe d'une zagaie, qui traverse un gros lésard, au-dessous duquel est un croissant d'argent. Le col de la figure est entourré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole est sur une table, dans la maison du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demi-calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

(91) Des Marchais, *ubi sup.* page 160 & suivantes.

(92) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

Son culte & son office.

L'Agoye eſt la divinité (93) qui préſide aux Conſeil. L'uſage eſt de la conſulter avant que de former une entrepriſe. Ceux qui ont beſoin de ſes inſpirations, s'adreſſent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le ſujet qui les amene. Enſuite, ils offrent leur préſent à l'Agoye, ſans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui ſervir d'Interprete. S'il eſt ſatisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de reſpect, il jette les balles au haſard, d'un plat dans l'autre, juſqu'à ce que le nombre ſe trouve impair dans chaque plat. Il répete pluſieurs fois cette opération; & ſi le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entrepriſe eſt heureuſe. La prévention des Negres eſt ſi forte, que ſi leurs eſpérances ſont trompées, comme il arrive ſouvent, ils en rejettent la faute ſur eux-mêmes, ſans accuſer jamais l'Agoye. Les femmes, ſur-tout, ne ceſſent pas de conſulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs préſens. L'Auteur donne à cette ſtatue environ dix huit pouces de hauteur, un pied à ſa couronne, & la même grandeur au piedeſtal (94). On ne

(93) L'Auteur l'appelle Dieu des conſeils.

(94) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 161.

CÔTE DES ESCLAVES.

fait pas de procession publique à l'honneur de l'Agoye. C'est un culte secret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité)95).

Fétiches de la seconde classe.

Mais le respect qu'on porte aux grands Fétiches est extrêmement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque Particulier choisit à son gré. Les plus communes, suivant Barbot, sont de terre grasse, parce qu'il est aisé de faire prendre toutes sortes de formes à cette terre. Les maisons & les chambres des Negres, les champs, les sentiers, dans toutes les parties du Pays, sont remplis de ces figures, qu'on prend soin de placer religieusement sous des hutes de terre, ou dans des niches. Avec cette espece de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui sont destinées à servir de repoſoir aux Serpens, lorsque le hasard en fait rencontrer. Les Negres donnent à ces hutes le nom de *Casas de Dios*, à l'imitation des Portugais (96).

Autres Fétiches inférieurs.

Les autres Fétiches, d'un rang inférieur, sont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion est moins aveugle ici

(95) L'abat badine ici sur l'adresse des Prêtres Negres, sans faire attention que cette matiere est fort délicate.

(96) Des Marchais dit que ces Idoles sont de petits marmousets de figure grotesque, hauts de cinq ou six pouces, Vol. II, Page 153.

pour ces petites Idoles. Quoique le premier soin des Habitans soit de les consulter dans leurs moindres entreprises, ils les traitent suivant le succès ; c'est-à-dire, que si la fortune répond à leurs désirs, ils les comblent d'honneur & de présens ; mais autrement, ils les chassent de leur maison (97). Bosman raconte, d'après un Negre fort sensé, que leur usage commun, en commençant une affaire d'importance, est de chercher quelque nouveau Fétiche qui puisse lui attirer du bonheur. Ils prennent la premiere créature qu'ils rencontrent ; un chien, un chat, ou le plus vil animal ; & s'il ne s'en présente aucun, leur choix tombe sur une pierre, une piece de bois, enfin sur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche est d'abord comblé de présens, avec une promesse solemnelle de l'honorer comme un Patron cheri, s'il répond à l'opinion qu'on a de sa puissance. En effet, si le hasard fait tourner heureusement l'entreprise, on lui prodigue les caresses & les présens. Mais si le contraire arrive, il est regardé comme une machine inutile, & replongé dans son premier sort (98).

Maniere de les choisir.

(97) Bosman, page 341.
(98) Atkins, page 118 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

Des-Marchais prétend avoir obſervé, dans les différens voyages qu'il fit au Royaume de Juida, que les Habitans, malgré leur ignorance, & leur paſſion effrénée pour les femmes, ſont bien diſpoſés pour le Chriſtianiſme. Au contraire, Boſman déclare que la polygamie eſt pour eux un obſtacle inſurmontable, & qu'en ſuppoſant que toutes les autres difficultés puſſent être vaincues, il ne faudroit jamais eſperer de les réduire à l'uſage d'une (99) ſeule femme. L'idée confuſe qu'ils ont d'un premier Etre, avoit fait concevoir tant d'eſperance aux François qui s'établirent dans le Pays en 1666, que M. du-Caſſe ſe fit accompagner de deux Capucins (1) dans le Vaiſſeau la *Tempête*. Ces deux Miſſionnaires apprirent la Langue du Pays, & prêcherent d'abord avec des marques ſi viſibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils diſpoſerent le Roi même à recevoir le Baptême. On ne ſçauroit douter, ſuivant Des-Marchais, ou Labat ſon Editeur, que la converſion de ce Prince n'eût été ſuivie de celle du Peuple. Mais les Proteſtans, établis ſur la même Côte, ſe perſuaderent qu'un événement de cette nature cauſeroit infailliblement la

Tentatives des François pour convertir les Negres de Juida.

Obſtacles qu'ils trouvent de la part des Proteſtans.

(99) Boſman, page 367 & ſuivantes.

(1) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 215.

ruine de leur Commerce. Ils cabalerent avec tant de force, & gagnerent les Prêtres Negres par des préſens ſi conſidérables, qu'ils ſuſciterent un ſoulevement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptiſé, le Peuple excité à la ſédition, mit le feu à la chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Miſſionnaires, ſi le Roi ne les eût mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut lui-même que la ſienne n'étoit pas en ſûreté; & cédant à ſa frayeur, il promit aux Prêtres Negres de demeurer fidele à la Religion de ſes peres. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poiſon, au bout de quelques jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & ſon départ fit renaître la tranquillité.

En 1670, la Compagnie Françoiſe de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveller la même entrepriſe. Ils reçurent tout ce qui étoit néceſſaire à leur deſſein; ils apprirent la langue du Pays, & les apparences ſembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencerent leurs oppoſitions. Il fut impoſſible aux Miſſionnaires d'obtenir la moindre audience du Roi & des Grands. Le peuple refuſa de

CÔTE DES ESCLAVES.

les écouter, lorsqu'ils voulurent prêcher l'Evangile. Ils moururent tous deux, & on ne douta point que le poison n'eût abregé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un seul Chapelain (2) pour le service ordinaire de la Religion.

Tentative des Portugais.

On ne doute pas que les Portugais n'ayent eu le même zele. Bosman rapporte qu'étant sur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Augustin de l'Isle St-Thomas, pour convertir les Negres, & que les mêmes raisons firent échouer son entreprise. Ce Missionnaire proposa au Roi d'écouter ses instructions. Mais dans la premiere visite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il pensoit de cette proposition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Missionnaire me paroît fort honnête homme, mais je suis résolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux se trouvant avec Bosman dans la compagnie d'un Seigneur, qui passoit pour homme d'esprit, déclara d'un ton ménaçant, » que si le peuple de » Juida persistoit dans ses fausses opi- » nions, & dans ses mœurs déreglées, » il ne pouvoit éviter de tomber dans

Réponse d'un Grand du Pays à un Missionaire.

(2) Des-Marchais, Vol. II, page 216 & suivantes.

» les flammes de l'enfer, pour y brûler » éternellement avec le diable. Le Seigneur Negre repondit froidement. » Nous ne valons pas mieux que nos » ancêtres. Ils ont mené la même vie, » & professé le même culte. Si nous » sommes condamnés à brûler, notre » consolation sera de brûler avec eux. Cette réponse fit perdre toute espérance au Missionnaire. Il pria Bosman de lui obtenir du Roi son audience de congé; & quelque temps après, il remit à la voile (3).

CÔTE DES ESCLAVES

§ II.

Le Serpent de Juida & son culte.

DE s-Marchais donne une description fort exacte du serpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette espece a la tête grosse & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorsqu'elle attaque un serpent vénimeux. Elle a la queue petite & pointue, la pointe fort belle. Le fond de sa couleur est un blanc sale, avec un mélange agréable de raies & de taches jaunes, bleues & brunes. Ces serpens sont d'une douceur surprenante. On

Description du Serpent Fétiche.

(3) Bosman, page 385 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

peut marcher sur eux sans crainte. Ils se retirent sans aucune marque de colere (4).

Bosman dit qu'ils sont raiés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand qu'il eût vû, dans un long séjour sur la Côte, n'avoit qu'une brasse de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris souvent plaisir à cette chasse. Mais lorsqu'ils ont saisi leur proie, ils ont besoin d'une heure pour l'avaler. Leur gosier, qui est naturellement fort étroit, paroit encore se resserrer dans ces occasions.

Lorsqu'un de ces serpens est sous le toît d'une maison, il ne peut se dégager assez vîte pour surprendre un rat. Il semble que ces petites bêtes s'en apperçoivent; & l'Auteur assure qu'il en a quelquefois vû passer plusieurs devant leur ennemi, qui se trouvoit dans cet embarras, y repasser cent fois, le railler même par leurs sauts & leur posture, tandis que siflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vîte, il arrivoit toujours trop tard (5).

Douceur naturelle des serpens.

Les serpens Fétiches ne nuisent à per-

(4) Des Marchais, *ubi sup.* page 236.

(5) Bosman, page 380.

sonnes. Ils sont si privés, qu'ils se laissent prendre & manier. Leur unique antipathie est contre les serpens vénimeux, dont la morsure est dangereuse. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & semblent prendre plaisir à délivrer les hommes de leur poison. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles sans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'espece des serpens vénimeux est noire, longue de deux brasses, & d'un pouce & demi de diametre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toujours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieusement tout ce qui se présente. L'Auteur les croit du genre vipere, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia.

CÔTE DES ESCLAVES.

Serpens Félinches.

Le serpent sacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de sept pieds & demi; mais il est aussi gros que la cuisse d'un homme. Les Negres assurent que le premier pere de cette race est encore vivant, & qu'il est d'une prodigieuse grosseur (6).

Leur grandeur.

Bosman prétend avoir observé que les serpens ne peuvent mordre ni pi-

Leurs combats contre d'autres serpens.

(6) Des Marchais, Vol. II, page 135 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

quer. Il traite de chimere l'opinion des Negres, qui regardent leur morsure comme un préservatif contre celle des autres serpens. Il assure au contraire qu'ils ne peuvent se défendre eux mêmes du poison des autres ; & que dans les combats qu'ils leur livrent souvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils seroient rarement vainqueurs, si ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le secours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (7). Snelgrave dit qu'une des principales raisons qui les a fait choisir aux Negres pour l'objet de leur culte, est la bonté de leur naturel. C'est un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement ; mais s'il arrive par hasard qu'on marche dessus, ils se retirent avec plus de frayeur que de colere ; ou s'ils se servent de leur dents pour mordre (8), la blessure est toujours sans danger.

Origine de cette superstition.

Les Negres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur serpent sacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, disent-ils, une autre région, dont les Habitans faisoient aussi profession de l'adorer, mais s'étoient rendus indignes d'une protection si sainte, par

(7) Bosman, page 379. (8) Snelgrave, page 47.

leur

leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés de la préférence que le ſerpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de reſpect, & le porterent ſur un tapis de ſoye (9) dans le Temple, où il eſt actuellement. Des-Marchais confirme le récit de Boſman par un détail encore plus particulier. Il eſt certain, dit-il (10), que ce ſerpent vient d'Ardra dans ſon origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de ſon culte. L'armée de Juida étant prête, ſuivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il ſortit de celle-ci un gros ſerpent, qui ſe retira dans l'autre. Non ſeulement ſa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut ſi doux & ſi privé, que tout le monde fut porté à le careſſer. Le grand Sacrificateur le prit dans ſes bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vûe de ce prodige fit tomber tous les Negres à genoux. Ils adorerent leur nouvelle Divinité; & fondant ſur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remporterent une victoire complette. Toute la Nation ne

CÔTE DES ESCLAVES.

Hiſtoire du premier Serpent Fétiche.

(9) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 370.

(10) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 135.

CÔTE DES ESCLAVES.

manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du serpent. Il fut rapporté avec toutes sortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on assigna un fond pour sa subsistance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit ensuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département séparé: On s'adressoit à la mer pour obtenir une heureuse pêche, aux Arbres pour la santé, & à l'Agoye pour les conseils; mais le serpent préside au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, &c. Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens spacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres pour le servir. Tous les ans on choisit quelques belles filles, qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les Negres de Juida sont persuadés que le serpent qu'ils adorent aujourd'hui est le même qui fut apporté par leurs ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuse victoire. La posterité de ce noble ani-

Quelles sont ses vertus & ses fonctions.

Son Temple & ses Prêtres.

mal est devenue fort nombreuse, & n'a pas dégeneré des bonnes qualités de son premier pere. Quoiqu'elle soit moins honorée que le chef, il n'y a pas de Negre qui ne se croye fort heureux de rencontrer des serpens de cette espece, & qui ne les loge ou les nourrisse avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'est une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle soit pleine, ils lui construisent un nid pour mettre ses petits au monde, & prennent soin de les élever, jusqu'à ce qu'ils soient en état de chercher leur nourriture. Comme ils sont incapables de nuire, personne n'est porté à les insulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Negre ou Blanc, d'en tuer ou d'en blesser un, toute la Nation seroit ardente à se soulever. Le coupable, s'il étoit Negre, seroit assommé ou brûlé sur le champ, & tous ses biens confisqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de se dérober à la furie du peuple, il en couteroit une bonne somme à sa Nation pour lui procurer la liberté de reparoître (11).

Côte des Esclaves. Sort de sa postérité.

La force de cette superstition fit naître un accident fort tragique, qui est

Accident tragique arrivé aux Anglois.

(11) Le même, *ibid.* Bosman dit (page 376) qu'un Negre qui toucheroit un de ces serpens du bout d'un bâton, pour l'offenser, seroit condamné au supplice du feu.

CÔTE DES ESCLAVES.

confirmé par le témoignage réuni de Bosman & de Barbot. Lorsque les Anglois commencerent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ses marchandises sur le rivage, ses gens trouverent la nuit, dans le magasin, un serpent Fétiche, qu'ils tuerent innocemment, & qu'ils jetterent devant leur porte, sans se défier des conséquences. Le lendemain, quelques Negres, qui reconnurent le sacrilege, & qui en apprirent les auteurs, par la confession même des Anglois, ne tarderent point à répandre cette funeste nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du canton s'assemblerent. Ils fondirent sur le Comptoir naissant, massacrerent les Anglois jusqu'au dernier, & détruisirent, par le feu, l'édifice & les marchandises (12).

Parti à prendre pour un Blanc qui auroit tué un serpent.

Cette barbarie éloigna pendant quelque temps les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Negres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs serpens Fétiches, & les supplioient de les respecter, parce qu'ils

(12) Description de la Guinée par Bosman, page 375, & Description de la Guinée par Barbot, page 341.

étoient sacrés. Une précaution si nécessaire a garanti les Etrangers de toutes sortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque serpent Fétiche, n'auroit pas d'autre ressource que de s'adresser promptement au Roi, & de lui protester qu'il l'a fait sans dessein. Son crime paroîtroit expié par le répentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conseille-t-il pas de s'exposer dans ces circonstances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes sortes d'outrages, lorsqu'elle est excitée par les Prêtres. CÔTE DES ESCLAVES.

Vers le même temps, un Negre d'Aquambo, qui se trouvoit dans le Pays de Juida, prit un serpent sur son bâton, parce qu'il n'osoit y toucher de la main, & le porta dans sa cabane, sans lui avoir causé le moindre mal. Il fut apperçu par deux Negres du Pays, qui poussèrent aussi-tôt des cris affreux, & capables de soulever tout le Canton. On vit courir à la place puplique un grand nombre d'Habitans, armés de massues, d'épées, & de zagaies, qui auroient massacré sur le champ le malheureux Aquambo, si le Roi, informé de son innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux. Danger d'un Negre d'Aquambo.

CÔTE DES ESCLAVES.

Familiarité des serpens dans les maisons.

Quoique les serpens ne soient pas capables de nuire, ils ne laissent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoûtument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou six ensemble, jusqu'au fond des maisons; ils se glissent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, & même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit, qui n'est pas bien remué quelque place où ils puissent se nicher, ils y demeurent cinq ou six jours entiers, & souvent ils y font leurs petits. A la verité, l'embarras n'est pas grand pour s'en défaire. On appelle un Negre, qui prend doucement ses Fétiches & qui les met à la porte. Mais s'ils se trouvent placés sur quelque solive, ou dans quelque lieu élevé des maisons, quoiqu'elles ne soient ici que d'un seul étage, il n'est pas aisé d'engager le Negre à les en chasser. On est obligé fort souvent de les y laisser tranquilles, jusqu'à ce qu'ils en sortent d'eux-mêmes (13). Suivant Barbot, lorsqu'un Negre est fatigué de voir trop long temps quelques-uns de ces Dieux dans sa maison, il appelle le Prêtre voisin, qui doit les porter au Temple du grand Serpent. Mais en supposant, avec Bosman, qu'il

(13) Bosman, *ubi sup.* page 377.

ſoit permis aux Negres de les tirer de la maiſon d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la ſienne. CÔTE DES ESCLAVES.

Un ſerpent ſe plaça un jour au-deſſus de la table, où Boſman étoit accoutumé à prendre ſes repas; & quoiqu'il fût à la portée de la main, il ne ſe trouva perſonne qui eût la hardieſſe d'y toucher. Pluſieurs jours après, Boſman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du ſerpent. Il leva les yeux ſur celui qui étoit au-deſſus de ſa tête; & le faiſant remarquer à ſes Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus ſenſé, & qu'il ne falloit pas douter qu'en ſecret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas pouſſée plus loin. Mais le jour ſuivant, Boſman ſe plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ſes Fétiches eût pris la hardieſſe de manger depuis quinze jours à ſa table ſans en être invité. Il ajouta que ſi cet effronté paraſite ne payoit pas quelque choſe pour ſa penſion & ſon logement, les Hollandois ſeroient forcés de le congé- Avanture de Boſman.

CÔTE DES ESCLAVES.

dier. Le Roi, qui aimoit cette eſpece de badinage, le pria de laiſſer le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à ſa ſubſiſtance. Dès le ſoir, il envoya un bœuf gras à Boſman (14).

Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un Fetiche.

Les animaux, qui tueroient ou bleſſeroient un ſerpent, ne ſeroient pas plus à couvert du châtiment que les hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un ſerpent, ſe jetta deſſus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette ſcene, ne put être aſſez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres porterent leurs plaintes au Roi, & perſonne n'oſant prendre la défenſe des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de ſon Royaume. Des milliers de Negres, armés d'épées & de maſſues, commencerent auſſi-tôt cette ſanglante exécution. En vain les maîtres repréſenterent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, ſi le Roi, qui n'avoit pas l'humeur ſanguinaire, n'eût arrêté le maſſacre par un contre-ordre. Le motif, qu'il apporta aux Prêtres, pour juſtifier ſon indulgence, fut qu'il y avoit aſſez de ſang innocent répandu,

(14) Barbot, page 381, copié par Des-Marchais, Vol, II. p. 143.

& que le Fétiche devoit être satisfait d'un si beau sacrifice. Bosman, dans son second voyage (15), vit un autre carnage de porcs à la même occasion. Aussitôt que le maïz commence à verdir, & qu'il est de la hauteur d'un pied, il est ordonné de tenir les porcs renfermés, sous peine de confiscation. C'est dans cette saison que les serpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choisissent est ordinairement quelque champ de verdure. Les Gardes & les domestiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-basse sur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les serpens noirs détruisent encore plus de Fétiches que les Porcs; sans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en seroit couvert (16).

CÔTE DES ESCLAVES.

Précaution contre les porcs en faveur des serpens.

Malgré les exemples continuels, qui devroient convaincre les Negres que ces animaux peuvent être tués comme des créatures, l'ignorance & la superstition les dispose à croire certaines histoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des-Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé de-

Un Portugais enleve un serpent Juida.

(15) Des Marchais, *ibid.* page 241.
(16) Le même, page 337.

CÔTE DES ESCLAVES.

puis peu sur la Côte, eut la curiosité d'emporter un serpent au Bresil. Lorsque son Vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrettement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boete; & s'étant mis dans un Canot avec sa proie, il comptoit de se rendre droit à bord. La mer étoit calme. Cependant le Canot fut renversé, & le Portugais se noya. Les Rameurs Negres ayant rétabli leur Canot, retournerent au rivage, & négligerent d'autant moins la boete, qu'ils avoient vû le Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec de grandes espérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirerent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés aussi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent sur tous les Marchands de sa Nation qui étoient dans le Pays, les massacrerent & pillerent leurs magasins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, & même à force de préfens, qu'ils se laisserent engager à permettre que les Portugais continuassent leur commerce.

Embarras d'un Anglois pour avoir tué un serpent.

La seconde histoire n'est pas moins surprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces serpens dans

son lit. Il ignoroit qu'ils ne sont pas redoutables; & n'étant pas-mieux informé du respect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler son repos. La nuit étoit fort sombre, & personne n'avoit été témoin de son avanture. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs au-tour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire passer secrettement son Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même temps que le Fétiche fût enterré; & se présentant ensuite à la troupe furieuse, il promit de punir le coupable, si l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eût été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La surprise du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la fosse qu'on avoit creusée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eût été mis de leurs propres mains. Il se vit dans la nécessité d'employer les présens pour les engager au silence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de sa Nation. Le peuple reçut ordre de

CÔTE DES ESCLAVES.

CÔTE DES ESCLAVES.

se retirer. Mais lorsque le tumulte fut appaisé, les Prêtres emporterent le serpent, & l'enterrerent avec les cérémonies ordinaires (17).

Etranges effets de la superstition.

Enfin, rien n'approche du respect des Negres pour les serpens. Si la pluie manque dans la saison des semences, ou le beau temps dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le serpent irrité, & qu'on croit sa colere encore (18) plus redoutable dans les ténebres. Lorsqu'on veut écarter des Negres incommodes, il suffit de parler mal du serpent. Ils se bouchent les oreilles, & fuient aussi-tôt vers la porte. Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas seroit exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un serpent, tous les Negres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bientôt, & qu'il ne manquera pas de ven-

(17) Le même, *ibid.* & suivantes.
(18) Atkins, page 114.

ger sa mort sur ceux qui en ont été l'occasion (19). CÔTE DES ESCLAVES.

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des serpens. C'est apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorsqu'il dit que les serpens sont chéris dans leurs maisons, qui s'appellent (20) *Derboys*. Barbot assure (21) que personne ne passe près de leurs loges, sans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoute que chacune de ces loges a sa Prêtresse, qui est une vieille femme, entretenue des provisions qu'on offre aux serpens, & qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elle conseille aux uns de s'abstenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de palmier, ni de la biere. Ces avis sont observés religieusement, avec une crainte continuelle de s'exposer à la vengeance du serpent par la moindre négligence (22). Temples dédiés aux serpens dans tout le Pays.

Mais la principale loge, ou le Temple Cathédral, est situé à deux milles Temple principal du serpent.

(19) Bosman, page 381.
(20) Atkins, page 113.
(21) Barbot, page 342.
(22) Barbot, *ibid.*

CÔTE DES ESCLAVES.

(23) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, sous un grand & bel arbre. C'est dans ce sanctuaire que le chef & le plus gros des serpens fait sa résidence. Il doit être fort vieux, suivant le recit des Negres, qui le regardent comme le premier pere de tous les autres. On assure qu'il est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur incroyable (24).

Chemin qui y conduit.

Des-Marchais dit que le Temple & le Palais du grand serpent ne sont point à plus d'une demi-lieue à l'Oüest de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit est la plus large du Royaume, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que les grands chemins de France; que si elle étoit pavée de grandes pierres, elle ressembleroit beaucoup aux restes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle est tout à la fois droite & étroite: Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Negres, il seroit inutile qu'elle eût plus de largeur (25).

Vœux & offrandes qu'on adresse au grand serpent.

Les Habitans de Juida invoquent le grand serpent dans les pluies, & dans les sécheresses excessives, pour la fer-

(23) Ce sont des milles Hollandois, qui en valent sept ou huit d'Angleterre. Des-Marchais se trompe ici. *Voyez* quelques lignes plus bas.

(24) Bosman, page 370.

(25) Des-Marchais, Vol. II, page 155.

tilité des terres & l'heureux ſuccès de leurs moiſſons; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement; dans les maladies de leurs beſtiaux, ou pour obtenir qu'ils en ſoient préſervés; enfin, dans toutes les néceſſités & les peines qui leur paroiſſent ſurpaſſer le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une ſi haute opinion du ſien, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils lui faſſent des offrandes conſidérables. Le Roi ſur-tout, à la ſollicitation des Prêtres & des Grands, lui envoie de riches préſens, dont les Prêtres profitent. C'eſt ordinairement des bujis, des étoffes de coton & de ſoye, des commodités de l'Europe & de l'Afrique, des beſtiaux, des vivres, & des liqueurs. Mais ces demandes ſont ſi ſouvent répetées, que le Roi s'en laſſe quelquefois, & les rejette. L'Auteur en rapporte un exemple, dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaiſe humeur, il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponſe fut qu'il avoit envoyé au ſerpent, dans le cours de l'année, des préſens fort riches, pour obtenir une abondante récolte, & qu'un de ſes Grands ne laiſſoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres, en le menaçant d'une année ſtéri-

Plaintes du Roi contre les Prêtres.

CÔTE DES ESCLAVES.

le, s'il les refuſoit. Il ajouta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au ſerpent, mais qu'il étoit réſolu de ne pas donner davantage ; d'autant plus, que la moitié de ſes grains étant deja pourrie dans les champs, il ne pouvoit guere être plus maltraité (26).

Les préſens qu'on fait aux ſerpens ſont beaucoup plus conſidérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne ſe bornent point à des beſtiaux, de la volaille, & des fruits. Le grand Sacrificateur exige ſouvent une groſſe quantité de marchandiſes précieuſes, telles que des barils de bujis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hecatombes de bœufs, de moutons, & de chevres. Ces demandes ſont toujours proportionnées aux caprices, aux beſoins, & à l'avarice du Grand-Prêtre, qui les tourne uniquement à ſon uſage, car le ſerpent eſt fort ſatisfait d'un mouton, ou de quelque piece de volaille qu'on lui ſert pour ſes repas. Quelquefois le Grand Prêtre demande un ſacrifice de quelques hommes, ou de quelques femmes. Comme perſonne n'oſe entrer dans le Temple avec lui & ſes

(26) Snelgrave dit que ſuivant leur tradition, ils ont toujours été délivrés de toutes ſortes de maux en invoquant le ſerpent, page 47.

Côte des Esclaves.

Miniſtres, il leur eſt toujours fort aiſé d'emporter les offrandes des Fideles, & de les appliquer à leurs beſoins. D'ailleurs, la ſuperſtition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (27).

Fêtes ſolemnelles à l'honneur du ſerpent.

Les plus grandes Fêtes qu'on célebre à l'honneur du ſerpent, ſont deux proceſſions ſolemnelles, qui ſuivent immédiatement le couronnement du Roi. C'eſt la mere de ce Prince qui préſide à la premiere, & trois mois après, il conduit lui-même la ſeconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le Grand Maître de la Maiſon du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires, telles que les pluies & les ſéchereſſes exceſſives, une peſte, une famine, ou d'autres calamités publiques, le ſerpent ſe contente du culte journalier de ſes Prêtres, qui conſiſte en chants & en danſes, dont ils accompagnent les offrandes & les préſens du peuple. Des-Marchais ayant été témoin de la proceſſion qui ſe fit le 16 d'Avril 1725, après le couronnement du Roi, nous en a laiſſé la deſcription ſuivante (28).

Ordre & détail d'une proceſſion.

Auſſi-tôt que ces proceſſions ſont an-

(27) Des-Marchais, *Vol.* II, page 144.

(28) Le même Voyageur remarque que toute la différence, lorſque le Roi s'y trouve en perſonne, c'eſt qu'il marche à la même place que ſa mere, environné de cinq Princes. *Ibid.* page 153.

CÔTE DES ESCLAVES.

noncées, dans les Provinces, la presse est si grande aux environs de la Ville Capitale, qu'il seroit impossible de passer entre la Ville & le Temple, si la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le Peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaules, qui sont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire regner l'ordre, & de forcer le peuple à s'asseoir en silence sur les talons. Ces Archers sont suivis d'un Corps regulier de Mousquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major suit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de suivre en même nombre. Ces trois bandes d'instrumens, qui composent la musique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils sont capables, en se faisant entendre alternativement, ou tous ensemble. Ensuite, on voit venir douze des femmes du Roi, qui portent, deux à deux, les présens de Sa Majesté au serpent, c'est-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicots, & des étoffes de soye. Le Valet de Chambre du

Roi suit seul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, l'un pagne qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent aprés lui, marchant deux à deux. Ils sont suivis de quarante Soldats, qui marchent quatre à quatre ; ceux-ci de vingt Flutes, deux à deux, & de vingt Tambours dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroissent ensuite avec de grands paniers de roseaux sur la tête, dans lesquels sont les vivres que le Roi présente au serpent. Trois Nains du Roi leur succedent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui servent encore à les faire paroître plus petits. Après eux, vient le Grand Maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mousquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes, & vingt Flutes remplissent l'intervalle suivant. Douze femmes du Roi s'avancent ensuite, chargées des présens de la Reine Mere. Trois Valets de Chambre de la Reine Mere paroissent avec son fauteuil. Le dos de cette chaise est attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds sont soutenus par les deux autres. Ils sont suivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine Mere pa-

CÔTE DES ESCLAVES.

CÔTE DES ESCLAVES.

roît seule, avec une canne à la main. Elle est vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derriere. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge, travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la suivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze Trompettes, douze Tambours, & douze Flutes du même sexe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette procession est fermée par un Corps de quarante Mousquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compta deux cens soixante-six hommes, & cent soixante-seize femmes, qui formoient en tout un cortege de quatre cens quarante-deux personnes.

Hommages rendus au serpent.

Tous ces différens Corps arriverent au Palais du serpent, où sans entrer dans la cour, ils se prosternerent à la porte, le visage contre terre, frappant des mains, se couvrant la tête de poussiere, & poussant des cris de joie. Les Musiciens des deux sexes se rangerent des deux côtés, & redoublerent le bruit de leurs instramens. Tandis que les Soldats firent un feu continuel de leurs

nousquets. Les femmes, qui étoient chargées des préſens du Roi, & de ceux de la Reine Mere, entrerent enſuite dans la cour extérieure, & ſe rangerent sur deux lignes pour attendre la Princeſſe. Elle entra auſſi, & délivra les préſens au grand Sacrificateur. L'Auteur fit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princeſſe même ne fut pas admiſe à l'honneur de voir le ſerpent. C'eſt une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui eſt pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ſes adorations par la bouche du Grand Prêtre, qui lui apporte les réponſes de la Divinité. Enſuite la proceſſion retourne à Sabi dans le même ordre.

CÔTE DES ESCLAVES.

Perſonne n'entre dans le Temple.

A l'égard de celle qui ſe fait annuellement, Boſman obſerve que les Rois de Juida célebroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non ſeulement ils envoyoient des offrandes conſidérables au ſerpent; mais ils diſtribuoient de riches préſens aux Seigneurs de leur Cour, & l'uſage les engageoit ainſi dans des dépenſes exceſſives. Le roi, qui occupoit le Thrône, du temps de ce Voyageur, ſe laſſa d'un joug ſi pesant; & l'interruption d'une année de

Diminution de ferveur dans le Roi.

CÔTE DES ESCLAVES.

vint comme une regle pour les années suivantes. Dans la derniere procession que ce Prince avoit faite au Temple du serpent, l'Auteur apprit qu'au scandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de se revêtir d'une peau de tigre, & d'autres ornemens du Pays, pour suivre le Roi dans ce pélerinage. Aujourd'hui ce Prince laisse le soin des cérémonies à ses femmes ; ce qui le dispense d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter, lorsqu'il s'y trouvoit lui-même.

Revenu que le Roi tire du culte du serpent.

Cependant le revenu qu'il tire de ce culte n'est pas tout-à-fait mépriſable. Tous les ans, depuis le temps où l'on seme le maïz, jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent successivement de la superstition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le serpent se fait une occupation, tous les soirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inspire une espece de fureur, qui demande de grands soins pour leur gueriſon. Alors les parens sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on

Filles aimées par le serpent.

bâtit près du Temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fournissent pendant cette retraite toutes les provisions nécessaires à leur subsistance; & le zele est si grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas besoin alors d'autre secours pour leur entretien. Lorsque le temps des remedes est expiré, & que les filles se croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas ressenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de sortir; mais ce n'est qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres soins. L'une portant l'autre, cette dépense monte à la valeur de cinq livres sterlings; & comme le nombre des prisonnieres est toujours fort grand (29), la somme totale doit être considérable. Chaque Village a son édifice particulier pour cet usage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple est que toutes ces sommes appartiennent au serpent; mais l'Auteur assure que le Roi en tire la meilleure part (30).

CÔTE DES ESCLAVES.

Elles sont renfermées dans un édifice particulier.

Dans le premier voyage que Bosman fit sur cette Côte, on lui raconta qu'une

(29) Bosman, *ubi sup.* page 371.

(30) Des-Marchais raconte la même chose, avec quelques circonstances différentes, Vol. II, p. 171.

CÔTE DES ESCLAVES.

fille n'avoit pas été plutôt touchée du serpent, qu'elle devenoit furieuse. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtresses qui rendoient les Oracles. On l'assura que dans leurs transports elles brisoient tout ce qui tomboit sous leurs mains, & que jusqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit sur la vérité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puissance du serpent, & que ce grand Fétiche étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque soin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans sa maison. Mais un Negre assez sensé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié, lui découvrit naturellement le fond du mystere. Les Prêtres ont l'adresse d'engager, par des présens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le serpent, à pousser des cris affreux dans les rues, pour feindre ensuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de se rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au secours, elles sont menacées d'être brûlées vives si elles révelent le secret. La plûpart s'en trouvent assez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui

Explication du mystere.

qui auroient eu quelque sujet de mécontentement, sont persuadées que les Prêtres sont assez puissans pour exécuter leurs promesses. CÔTE DES ESCLAVES.

Le même Negre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ses propres femmes. Elle étoit jolie ; & s'étant laissée séduire par quelque Prêtre, elle s'étoit mise à crier pendant la nuit, à faire la furieuse, & à briser tout ce qui se présentoit au-tour d'elle. Mais le Negre, qui n'ignoroit pas la cause de sa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été résolu de la mener au Temple du serpent, & la conduisit au contraire à quelques Marchands Brandebourgeois, qui faisoient alors leur cargaison d'Esclaves sur la Côte. Lorsqu'elle s'apperçut qu'il étoit disposé sérieusement à la vendre, sa folie l'abandonna au même instant. Elle se jetta aux pieds de son mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis solemnellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grace pour la premiere. Le Negre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que si les Prêtres en avoient eu le moindre soupçon, elle lui auroit peut-être couté la vie. Avanture d'un Negre avec sa femme.

Pendant que l'Auteur étoit à Juida, Une fille de

CÔTE DES ESCLAVES.

le Roi fit enfermer une de ſes filles dans l'édifice du ſerpent. Elle avoit donné auſſi des ſignes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'auſſi long-tems que l'uſage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouverent avec elle, obtinrent la liberté à ſon occaſion. Le jour qu'on lui accorda celle de ſortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient ſorties dans le même temps. L'Auteur la vit dans ſa marche. Elle étoit nue, & ſans autre pagne qu'une écharpe de ſoie, paſſée entre les jambes. Sa tête & ſes bras étoient fort ornés de bijoux. S'étant arrêtée avec ſes Compagnes dans la premiere cour du Palais, elle y fit toutes ſortes d'extravagances, au bruit de pluſieurs inſtrumens de muſique. Quelques Negres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reſte de ſa premiere folie, dont il ne ſeroit pas aiſé de la guérir, parce qu'elle étoit ſortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque diſtinction s'empreſſerent de lui apporter des préſens; & la foule fut ſi grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durerent pendant trois jours. Ainſi, de quelque maniere qu'on veuille expliquer cette avanture, la Princeſſe

Roi eſt aimée du ſerpent.

But de cet artifice.

reçut des sommes considérables pour sa guérison, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix. CÔTE DES ESCLAVES.

S'il se trouve quelques Negres assez raisonnables pour reconnoître l'imposture, le desir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au silence. L'Auteur en fut témoin dans son dernier voyage. La femme du Capitaine Thom, Negre de la Côte d'Or, que sa conduite avoit fait choisir par les Anglois pour leur Interprete, avec la qualité de Capitaine, devint furieuse ou folle, & rejetta sur le serpent la cause de sa maladie. Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangere, au lieu d'envoyer sa femme au Temple du serpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur si réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ses plaintes jusqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de se venger ouvertement du mari, mais ils l'empoisonnerent secretement; & si le poison n'eut pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une paralysie, qui lui ôta l'usage de la langue & de tous les membres. Bosman, qui le laissa dans cette triste situation à

Avanture du Capitaine Thom.

CÔTE DES ESCLAVES.

son départ, ignora toujours s'il étoit rétabli (31).

Division du sacerdoce entre les deux sexes.

Le ministere de la Religion est partagé ici entre les deux sexes. Les Prêtres & les Prêtresses sont si respectés, que ce seul titre les met à couvert du dernier supplice pour toutes sortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet usage, du consentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conspiration contre l'Etat, & contre la personne (32) du Roi, ce Prince le fit punir de mort, avec plusieurs autres coupables.

Grand-Prêtre du fer nommé.

Les *Féticheres* ou les Prêtres ont, suivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'est pas moins considéré que le Roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'autorité royale, parce que dans l'opinion qu'il converse familierement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croyent capable de leur causer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ses besoins (33).

Des-Marchais observe que ce grand

(31) Bosman, *ubi sup.* page 371 & suivantes.

(32) Le même, p. 384.

(33) Atkins, page 113 & suivantes.

Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, est le seul qui puisse entrer dans l'appartement secret du serpent, & que le Roi même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de son regne, lorsqu'il lui présente les offrandes, trois mois après son couronnement. Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce est héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité suprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres sont dépendans de lui, & soumis à ses ordres (34). Leur Tribu est fort nombreuse. Les mâles (35) se trouvent Prêtres, par le droit de leur naissance. Il est aisé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur premiere jeunesse. Leur habit ordinaire n'est pas différent de celui du peuple; mais ils ont le droit de se vêtir comme les Grands, lorsqu'ils sont capables de cette dépense.

CÔTE DES ESCLAVES.

Cette dignité est héréditaire.

Les Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même (36), n'ont aucun revenu fixe. Ils exercent le trafic, comme le commun des Negres. Si le ha-

Occupations des Prêtres.

(34) Le Grand-Prêtre s'appelle Beti, apparemment parce qu'il est Gouverneur de la Province de ce nom.

(35) Des-Marchais, Vol. I, page 236.

(36) Le même, Vol. II, page 151.

Côte des Esclaves.

sard les favorise, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs Esclaves, ils puissent cultiver une grande étendue de terres, nourrir beaucoup de bestiaux, acheter des Esclaves, & les revendre avec avantage; la considération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes sortes d'artifices. On voit des familles entieres, ruinées par leurs extorsions. La plûpart des Grands, qui sont les esprits forts, ou plûtôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'imposteurs & de fripons. Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite est fort opposée à leurs sentimens. La crainte du peuple, qui est le jouet continuel de l'adresse des Prêtres & l'instrument de leur malignité, les force de se couvrir en public d'un masque de Religion.

Prêtresses nommées Bétas.

Les femmes, qui sont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtresses, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles soient nées souvent d'une concubine Esclave. Elles se qualifient particulierement du titre d'*Enfans de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs

maris des hommages ſervils, les Bétas exercent un empire abſolu ſur eux & ſur leurs biens. Elles ſont en droit d'exiger qu'ils les ſervent, & qu'ils leur parlent à genoux. Auſſi les plus ſenſés d'entre les Negres n'épouſent-ils guere de Prêtreſſes, & conſentent-ils encore moins que leurs femmes ſoient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles ſoient choiſies ſans leur participation, la loi leur défend de s'y oppoſer, ſous peine d'une rigoureuſe cenſure, & de paſſer pour gens irreligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (37).

CÔTE DES ESCLAVES.

Des-Marchais rapporte les formalités qui s'obſervent dans l'élection des Prêtreſſes. On choiſit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui ſont ſéparées des autres femmes, & conſacrées au ſerpent. Les vieilles Prêtreſſes ſont chargées de ce ſoin. Elles prennent le temps où le maïz commence à verdir & ſortant de leurs maiſons, qui ſont à peu de diſtance de la Ville, armées de groſſes maſſues, elles entrent dans les rues en pluſieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furienſes, depuis huit heures du ſoir juſqu'à minuit, en criant *Nigro bodina-*

Etranges formalités de leur élection.

(37) Deſcription de la Guinée, par Boſman, page 384 & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

me, c'eſt-à-dire dans leur langue, *Arrétez*, *prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans juſqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle, leur appartiennent de droit; & pourvû qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maiſons, il n'eſt permis à perſonne de leur réſiſter. Elles ſeroient ſoutenues par les Prêtres, qui acheveroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déja tués de leurs maſſues.

Sort des jeunes filles qui ſont choiſies.

Ces vieilles Furies conduiſent dans leurs cabanes les jeunes perſonnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne ſont deſtinés qu'à cet uſage, où elles les tiennent renfermées pour les inſtruire, & pour leur donner la marque du ſerpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où ſont leurs filles; & loin de s'en affliger, la plûpart ſe croyent fort honorés de voir tomber le choix ſur leur ſang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au ſervice du ſerpent. Les Prêtreſſes parcourent ainſi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette courſe; à moins que le nombre des filles qui leur manque ne ſoit rempli plutôt. S'il ne l'eſt pas, dans l'eſpace

même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes. CÔTE DES ESCLAVES.

Les jeunes filles sont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danses & les chants sacrés qui servent au culte du serpent. Mais la derniere partie de ce noviciat est très sanglante. Elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & sur-tout de serpens. Comme cette opération ne se fait point sans de vives douleurs, & sans une grande effusion de sang, elle est suivie fort souvent de fievres dangereuses. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & personne n'osant approcher de leurs maisons, elles sont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guérison de tant de blessures. On la prendroit pour un satin noir à fleurs. Mais sa principale beauté, aux yeux des Negres, est de marquer une consécration perpétuelle au service du serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le respect du peuple, & leur donne quantité de privileges, dont le principal est de tenir dans une profonde soumission les hommes qui font la folie de les épouser. Leur éducation.

CÔTE DES ESCLAVES.

Un mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposeroit à la fureur de tout le corps des Prêtresses. Aussi-tôt que l'instruction est achevée, & les blessures parfaitement guéries, on assure les jeunes Bétas que c'est le serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles aient de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; sur-tout, lorsqu'on leur répete avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révelent les mysteres qu'on leur a communiqués, elles seront emportées & brûlées vives par le serpent. Alors, leurs Maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeller leurs parens, qui ne manquent guere de les recevoir avec joie, & d'aller rendre graces au serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'exiger pour le logement & le maintien de leurs Eleves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune espérance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts,

Maniere dont elles retournent dans leur famille.

dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troisieme aux Prêtresses. CÔTE DES ESCLAVES.

Les jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration, pour y répeter les instructions qu'elles ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles, c'est-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célebre la cérémonie de leurs nôces avec le serpent. Les parens, fiers d'une si belle alliance, leur donnent les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puissent se procurer dans leur condition. Elles sont menées au Temple. Dès la nuit suivante, on les fait descendre dans un caveau bien vouté, où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois serpens qui les épousent par commission. Pendant que le mystere s'accomplit, leurs Compagnes, & les autres Prêtresses, dansent & chantent au son des instrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après, elles sont rappellées, sous le nom de femmes du grand serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne sçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commissaires du serpent ne soient des créatures plus propres au mariage que les

Leur mariage avec le serpent.

Explication de leur imposture.

CÔTE DES ESCLAVES.

Reptiles ; d'autant plus que les fruits de cette avanture sont toujours de l'espece humaine. Le jour suivant, on reconduit les jeunes Prêtresses dans leur famille ; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui sont présentées au serpent leur mari. S'il se présente quelque Negre pour les épouser, il les obtient aussi facilement qu'une fille ordinaire ; mais c'est à condition de les respecter, comme le serpent même, dont elles portent l'empreinte. Il est obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles desirent, & de se soumettre constamment à leur autorité. Ces femmes sont distinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement sans maris, sur-tout lorsqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occasion de se marier vendent leurs faveurs au Public (38).

Infâme trafic des vieilles Prêtresses.

Les vieilles Prêtresses sont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, se retirent dans des habitations particulieres, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de veilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent sous leur

(38) Des-Marchais, Vol. II, page 144 & suiv.

conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Cabaſchirs ſont ordinairement les premiers qui compoſent avec elles pour la ſéduction de ces jeunes victimes. Elles perſuadent ſans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le ſerpent, il leur a déclaré ſes intentions & ſes ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favoriſé, elles leur montrent l'art de ſe rendre plus aimables à ſes yeux, pour ſe mettre en droit d'augmenter le prix, à meſure qu'elles échauffent ſes déſirs. Elles font enviſager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaiſance, des récompenſes extraordinaires dans le Pays du ſerpent, qu'elles leur repréſentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le ſerpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici ſa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéiſſance. La moindre indiſcrétion d'une fille, continue le même Auteur, ſeroit punie de mort; & perſonne n'oſeroit accuſer une Prêtreſſe, ou ſoutenir quelque choſe en Juſtice contre ſon témoignage (59).

CÔTE DES ESCLAVES.

Leur habileté à ſéduire les jeunes.

Il eſt à propos d'obſerver que Boſman parle des filles qui ſont renfermées à titre de furieuſes, & qu'il les diſtingue

(59) Voyage d'Atkins, page 114 & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

de celles qu'on arrête pour le Sacerdoce. Atkins fait la même distinction ; au lieu que Des-Marchais les confond toutes sous le nom de Prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette difference ne peut venir que d'un peu plus ou moins d'exactitude dans les informations ; car leurs recits sont les mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenoient Prêtresses ; & l'autre avoit conçu, que les Prêtresses étoient sujettes à des accès de fureur.

Réflexions d'Atkins sur l'origine du culte du serpent.

Concluons cet article par quelques réflexions d'Atkins, sur l'origine du serpent & de son culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Negres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte jusqu'au temps de Salomon ; & supposant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ses flottes, ne pouvoit être que Sophala, il s'imagine qu'elles alloient jusqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laisserent quelques notions du serpent, que Moyse éleva dans le désert. Les paons, dont parle le texte sacré, étoient, suivant le même Auteur, des oiseaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (40) peut ne s'être pas

(40) Voyez la Grammaire chronologique, page 327.

trompé, lorsqu'il a jugé que la loi de Moyse s'est introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la ressemblance de plusieurs denominations, & de certaines coutumes que les Negres ont reçûes vraisemblablement des Juifs, sur-tout de celle de la Circoncision, qui est en usage dans presque toutes les parties de la Côte. Il croit aussi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puissent l'avoir transmise eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion; la premiere, que la communication de ces usages auroit pû se faire plus aisément par les Malayens ou les Turcs Negres qui habitent le milieu de l'Afrique; la seconde, que chez les Mahométans la Circoncision n'est pas obsérvée comme un précepte, mais comme une simple tradition. CÔTE DES ESCLAVES.

D'autres se sont figurés que le culte du serpent parmi les Negres de Juida, comme celui du bœuf, de la vache, du crocodile, & du chat parmi les Egyptiens, ne doit sa naissance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les crocodiles & les chats faisoient la guerre Autre explication du même culte.

CÔTE DES ESCLAVES.

aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les ſerpens, que les Negres honorent, combattent d'autres eſpeces de ſerpens vénimeux, & détruiſent différentes ſortes de vermines qui nuiſent beaucoup aux productions de la terre.
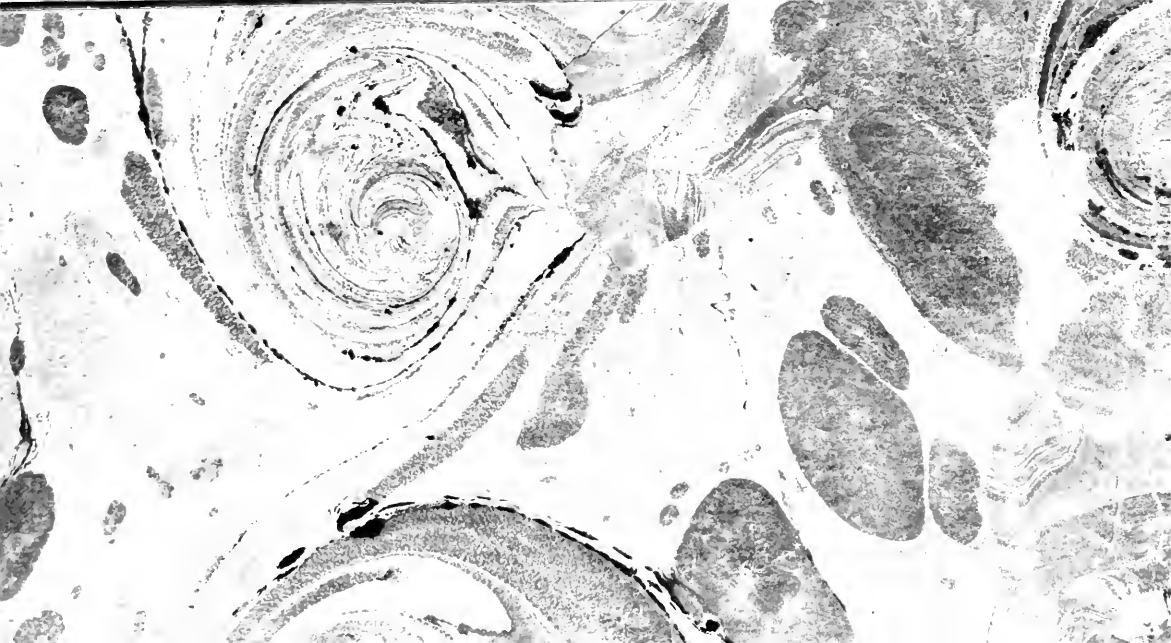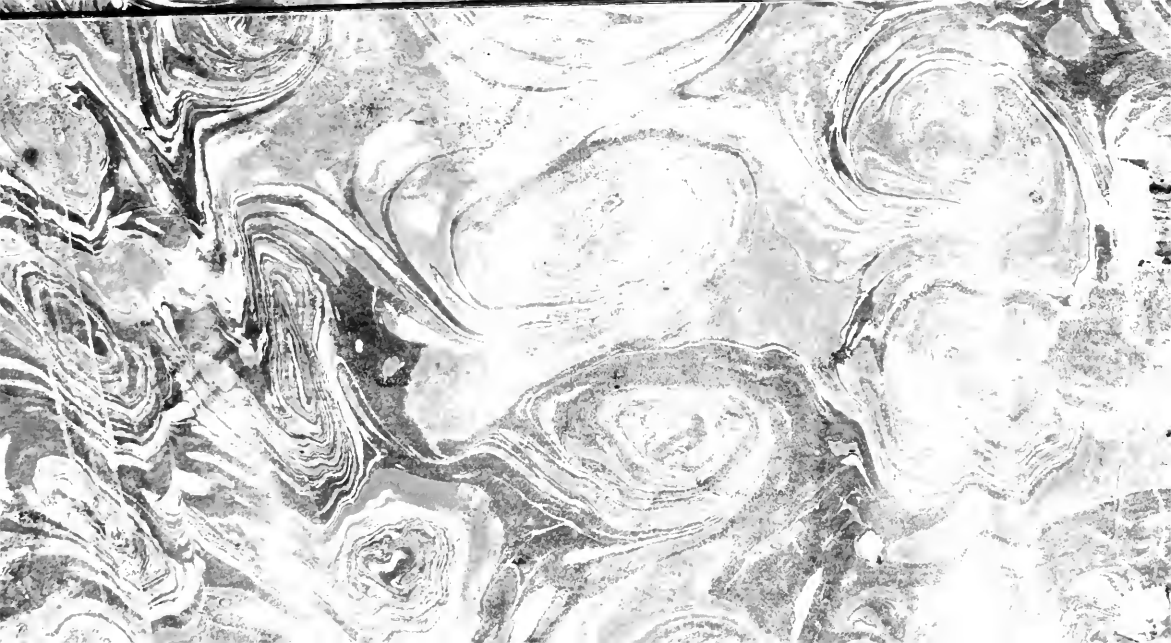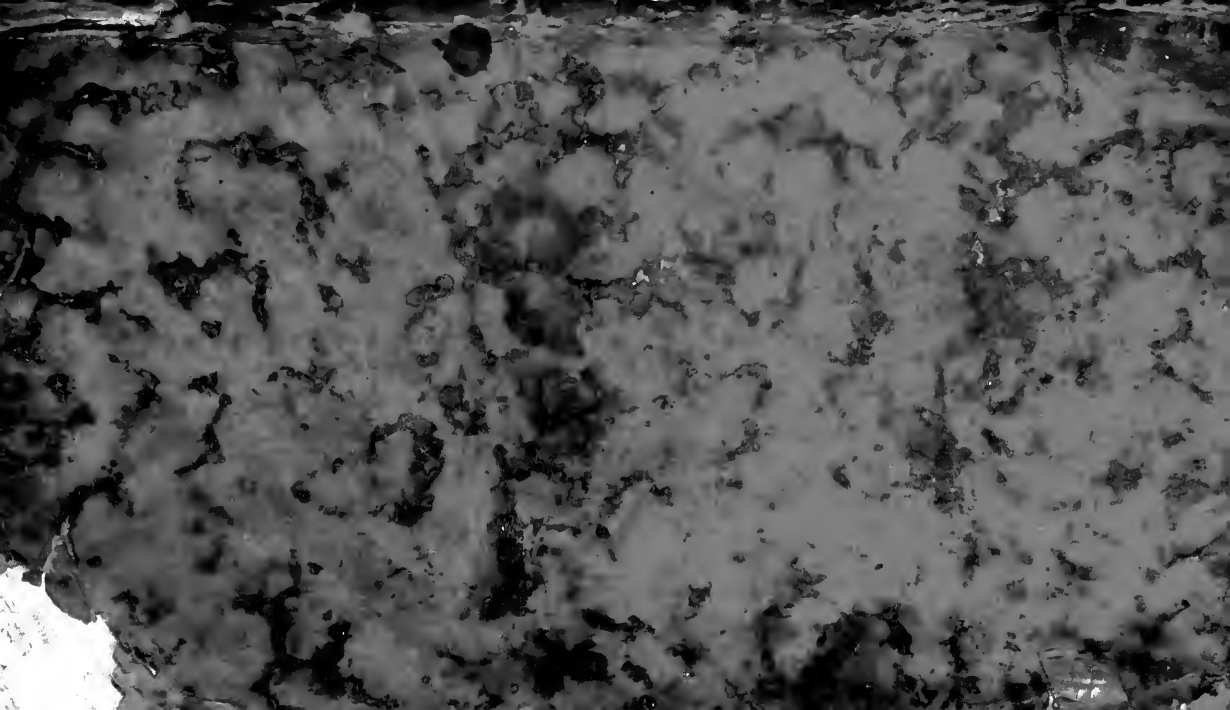
Fin du XIVe Volume.